LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

C'EST EN PERMANENCE
LA FOIRE DU LIVRE
DUSSAULT
8955, BOUL. ST-LAURENT
OUVERT JUSQU'A 21 H. LES JEU. ET VEN.

RABAIS DE 30% SUR TOUT

Vol. LXXI — No 208 | Nuageux avec éclaircies. Maximum 18. | Montréal, jeudi 11 septembre 1980 | 25 CENTS

La Syrie et la Libye désormais «unis» menacent Israël

PARIS (AFP) — La Syrie et la Libye, malgré l'échec de plusieurs tentatives d'unification inter-arabes, ont proclamé, hier, leur fusion.

Le nouvel État unifié syro-libyen sera dirigé par un commandement révolutionnaire unique et disposera d'une personnalité internationale unique. Il sera doté en outre d'un seul congrès général populaire et d'un pouvoir exécutif unique. Dans ce nouvel État, le pouvoir appartiendra au peuple.

Les dirigeants des deux pays, groupés au sein d'un commandement unique, se réuniront dans un délai d'un mois pour mettre au point les dispositions d'application pour la réalisation de l'unité.

Enfin, la fusion sera globale: politique, économique et militaire. Son objectif est la révolution arabe totale, la réalisation de l'unité arabe, l'édification du socialisme et la libération des zones occupées du monde arabe.

Telles sont les dispositions d'ordre juridique et politique, rendues publiques par le commandant Abdel Salam Jalloud, «numéro 2» libyen, dans une déclaration diffusée par Radio-tripoli, captée à Paris.

La proclamation de cette fusion a coïncidé, relève-t-on à Paris, avec l'annonce de l'octroi de facilités militaires américaines au sultanat d'Oman, en Somalie et en Egypte, alors que se profile, d'autre part, selon des commentaires parus dans la presse arabe, un axe pétrolier Ryad-Bagdad.

Sans frontière commune, la Syrie, pays du Moyen-Orient, et la Libye, située au nord de l'Afrique, sont séparées notamment par l'Egypte et Israël, qu'ils confondent dans une farouche hostilité depuis l'ouverture du Caire vers Tel-Aviv, à la suite de la guerre d'octobre 1973.

L'Egypte, la Syrie et la Libye étaient associées au sein de la Fédération des républiques arabes, créée le 17 avril 1971, et devenue caduque à la suite du voyage du président Sadate à Jérusalem en novembre 1977.

Il semble bien que Damas et Tripoli, isolés sur le plan diplomatique, ont voulu lier leur sort alors que, d'une part, ils se sentent menacés par leur puissants voisins respectifs, — la Syrie par l'Irak, et Israël et la Libye par l'Egypte —, et que, d'autre part, le régime du président Assad se heurte à des difficultés intérieures et que des troubles en Libye, notamment à Tobrouk, auraient été enregistrés dernièrement.

Le colonel Moammar Kadhafi, chef de la révolution libyenne et promoteur de cette nouvelle fusion, n'a pas cherché à dissimuler ses intentions: accueillant, lundi, le président Assad, à Tripoli, il a annoncé sa décision d'«attaquer les bases américaines sur le sol arabe». Le colonel libyen a ensuite précisé que cette union était dirigée «contre le sionisme et l'impérialisme et le traître Sadate, qui s'est incliné devant les Américains».

Quant au commandant Abdessalam Jalloud, il a déclaré hier que l'union syro-libyenne «assure à la révolution arabe la possibilité de détruire les centres réactionnaires et colonialistes, ainsi que les bases américaines installées dans le monde arabe».

Dans une allocution prononcée au cours du deuxième congrès des «officiers unionistes libres» et citée par l'agence d'information libyenne Jana captée à Paris, le commandant Jalloud a comparé cette union à «un tremblement de terre». Il a affirmé qu'elle «ouvre la voie à un processus révolutionnaire destiné à aboutir à l'unité arabe complète, de l'Atlantique au Golfe, et à la libération totale de la

Voir page 10: Syrie

l'actualité économique

La Chambre de Montréal se réoriente

La Chambre de Commerce du district de Montréal réoriente son action: elle ne se contente plus d'être porte-parole du monde des affaires mais portera à bouts de bras une dizaine de dossiers concrets.

Avec le plus jeune président de son histoire, M. Pierre Lortie, 33 ans, la vénérable Chambre va promouvoir un Montréal international, qui est bien davantage que «la plus grosse ville du Québec».

— page 13

Northern perd $125 millions aux USA

La compagnie Northern Telecom, filiale de Bell Canada, affichera prochainement des pertes de près de $125 millions en raison de difficultés survenues dans ses filiales du secteur électronique aux États-Unis. Comment expliquer ces déboires? L'échec pourrait être attribuable à des erreurs du côté organisation et certaines carences dans la gestion du personnel-cadre. La stratégie choisie par Northern Telecom n'aurait peut-être pas été la meilleure.

— page 11

AU SOMMAIRE

■ Belmoral savait que l'épaisseur du roc n'était plus sécuritaire — page 3

■ Les quotidiens du Québec se font rares dans les édifices de l'État — page 5

■ Le référendum au Chili se tient sans liste électorale — page 6

■ Téhéran ouvrira le dossier des otages dimanche — page 7

■ L'échec des chaînes de presse: un éditorial de Jean-Claude Leclerc

■ Mascarade à Santiago: un commentaire de Bertrand de la Grange — page 8

Une charte dans la constitution: seul Hatfield appuie le fédéral

par Claude Turcotte

OTTAWA — M. Richard Hatfield du Nouveau-Brunswick, a été hier le seul premier ministre à se dire entièrement d'accord avec le gouvernement fédéral pour l'insertion dans la constitution d'une charte des droits fondamentaux, y compris les pleins droits linguistiques, même si M. Pierre Elliott Trudeau avait clairement indiqué à l'avance que ce point était non négociable.

Tous les autres premiers ministres, à commencer par M. Sterling Lyon du Manitoba, qui a donné le ton au débat, en passant par MM. René Lévesque du Québec, Allan Blakeney de la Saskatchewan, etc., ont tous exprimé leur opposition à l'enchâssement d'une telle charte dans la constitution en expliquant que les droits fondamentaux sont bien préservés dans le système actuel, que la formule proposée serait trop rigide et que somme toute ce serait enlever à la démocratie parlementaire une fonction que les tribunaux ne sauraient mieux faire qu'elle, c'est-à-dire assurer la protection des citoyens.

M. William Davis de l'Ontario est bien d'accord avec le gouvernement fédéral et le Nouveau-Brunswick pour une charte des droits, sauf qu'il met des réserves quant aux droits linguistiques, ce qui a fait dire à M. Hatfield d'une manière plutôt brusque qu'un droit est un droit et aucunement un arrangement administratif.

Contrairement à ce qui avait été prévu, les premiers ministres ont passé toute la journée d'hier, soit plus de six heures, à discuter de cette charte, dont la moitié du temps sur les droits linguistiques, ce qui a démontré une fois de plus que cette question est au coeur du débat constitutionnel.

Comme le gouvernement fédéral a fait savoir depuis deux ans avec son document *Le temps d'agir* et le bill C-60 que l'enchâssement dans la constitution d'une charte des droits est une condition essentielle d'une réforme, on attendait tous avec curiosité quelle serait la réaction de M. Trudeau hier après avoir entendu et encaissé nombre de refus.

Le premier ministre s'est dit fort déçu, mais il n'a pas paru surpris. Dans sa réplique, il a parlé presque uniquement des droits linguistiques, en reliant l'évolution des deux communautés linguistiques à l'avenir même de ce pays. Le Canada deviendra-t-il un ou deux pays?

Cependant, les allusions ou les menaces de rapatriement unilatéral qui ont été nombreuses de la part des hommes politiques fédéraux depuis quelques temps n'ont pas été reprises, ce qui ne veut pas

Voir page 10: Charte

Le document «secret» fait envie

par Michel Vastel

OTTAWA — Les vagues provoquées par le «document secret» du gouvernement fédéral sur sa stratégie de négociation sont bien vite disparues. Au contraire, son auteur, encore inconnu, est en train de passer à l'histoire comme le Machiavel des temps modernes.

«Ce document devrait être imprimé dans tous les manuels de sciences politiques», a déclaré M. Richard Simeon, de l'Institut de recherches sur les relations fédérales-provinciales de l'Université Queens.

Même parmi ceux qui avaient été les plus choqués la veille, on disait qu'«à y regarder de près, c'est un maudit bon document»! En fait, loin d'être encore furieuses, les délégations provinciales semblaient plutôt jalouses de ne pas avoir, à leur disposition, de stratège aussi brillant.

Tous les experts en sciences politiques affirment qu'ils n'ont jamais vu de stratégie aussi complète, qui ne laisse pratiquement rien au hasard. La réaction aujourd'hui était tellement intéressée que les esclandres de M. René Lévesque, la veille, ont paru suspectes. «Après tout, soulignait un représentant de l'Ontario, le gouvernement du Québec a son propre document, qui n'est d'ailleurs pas aussi bon que celui d'Ottawa».

Le cynisme de la politique a donc vite repris le dessus à Ottawa et c'est pour cela qu'on se choque beaucoup moins de l'existence de ce document, qu'on attribue généralement à M. Michael Kirby. Originaire de Halifax, M. Kirby a dirigé à Montréal l'Institut de recherches en sciences politiques et a été appelé à Ottawa par M. Trudeau pour préparer personnellement toute l'offensive constitutionnelle après le référendum.

N'empêche que le document a rendu certaines délégations paranoïaques. On en arrive même à se demander si le coulage du document ne faisait pas partie, lui-même, de la stratégie du gouvernement fédéral. Après avoir vu la classe de ce document, les provinces, sérieusement inquiètes, se demandent combien d'autres existent et qui, eux, ne sont pas encore publics.

Tout ce qui est suspect dans le déroulement de la conférence fait maintenant partie de la «stratégie fédérale». Ainsi hier matin, mi sérieux-mi blagueur, le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, s'est demandé, devant plusieurs journalistes, si la grève des traducteurs, et la pauvreté du travail des «scabs», ne faisait pas partie, çà aussi, de la stratégie fédérale, pour priver les autres délégations de la finesse de l'argumentation québécoise!

On a eu hier aussi l'explication du calme et de la prudence avec lesquels certaines provinces avaient accueilli ce «coulage». «Tout ce qu'il y a dans ce document, ont prétendu au moins trois délégations, on nous l'avait dit, privément, au cours de l'été.»

L'affaire du «document secret» semble donc maintenant enterrée. Et l'opinion publique encore mieux préparée aux événements de l'automne.

Quel que soit l'auteur de la fuite contrairement au cas du «mémo» de M. Michael Pittfield sur la stratégie parlementaire — il n'est toujours pas connu — il n'a qu'à bien se tenir. Une grande enquête aurait été mise en branle. C'est en effet une des toute premières fois qu'un document classé «Minister's eyes only» est ainsi arrivé aux mains de la presse et surtout... dans la boîte aux lettres du ministre des Affaires intergouvernementales du Québec!

Mais le document est tellement machiavélique, et la fuite tellement grosse que, çà aussi, faisait peut-être partie de la stratégie...

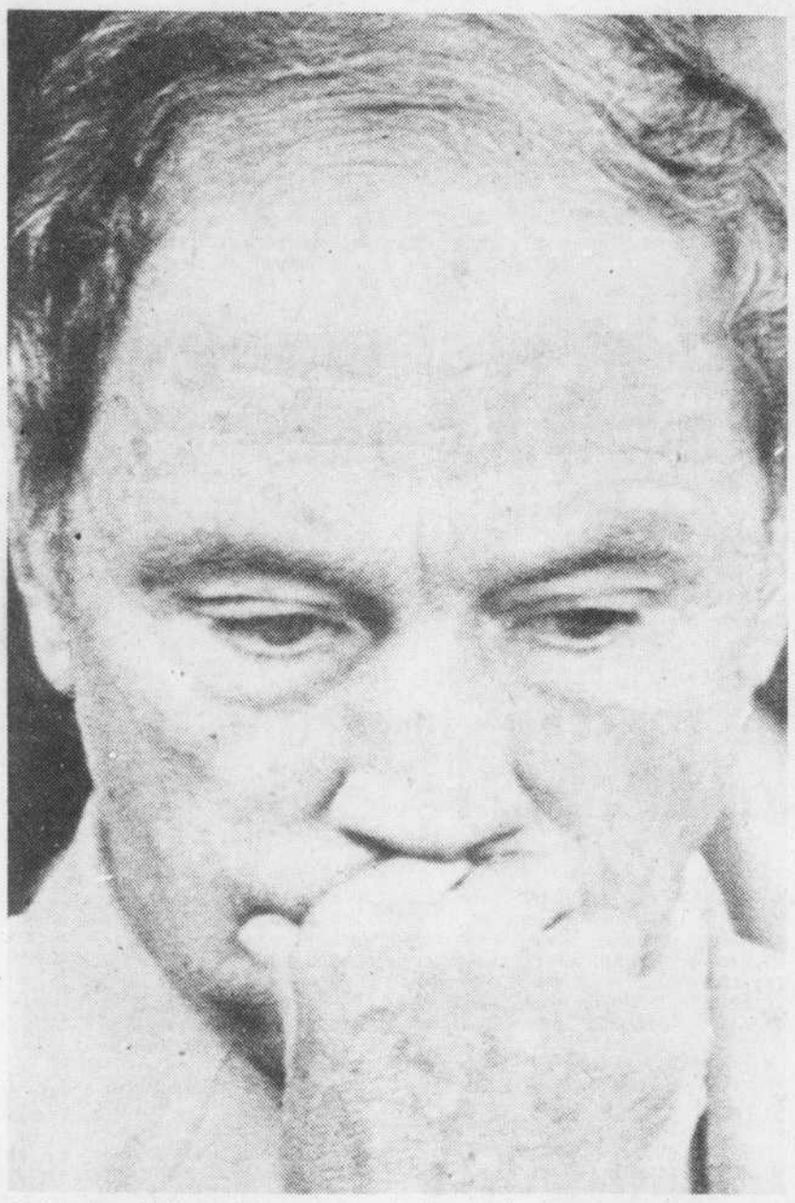

M. Trudeau était quelque peu chagrin hier de n'avoir pu rallier l'ensemble des provinces à son projet de Charte des droits et libertés, notamment des droits en matière de langue d'enseignement. (Photolaser CP)

Ottawa marque des points sur les droits linguistiques

par Jean-Claude Picard

OTTAWA — Le gouvernement fédéral a marqué des points importants hier au chapitre des droits linguistiques alors que le Nouveau-Brunswick et, dans une moindre mesure, l'Ontario ont publiquement accepté d'inscrire dans la nouvelle constitution une protection linguistique de leurs minorités francophones respectives.

Certes, le Québec a, pour sa part, refusé de donner son accord au projet fédéral mais ce refus est peut-être moins dramatique qu'il n'y paraissait au départ puisque le premier ministre canadien, M. Pierre-Elliott Trudeau, devait reconnaître, au cours d'un échange avec M. René Lévesque, que la minorité anglophone du Québec «était très bien protégée et qu'il n'y avait pas lieu de craindre pour sa survie.»

Au surplus, M. Trudeau a clairement laissé entendre, au cours du même échange, que le gouvernement central aurait évidemment préféré que le Québec souscrive à son projet mais qu'il pourrait éventuellement se passer de son accord étant donné la solide protection dont a toujours bénéficié la minorité anglophone de cette province.

De mémoire, c'est la première fois depuis l'adoption de la Charte de la langue française, en juillet 1977, que M. Trudeau paie un tel tribut à la façon dont le Québec traite sa minorité anglophone. Jusqu'ici, le premier ministre fédéral s'était plutôt élevé contre certaines dispositions de la loi 101, en particulier celle restreignant l'accès à l'école anglaise pour les membres de la minorité anglophone.

Or hier, après que le premier ministre Lévesque eut décrit sommairement l'ensemble des protections dont jouit la minorité anglophone, M. Trudeau lui a finalement donné raison en affirmant que «cette minorité n'était pas en danger» et en laissant entendre que les droits qui lui sont octroyés lui semblaient raisonnables.

«Nous aurions préféré en ajouter quelques autres mais je pense que le Québec pourrait au moins nous donner un coup de main en ce qui regarde la protection des minorités francophones des autres provinces», a dit le premier ministre fédéral.

Ces déclarations de M. Trudeau de même que l'ensemble du climat de la journée d'hier — où tous les premiers ministres provinciaux ont accepté de discuter du contenu d'une éventuelle Charte des droits même si, en matinée, sept d'entre eux, étaient opposés au principe de son enchâssement dans la nouvelle constitution — donnent à entendre, qu'au niveau des droits linguistiques, cette Charte pourrait finalement contenir des engagements fermes de la part d'Ottawa

Voir page 10: Droits

Un sommet plus long que prévu?

OTTAWA (par Michel Vastel) — Dans l'entourage de plusieurs premiers ministres, on commence à évoquer la possibilité de prolonger la Conférence constitutionnelle jusqu'à samedi. Au moins deux provinces, l'Ontario et le Québec, ont confirmé au DEVOIR qu'elles n'y verraient aucune objection.

Au sein de la délégation fédérale, on se montre plus prudent. On veut d'abord évaluer les progrès réalisés tard hier soir au cours du dîner à huis clos entre les onze premier ministres.

Les discussions sur la Charte des droits ont occupé toute la journée d'hier et il reste encore trois sujets importants — le rapatriement et la formule d'amendement, les pouvoirs en matière économique et le préambule, sans compter qu'on devrait revenir sur la formation d'un Conseil des provinces et la nomination des juges des Cours supérieures. Bref, largement de quoi occuper les onze chefs de gouvernement toute la journée d'aujourd'hui. Restera vendredi à reprendre le huis clos, puis à revenir devant les caméras de télévision pour le dernier spectacle.

Si les négociations à huis clos avancent bien, il se pourrait que les premiers ministres décident d'y consacrer toute la journée de vendredi et de réserver la journée de samedi pour la conclusion de la conférence.

Cette possibilité avait d'ailleurs été envisagée dans le document de stratégie préparé par le bureau des relations fédérales-provinciales. Prévu en cas de «demi-échec» de la Conférence, la prolongation paraît favorable aux stratèges fédéraux. «Le gouvernement n'a rien à perdre en continuant les discussions tout au long du week-end et même une partie de la semaine prochaine»...

Une communauté de villes, une île (DesMarais II)

L'avenir de la CUM repose sur l'équilibre des forces

par Alain Duhamel

L'avenir de la Communauté urbaine de Montréal repose essentiellement, selon le président de son comité exécutif, M. Pierre DesMarais II, sur l'équilibre des forces entre les blocs municipaux qui la composent, les villes de banlieue et Montréal.

«La Communauté urbaine de Montréal a sa raison d'être à la condition qu'il y ait un équilibre politique», a dit le maire d'Outremont en traçant un bilan d'une dizaine d'années d'expérience communautaire au colloque international sur les communautés urbaines et les agglomérations. M. Pierre DesMarais II livrait ainsi quelques indications sur les orientations qu'il propose pour la réforme de la CUM et qu'il publiera dans quelques jours.

La conception de M. Pierre DesMarais II se résume en une expression: «Une communauté de villes, une île». Au cours de la prochaine décennie, estime-t-il, le gouvernement du Québec, les villes de banlieue et Montréal devront consentir à des délégations de pouvoir en faveur de la CUM, organisme défini comme une association de services collectifs et apolitique.

«Accepter cet énoncé implique pour les trois forces politiques énumérées précédemment qu'elles se soumettent à une délégation de pouvoir envers la Communauté urbaine de Montréal. En effet, les banlieues doivent accepter une modification possible de leur statut socio-résidentiel et adopter un réflexe de ville centrale. Pour la Ville de Montréal ceci implique l'abandon de son contrôle politique sur la communauté (...) Enfin, le gouvernement du Québec doit limiter au maximum son ingérence et encourager le plus possible cette autonomie régionale, tant nécessaire».

Dans le processus de réforme engagé récemment par le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, M. Pierre DesMarais II a la mission de recueillir, d'ici au 15 septembre, les points de vue des administrations municipales. Le mémoire qu'il prépare à ce sujet s'ajoutera à celui que la Conférence des maires de banlieue présentera. Pour l'heure, rien n'indique que la Ville de Montréal daignera présenter un mémoire et, si elle devait le faire, il n'est pas encore dit qu'elle l'adressera au président du comité exécutif de la CUM.

Aux yeux de M. Pierre DesMarais II, la réforme de la CUM demeure une affaire pressante à laquelle le gouvernement du Québec ne peut plus se soustraire après avoir mené à terme les réformes de la fiscalité municipale, de la démocratie municipale, de l'aménagement et de l'urbanisme et du financement du transport en commun. Les propos que le ministre des Affaires municipales a tenus récemment sur la recherche d'un consensus parmi les villes de la communauté n'ont rien de rassurant. Ils ont été accueillis avec mécontentement et déception, le président du comité exécutif de la CUM, tout aussi bien que le président de la Conférence des maires de banlieue, M. Jean Corbeil, considérant tous deux que le consensus est impossible.

M. Pierre DesMarais II va plus loin que ne le souhaitent généralement les élus municipaux. Pour favoriser un

Voir page 10: CUM

■ ***Économie: les chances d'un accord sont presque nulles***

— page 2

Le sommet constitutionnel

Les pouvoirs en matière économique

Les chances d'un accord sont presque nulles

par Michel Vastel

OTTAWA — Au chapitre de l'union économique canadienne, tout le monde est pour la vertu. Mais chacun veut se garder le droit de pêcher sans être obligé de passer au confessionnal fédéral.

Une tournée des délégations provinciales, effectuée hier par LE DEVOIR, indique que les chances d'un accord au chapitre des «pouvoirs en matière économique» sont bien minces, sinon complètement nulles. Cet échec portera aujourd'hui un autre dur coup à la stratégie fédérale — après le blocage inattendu sur la réforme de la Cour suprême. À Ottawa le week-end dernier, on comptait le sujet des pouvoirs en matière économique parmi les huit ou neuf points sur lesquels la conférence constitutionnelle devrait dégager un consensus assez facilement.

En fait, des trois propositions qui sont actuellement sur la table, la proposition fédérale ne recueille sûrement pas la majorité; une proposition de l'Ontario recueillerait, de l'avis même de la province qui la soumet, deux ou trois appuis seulement; et une dernière proposition, de la Saskatchewan, recueillerait une fort mince majorité de six appuis. «Si personne ne change d'avis», soulignait un conseiller du premier ministre, M. William Davis.

Car la discussion sur les pouvoirs en matière économique risque de révéler aujourd'hui ce qui devient de plus en plus évident depuis trois jours: à la dernière minute, certains premiers ministres retirent leur appui de juillet dernier. Plongeant les stratèges du gouvernement fédéral dans la plus grande perplexité. M. Pierre Trudeau lui-même, qui n'attache pas la plus grande priorité à ce sujet, ne fera sans doute pas un drame de cet échec. Mais il risque de rendre bien amers les hauts fonctionnaires et plusieurs ministres fédéraux, et l'Ontario qui, pour leur part, tenaient par dessus tout à un renforcement de l'union économique.

Le gouvernement fédéral a proposé, depuis le début de juillet, une nouvelle version de l'article 121 de la constitution qui, pour l'instant, ne garantit vaguement que la libre circulation des «articles du cru». L'énoncé en est tellement vague qu'il permet toutes sortes de restrictions y compris à la mobilité des biens mais surtout à celle des personnes, des capitaux ou des services.

Après un débat plutôt violent à Toronto — la Saskatchewan parlait même de chirurgie cervicale effectuée avec une hache! — les provinces se sont finalement ralliées à la vertu. Personne n'ose plus s'opposer — même pas le Québec — au principe de l'union économique.

Restait alors la deuxième étape: définir les «contraintes» que les provinces seraient prêtes à s'imposer pour garantir la libre circulation des biens, des services, etc. Le gouvernement fédéral a donc proposé que toutes les provinces renoncent à toute «discrimination indue» — l'Ontario parle de «discrimination injustifiée».

Mais cette proposition était clairement inacceptable à la plupart des provinces. En effet, comme l'expliquait hier le ministre d'État au Développement économique du Québec, M. Bernard Landry, «nous — les provinces et particulièrement le Québec — sommes venus à Ottawa pour conquérir de nouveaux pouvoirs, pas pour renoncer à certains que nous jugeons avoir déjà». En d'autres termes, le premier ministre de la Saskatchewan, M. Allan Blakeney, a déjà dit — à propos du partage des pouvoirs sur le commerce interprovincial des ressources — que «les provinces sont venues à Ottawa pour faire confirmer des pouvoirs qu'elles estiment avoir déjà».

Autrement dit, l'article 121 actuel de la constitution est assez vague pour permettre à une province, si elle en juge le besoin, d'ériger des barrières à la mobilité des facteurs. Comme le dit M. Bernard Landry, «çà ne va pas si mal avec le texte actuel. Et pas beaucoup mieux aux États-Unis avec un texte beaucoup plus précis». Comme l'expliquait le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, à la commission parlementaire en août, il existe bien plus de barrières entre les États américains, qu'entre les provinces canadiennes.

Mais il y a encore deux autres raisons fondamentales qui font que, pour le Québec, cette question de l'union économique, n'est pratiquement pas négociable:

■ le Québec est une société différente des autres, car sa main-d'oeuvre, pour des raisons culturelles et linguistiques, est moins mobile. Le gouvernement du Québec a donc une responsabilité particulière, qui est en quelque sorte de drainer la prospérité vers sa main-d'oeuvre, même en biaisant les forces normales du marché, plutôt que de laisser jouer ces forces et prendre le risque que sa main-d'oeuvre doive se déplacer là où la prospérité économique se déplace;

■ et puis, ajoute-t-on dans la délégation québécoise, même si les pouvoirs des gouvernements provinciaux représentent un inconvénient, d'un point de vue national, cet inconvénient est largement contrebalancé par l'avantage que représente la force et l'efficacité des gouvernements provinciaux en tant qu'agents économiques.

La Saskatchewan s'est pour sa part faite le champion des provinces anglophones — comme l'Alberta, la Colombie-Britannique et Terre-Neuve — qui veulent garder le contrôle de leur développement économique. La Saskatchewan a proposé une nouvelle version de l'article 121 mais celle-ci est tellement vague qu'elle est clairement inacceptable au gouvernement fédéral et à celui de l'Ontario. Sommairement, la Saskatchewan veut que toutes les provinces s'engagent à maintenir et raffermir l'union économique, mais sans renoncer à aucun de leurs pouvoirs législatifs. C'est sans doute pour cela que telle proposition a recueilli cinq appuis parmi les autres provinces.

La seule chance que la proposition fédérale puisse être sauvée, in extremis, c'est une toute nouvelle proposition, arrivée sur la table des ministres et pas encore officiellement acceptée par Ottawa mais que le document de stratégie de M. Michael Kirby identifie comme une concession possible. Ce serait de confier l'interprétation de cet article non plus tellement aux cours judiciaires mais à la «nouvelle Chambre haute», un «Conseil des provinces» dont le comité permanent des ministres a proposé la formation. Les provinces seraient toutes à parité sur ce conseil et l'approbation de toute question devrait recueillir une majorité des deux tiers.

Il semble que sur ce mécanisme d'arbitrage, un grand nombre de provinces soient d'accord mais il faudra d'abord qu'elles s'entendent sur la formation du conseil lui-même avant qu'on puisse songer à lui confier, dans la constitution, de telles tâches d'arbitrage.

Il est enfin possible qu'à la faveur des discussions finales, à huis clos, sur la question des ressources, le gouvernement fédéral obtienne une révision de l'article 91 de la constitution prévoyant que le Parlement aura désormais juridiction sur la concurrence et la normalisation des produits dans l'ensemble du Canada. Mais le gouvernement fédéral ne tient pas plus que cela à cet article, espérant au mieux obtenir l'un ou l'autre de 121 ou de 91.

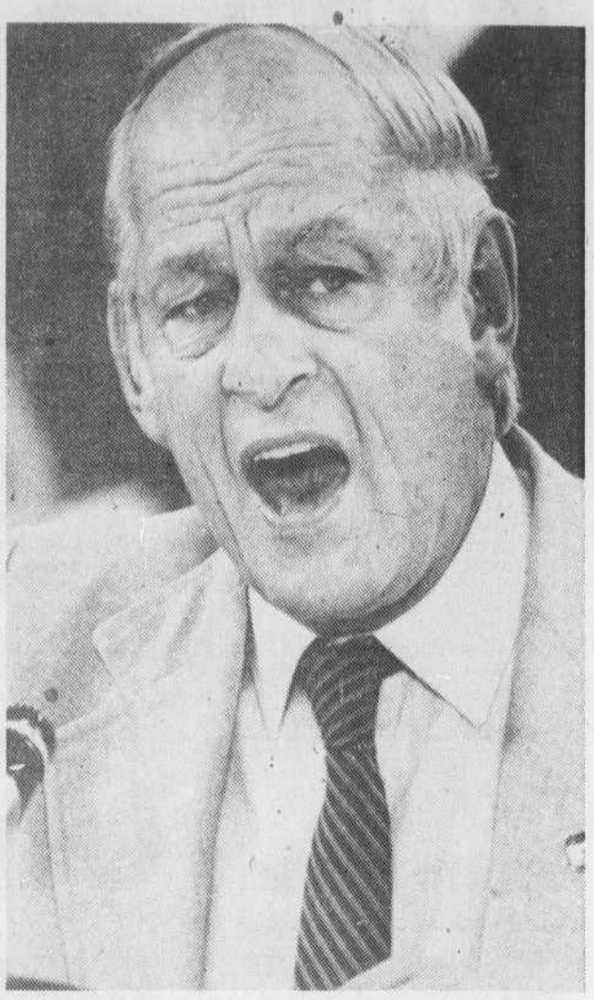

Le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, a dû hausser le ton hier à la conférence constitutionnelle, qui en est à son troisième jour. (Photolaser CP)

Les propos que se sont tenus hier MM. Trudeau et Lévesque n'ont pas réussi à troubler les songes du ministre de l'Environnement, M. John Roberts. (Photolaser CP)

«Rendez-moi mon enfant», M. le premier ministre

OTTAWA (PC) — «Qu'allez-vous faire pour me ramener mon enfant?»

C'est la seule phrase qu'un Ontarien a pu lancer mardi au premier ministre de l'Ontario, M. Bill Davis, en essayant de lui remettre une copie du jugement de son divorce.

Mais des gardes de sécurité ont vite empoigné M. Brian Lyons, avant qu'il ne parvienne au premier ministre de l'Ontario, qui se rendait à la conférence sur la constitution.

À cette conférence, d'ailleurs, il a été question du divorce et du droit familial, qu'on voudrait enchâsser dans la nouvelle constitution.

La femme de M. Lyons a obtenu la garde de leur enfant de sept ans, mais le mari s'est vu accorder de fréquents droits de visite.

Mme Lyons, cependant, a déménagé en Colombie-Britannique, où l'ordonnance de visites du mari, prononcée en Ontario, n'a pas été reconnue par le tribunal.

Dans la nouvelle constitution, tous s'accordent à dire qu'il devrait y avoir uniformité des lois sur le divorce. Le Manitoba et l'Île-du-Prince-Edouard voudraient que tous les pouvoirs soient placés entre les mains d'Ottawa, tandis que les autres provinces réclament ces pouvoirs pour elles-mêmes.

Hatfield n'accepte pas qu'on restreigne la protection des droits des minorités

OTTAWA (PC) — Le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Richard Hatfield, ne peut accepter qu'on restreigne la protection des droits linguistiques des minorités en matière d'enseignement au Canada aux régions où le nombre le justifie, parce que, a-t-il dit, cette restriction ne s'appliquerait qu'aux francophones.

M. Hatfield prenait position en faveur de l'enchâssement des droits fondamentaux dans la constitution, au sommet des premiers ministres hier à Ottawa.

En limitant le droit à l'enseignement dans la langue officielle de son choix là où le nombre le justifie, comme proposé dans la Charte fédérale, «on dit que certaines personnes ont des droits et d'autres n'en ont pas,» a dit M. Hatfield.

Je comprends les inquiétudes des anglophones, mais je sais par expérience que les francophones ne font pas de demandes déraisonnables; nous n'avons pas d'écoles françaises à tous les coins de rue chez nous par exemple, a dit M. Hatfield, faisant allusion à la politique en vigueur au Nouveau-Brunswick.

Il a déclaré qu'il faudrait ne pas abuser de l'argument selon lequel les anglophones du reste du Canada doivent demander la permission pour avoir droit à l'école anglaise après avoir vécu trois ans au Québec.

Ailleurs au Canada, une famille française pourra bien demander la permission d'avoir droit à l'école française, mais cette permission ne viendra pas, tout simplement parce que les écoles françaises n'existent pas, a dit M. Hatfield.

«Les droits de la minorité au Québec sont beaucoup mieux protégés que dans n'importe quelle autre province au Canada, y compris la mienne», a dit M. Hatfield.

D'autre part, le premier ministre de l'Ontario, M. Bill Davis, a tenu à souligner qu'en souscrivant à la charte proposée, notamment en matière de droits à la langue d'enseignement, son gouvernement n'entendait aucunement «institutionnaliser» le bilinguisme en Ontario.

«Nous préférons continuer l'approche pragmatique que nous avons choisie en étendant les droits des francophones dans la province», a dit M. Davis, qui, avec le premier ministre Hatfield, a été le seul à appuyer entièrement le principe de l'enchâssement des droits fondamentaux dans la constitution, tel que proposé par le premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau.

Sept provinces se sont opposées à la proposition fédérale, soutenant en substance qu'elle ferait passer des gouvernements élus aux tribunaux la responsabilité de la protection des droits, ce qui, ont soutenu plusieurs premiers ministres, est contraire à la tradition politique canadienne.

Le premier ministre de Terre-Neuve, M. Brian Peckford, s'est dissocié de la majorité des provinces, disant qu'il était prêt à considérer l'adoption d'une charte limitée couvrant un certain nombre de droits fondamentaux et de libertés.

Davis fait marche arrière sur les droits linguistiques

OTTAWA (PC) — Le premier ministre de l'Ontario, M. Bill Davis, s'est opposé hier à la conférence des premiers ministres sur la constitution, à la proposition du gouvernement fédéral visant à «institutionnaliser le bilinguisme» dans cette province.

Dans sa déclaration préliminaire, au début des discussions sur la Charte des droits, M. Davis avait affirmé que ce document devrait être inclus dans une nouvelle constitution pour s'assurer que les Canadiens puissent utiliser tant l'anglais que le français dans l'enseignement, dans leurs communications avec les gouvernements et devant les tribunaux.

Mais, plus tard, il a fait marche arrière, stipulant qu'il était admis au départ que l'Ontario s'opposait à la proposition du fédéral, qui rendrait sa province officiellement bilingue.

M. Davis a déclaré qu'il favorisait l'enseignement en français ou en anglais n'importe où en Ontario, «lorsque le nombre le justifie».

Le premier ministre ontarien a également appuyé la tenue de procès en français devant certains tribunaux, mais il s'est opposé aux projets fédéraux de rendre l'assemblée législative bilingue.

Au début des travaux, M. Davis avait déclaré lors d'une intervention que les Canadiens «vivent dans une société pluraliste», ce qui réclame des mesures de protection pour leur culture.

Les autorités pourraient protéger les Canadiens en incorporant dans la nouvelle constitution certains principes dans la liberté d'expression, de religion ou le droit d'être représenté par des députés élus.

Toutefois, M. Davis avait donné, au départ, l'impression d'appuyer la proposition du fédéral, qui aurait rendu bilingue les tribunaux et les législatures de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick et du Manitoba.

L'Ontario offre des services bilingues dans certains tribunaux de la province où il y a un nombre suffisant de Canadiens français.

Par contre, les documents de l'assemblée législative ne sont pas publiés en français et il n'existe aucun service d'interprétation.

De plus, le gouvernement conservateur de M. Davis fait face à l'opposition de plusieurs groupes francophones de l'Ontario qui lui reprochent de ne pas favoriser l'éducation en langue française.

Le point de vue de la FFHQ ignoré

OTTAWA — La Fédération des francophones hors Québec affirme que les besoins et les aspirations du million de francophones hors Québec ont été presque totalement ignorés dans l'actuel processus de révision constitutionnelle.

La présidente de la FFHQ, Mlle Jeannine Séguin, a déclaré lors d'une conférence de presse mardi à Ottawa que les dirigeants politiques n'avaient pas cherché à connaître le point de vue des francophones hors Québec sur des questions les affectant directement, notamment au chapitre du préambule et de la charte des droits.

«Seuls les représentants du Québec et du Nouveau-Brunswick ont tenté d'aborder la question des francophones hors Québec lors des travaux du comité permanent des ministres sur la constitution, mais leurs collègues n'ont pas démontré le même enthousiasme», a déclaré Mlle Séguin.

«En ce début de conférence des premiers ministres nous retrouvons sur la table un projet en matière de droits linguistiques qui ne répond pas suffisamment aux besoins des francophones hors Québec car il se limite à certaines garanties individuelles et il ne révèle pas une volonté politique d'agir en faveur de cette composante de la dualité canadienne que nous sommes».

La présidente de la FFHQ a rappelé les demandes fondamentales de la Fédération en matière constitutionnelle, à savoir la reconnaissance des deux peuples fondateurs, sans préjudice aux droits des autochtones; et l'inclusion d'une charte des droits fondamentaux, incluant des droits linguistiques individuels et collectifs dans une nouvelle Constitution.

«Pour assurer le développement des collectivités de langue française, la constitution devra reconnaître l'existence de deux communautés linguistiques: l'une de langue française, l'autre de langue anglaise; la responsabilité des gouvernements provinciaux de protéger l'égalité de statut de leur population francophone; et l'égalité des droits et privilèges des collectivités linguistiques anglophone et francophone et en particulier leurs droits à des institutions distinctes dans les domaines pédagogiques, culturel et social», a déclaré la présidente.

«La Fédération va continuer ses efforts afin qu'un million de francophones hors Québec ne soient pas oubliés par ceux qui ont assumé la responsabilité de rebâtir un pays où anglophones et francophones pourraient vivre d'égal à égal», a conclu Mlle Séguin.

guérin l'éditeur qui édite

Silence on parle

Jurgen Pesot

15 x 22 cm
156 pages $6.95

Coll. Langue et société
Dirigée par Guy Connoly

SUCO

En vente dans toutes les librairies

La LANGUE — sans doute la plus fondamentale manifestation de l'homme — est un organisme d'une très grande complexité, que ce soit en elle-même ou dans ses relations nombreuses avec l'univers, avec la pensée et avec différents aspects de la SOCIÉTÉ. En tant qu'objet d'étude, le langage est le point de rencontre de toutes les grandes disciplines. Les ouvrages publiés dans la collection LANGUE ET SOCIÉTÉ abordent, tour à tour, un problème langagier de la façon la plus claire, la plus précise, la mieux documentée.

guérin éditeur limitée
4574 rue SAINT-DENIS
MONTRÉAL H2J 2L3
TÉL.: (514) 842-3481

Les belles soirées et matinées

Des sorties culturelles de qualité

Septembre 1980

3 soirées — CONFLIT ACTUEL DES GÉNÉRATIONS
EDP 0960-F - Marcel Rioux
Mardi 23, 30 sept. et 7 oct. à 19:30. Frais: 15 $.

3 soirées — TROUVER ET GOÛTER LES "BONS" CHAMPIGNONS
EDP 0960-H Peterjurgen Neumann
Jeudi 25 sept., 2 et 11 oct. à 19:30. Frais 15 $.

6 soirées — ATELIER D'ÉCRITURE: LETTRE, COMMUNIQUÉ ET COMPTE-RENDU
EDP 0820 – Louise Desaulniers
Jeudi du 25 sept. au 30 oct. à 19:30. Frais: 25 $.

3 soirées — L'ANALYSE TRANSACTIONNELLE, EXPÉRIENCE DE SOI ET DES AUTRES (cours-atelier)
EDP 0960-E – Roger Roy
Mercredi 24 sept., 1 et 8 oct. à 19:30. Frais 25 $.

3 soirées — L'EMPRISE DES MULTINATIONALES
EDP 0960-C – Christian Deblock
Jeudi 25 sept., 2 et 9 oct. à 19:30. Frais: 15 $.

12 matinées — LE ROMAN, LE CONTE ET LA NOUVELLE
EDP 0821 – Gloria Escomel
Mercredi du 24 sept. au 10 déc. à 13:00. Frais 50 $.

12 matinées — HISTOIRE DE L'ART
EDP 0742 – Monique Gauthier
Mardi du 23 sept. au 9 déc. à 13:00. Frais: 65 $.

3 matinées — LA GESTALT, UNE FAÇON DE VIVRE (cours-atelier)
EDP 0960-G – Madeleine Bonin
Lundi 22, 29 sept. et 6 oct. à 13:00. Frais: 25 $.

3 soirées — DROGUE ET ALCOOL: PLAISIR OU PROBLÈME?
EDP 0960-A – Louise Nadeau
Mercredi 24 sept., 1 et 8 oct. à 19:30. Frais: 15 $.

9 soirées — SORCELLERIE: FÊTES ET ÉROTISME AU MOYEN-ÂGE
EDP 0741 – Guy-H. Allard
Mercredi du 24 sept. au 19 nov. à 19:30. Frais: 40 $.

3 soirées — LE PHÉNOMÈNE DE LA COULEUR: OBSERVER C'EST DÉCOUVRIR
EDP 0960-D –.Pierre Demers
Mercredi 17 et 24 sept., 1 oct. à 19:30. Frais: 15 $.

3 soirées — SARTRE, MEAD ET ROSTAND
EDP 0960-B – Camille Limoges, Claude Lagadec et Renée Dandurand
Jeudi 25 sept., 2 et 9 oct. à 19:30. Frais: 15 $.

9 soirées — LA RELATION PARENTS-ADOLESCENTS: PARENTS-EFFICACES (cours-atelier)
EDP 0737 – Micheline Gérin-Lajoie
Jeudi du 25 sept. au 20 nov. à 19:30. Frais: 45 $.

3 soirées — LA CONCERTATION DANS L'ÉCOLE: ENJEUX, PIÈGES ET ILLUSIONS
EDP 0960-I – Équipe
Mardi 23, 30 sept. et 7 oct. à 19:30. Aucuns frais: gracieuseté de la Faculté de l'éducation permanente.

12 matinées — CIVILISATION INDIENNE
EDP 0721 – Robert Garry
Jeudi du 25 sept. au 11 déc. à 13:00. Frais: 40 $.

DEMANDE D'INSCRIPTION

Les belles soirées et matinées

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente
3333, chemin Queen Mary
Adresse postale
C.P. 6128, Montréal, Québec
H3C 3J7

Veuillez m'inscrire aux activités:

Activité No ..... Frais $ ..... Nombre de personnes ..... Total .....

Activité No ..... Frais $ ..... Nombre de personnes ..... Total .....

Nom ..... Prénom .....

Adresse ..... Ville .....

Tél.: ..... (durant le jour) ..... code postal

Ci-joint mon chèque ou mandat à l'ordre de l'Université de Montréal (ne pas envoyer d'argent)

Pour les activités de plus de 15 heures seulement:
Si vous désirez subir une évaluation et obtenir un bulletin de notes, veuillez cocher ici ☐
Aucune demande d'attestation ne sera acceptée ultérieurement.

L'ex-juge Fabien encore poursuivi

L'avocat montréalais Jean Bruneau vient de s'adresser à la Cour supérieure afin que celle-ci oblige l'ex-juge en chef André Fabien, de la Cour des sessions, à lui rembourser une somme globale de $13,181.83.

Le montant en cause a trait à un billet à ordre de $10,000, souscrit par Me Bruneau le 23 juin 1971, en faveur de M. Fabien et portant un intérêt annuel de 7%.

Les 25 juin et 16 septembre 1975, l'ex-juge avait effectué deux remboursements de $1,000 chacun, laissant ainsi une balance de $8,000.

Une somme de $2,803.84 en intérêt est exigée sur le plein montant de $10,000, entre les 23 juin 1971 et le 25 juin 1975.

De cette date jusqu'au 16 septembre de la même année, Me Bruneau voudrait un intérêt de $143.59 sur la somme de $9,000, plus un intérêt de $2,234.40, du 17 septembre 1975 au 9 septembre 1980, sur la balance de $8,000, le tout totalisant $5,181.83.

La cour refuse le recours collectif à un citoyen contre Beloeil et l'Hydro-Québec

par Bernard Morrier

L'économiste et urbaniste Jacques Gagnon, de Saint-Basile-le-Grand, vient d'échouer en Cour supérieure dans sa tentative d'exercer un recours collectif au nom de plusieurs citoyens de six municipalités de la Rive-sud, contre la ville de Beloeil et l'Hydro-Québec.

Il s'agit de citoyens de Saint-Basile-le-Grand, Carignan, Saint-Marc, McMasterville, Saint-Hilaire et Saint-Mathieu-de-Beloeil, dont les services en électricité avaient toujours été assurés par la ville de Beloeil, puis, à compter du 1er mai 1979, par l'Hydro-Québec.

Dans sa requête, M. Gagnon soutenait que la ville de Beloeil, jusqu'au 1er mai 1979, avait, par règlement, haussé le tarif des abonnés des six municipalités, sans avoir obtenu ni de la Commission d'électricité du Qubec ni de la Régie des services publics, l'autorisation de décréter une telle hausse.

Il alléguait aussi qu'il n'y a jamais eu de contrat ou d'entente entre ces six municipalités et Beloeil concernant l'approvisionnement d'électricité et qu'en conséquence, les règlements de cette dernière municipalité devaient être déclarés nuls ou, à tout le moins, non exécutoires, à ce que l'excédent des tarifs exigés soit remboursé aux contribuables et que des dommages soient versés à certains de ceux-ci qui avaient souffert d'une interruption de service et qui avaient par la suite encouru des frais pour raccodement de service interrompu.

Dans sa décision de ne pas accorder le recours collectif, le juge Antoine Bergeron croit que M. Gagnon n'est pas justifié de présenter une telle requête, parce qu'il veut tout d'abord cumuler trop de recours.

Le magistrat pense également que certains recours allégués sont prématurés et n'auront leur raison d'être que si d'abord celui relatif à l'annulation des règlements est accordé et il ne voit pas comment il pourrait autoriser M. Gagnon à exercer un recours relatif au remboursement ou à une demande de dommages avant que les règlements de Beloeil n'aient d'abord été annulés.

Pour le juge, le recours pour l'annulation des règlements semble ne plus exister, puisque, selon la Loi des cités et villes, il se prescrit par trois mois et qu'il est de toute façon soumis à cette même loi, donc à une autre juridiction. Le juge Bergeron note aussi que M. Gagnon ne semble pas d'ailleurs avoir un droit apparent, puisqu'un article de la Loi de la municipalisation de l'électricité permettait à Beloeil d'agir par règlements.

Poussant plus loin sa recherche, le tribunal affirme que rien également dans la Loi de l'Hydro-Québec n'établit que tout citoyen a droit à un tarif uniforme et il se demande pourquoi M. Gagnon et son groupe pourraient attaquer un tel règlement pour l'unique raison qu'il a mis en vigueur un tarif supérieur à celui auquel étaient soumis d'autres citoyens du territoire québécois.

En second lieu, le juge Bergeron est d'avis que M. Gagnon veut représenter beaucoup trop de groupes différents, tels des contribuables qui ont payé les tarifs réclamés, ceux qui ont payé sous protet, ceux qui ont refusé de payer et qui sont menacés de poursuite par l'Hydro-Québec et enfin ceux qui auraient subi des dommages par suite d'une interruption des services d'électricité.

De plus, le fait de s'attaquer à une réglementation de Saint-Basile-le-Grand, alors que cette municipalité est impliquée comme mise-en-cause, au lieu d'intimée, suffit pour le juge à rendre la requête inacceptable. Enfin, mentionnant que, même s'il ne s'agit que d'un vice de forme, M. Gagnon n'a pas dans sa description du groupe bien identifié et mentionner le préjudice qu'il veut faire redresser et que celle-ci est trop vague.

Les autorités de la mine Belmoral savaient que l'épaisseur du roc n'était pas sécuritaire

par Patricia Poirier

VAL-D'OR — Les autorités de la mine d'or Belmoral, en Abitibi, savaient, plus de trois mois avant que ne survienne la tragédie du 20 mai qui a coûté la vie à huit hommes, qu'il ne restait plus à un certain endroit que 7.8 pieds de roc pour séparer le plancher d'une galerie du plafond d'un autre chantier situé sur un autre niveau — plutôt que les 20 pieds réglementaires.

Un des arpenteurs à l'emploi de la mine Belmoral, M. Philippe Joseph, a révélé hier à la commission d'enquête présidée par le juge René Beaudry, qui poursuit ses audiences publiques à Val-d'Or, que c'est le 6 février 1980 qu'il a constaté que l'épaisseur du roc n'était plus conforme aux normes.

«Je l'ai immédiatement dit à l'ingénieur, M. Ribek», a affirmé le témoin en précisant qu'il s'agissait du roc qui devait séparer le plancher de la galerie d'exploration 1-7 au niveau 100 du plafond du chantier d'extraction du minerai 2-7 au niveau 200.

La partie est du chantier 2-7 fut donc immédiatement fermée alors que la partie ouest avait déjà connu le même sort le 23 janvier 1980. M. Joseph, qui était responsable de l'équipe d'arpentage et responsable de deux autres employés, a admis qu'il n'avait pu faire un relevé aussi précis qu'il l'aurait voulu «parce que la visibilité était mauvaise».

Interrogé à plusieurs reprises, M. Joseph a par la suite indiqué qu'il n'avait pas voulu faire l'arpentage de certains points du chantier 2-7 parce que ce n'était pas suffisamment sécuritaire.

Un autre arpenteur de la mine Belmoral, M. Gérald Soulard, a déclaré pour sa part, que la galerie d'exploration 1-7, qui était située partiellement au-dessus du chantier 2-7 qui fut fermé en février, avait aussi été condamnée dès le 10 mai 1979. Le témoin a expliqué qu'il avait été responsable du dernier arpentage de cette galerie que les mineurs avaient surnommé «la cathédrale» à cause de sa forme: elle était très haute avec un toit pointu.

M. Soulard a précisé qu'il avait plusieurs responsabilités à la mine de Belmoral dont celle du comité de sécurité et du calcul des bonis des mineurs.

Le boni était payé à tous les 15 jours, selon la quantité de travail fait, donc le tonnage de minerai retiré des chantiers d'extraction. «C'était $0.10 la tonne de minerai cassé par heure», a-t-il indiqué.

Le rendement était le seul critère pour le calcul du boni, mais a-t-il dit, l'ingénieur de la mine, M. Bohumir Ribek, pouvait ajuster les chiffres de temps en temps, avant qu'ils ne soient remis au service de comptabilité qui préparait les paies.

«Et le boni pour la propreté, la sécurité et l'entretien des équipements, ça s'ajoutait quand?» a demandé le commissaire M. Laurier Juteau, en rappelant que des contremaîtres avaient affirmé que ces facteurs étaient considérés lorsqu'on payait le boni.

M. Soulard a répété qu'il s'en tenait au rendement et que d'ailleurs, pour lui, il n'y avait qu'un boni, et non pas aussi un boni de sécurité. Il pouvait arriver à l'occasion que l'ingénieur de la mine décide de rajuster le boni.

«C'était exceptionnel qu'il tienne compte de la sécurité de la propreté et de l'entretien des équipements», a répliqué M. Juteau.

Enfin M. Soulard a révélé l'existence d'un comité de sécurité à la mine Belmoral qui fut créé le 21 février 1980, soit à peine quelques jours après que les autorités eurent constatées la minceur du roc qui séparait les galeries de deux niveaux différents.

Selon le témoin, il y a eu quatre réunions et, les représentants de la compagnie Belmoral ont promis de fournir aujourd'hui des copies des procès-verbaux de ces rencontres. C'était la première fois depuis le début des audiences publiques, mercredi dernier, qu'il était question d'un comité de sécurité.

La plupart des mineurs interrogés ont affirmé qu'ils ignoraient où l'on pouvait trouver des trousses de premiers soins dans la mine, des civières ou encore une personne capable d'administrer les premiers soins en cas d'accident.

Hier M. Soulard, a nommé les noms d'employés en mesure de donner les premiers soins et a signalé l'existence d'une trousse de premiers soins dans la mine.

Le représentant de la santé et sécurité au travail de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), M. Emile Boudreau, a d'ailleurs promis de revenir à la charge sur cette question.

Les audiences se sont terminées dans le calme hier, même si elles avaient commencé le matin dans un climat fort agité. En effet, le représentant de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), M. Michel Chartrand, et celui des Métallos unis d'Amérique (FTQ) M. Antonio Bruno se sont lancés des insultes et des accusations.

Tout a commencé lorsque M. Bruneau s'est demandé pourquoi le représentant de la CSN avait le droit d'enregistrer les audiences alors que cette permission lui avait été refusée. Le tout a mal tourné lorsque M. Chartrand a traité le représentant des Métallos «d'Italien» et que ce dernier a répliqué en le traitant de «raciste et de bouffon». Finalement le juge Beaudry a statué que tous pourraient enregistrer les délibérations.

Le YMCA affilié à Centraide Montréal

Le YMCA est devenu hier une agence affiliée de Centraide Montréal et par le fait même n'aura plus recours à des campagnes de souscription publique pour offrir certains programmes à la communauté montréalaise.

Une entente conclue entre Centraide et le YMCA, un organisme actif depuis 129 ans dans la métropole et qui compte neuf centres communautaires, porte pour la première année sur une somme de $598,000, soit environ le dixième du budget global des opérations du YMCA à Montréal. «Ce que Centraide financera, a précisé M. Bernard Côté hier en conférence de presse, ce sont les programmes sociaux qui peuvent difficilement s'autofinancer et que l'on peut désigner par le terme global de programmes communautaires.» M. Côté est le président du Conseil d'administration de Centraide.

Tout en rappelant que le YMCA est implanté au coeur de neuf communautés locales, M. Côté a loué le travail du YMCA auprès des jeunes, des personnes âgées, des familles monoparentales, des personnes handicapées, etc. Dégagé de l'obligation de mener chaque année une souscription publique, l'organisme pourra assurer une présence encore plus efficace aux divers besoins des communautés qu'il dessert, tout en y incluant des champs nouveaux d'intervention.

Le YMCA devient donc l'un des plus importants bénéficiaires des subventions accordées annuellement par Centraide Montréal à quelque 160 organismes communautaires et de bien-être.

Anjou QUÉBEC

Venez nous voir!

Un accueil courtois, sympathique, des maîtres-bouchers compétents et dynamiques

Un soin particulier à votre attention...

Le souci de la perfection

Toujours et encore comme par le passé

L'enjeu: Prix et qualité

une seule adresse:
807 est, rue Laurier
(Métro station Laurier)
272-4065/86
Livraison à domicile

27 années de soins gastronomiques
Merci!

«SA QUALITÉ FAIT SA RENOMMÉE»

Recherchons des gens sensibilisés aux problèmes de leur communauté et capables d'y apporter une solution

Le gouvernement du Canada s'apprête à investir des millions de dollars pour créer de l'emploi et subventionner des projets qui permettront aux Canadiens de mieux vivre, dans une société qui réponde mieux à leurs besoins.

Si vous êtes membre d'une organisation à but non lucratif qui a beaucoup d'idées, mais peu de moyens, pour fournir à la collectivité les services communautaires qui lui manquent; ou si elle a des projets pour aider les femmes, les handicapés et les immigrants à jouer un rôle plus actif et à donner leur pleine mesure, contactez-nous.

Emploi et Immigration Canada vous fournira les sommes nécessaires. Si votre projet devait se rendre à la limite prévue de trois ans, le financement se ferait selon des proportions décroissantes (soit 100% la première année, 66% la deuxième et 33% la troisième).

Adressez-vous au Centre d'Emploi du Canada le plus près de chez vous; un agent de projet vous aidera.

Rendre service à sa communauté, c'est se rendre service.

Renseignez-vous sur les Projets de services communautaires du Canada

Nous investissons dans vos idées

Canada

Emploi et Immigration Canada
Lloyd Axworthy
Ministre

Employment and Immigration Canada
Lloyd Axworthy
Minister

Trois avocats de Saint-Léonard veulent étendre leur emprise politique locale jusqu'au niveau provincial

par Rodolphe Morissette

Un petit bureau d'avocats de Saint-Léonard, qui contrôle à grand-peine le pouvoir local municipal et scolaire, se propose maintenant d'agir également sur la scène politique provinciale en tentant de prendre, sous la bannière libérale, les deux comtés voisins de Viger et de Jeanne-Mance.

L'étude légale De Michele, Bissonnet et Di Cioccio, qui a pignon sur rue à Saint-Léonard, est très active ces semaines-ci, alors que circulent des rumeurs d'élection provinciale. Rapidement, les trois associés sont devenus des personnalités locales. Me Michel Bissonnet est un vieux routier du Parti libéral. Après avoir fait campagne pour M. Raymond Garneau lors de la campagne de leadership du PLQ en 1978, il s'installait à Saint-Léonard et décidait d'y pratiquer le droit. Il avait été longtemps fonctionnaire de la Ville de Montréal (1960 à 1977), et avait entrepris à l'âge mûr des études de droit. Il n'arrivait pas à Saint-Léonard sans ambition politique. Dès novembre 1978, il devient maire de la cité, sans cependant que son équipe de candidats conseillers réussisse à former la majorité au conseil municipal.

A peine deux ans après avoir été élu maire, M. Bissonnet ambitionne d'être choisi candidat libéral pour le comté de Jeanne-Mance, qui regroupe une bonne portion de Saint-Léonard. Certes, M. Bissonnet affirme que sa décision n'est pas encore tout à fait définitive. Mais ses allées et venues aux locaux du PLQ de la rue Gilford ne laissent guère de doute quant à ses intentions. D'autant plus qu'il a vendu près de 500 cartes d'adhésion au PLQ dans Jeanne-Mance depuis un mois.

Me Michel Bissonnet, élu maire de Saint-Léonard en 1978.

M. Bissonnet nous confiait qu'il a entrepris ces jours-ci de faire du recrutement d'une façon très «accélérée», en vue de la «convention».

Me Antonio Michele est l'un des associés de Me Bissonnet comme avocat. Il sera quant à lui candidat libéral à l'assemblée d'investiture dans le comté voisin de Viger, qui comprend une partie (le sud) de Saint-Léonard et le Nouveau-Rosemont. Il a vendu lui aussi un bon 500 cartes de membres du PLQ récemment.

Quant au troisième associé du bureau d'avocats noté, Me Antonio Di Cioccio, 29 ans, il vient à peine de terminer son droit. Il était stagiaire dans le bureau de Mes Bissonnet et De Michele et il fut élu commissaire à la commission scolaire Jérôme-LeRoyer le 9 juin dernier. C'est lui qui, depuis juin, est le président de la commission scolaire.

Les deux associés De Michele et Bissonnet auront beaucoup à faire cependant pour être choisis candidats libéraux respectivement dans Viger et Jeanne-Mance. Notons que Viger est un nouveau comté, tandis que M. Henri Laberge est actuellement le député péquiste de Jeanne-Mance. L'élection de ce dernier en 1976 — une surprise dans un comté pareil, qui compte une forte population italophone (environ 18%), était due au «drame» qu'y avait soulevé la loi 22 du gouvernement Bourassa sur la langue française.

Toujours est-il que M. De Michele rencontrera une forte opposition à l'assemblée d'investiture libérale dans Viger. Deux autres candidats sont en effet de la partie. D'abord, M. Rafael Iadeluca, l'ancien président de la commission scolaire Jérôme-LeRoyer (1977), qui est aujourd'hui le directeur du personnel à la commission scolaire Le Gardeur.

Le troisième candidat libéral dans Viger est M. Cosmo Maciocia, qui est conseiller municipal à Saint-Léonard et qui s'y est fait élire en 1978 dans l'équipe... de M. Bissonnet, maire de Saint-Leonard. Le suspense de cette convention consistera à savoir lequel des trois candidats réussira à se faufiler entre les deux autres.

Dans le comté de Jeanne-Mance, Me Bissonnet devra affronter deux autres aspirants. D'abord, Mme Madeleine Boyer, professeur de l'Ecole Pie XII, puis M. Giovani Molina, un homme d'affaires qui est aussi président du Congrès national italo-canadien. Bref, rien n'est encore dans le sac pour M. Bissonnet.

En plus d'être très active dans les coulisses de la politique, l'étude De Michele, Bissonnet et Di Cioccio a décidé de se faire remarquer sur la scène judiciaire. La semaine dernière, en effet, Mes Bissonnet et Di Cioccio ont déposé en Cour supérieure une plainte contre M. Alfonso Gagiiano, commissaire à la commission scolaire Jérôme LeRoyer, dont Me Di Cioccio est président. De M. Gagliano, les deux avocats ne demandent rien de moins que le remboursement de dommages qu'ils évaluent à un total de $1.3 million — $750,000 pour Me Bissonnet et la différence pour son associé.

Il s'agit d'une poursuite pour libelle, qui vise un article écrit par M. Gagliano et publié par lui cet été dans les journaux locaux. L'article en question, qui fait longuement état de querelles politiques de quartier qui ont entouré l'élection scolaire de juin, parlait d'une présumée «trahison» des parents et enfants de Saint-Léonard par le maire Bissonnet et de «trahison» également par Me Di Cioccio du Regroupement scolaire auquel il a appartenu pour se faire élire.

Dans la plainte pour libelle, le maire de Saint-Léonard, qui nie vigoureusement avoir jamais eu le désir de former «son» équipe de candidats commissaires à l'élection scolaire de juin, reconnaît néanmoins avoir proposé au Regroupement scolaire d'ajouter Me Di Cioccio, son associé, à la liste de ses candidats. Ce qui fut fait. Après l'élection, cependant, M. Gagliano s'est plaint publiquement de ce que M. Di Cioccio ait fait alliance avec les commissaires «péquistes» de Pointe-aux-Trembles afin de donner à ceux-ci une bonne place sur l'exécutif de la commission, quitte à obtenir, lui, la présidence en retour.

Tel est le contexte qui entoure la lutte pour le pouvoir chez maints libéraux de Saint-Léonard. Précisons pour finir que les comtés de Viger et de Jeanne-Mance seront parmi les rares du Québec où il est probable que des représentants des communautés ethniques soient choisis comme candidats du Parti libéral. Il en sera ainsi dans le comté montréalais de Viau, représenté actuellement par M. Charles Lefebvre, péquiste, où la «convention» libérale tranchera entre deux candidats, MM. Bill Cusano et Roger Renaud. Le premier, un organisateur politique depuis longtemps, — au municipal (à Laval), au provincial et au fédéral — dirigeait la campagne du NON dans ce comté en mai: l'option l'y a emporté par plus de 10,000 voix.

Dans le comté montréalais de Bourassa, il semble que le PLQ aura un candidat d'origine haïtienne, Me Michel Coulonge. Enfin, dans le comté très ethnique de Laurier (Parc Extension), où le député libéral sortant, M. André Marchand, n'est plus sur les rangs, cinq candidats se disputeront ce comté sûr pour les libéraux.

Il s'agit de trois personnes d'origine grecque: MM. Christophe Sirros, directeur du CLSC de Parc Extension, Philippe Maroulis, notaire, et Basile Papachristou, avocat. Sollicité par la direction du parti pour s'y présenter, Me Demetrius Manolakos, conseiller municipal (Parti civique) de Montréal, a fermement décliné l'invitation. Les trois Grecs affronteront un italophone, Me Louis Marandola, et peut-être (sa décision n'est pas encore prise) M. Gilles Desjardins.

Les Grecs sont à peu prêts assurés de l'emporter, car 42% des quelque 1,200 membres de l'association libérale locale d'avant l'été sont d'origine grecque. Au cours des derniers mois, le membership est passé à 4,000, dont la plupart des membres nouveaux ont été recrutés par les trois candidats grecs.

Recommandation du Conseil sur le maintien des services de santé

Que patrons et syndiqués adoptent un code d'éthique

par Paule des Rivières

L'exercice du droit de grève dans les hôpitaux pourrait facilement souffrir quelques raffinements, dont la mise sur pied d'un service de répartiteurs (dispatching) régional et l'élaboration d'un code d'éthique qui régirait les relations entre syndiqués et patrons.

C'est ce que suggère, dans son rapport final remis ces jours-ci au ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre, M. Pierre-Marc Johnson, le Conseil sur le maintien des services de santé et des services sociaux, nouvelle structure chargée, lors de la dernière ronde de négociations, d'informer le public sur le maintien des services essentiels. Ce conseil de sept membres était présidé par M. Gérard Picard, décédé au cours de l'été.

Dans le rapport, il est rappelé que le conseil n'avait aucun pouvoir décisionnel et qu'il n'avait pas non plus à se prononcer sur la pertinence des services que les parties, dans un établissement donné, avaient convenu de conserver en cas de conflit. Simplement de dire si oui ou non les services essentiels identifiés étaient maintenus.

Le conseil conclut que son rôle durant les négociations dans le secteur des affaires sociales a été «positif». Il admet qu'il a connu un démarrage lent mais tend à balayer les autres critiques, fort nombreuses, qui l'ont frappé durant son travail. L'expérience a été «valable».

Outre M. Picard, les autres membres du Conseil étaient M. Harvey Barkun, directeur-général de l'hôpital général de Montréal, Mme Ginette Rodger, directrice du Service des soins infirmiers de l'hôpital Notre-Dame, M. Jean-Yves Légaré, directeur du Conseil régional de la santé et des services sociaux de Québec, Mme Paulette Côté, infirmière à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, Mme Ginette Lesage, technicienne de laboratoire à l'hôpital Charles-LeMoyne et M. André Serres, préposé aux travaux lourds à Notre-Dame.

Le rapport conclut que, durant les négociations et les conflits qui ont marqué le Québec l'année dernière, « ni la santé, ni la sécurité publique n'ont été mis en danger». C'est la principale raison qui lui fait qualifier son expérience de positive.

A aucun moment, souligne l'organisme dans son rapport, il n'y a eu grève généralisée dans les hôpitaux et il y a surtout eu «un grand nombre de grèves appréhendées.»

C'est principalement pour rectifier ces appréhensions et pour perfectionner la voie des ententes entre syndicats et employeur d'un établissement que le Conseil suggère un code d'éthique ou un protocole, qui servirait de voûte au maintien des services essentiels en cas de conflit.

«Le législateur a fait confiance aux parties et, en particulier, aux syndicats. Aux parties maintenant (...) de contribuer à marquer de nouveaux progrès si elles ne veulent pas être aux prises, au début de chaque ronde de négociations, avec une nouvelle loi; elles doivent mettre leur compétence incontestable et leur bonne foi au service du progrès social en s'inspirant des 500 cas où elles ont réussi à s'entendre", souhaite le conseil.

Un protocole-cadre ou un code d'éthique devrait, de l'avis du Conseil sur le maintien des services essentiels (dissous maintenant), inclure un organigramme de l'établissement avec la liste des services, le taux d'occupation et les services que la direction entend maintenir en cas de conflit, des informations sur les admissions aux salles d'urgence, sur les briseurs de grève, les grèves d'avertissement et les débrayages appréhendés.

Ce protocole différerait d'une entente syndicale-patronale telle qu'on l'a connue l'année dernière en ce qu'il n'y aurait pas d'échéancier strict pour sa signature et en ce qu'il serait de nature moins temporaire. De plus, un comité conjoint en surveillerait l'application.

Quant au service de répartiteurs (dispatching), il permettrait une meilleure coordination des services à l'échelle régionale et, qui sait, peut-être serait-il heureux en tout temps?

Le ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre n'a encore aucun commentaire à faire sur ce rapport, pas plus qu'il n'a d'idée sur la date de la tenue d'un éventuel sommet sur les relations de travail annoncé l'an dernier pour l'automne et le printemps.

Un professeur congédié par l'UdeM, parle de «terrorisme»

M. Robert Cadotte, qui était chargé de cours à l'Université de Montréal depuis 1974, entend déposer une plainte auprès de la Commission des droits de la personne pour protester contre son nonréengagement qui, d'après lui, «ne respecte pas le pluralisme universitaire».

M. Cadotte était un des animateurs du projet de Pédagogie progressiste offert au étudiants de troisième année de la section préscolaire-primaire de la faculté des Sciences de l'éducation de l'Université de Montréal.

Bien que ne bénéficiant d'aucune sécurité d'emploi, M. Cadotte soutient que sa mise à pied n'est qu'un geste de plus de l'université visant à abolir définitivement le projet de travail offert aux étudiants de la section préscolaire-primaire, projet qui, selon les termes de ses concepteurs, remet en cause une certaine vision élitiste de l'enseignement et tente d'innover dans le domaine. Les animateurs du projet Pédagogie progressiste sont aussi membres du groupe de recherche «La maîtresse d'école».

En accusant l'institution universitaire de «terrorisme», M. Cadotte a rappelé les récents événements qui ont frappé le projet qu'il codirigeait. Il a parlé de la réduction considérable des crédits du projet, qui passent de 24 à neuf, cette année, nonobstant le fait que 50% des étudiants en troisième année avaient demandé de s'y inscrire au printemps dernier.

Il a également mentionné le congédiement, au printemps de M. Michel Desjardins, lui aussi animateur du projet en question. Les deux ont donné hier une conférence de presse conjointe.

La réduction de l'importance du projet a signifié une diminution des effectifs. En plus de Mme Colette Noël, professeur agrégée permanente, l'université a fait appel aux services de M. Richard Gendron, lui aussi chargé de cours comme M. Cadotte. M. Gendron a refusé de prendre une place qu'il estime devoir revenir à M. Cadotte.

Appelé à commenter les accusations portées contre l'université, et plus précisément contre sa vision étroite de la chose universitaire, le vice-doyen de la faculté des Sciences de l'éducation, M. Gilles Bibeau, a déclaré que l'université n'avait aucun critère à respecter dans l'embauche des chargés de cours.

M. Bibeau trouve pour le moins gratuites les accusations portées contre l'université. Il a résumé l'histoire de la réduction des crédits du projet Pédagogie progressiste en mentionnant que les étudiants avaient déjà beaucoup de cours pratiques et que ses responsables n'avaient pas, tel que la Commission des études le leur avait demandé, livré de plaidoyer rigoureux pour la sauvegarde du projet.

L'intégration scolaire des déficients mentaux: un processus lent et délicat

par Marie Laurier

L'intégration difficile en milieu scolaire des personnes atteintes de déficience mentale fait l'objet d'un mémoire que vient de présenter au gouvernement du Québec l'Association du Québec pour les déficients mentaux (AQDM). Mme Louise Lanteigne, présidente, et le directeur général de l'organisme, Mme Lorainne Boyer, ont remis le document à M. Jacques-Yvan Morin, ministre de l'Éducation au cours d'une rencontre à son bureau montréalais de la rue Fullum.

M. Morin a convenu avec ses interlocutrices de l'importance d'une participation conjointe du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), du ministère des Affaires sociales (MAS) et, bien sûr, des parents. Ces derniers, au nombre de 3,000, sont regroupés en une quarantaine d'associations à travers la province. Un comité interministériel MEQ-MAS étudie les problèmes de l'intégration sociale et scolaire des déficients mentaux légers, moyens et profonds.

Dans le mémoire, l'AQDM souhaite la mise sur pied de structures souples et dynamiques pour rejoindre le plus grand nombre possible de parents pour les stimuler à se renseigner, à communiquer leurs expériences et leurs opinions, à s'impliquer de façon constante pour améliorer le sort des enfants et des adultes atteints d'un handicap mental.

Au cours d'un sondage effectué auprès de 400 parents dont 30% ont répondu au questionnaire, l'AQDM dégage quelques recommandations principales:

■ l'accessibilité aux services scolaires. À cet effet, l'AQDM note qu'aucun enfant ne devrait être refusé à cause d'incontinence et suggère que des dispositions soient prises pour l'aider à faire l'apprentissage de la propreté tout en fréquentant l'école.

Là-dessus, M. Morin souligne que la Commission scolaire qui reçoit une telle demande d'un parent est tenue d'en saisir la Direction régionale qui détient des fonds supplémentaires à cet effet. Il semble cependant que l'existence de ces crédits soit très peu connue tant par les parents que par les autorités scolaires.

■ la stimulation précoce et les garderies. Les parents ont souligné le grand besoin de services de stimulation précoce destinés aux enfants de moins de cinq ans et la nécessité de voir des garderies à l'intention des handicapés. Ce problème fait l'objet d'une étude spéciale présentement au comité interministériel MEQ-MAS.

■ le transport scolaire. Voilà un problème qui a fait l'objet de nombreuses pressions de la part des parents dans certaines régions du Québec l'année dernière. On voudrait que les enfants soient accompagnés de surveillants durant les longues randonnées qu'ils doivent faire en autobus pour se rendre à l'école. LE DEVOIR a appris, de source sûre, que l'argent consenti à cette fin n'attend que la décision du Conseil du trésor pour permettre la présence d'accompagnateurs dans les autobus scolaires.

■ l'intégration des élèves déficients moyens à l'école régulière s'effectue lentement et, à ce propos, l'AQDM et le ministre de l'Éducation sont d'avis que c'est une démarche qui doit être progressive, planifiée, bref qu'elle ne peut se faire du jour au lendemain.

«Il faut d'abord commencer le processus d'intégration avec les enfants les plus intégrables», indique-t-on dans la recommandation, tout en ajoutant que le succès de ce processus délicat dépend de la sensibilisation des parents d'enfants déficients, de leurs enseignants, des parents d'enfants normaux et de la population en général.

Dans cette perspective, M. Jacques-Yvan Morin a rappelé que le principal interlocuteur pour l'intégration des enfants à l'école est le coordonnateur en adaptation scolaire de la commission scolaire, suivi du responsable de l'adaptation dans chaque bureau régional du ministère.

L'eau potable c'est important
AQTE

TRATTORIA TRESTEVERE
Nous sommes heureux d'annoncer à notre aimable clientèle notre réouverture
votre hôte vous y attend
cuisine italienne typique
TRATTORIA TRASTEVERE
1237 Crescent 866-3226

le matin j'écoute
BONJOUR QUÉBEC
l'actualité quotidienne dite et commentée... en primeur
avec PIERRE PASCAU
du lundi au vendredi de 4h15 à 6h00
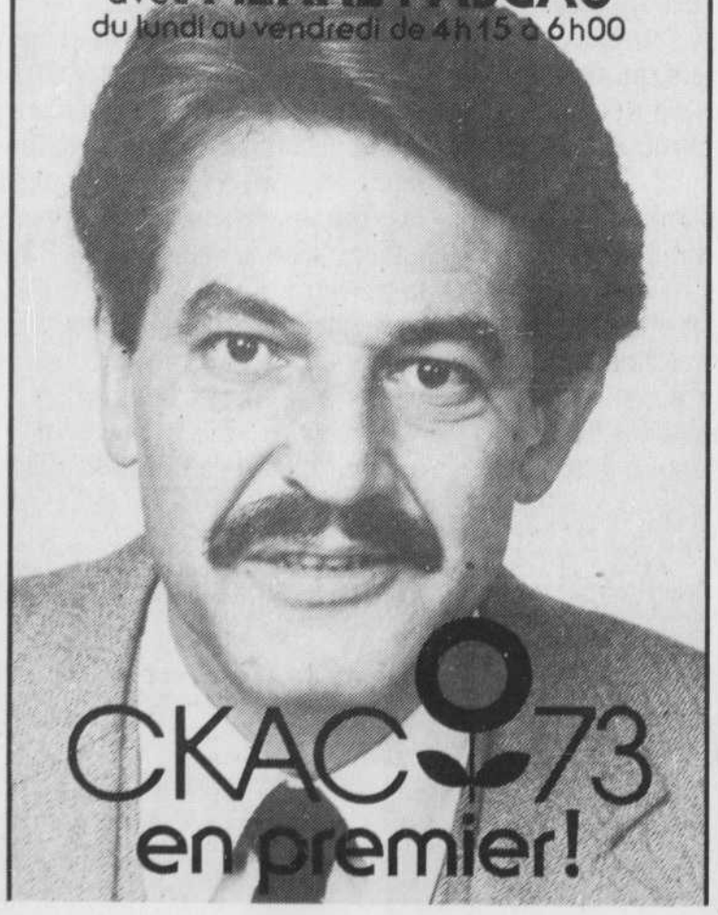
CKAC 73
en premier!

le matin j'écoute
LES PROUESSES DU MATIN
avant toute chose
avec JACQUES PROULX
du lundi au vendredi de 6h00 à 9h15
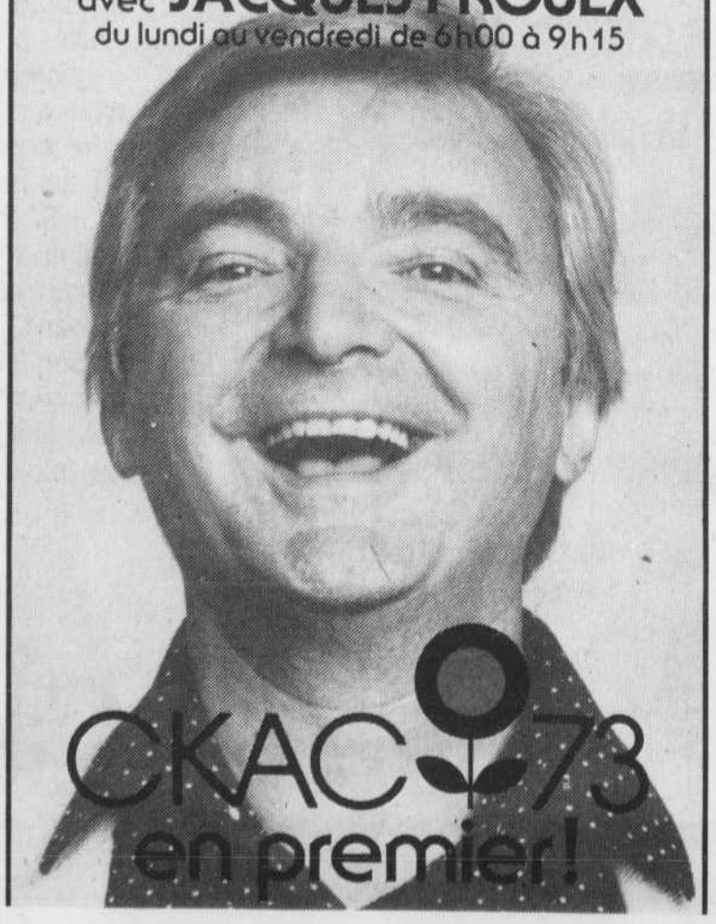
CKAC 73
en premier!

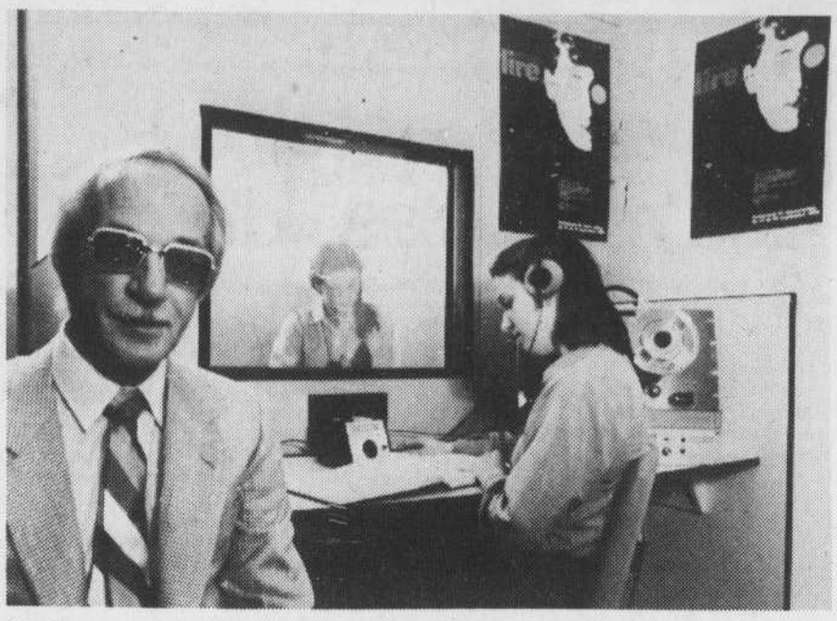

M. Raymond Charette, animateur à Radio-Canada, président de la campagne de souscription de La Magnétothèque.

La Magnétothèque

Une bibliothèque sonore pour handicapés visuels

par Marie Laurier

Ce n'est pas la voix d'or de Raymond Charette, animateur chevronné d'émissions musicales et culturelles à Radio-Canada qui importe lorsqu'il consacre quelques heures chaque semaine à enregistrer des livres pour les aveugles.

«Bien au contraire, confiait-il hier au DEVOIR; je prends une grande leçon de modestie dans ce milieu puisque mon travail de bénévole ne consiste pas à projeter ma meilleure voix mais à lire intelligemment et de façon compréhensive des manuels pour les étudiants handicapés visuels.»

Diplômé en droit, c'est dans cette discipline que Raymond Charette se sent le plus à l'aise pour enregistrer sur bandes magnétiques les bouquins inscrits au programme universitaire. Mais il ne se considère que l'un parmi les autres 600 bénévoles de La Magnétothèque de la rue Cherrier, cette bibliothèque sonore qui depuis sa création, il y a près de trois ans, a offert à près de 1,000 handicapés visuels la possibilité de poursuivre leurs études.

Raymond Charette a accepté spontanément la présidence de la campagne de souscription de la Magnétothèque, qui aura lieu du 15 au 30 septembre, tout simplement parce qu'il croit fermement à l'extrême importance de ce «service essentiel» dans notre communauté.

«L'objectif de $300,000 est certainement un défi, j'en conviens, disait-il hier en conférence de presse. Mais je suis persuadé que l'accès au livre est un droit pour tous et les nombreuses demandes d'enregistrement de livres exprimées par les étudiants et professionnels aveugles, démontrent que ces derniers revendiquent ce droit. En permettant à La Magnétothèque de les aider aujourd'hui, eux aussi, demain, pourront contribuer au mieux-être de la société.»

Tout comme les comédiens Paul Berval, Julien Bessette, Rita Lafontaine, Pierre Dufresne et le dramaturge Michel Tremblay, pour ne nommer que les noms connus parmi les centaines d'autres bénévoles de La Magnétothèque, Raymond Charette croit que l'aveugle ne sera jamais un citoyen à part entière tant qu'il n'aura pas véritablement accès aux livres.

Le directeur de la Magnétothèque, M. André Hamel, en sait quelque chose, lui qui a mis sur pied cette bibliothèque sonore qu'il rêve de dédoubler à Québec tant la demande des étudiants de l'Université Laval est grande pour ce service. Mais pour l'instant, la priorité des responsables de cette société sans but lucratif mise sur pied en 1978 sous le modèle de *Recording for the Blind* aux États-Unis, se porte vers des besoins urgents à Montréal. Afin de répondre à la demande de noveaux livres à enregistrer, La Magnétothèque devrait posséder deux autres unités d'enregistrement au coût de $160,000, imprimer et distribuer un catalogue des 312 titres ($500) faire l'acquisition de cassettes pour satisfaire aux 4,000 requêtes en attente, soit $21,000. Bref, les besoins sont immenses et l'argent fort rare.

La Magnétothèque ne compte que sur la générosité du public pour subsister et sur la disponibilité des bénévoles. Ces derniers étaient nombreux hier à la conférence de presse, les usagers aussi, ce qui donnait une atmosphère extrêmement sympathique à cet événement. Chacun parlait de La Magnétothèque comme un bibliophile fait admirer ses livres à ses amis.

Plusieurs activités de cueillette de fonds auront lieu durant la campagne de souscription. Cinq succursales de la Banque Royale ont accepté de recevoir les dons que l'on peut aussi aller porter en visitant La Magnétothèque au 1030 de la rue Cherrier. «Donnez pour voir», invite le slogan de la campagne...

Les quotidiens du Québec se font rares dans les édifices de l'État

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Les distributeurs des principaux quotidiens du Québec, LE DEVOIR, *La Presse*, *Le Journal de Québec* et *The Gazette*, éprouvent depuis quelques jours certaines difficultés à livrer leurs produits dans les édifices du gouvernement de la capitale. Dans certains cas, le nombre d'exemplaires vendus a même chuté de 80%

Au moment où le gouvernement québécois commence à se préoccuper d'accès à l'information et que le ministère des Communications prépare un projet de loi en ce sens, un autre ministère, celui des Travaux publics et des Approvisionnements, gênerait en effet la libre-circulation des journaux.

Dans trois des plus importants édifices gouvernementaux, le Complexe G, l'édifice H et l'édifice Joffre, un différend oppose les Travaux publics à un concessionnaire de «tabagie» qui distribue les principaux journaux. Celui-ci, jugeant que le contrat qui le lie au ministère des Travaux publics le force à vendre à perte les journaux, a décidé de restreindre au minimum la vente des quotidiens.

La vente des journaux rapporte généralement aux comptoirs à journaux un profit de 20% du prix de vente, soit cinq cents par exemplaire vendu 25 cents. Or il arrive que le concessionnaire des tabagies des édifices en question doive payer au gouvernement une commission sur ses profits qui serait de l'ordre de 33% environ, comme partie de son loyer. Chaque fois qu'un exemplaire d'un quotidien est vendu, le concessionnaire voit non seulement sa «commission» de 20% réduite à néant, mais encore il doit payer pour ce douteux privilège.

Le contrat de location qui le lie au gouvernement lui accorde en effet l'exclusivité de la vente des journaux dans les édifices, si bien qu'il n'a pas le choix de vendre les quotidiens. En réaction toutefois à cette situation et à des négociations qui se sont avérées vaines avec les Travaux publics, le concessionnaire en question a décidé de réduire au strict minimum le nombre d'exemplaires de chaque quotidien, et conséquemment ses pertes.

Selon la société de messagerie responsable de la distribution des quotidiens montréalais à Québec, il se vendait entre 125 et 150 exemplaire du DEVOIR au complexe G à tous les jours de la semaine, et il ne s'en vend plus que 25 exemplaires maintenant. Dans le cas de *La Presse*, on est passé aussi de 150 à 25 et la situation est semblable pour *The Gazette*, mais dans des proportions moindres. Dans le cas du *Journal de Québec*, la situation serait aussi semblable, mais la réduction du nombre d'exemplaires tenu au comptoir aurait été moindre.

Pour remédier à cette situation, le *Journal de Québec* et le distributeur des quotidiens montréalais ont décidé de vendre à la criée à l'entrée de l'édifice G le matin les journaux pour compenser les pertes subies et répondre aux demandes des clients. En raison de l'exclusivité de la vente des journaux accordée au concessionnaire, il est impossible pour les quotidiens d'installer des boîtes distributrices automatiques.

Le seul quotidien qui échappe à cette situation est *Le Soleil* de Québec. Celui-ci payant une commission supérieure à celle des autres quotidiens n'a pas eu à subir de coupure de la part du concessionnaire.

La SVP dénonce la pollution de l'air causée par l'incinérateur Des Carrières

par Angèle Dagenais

L'incinérateur de la rue Des Carrières situé au nord du parc Laurier à Montréal et construit au coût de $17 millions en 1970 pollue depuis dix ans un quadrilatère qui s'étend de Dolorimier à du Parc et de Marie-Anne à Beaubien, a soutenu hier un porte-parole de la Société pour vaincre la pollution (SVP) au cours d'une conférence de presse, en exigeant que Montréal se conforme aux règlements d'assainissement de l'air édictés par le ministère de l'Environnement du Québec. Il a ajouté que la Communauté urbaine de Montréal, qui possède ses propres normes d'assainissement de l'air, est sur le point de signer un protocole d'entente avec le gouvernement du Québec pour être exemptée de se conformer aux règlements provinciaux et aux inspections provinciales touchant la pollution de l'air.

Or, dit-il, selon ce protocole le cas de l'incinérateur Des Carrières ne serait pas réglé avant trois ans et les citoyens du quartier exigent qu'il se règle maintenant.

Depuis dix ans, soutient la SVP l'entourage des fumées SVP l'entourage respire des fumées toxiques (acide chlorhydri- dans leurs résidences des particules supérieures à 20 micromètres dont une proportion de matières à demi brûlées. Les mêmes résidents subissent de plus une pollution par le bruit qu'ils qualifient d'intolérable. Les vapeurs produites par la combustion des déchets est dirigée en effet vers des condensateurs qui provoquent sans interruption, des vibrations et un bruit infernal.

Quand le temps est humide, soutient-on, les citoyens du quartier respirent des odeurs de fumée comme s'il y avait un incendie dans les environs.

Les constatations des citoyens incommodés ont été vérifiées et mesurées par la firme A. Gordon qui a remis son rapport à la Ville de Montréal en juin 1979 mais ce rapport n'a pas été rendu public. La Société pour vaincre la pollution en a obtenu une copie de même qu'une analyse effectuée par l'ingénieur Yves Lemieux pour le compte de la Ville et qui constate les mêmes effets nocifs et dégâts à l'environnement. Depuis la remise du rapport Gordon, les responsables municipaux ont donné des directives aux opérateurs de l'incinérateur afin de ne pas dépasser 68% de la capacité théorique d'incinération (qui est de 1,000 tonnes par jour) en vue de réduire les émissions de particules dans l'atmosphère.

Mais ces mesures demeurent inadéquates pour régler tous les problèmes de pollution de l'incinérateur Des Carrières, affirme la SVP qui exige que les équipements anti-pollution pour lesquels des sommes sont prévues dans le budget triennal d'investissement de la Ville de Montréal soient installés dans les plus brefs délais.

La technologie existe pour résoudre ces problèmes, estiment les responsables de la SVP, et des correctifs adéquats ont été apportés par exemple à l'incinérateur de Limoilou qui montrait des problèmes analogues à ceux de Montréal. L'opération a coûté $500,000 et a été entreprise à la suite de l'intervention des Services de protection de l'environnement du ministère de l'Environnement du Québec.

Selon la SVP, le gouvernement du Québec devrait en outre légiférer pour que diminue de façon générale le volume des déchets domestiques — interdiction des contenants non remboursables, uniformisation des emballages, tri à la source, etc. — et que la Ville de Montréal pratique le tri des ordures, la récupération des métaux et la collecte séparée des journaux. Il existe d'autres solutions à l'élimination des ordures. La SVP considère que si la Ville a choisi l'incinération des déchets, elle devrait prendre ses responsabilités pour que le système soit fonctionnel et non dommageable pour la santé des citoyens. Si l'incinérateur Des Carrières vendait la vapeur produite par la combustion, cela pourrait lui rapporter quelque $7 millions par année, de quoi se payer un excellent système anti-pollution, estime la SVP.

Postiers et traducteurs perturbent l'enquête Marin

OTTAWA (PC) — Le juge René Marin a ajourné à une date indéterminée son enquête sur la sécurité aux postes, hier, à la suite du refus, pour une deuxième journée consécutive, des dirigeants syndicaux des postiers de franchir les piquets de grève des traducteurs pour aller témoigner.

Cet ajournement *sine die* peut retarder la transformation du ministère des Postes en société d'État.

M. Denis Coupland, gérant général du syndicat des traducteurs, s'est réjoui de la décision du juge Marin.

La commission d'enquête devait tenir des audiences publiques à Fredericton, lundi prochain, après avoir terminé son travail à Ottawa.

Le juge Marin avait jusqu'au 15 septembre pour terminer son enquête et jusqu'à la fin d'octobre pour rédiger son rapport. Il a demandé au gouvernement, hier, d'attendre son rapport avant de discuter du projet de loi pour faire une société d'État avec le ministère des Postes.

MM. Jean-Claude Parrot, président du Syndicat des postiers, et Robert McGarry, président du Syndicat des facteurs, ont bavardé avec une quinzaine de traducteurs grévistes, à l'extérieur de l'endroit où devait se tenir les audiences de la commission Marin.

Le porte-parole des traducteurs, M. Coupland, a fait savoir que les grèves rotative se poursuivront. Ces grèves ont commencé en août, à la suite du rejet par le Conseil du trésor d'un rapport de conciliation.

M. Coupland a dit que les grèves auront surtout lieu à Ottawa, lieu de travail d'environ 800 des 1,125 traducteurs du gouvernement.

Les traducteurs réclament un congé payé de maternité de 17 semaines, au lieu du congé non payé actuel de six mois.

Ils veulent également une hausse salariale d'environ 12% au cours de chacune des années d'une convention collective de deux ans, avec rétroactivité en mars 1979. Le salaire moyen est actuellement d'environ $21,000.

L'eau potable c'est important
AQTE

DÉCOUPEZ

Je veux économiser sur le chauffage.

NOM
ADRESSE
VILLE CODE POSTAL
TÉL.
☐ J'aimerais économiser jusqu'à 20% avec le brûleur à flamme concentrée.
☐ Je voudrais en savoir davantage sur ÉnertrolMD et la garantie d'économie annuelle de 15%.

Vous avez bien raison. C'est pourquoi Ultraconfort vous offre un brûleur à flamme concentrée, un thermostat économiseur, un humidificateur mécanique, sans oublier le dépliant "Conseils sur l'économie de l'énergie".
Voilà autant de produits et de conseils qui vous permettront sûrement de réduire vos coûts actuels de chauffage à l'huile. Écrivez-nous, nous serons heureux de vous en faire la preuve.
Ultraconfort vous offre en exclusivité le fameux économiseur d'énergie ÉNERTROLMD pour systèmes à eau chaude.

Découpez et retournez à:
ULTRACONFORT
Division d'Ultramar Canada Inc.
10450 Secant, C.P. 1100, Anjou, Québec
H1K 4L4 Tél.: (514) 353-9630

Ultramar Ultraconfort
LD

CONSERVATOIRE LASSALLE
PERMIS NO 749569

CULTURE PERSONNELLE
COURS DU JOUR OU DU SOIR
ART DRAMATIQUE ET ART ORATOIRE
— PHONÉTIQUE
— LITTÉRATURE
— POÉSIE MÉMORISÉE
— LECTURE EXPRESSIVE
— MOUVEMENTS EXPRESSIFS
— TECHNIQUE DE SCÈNE
— MONOLOGUES
— ART DE RACONTER
Début des cours: 10 septembre

COURS POUR LES «15-17» ANS
LE VENDREDI DE 17h à 19h
— EXPRESSION ORALE
— ART DE DIRE ET JEUX EXPRESSIFS
— COMMEDIA DELL'ARTE
— LECTURES ET FABLES
— JEU CHORAL
Début des cours: 12 septembre

PROGRAMMES DES COURS ENVOYÉS SUR DEMANDE AU:
288-4034

3505 rue DUROCHER, MONTRÉAL, QUÉBEC H2X 2E7
(MÉTRO PLACE DES ARTS)

Chili: un référendum-plébiscite qui se tient sans liste électorale

SANTIAGO (d'après Reuter et AFP) — Adversaires et partisans du projet de constitution chilienne se sont affrontés mardi soir dans les rues de Santiago. Six personnes, dont deux journalistes, ont été blessées et la police a arrêté 77 personnes qui participaient a diverses manifestations politiques dans la capitale et dans le port de Valparaiso. Le ministère de la Défense a annoncé l'arrestation de tous ceux qui sèmeront le désordre et commettront des délits avant, pendant et après le référendum. Cette mesure s'appliquera à toutes les personnes «quels que soient leur qualité ou rang», a indiqué un communiqué sur les mesures de sécurité publique qui seront prises par les forces armées le jour du référendum.

Les responsables militaires de chaque région désigneront des délégués dans chaque subdivision communale qui eux-mêmes enverront des représentants dans chaque bureau de vote pour «permettre la libre expression de la volonté populaire».

Le référendum se déroulera sous l'état d'urgence, en vigueur depuis 7 ans, et qui a été prolongé hier de 6 mois. L'état d'urgence restreint notamment le droit de réunion, permet aux autorités d'ordonner des détentions sans jugement, et limite la liberté de presse.

Aussi, le texte de la constitution soumis au référendum aujourd'hui, jour d'anniversaire du coup d'État militaire qui renversa en 1973 le gouvernement de gauche du président Salvador Allende, a toutes les chances d'être approuvé massivement par les électeurs.

Le parti démocrate-chrétien a mis en doute la validité du scrutin qui s'apparente selon lui, à un plébiscite. «Ce plébiscite ne dispose pas des garanties minimales qui pourraient assurer sa validité», a déclaré M. Andes Zaldivar, président du parti.

M. Zalvidar a indiqué que les scrutateurs désignés par les autorités sont tous des maires, des cadres de la Banque centrale, et des industriels qui sont directement intéressés par les orientations économiques du régime.

La télévision diffuse régulièrement des spots appelant à voter «oui». Dans le tout nouveau métro de Santiago, les murs sont recouverts d'affiches demandant aux Chiliens d'apporter leur soutien au projet gouvernemental.

La commission internationale des juristes, dont le siège est à Genève, a estimé de son côté hier que l'issue du scrutin ne faisait pas de doute car «aucun dictateur n'a encore perdu un référendum».

La commission indique qu'il n'existe toujours pas de liste électorale au Chili et que les fraudes sont de ce fait facilitées. Les juristes ajoutent que tous les scrutateurs ont été nommés par le gouvernement et qu'il n'y aura aucun témoin indépendant ou représentant de l'opposition au moment du dépouillement.

La commission dit encore que l'ancien président Eduardo Frei n'a pu exprimer son point de vue à la télévision et que ses partisans ont été arrêtés parce qu'ils distribuaient des tracts invitant la population à voter «non.»

La constitution soumise au référendum est encore une inconnue dont tout le monde parle mais dont très peu de Chiliens connaissent le contenu.

Pour le gouvernement du général Augusto Pinochet, c'est «la constitution de la liberté», car elle ferme les portes au marxisme, en créant une démocratie forte et autoritaire.

Pour l'opposition, représentée par la démocratie-chrétienne et les partis de gauche (illégaux), c'est une constitution qui fait peur, puisque le rétablissement du suffrage universel et l'exercice des libertés publiques sont au moins ajournés pour les 9 prochaines années. À l'issue de cette période de 9 ans, le général Pinochet aura la possibilité de postuler pour un nouveau mandat présidentiel de huit années, et devrait alors quitter définitivement le pouvoir en 1997.

Néanmoins, le président Pinochet a déclaré mardi dans la capitale chilienne qu'il n'envisageait pas de demeurer pendant un quart de siècle au pouvoir.

«Je demeurerai au pouvoir aussi longtemps que je pourrai accomplir ma mission mais dans 8 ans, en 1989, il se peut que je n'y sois plus car je serai âgé», a-t-il déclaré aux dirigeants de l'armée et de la police lors d'une cérémonie pour le 7ème anniversaire du coup d'État contre le président Allende. Le général Pinochet a précisé qu' «il y aurait un gouvernement militaire tant que ce serait nécessaire pour le pays».

Le référendum a lieu sept ans après l'arrivée au pouvoir du général Pinochet (64 ans) lors du coup d'État militaire qui renversa le 11 septembre 1973, le gouvernement socialiste de Salvador Allende. Un mois plus tard, commencèrent les travaux de préparation d'une nouvelle constitution.

Or, chez les 7,000,000 Chiliens qui vont voter, en se prononçant par oui ou par non sur ce texte fondamental, très peu semblent avoir lu la constitution ou en connaître les détails.

Le premier article de la constitution, qui consacre le principe de la séparation des pouvoirs, proclame que «les hommes naissent libres et égaux en droit et que la famille est la cellule fondamentale de la société». Il est souligné qu' «il n'y a au Chili, ni groupes ni individus privilégiés».

Parmi les 120 articles de la Constitution, il est notamment stipulé que «le Chili est une république démocratique» et que les partis politiques qui soutiennent une idéologie de classes sont inconstitutionnels et ne peuvent présenter de candidats aux élections.

Toute personne qui diffusera l'idéologie marxiste ne pourra prétendre occuper un emploi public, travailler dans un organe d'informations, précise en outre le texte, ni diriger une organisation politique, sociale ou professionnelle.

Toutefois, l'application de ces 120 articles, est conditionnée par 29 dispositions «transitoires» qui permettent notamment au général Pinochet de proclamer l'état d'urgence ou d'exception.

Des dispositions exceptionnelles donnent également pouvoir au président chilien, «si les circonstances le requièrent», de placer des personnes en détention pour une période pouvant aller jusqu'à 20 jours et de restreindre le droit de réunion et la liberté d'information.

Enfin, la junte de gouvernement, composée des chefs des forces armées, doit conserver le pouvoir constitutif et législatif jusqu'aux premières élections législatives prévues en 1990.

Salvador: victoire des militaires «durs»

SAN SALVADOR (AFP) — La fin de la crise la plus importante qui soit intervenue au sein de l'armée salvadorienne depuis le renversement en octobre dernier du général Carlos Humberto Romero a été annoncée mardi soir à la radio et à la télévision nationales, sans avoir pour autant résolu les divergences, indiquait-on hier à San Salvador.

La décision du colonel Adolfo Majano, l'un des militaires de la junte de gouvernement et considéré comme le chef de file des «modérés», de se soumettre aux éléments «durs» de l'armée, partisans d'une guerre à outrance contre la gauche, risque de relancer la violence qui sévit au Salvador depuis le début de l'année.

Mardi, une soixantaine de paysans, soupçonnés de soutenir l'organisation d'extrême-droite Orden, ont été tués par balles à San Pedro Perulapan (22 km à l'est de San Salvador) par des guérilleros, selon les autorités locales.

Les membres de Orden jouent un rôle actif dans la lutte anti-guérilla, et collaborent avec les forces militaires, notamment dans les secteurs ruraux du pays. Des affrontements entre ces forces et les éléments armés de la gauche sont d'ailleurs rapportés quotidiennement.

Le colonel Majano, en se soumettant aux décisions de la junte, a en quelque sorte abandonné l'idée de combattre non seulement les forces d'extrême-gauche, mais également celles d'extrême-droite.

La «ligne dure» s'est aussi trouvée renforcée avec la reconnaissance de la position des forces armées par le parti démocrate-chrétien salvadorien, qui partage le pouvoir avec les militaires.

Cette position est en outre confortée par l'annonce faite mardi par un porte-parole du département d'État américain d'une aide financière au Salvador, qui pourrait s'élever à 100 millions de dollars, dès le mois d'octobre, en plus du soutien militaire que les États-Unis apportent déjà au pays.

La coalition gouvernementale, décidée à intensifier la lutte contre les mouvements de gauche, se trouve ainsi renforcée avec la solution de la crise au sein de l'armée.

Reste à savoir comment réagira l'opposition, réunie sous l'étiquette du front démocratique et révolutionnaire (FDR). Des rumeurs de grève générale circulent déjà dans la capitale.

L'Église condamne la junte bolivienne

LA PAZ (d'après Reuter et AFP) — La Conférence épiscopale bolivienne a accusé, hier, la junte militaire de violations de la «dignité humaine».

«La liberté de prêcher l'évangile» se heurte à de grandes difficultés, estiment les prélats. La Conférence a déclaré avoir la preuve que se sont produits des meurtres, des tortures physiques et psychologiques, des menaces contre des personnes innocentes et des détentions injustifiées.

Dans une lettre pastorale, la Conférence a condamné le coup d'État du 17 juillet qui a renversé la présidente Lydia Gueiler.

Il n'y avait pas de raison d'interrompre le processus constitutionnel, ont fait valoir les évêques.

Les relations de l'Église catholique et du gouvernement bolivien dépendront de la remise par ce dernier des listes de «tous les détenus, réfugiés politiques, morts et disparus», affirme l'épiscopat bolivien dans un document que publie intégralement le quotidien catholique Presencia.

Ce document, qui est selon les observateurs, le plus important dans le pays depuis l'accession au pouvoir du général Luis Garcia Meza, a été publié à l'issue de la conférence extraordinaire de l'épiscopat national, qui a réuni à Cochabamba (centre du pays) un cardinal et 22 évêques, venus de tout le pays.

Les participants à la conférence ont rappelé que le dialogue entre l'Église et les régimes politiques ne peut exister que si les droits de l'homme, de la nation et de l'Église sont respectés.

Le document rapporte qu'au cours des dernières semaines, l'église a pris connaissance de morts violentes, d'enlèvements, de tortures physiques et psychologiques, de violations de domiciles et de vols, de menaces exercées contre les Boliviens, ainsi que de licenciements massifs d'ouvriers et de fonctionnaires.

Le document dénonce également le manque de recours légaux contre les mauvais traitements, l'existence de groupes paramilitaires incontrôlables sur le plan légal et l'orientation officielle donnée à la radio et à la télévision.

Quant à l'Église, le document indique que de nombreux prêtres et religieuses ont été détenus, qu'une trentaine de couvents ont été perquisitionnés, et qu'un nombre important de religieux ont dû se cacher en raison de menaces reçues.

Ils refusent également de réduire l'activité de l'Église à un exercice purement sacramentel, et revendiquent le droit de l'Église de donner son avis sur l'ordre économique, politique et social, sans pour autant adopter des positions politiques partisanes.

La mise en place de syndicats indépendants continue en Pologne

VARSOVIE (d'après AFP et AP) — L'agitation sociale liée à la mise en place à travers toute la Pologne de «syndicats indépendants et autogérés» s'est poursuivie hier, alors que l'on apprenait de Moscou l'arrivée d'une délégation polonaise de haut rang, la première à se rendre en URSS depuis les événements de Gdansk.

De source proche du KOR à Varsovie, on apprenait que des grèves avaient recommencé à Bialystok, ville de 210,000 habitants près de la frontière soviétique. D'autres grèves auraient éclaté dans plusieurs petites agglomérations de la préfecture de Bialystok, notamment à Elk, Siwalki et Hajnonka. À Lodz, selon les mêmes sources, les ouvriers d'une usine de textiles, ceux d'une usine de meubles à Radomsko et de diverses autres entreprises se sont joints au mouvement.

Celui-ci déborde la classe ouvrière. C'est ainsi que des membres du syndicat des acteurs se sont mis d'accord pour former un syndicat. Ils comptent soumettre leur projet lors d'un congrès spécial.

À Varsovie, des délégations de 112 institutions d'enseignement et de recherche scientifique, notamment l'Académie des sciences, se sont réunis pour discuter de la constitution d'un syndicat autonome des scientifiques.

À Gdansk, un responsable du syndicat indépendant a déclaré: «Le vieux syndicat n'existe pas en ce qui concerne Gdansk et Gdynia». Il a ajouté que des délégations de diverses entreprises dans tout le pays affluaient sans discontinuer au siège de Gdansk pour demander conseil sur l'organisation de leurs propres syndicats indépendants.

Il a précisé que le syndicat autogéré des chantiers navals de la région de Gdansk comptait déjà des milliers de membres. Les nouveaux responsables syndicaux de Gdansk déclaraient n'avoir pas de problèmes avec les autorités.

La direction centrale de l'Union des écrivains polonais a publié une déclaration exprimant l'espoir que les négociations entre les grévistes et le gouvernement aboutiront. La déclaration ajoute: «Notre union tente depuis des années de changer de façon radicale le modèle de notre politique culturelle». L'union demande une «libre circulation de l'information, des évaluations et des opinions, et que des personnes compétentes soient placées aux postes de responsabilité de la vie culturelle de la Pologne.

Selon les journaux de Varsovie, la déclaration demande aussi que soit respectée la tendance du développement de la littérature et suggère la création d'un conseil de la culture habilité à décider de tous les problèmes essentiels de la vie culturelle polonaise. Ce conseil devrait être composé de représentants élus par les écrivains et les artistes, ajoute la déclaration.

Passés les premiers moments d'euphorie dans les milieux ouvriers et d'appréhension dans les milieux dirigeants, après la conclusion des accords reconnaissant aux travailleurs le droit de former leurs propres organisations indépendamment des anciens syndicats officiels, un certain flottement semble se manifester de part et d'autre.

Du côté ouvrier, le manque de moyens et d'expérience, les problèmes soulevés par la gestion des oeuvres sociales, font surgir des difficultés qui n'avaient pas toujours été prises en considération. La nécessité de rétablir à terme une certaine forme d'unité syndicale commence à se faire jour.

Du côté du pouvoir, les responsables locaux semblent manquer d'instruction précises de la part du pouvoir central pour répondre aux revendications des ouvriers et certains d'entre eux font de l'obstruction systématique. Cette attitude est apparemment à l'origine des grèves qui continuent dans toutes les régions du pays, sans qu'on en voit encore la fin.

C'est pourquoi, M. Jozef Pinkowski, président du conseil des ministres polonais, a désigné des «commissions mixtes» pour superviser l'application des accords conclus entre les représentants du gouvernement et les MKS (comité de grève inter-entreprises) de Gdansk, Szczecin et Katowice, a annoncé hier soir l'agence polonaise de presse PAP.

La mise en place de telles commissions, indique PAP, prouve que le gouvernement entend honorer ses engagements envers les travailleurs.

L'objectif des autorités, d'après les déclarations du premier secrétaire Stanislaw Kania mardi soir à Katowice, est de s'assurer que la mise en place des nouveaux syndicats se fera, comme convenu, dans le respect des principes de base du socialisme d'État, tout en encourageant vigoureusement la rénovation des anciens syndicats officiels. Ainsi pourraient être préservées les chances de restaurer l'unité du mouvement ouvrier.

On peut imaginer que cette thèse aura été développée devant leurs homologues soviétiques par les vice-premiers ministres Mieczyslaw Jagielski et Henryk Kisiel qui se sont rendus hier à Moscou en compagnie du ministre du commerce extérieur Ryszard Karski.

Dans l'esprit des dirigeants polonais, l'émancipation du mouvement ouvrier doit avoir pour contrepartie un renforcement de la coopération entre la Pologne et les autres pays membres du Camecon, Union soviétique en tête.

A cet égard, la présence à Moscou d'une délégation polonaise d'un rang aussi élevé (M. Jagielski est en même temps membre du bureau politique) apparaît comme une étape importante dans le plan de restauration de l'économie nationale auquel se sont attelés le parti et le gouvernement.

Reagan accuse Carter d'avoir favorisé la pénurie d'énergie

CLEVELAND (AFP) — Le candidat républicain Ronald Reagan a intensifié hier son «blitzkrieg» économique contre le président Carter parmi les Noirs, les minorités ethniques et les chômeurs de Cleveland, dans un des États-charnières qui décideront du résultat des élections du 4 novembre.

L'Ohio, plus de 10 millions d'habitants, est un des gros États industriels de la région des Grands Lacs où la double crise de la sidérurgie et de l'automobile a provoqué un taux de chômage bien supérieur à la moyenne nationale.

«La solution n'est pas dans l'assistance publique qui n'est qu'une autre forme d'esclavage entre les mains du gouvernement et des travailleurs sociaux», a dit le candidat républicain sous les applaudissements d'une assemblée de bourgeois noirs réunis dans un quartier noir relativement prospère. «La solution, c'est la création d'emplois, d'emplois dans le secteur privé qui ont une promesse d'avenir».

Comme il l'a fait depuis le début de la semaine en Pennsylvanie, en Indiana, en Illinois et au Wisconsin, M. Reagan a surtout consacré sa visite à Cleveland aux familles modestes du monde ouvrier, les plus touchés dans leur vie quotidienne par la récession économique qu'il attribue au dirigisme excessif du gouvernement démocrate.

Devant son auditoire noir, le candidat républicain a expliqué que sa volonté d'accroitre les dépenses militaires pour améliorer la sécurité des États-Unis face à l'URSS n'était pas contraire aux intérêts économiques des classes les plus défavorisées. Il a suggéré qu'un plus grand nombre d'industries travaillant pour la défense nationale soient installées dans les agglomérations urbaines afin d'y créer de nouveaux emplois.

Les états-majors politiques reconnaissent maintenant que les grands États industriels du Nord-Est sont le vrai terrain de la bataille entre le président Carter et M. Reagan. Certains analystes politiques estiment même que l'Ohio peut être, parmi ces États, celui où se décidera la victoire.

En 1976, Jimmy Carter n'avait arraché les 25 votes électoraux de l'État au président Gerald Ford que par une infime majorité de 11,100 voix sur plus de quatre millions de votants. Cleveland, la plus grande ville de l'État, est lourdement démocrate en raison d'une population à 40 pour cent noire.

Au cours d'un meeting organisé par le parti républicain sur la grande place de la ville, Ronald Reagan a accusé le président Carter d'être responsable, par un excès de réglementation gouvernementale, de la pénurie d'énergie et de la hausse continue des prix des produits pétroliers qui est une des causes de la récession.

«Un de mes premiers devoirs en tant que président sera d'appliquer une politique équilibrée de production et de conservation de l'énergie qui utilise toutes les ressources énergétiques de notre pays au maximum», a-t-il déclaré.

«Le peuple américain a été tenu en otage pendant assez longtemps par les pays de l'OPEP», a-t-il poursuivi. «Si je suis élu, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour produire l'énergie dont nous avons besoin pour nous libérer de l'OPEP».

Peu après le président Carter a dénoncé ce qu'il a appelé les «fausses déclarations» du candidat républicain sur les ressources énergétiques des États-Unis.

«Encore une fois, a déclaré le président Carter devant la presse convoquée pour l'occasion dans le bureau ovale de la Maison-Blanche, le gouverneur Reagan a formulé des accusations sans se référer aux faits». Le président Carter a précisé que les États-Unis avaient extrait plus de charbon en 1980 que jamais auparavant et que jamais autant de puits de pétrole n'ont fonctionné sur le territoire américain qu'aujourd'hui.

«Je ne veux pas laisser mon adversaire républicain continuer à dire des contre-vérités sur ce gouvernement, a conclu le président Carter, ou sur des problèmes aussi importants pour notre pays que celui de l'énergie».

L'économie, l'énergie, les causes et les conséquences de la crise et les moyens d'y remédier sont devenus cette semaine le thème unique de la campagne de Ronald Reagan contre le président Carter.

Ses conseillers, qui redoutent ses improvisations sur des sujets mal préparés, l'ont convaincu de ne plus parler d'autre chose que du chômage et de l'inflation. À deux reprises cette semaine, il s'est adressé aux Américano-Polonais de Chicago et de Milwaukee sans se hasarder à leur dire un seul mot de la situation en Pologne.

Les six États du Nord-Est où le candidat républicain mène cette semaine son offensive économique contre le président démocrate représentent au total 143 votes, soit plus de la moitié des 270 votes nécessaires pour être élu.

Pas d'uranium US pour l'Inde

WASHINGTON (AFP) — Le président Carter a subi hier au Congrès un revers provisoire, mais embarrassant à la suite de votes en commissions contre la livraison à l'Inde de 38 tonnes d'uranium enrichi.

La commission des Affaires étrangères du Sénat s'est opposée par huit voix contre sept à ce marché, qui demeure, pour la Maison-Blanche, dans l'intérêt des États-Unis. Une commission de la Chambre s'est également prononcée contre cette livraison.

Les décisions des commissions doivent cependant être ratifiées par les deux chambres du Congrès avant le 27 septembre prochain, date à laquelle la vente prendra automatiquement effet si le Congrès ne s'y oppose pas.

Le secrétaire d'État Edmund Muskie a lancé un appel de dernière heure aux parlementaires pour leur demander de ne pas bloquer cette vente. Il a notamment proposé une solution de compromis prévoyant la livraison immédiate de 19 tonnes d'uranium enrichi, mais indiquant que les 19 autres tonnes de combustible ne seraient livrées à l'Inde que si New Delhi s'engageait à mettre fin à la production d'armes nucléaires.

Un haut fonctionnaire du département d'État a qualifié de «regrettables» les décisions des deux commissions. Les États-Unis, a-t-il ajouté, «ont plus que jamais besoin de bonnes relations avec l'Inde, en raison de l'instabilité en Iran et de l'invasion soviétique en Afghanistan».

CKVL–Montréal est maintenant la deuxième station radiophonique la plus écoutée au Canada*... et ça monte toujours!

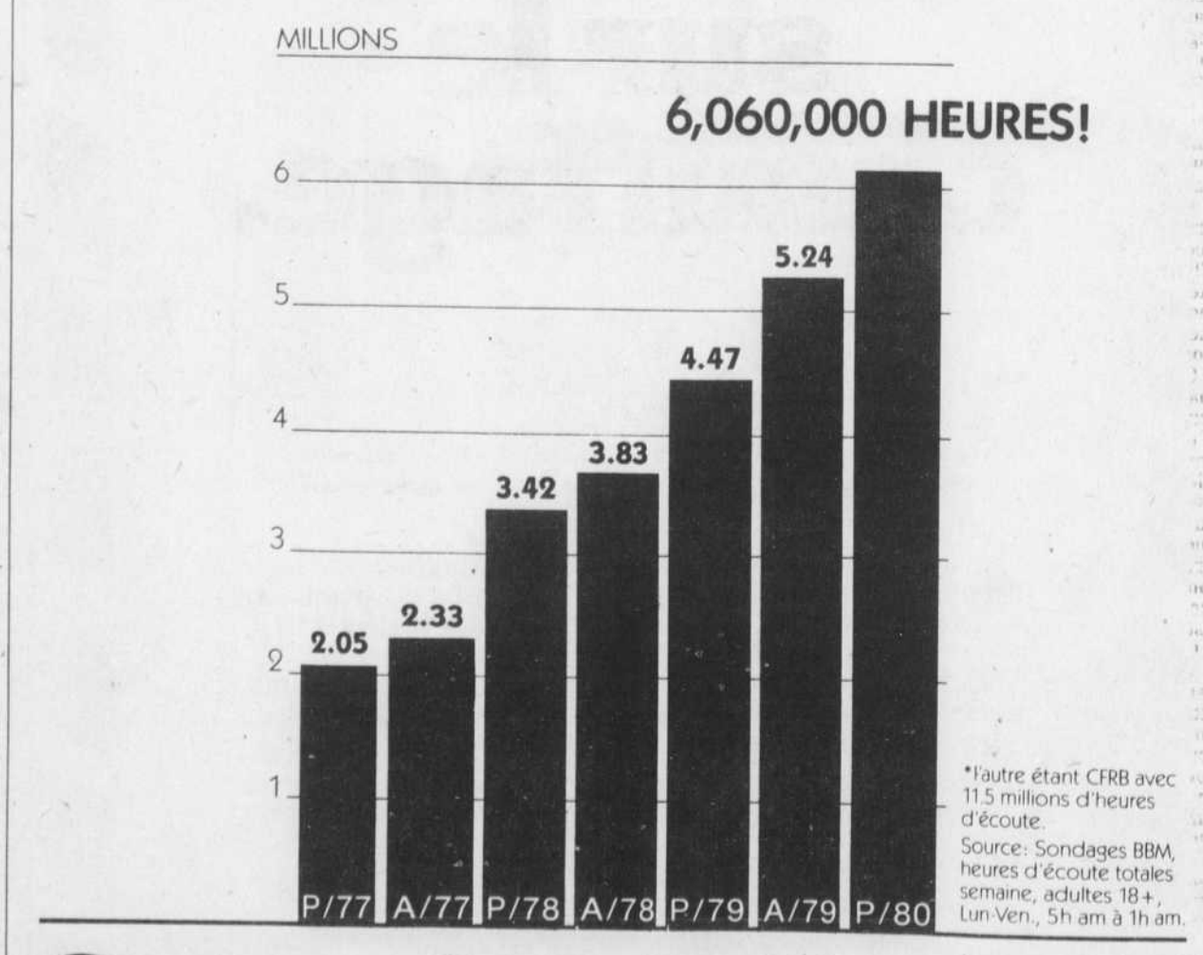

*l'autre étant CFRB avec 11.5 millions d'heures d'écoute.
Source: Sondages BBM, heures d'écoute totales semaine, adultes 18+, Lun-Ven., 5h am à 1h am.

85 CKVL Tél. (514) 766-2311

Téhéran ouvrira le dossier des otages dimanche

TÉHÉRAN (d'après Reuter et AFP) — Le Parlement iranien a approuvé hier la nomination des quatorze ministres — sur vingt et un — du gouvernement Radjai et décidé d'aborder dimanche prochain le dossier des otages américains.

Les députés du Majlis ont approuvé à une écrasante majorité — 169 pour, 14 contre et dix abstentions — le choix des ministres qui avaient également été acceptés par le président Abolhassan Banisadr.

La polémique entre M. Mohamad Ali Radjai et le chef de l'Etat iranien est pourtant loin d'être close: sept postes sont toujours vacants, dont ceux des Affaires étrangères, de l'économie et du pétrole, et M. Banisadr a été l'objet d'attaques de plus en plus virulentes de la part de son premier ministre et de l'hojatoleslam Hashemi Rafsanjani, président du Majlis, dominé par les religieux intégristes.

Le chef du gouvernement a déclaré hier au Parlement qu'il ne voyait pas «dans l'immédiat la possibilité d'un accord avec le président». L'hojapoleslam Rafsanjani avait déclaré la veille au soir à la radio que M. Banisadr avait «insulté le Majlis».

À la fin de la séance, le président du Parlement a annoncé à ses collègues que la journée de dimanche serait consacrée à l'étude des propositions de la commission des Affaires étrangères.

La commission devrait notamment présenter aux députés un texte modifié de la réponse des autorités de Téhéran à la lettre adressée le 20 août dernier au premier ministre iranien par M. Edmund Muskie, secrétaire d'État américain.

M. Muskie y écrit notamment que «la mort de l'ancien chah a clos définitivement un chapitre de l'histoire de l'Iran». Le secrétaire d'État se dit persuadé qu'il est temps de considérer d'un «regard neuf» les problèmes entre les États-Unis et l'Iran.

M. Radjai a répondu indirectement à M. Muskie lundi dans un discours prononcé dans la ville sainte de Qom. Le premier ministre avait déclaré: «Si nous étions sûrs que vous vous étiez repentis, nous entamerions des discussions».

L'intervention de M. Radjai évoquant la lettre de M. Muskie a été passée sous silence ces deux derniers jours dans la presse et à la radio iraniennes, conformément aux instructions de l'ayatollah Khomeiny estimant que le sort des otages dépend exclusivement du Majlis.

À Washington, le département d'État, tout en observant une attitude prudente, tente d'interpréter favorablement les propos de M. Radjai.

«Il est de notre intérêt de considérer toujours l'aspect positif des déclarations venant d'Iran,» a commenté hier un responsable du département d'État, M. John Trattner, qui a ajouté immédiatement que cette attitude est dictée plus «par l'espoir que par la conviction.»

M. Muskie avait déclaré pour sa part, la veille, que si l'Iran recherchait le dialogue, Washington répondrait immédiatement de façon favorable.

«Cela ne veut pas dire que nos dispositions de propositions ou de sentiments nouveaux,» a ajouté le chef de la diplomatie américaine, «mais nous avons attendu longtemps l'émergence d'une autorité gouvernementale capable d'assumer la responsabilité du pouvoir.»

Entre-temps, à Téhéran, si l'on peut considérer que la crise ministérielle est partiellement résolue, il ne semble pas en être de même pour la crise politique.

Ainsi, l'ayatollah Golpayegani, l'un des quatre ayatollahs de l'Iran et, à ce titre, l'une des plus hautes personnalités religieuses du pays, a demandé hier soir à l'imam Khomeiny d'intervenir pour mettre fin à la crise qui sévit au sein de la classe politique nationale.

D'autre part, l'état-major conjoint des forces armées iraniennes dans l'ouest du pays a adressé un message similaire à l'imam afin qu'il résolve les divergences entre les autorités.

Depuis que les divergences entre le président Abolassan Banisadr et ses adversaires intégristes religieux, ont pris une nouvelle ampleur il y a deux jours, l'ayatollah Khomeiny n'a fait aucune déclaration.

Une nouvelle bourrasque pourrait bien se lever aujourd'hui avec un nouveau discours public de M. Banisadr, prévu à l'occasion de la commémoration de la mort de l'ayatollah Taleghani.

À moins évidemment que les protagonistes ne décident soudain de suivre l'exemple de la presse iranienne qui, depuis deux jours, se garde de jeter de l'huile sur le feu en se bornant à rapporter, sans les commenter, les diverses déclarations.

CSCE: signe feutrés de divergences à Madrid

MADRID (AFP) — Dès la première séance plénière de la réunion préparatoire à la conférence de Madrid sur la C.S.C.E., placée par tirage au sort sous la présidence des Etats-Unis, des signes feutrés de divergences sont apparus quant à la façon dont l'Est et l'Ouest envisagent ces travaux préparatoires.

Le chef de la délégation du Luxembourg, M. Paul Faber, parlant également au nom des Neuf de la C.E.E., a souligné la volonté de ceux-ci de s'en tenir strictement à la procédure, sans entrer dans les questions de fond, et leur désir de voir la réunion de Madrid s'inspirer du «livre jaune» de Belgrade, où furent établis l'ordre du jour et les modalités de travail de la première «conférence-bilan» de la CSCE.

Les autres orateurs occidentaux (Italie, Grèce et Danemark) ont exprimé le même désir, le délégué danois, M. Bent Haakonsen, allant même jusqu'à estimer que trois semaines devraient suffire pour mener à bien ce travail — ce qui a paru quelque peu optimiste.

Mais le chef de la délégation soviétique, M. Youri Doubinine, n'a pas mentionné le document de Belgrade, soulignant que la réunion de Madrid devrait s'orienter, d'après l'ensemble des expériences de la CSCE («dont certaines négatives», a-t-il précisé) depuis Helsinki jusqu'à ce jour. Il a également exprimé le voeu que se tiennent entre les délégations, parallèlement aux travaux de stricte procédure, des entretiens et contacts personnels qui, a-t-il dit, seront utiles pour les travaux de la conférence principale.

Le délégué roumain, M. Ion Datcu, a été le seul à introduire une note politique dans son allocution en évoquant le passage de l'acte final d'Helsinki sur le respect de la souveraineté des États.

Ainsi se trouvent posées, d'entrée de jeu, les «nuances» qui vont peut-être troubler la réunion de Madrid, où tout au moins la faire sortir de son cadre strictement «de travail».

En début de séance, le Liechtenstein avait déposé un projet d'ordre du jour en cinq points pour la réunion préparatoire, projet qui ne paraît pas devoir poser de problèmes et pourrait être adopté rapidement.

Les quatre orateurs de la matinée ont été les délégués du Saint-Siège (qui a rappelé la notion de «paix dans la liberté» évoquée mardi par le ministre espagnol des Affaires étrangères dans son discours inaugural), de la Hongrie et de la Tchécoslovaquie. Ce dernier a insisté sur la nécessité de tirer une leçon des précédentes étapes de la CSCE et non pas seulement de les rappeler.

Sadate annonce des consultations tripartites pour relancer le dialogue

ALEXANDRIE (Reuter) — Au terme d'une entrevue avec M. Yitzhak Shamir, chef de la diplomatie israélienne, le président Anouar Sadate a annoncé hier que l'Égypte entamerait ce mois-ci une série de consultations à l'échelon ministériel avec Israël et les États-Unis en vue de relancer le processus de paix au Proche-Orient.

Paraissant confirmer les informations de source israélienne selon lesquelles la question de l'autonomie palestinienne figurerait au sommaire de ces rencontres, le chef de l'État égyptien a répondu à un journaliste qui l'interrogeait à ce propos: «Oui, nous en avons parlé.» Le Rais a également fait état de «nombreuses» propositions constructives de la part de M. Shamir en ce qui concerne l'amélioration des rapports bilatéraux, sans toutefois fournir plus de détails.

Dès son retour à Tel-Aviv, M. Shamir s'est déclaré très encouragé par son entretien avec le dirigeant égyptien. «J'ai le sentiment que M. Sadate est résolu à poursuivre les efforts pour la paix et qu'il juge possible de surmonter tous les problèmes,» a-t-il dit. Les deux pays ont publié un communiqué commun soulignant que la normalisation de leurs relations renforcerait le climat de confiance nécessaire au rétablissement de la paix dans l'ensemble de la région, a ajouté le ministre israélien des Affaires étrangères.

Auparavant, le responsable israélien avait déclaré à la presse en présence de M. Sadate que ce dernier l'avait assuré de la volonté du Caire de tout faire pour le renforcement des liens égypto-israéliens.

Les nouveaux entretiens inter-ministériels auront lieu aux Nations unies, a indiqué M. Sadate en précisant qu'ils consisteraient aussi bien en consultations bilatérales avec Israël et les États-Unis qu'en discussions tripartites. L'Égypte fera tout ce qui est en son pouvoir pour «unir nos deux peuples,» a-t-il dit.

La visite de M. Shamir, avant tout centrée sur le problème de la normalisation bilatérale, n'était pas censée être l'occasion d'approfondir la question de l'autonomie des Palestiniens en territoires occupés. M. Pierre Boutros-Ghali, ministre d'État égyptien aux Affaires étrangères, qui s'est entretenu mardi soir avec M. Shamir, représentera son pays aux prochaines rencontres inter-ministérielles. Son départ pour le siège des Nations unies est prévu demain.

Émeutes au Cap: 1 mort et 4 blessés

LE CAP (AFP) — Une personne a été tuée et quatre autres blessées lorsque la police a ouvert le feu, hier, sur des groupes de manifestants dans la cité noire de Guguletu, aux portes du Cap, a annoncé un porte-parole de la police.

La race des victimes n'a pas été précisée. Selon le porte-parole, la police a dû intervenir pour «protéger les biens» de personnes dont les maisons ou les véhicules étaient devenus la cible des jets de pierres et de cocktails molotov de lycéens noirs. Ceux-ci participaient à une action de boycottage des cours, organisée dans la plupart des écoles africaines de la province du Cap.

Le porte-parole de la police sud-africaine à Guguletu a estimé que la situation, très tendue en fin d'après-midi, était devenue calme dans la soirée.

Par ailleurs, dans l'est de la province du Cap, toutes les écoles africaines de Port-Elizabeth et de Uitenhage ont été fermées pour une durée indéterminée par le département sud-africain de l'Éducation.

Cette décision, ainsi que les manifestations de ces derniers jours se placent dans le cadre d'un boycottage des cours dans les écoles africaines. Bien que le boycottage soit surtout suivi dans la province du Cap, d'autres villes, telles que Pietersburg, au nord de Pretoria, et Bloemfontein, sont affectées par ce mouvement contre l'«éducation raciste» en Afriqud du Sud.

Cette action de protestation, — qui pourrait selon les observateurs s'étendre à l'ensemble du pays —, fait suite à un boycottage massif des cours dans les lycées métis. Ce boycottage, qui s'était achevé en juin, avait duré plus de cinq mois. La plupart des lycéens avaient repris les cours peu après une violente intervention de la police.

CENTRE
GINETTE RAVEL
ENRG.
INTRODUCTION AU "REBIRTH"
WEEN-END 12-14 sept et 19-21 sept.
$100.00
INFORMATION:
523-3072 Claudette
527-6035 Jacques

Du nouveau chez CP Air dès le 15 septembre.
LE SERVICE
PREMIAIR
Un service unique aller-retour de MONTRÉAL à TORONTO pour les gens d'affaires

Vous avez maintenant la possibilité de réserver en PREMIAIR pour vos voyages d'affaires à Toronto. CP Air vous invite à profiter, dès le 15 septembre, des nombreux avantages suivants:

☐ Un comptoir exclusif au service Premiair ainsi qu'un salon d'attente où une hôtesse de CP Air s'occupe de faire vos réservations d'hôtel et d'automobiles. Le café ainsi que les jus sont distribués gratuitement

☐ Un service prioritaire de manutention des bagages exclusif au service Premiair qui vous évite la perte de temps habituelle, au départ comme à l'arrivée

☐ La liaison est effectuée par un Boeing 737 spécialement aménagé pour recevoir 68 passagers seulement, alors que la capacité est normalement de 112. Ce qui veut dire plus d'espace et beaucoup moins d'encombrement

☐ Un embarquement et un débarquement qui s'effectuent beaucoup plus rapidement

☐ Des fauteuils confortables dont le nombre est limité à deux par rangée de chaque côté de l'allée. Il y a une table entre votre fauteuil et celui de votre voisin. L'espace entre chaque rangée est de 37 po comparativement au 33 po de l'aménagement normal

☐ Il y a plus de compartiments pour vous permettre de ranger votre porte-documents, votre manteau ou vos autres bagages, sans encombrer le dessous de votre fauteuil

☐ De plus, CP Air vous offre un menu spécial à la hauteur de sa réputation. Les petits déjeuners et les autres repas au menu vous sont servis selon nos normes de qualité: porcelaine et argenterie ... ainsi que napperons en tissu

☐ Les consommations vous sont offertes à titre gracieux pendant le vol ... même le matin!

☐ Les journaux et revues d'affaires vous sont offerts gratuitement dans le salon

$22 de plus (seulement) que le plein tarif d'un aller simple en classe économique

Pour vos réservations, appelez votre agent de voyages ou communiquez avec CP Air.

UN HORAIRE PRATIQUE/
VOLS DU LUNDI AU VENDREDI

Montréal-Toronto	09H00
	13H00
	17H00
	21H00
Toronto-Montréal	07H15
	11H15
	15H15
	19H15

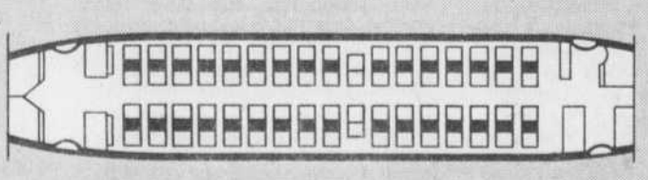

Premiair: c'est comme voyager dans l'avion de la compagnie.

Le prix peut changer sans préavis
Taxe canadienne de transport en sus
Sous réserve de l'approbation du gouvernement

PREMIAIR
CP Air
De plus en plus au pays, on vole à votre service.

CP et ◀ sont les marques déposées de Canadien Pacifique Limitée

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Rédacteur en chef: Michel Roy | Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Lise Bissonnette | Directeur de l'information: Pierre Loignon | Trésorier: Bernard Larocque

L'échec des chaînes de presse

PEU de jours après l'annonce d'une commission d'enquête sur la concentration de la presse au Canada, enquête déclenchée par la fermeture du *Winnipeg Tribune* et de l'*Ottawa Journal*, voilà que les fonctionnaires en charge de la loi contre les coalitions ont entrepris des perquisitions au siège social des deux chaînes en cause, Southam et Thompson, et même à la *Gazette* de Montréal, seul quotidien anglophone de la métropole depuis la fermeture du *Star*.

Le gouvernement libéral d'Ottawa n'ayant jamais donné suite au rapport Davey et ayant même au contraire développé nos oligopoles des ondes, l'enquête royale qu'il a confiée à l'ex-journaliste Tom Kent n'a pas manqué d'apparaître comme une simple manoeuvre électoraliste, voire un pur gaspillage de fonds publics, ainsi que l'écrivait samedi Christopher Young, le directeur général de *Southam News*. Il en va toutefois autrement de l'enquête de naturelle criminelle ouverte contre les deux chaînes de journaux en vertu de la loi sur les coalitions.

Néanmoins, si utile qu'il puisse être de tenter une nouvelle épreuve judiciaire après le jugement de la Cour suprême dans l'affaire Irving et des journaux du Nouveau-Brunswick, il est douteux que la liberté de la presse, plus fondamentale que la liberté du commerce, puisse vraiment être assurée simplement à partir de contraintes anti-monopolistiques.

■

Il apparassait évident qu'en prenant le contrôle de tous les journaux de langue anglaise au Nouveau-Brunswick, l'empire Irving avait violé la loi interdisant les monopoles. Et pourtant la Cour suprême en a jugé différemment, même si en première instance le tribunal avait condamné les compagnies en cause. Dans sa décision, le juge en chef Bora Laskin, appuyé par tous ses collègues, a conclu en effet qu'il ne suffisait pas qu'un monopole soit constitué pour qu'il y ait infraction à la loi; encore fallait-il que ce contrôle s'exerce au détriment du public. Or la preuve avait montré que les journaux Irving avaient continué de se faire concurrence, que leur tirage avait augmenté, que le propriétaire n'avait pas entrepris d'éliminer les plus faibles mais qu'au contraire il y avait investi et les avait soutenu même quand ils faisaient des pertes! Au surplus, la direction éditoriale des journaux n'avait apparemment pas été influencée par la concentration de la propriété des entreprises de presse.

Bien différente est la situation qui s'est développée ailleurs au Canada ces dernières années. Il ne s'agit plus de se demander si de telles prises de contrôle sont de nature à nuire éventuellement à l'indépendance des journaux et de leur éditeur ou à réduire ou éliminer la concurrence entre eux. Trois journaux en effet ne souffrent plus, leur cadavre est tombé dans la rue avant même que leurs rédacteurs n'aient eu le loisir de méditer sur la liberté de presse et le droit du public à une information diversifiée. Les journaux Irving se faisaient concurrence dans une même ville; les deux autres chaînes, après s'être fait concurrence dans certaines villes, soit pour y survivre, soit pour éliminer ultimement leur rival, ont finalement procédé aux fermetures que l'on «déplore» aujourd'hui.

Le Canada anglais ne saura jamais quelle presse serait la sienne si ces empires n'y avaient étendu leurs tentacules. On peut prétendre que des journaux indépendants seraient morts, mais il est devenu évident que l'appartenance à une chaîne n'est pas non plus une garantie d'immortalité. Les chaînes étaient censées non seulement améliorer le contenu des journaux, mais les mettre à l'abri des avatars que la finance fait courir à la liberté de presse. Quand vient le moment de choisir entre le profit et la liberté, on voit mieux aujourd'hui où mène la liberté du commerce. Il est vrai que la concurrence peut, elle aussi, mener à une presse vulnérable au jaunisme. Mais de toute évidence, une première conclusion s'impose désormais, non seulement au Canada anglais, mais aussi au Québec: les chaînes ont réduit le nombre et la diversité des journaux sans pour autant améliorer sensiblement la qualité des entreprises qui survivent.

On peut penser que ce n'est pas d'abord avec le code criminel et avec la loi des enquêtes sur les coalitions qu'on va relever la qualité de la presse écrite au pays, sa diversité et son indépendance. Mais il ne saurait faire de doute que cette question ne se pose plus quand un journal ferme! Dans l'état présent de l'industrie, une enquête sur la réduction de la concurrence reste donc utile. La loi est peut-être mal faite ou incomplète en ce qui regarde ce «commerce». Et seules trois ou quatre villes au Canada anglais pourraient encore profiter d'une jurisprudence spécifique au problème du monopole de presse comme il se présente depuis quelques années. Néanmoins, outre une réduction notable de l'activité économique, ces fermetures liquident des bases matérielles importantes dans l'éventualité d'un nouveau régime de presse au pays. Il faudrait les prévenir. Malheureusement, au train où vont ces choses, et avec le temps qu'il faut pour aller en Cour suprême, bien des journaux auront le temps de périr avant que ce tribunal ne proclame leur nécessité.

■

C'est pourquoi si le gouvernement fédéral veut enfin s'attaquer au problème de la concentration de la presse, il devra, dans les domaines qui sont de sa compétence, considérer de nombreuses autres mesures. Il pourrait par exemple protéger cette liberté dans la constitution avec le droit des communautés locales à n'en pas être privée, au lieu de s'employer à dominer et à concentrer davantage les affaires publiques en ce pays. Il pourrait remettre la poste royale en marche, au lieu de laisser les coûts de distribution éliminer les petites publications du marché. Il pourrait rétablir le caractère public des ondes, au lieu de favoriser le fractionnement des audiences et des revenus publicitaires.

Mais la clé de l'avenir se trouve probablement ailleurs. Si les médias écrits ou électroniques sont essentiellement une business, ils ne pourront servir deux maîtres, le public et leur propriétaire. Si les journaux (et aussi les postes de radio et de télévision) sont au contraire des services essentiels au fonctionnement de la démocratie moderne, alors le public doit avoir des garantis formelles non seulement contre la tendance à la monopolisation, mais, plus fondamentalement, contre les conflits d'intérêts. Même si on ne fait pas un journal avec des prières, le primat de la rentabilité et les exigences de l'information ne font pas bon ménage.

Les chaînes ont justifié la concentration par les coûts de production et promettaient, avec les économies d'échelle, un meilleur produit. Elles ont davantage standardisé la médiocrité que répandu l'excellence. Jamais n'aura-t-on été plus ignorant des réalités régionales que depuis l'inféodation des médias locaux aux chaînes nationales. Ceux qu'on a fermé n'étaient peut-être pas meilleurs que ceux qui survivent. Mais une illusion devrait tomber, celle de la supériorité économique des chaînes. Les citoyens avaient peut-être de bonnes raisons de ne plus les lire après tout. Une conclusion devrait en sortir: lecteurs et journalistes se trompent en attendant d'ailleurs une excellence qui ne saurait venir que d'eux-même et de la communauté qu'ils servent.

Jean-Claude LECLERC

Mascarade à Santiago

Pour la deuxième fois en sept ans de dictature, les Chiliens votent aujourd'hui. Le général Pinochet, qui mit brutalement fin au gouvernement d'unité populaire de Salvador Allende, le 11 septembre 1973, aurait-il découvert sur le tard les vertus de la démocratie? On pourrait le croire mais il n'en est malheureusement rien, bien au contraire, puisque toutes les forces de répression, d'intimidation et de propagande ont été mobilisées pour que les résultats du référendum constitutionnel soit un OUI massif.

Les Chiliens sont appelés à voter sur un projet constitutionnel qui vise à légaliser, a posteriori, le régime actuel, issu d'un coup d'État militaire, et à permettre au général Pinochet de rester au pouvoir jusqu'en... 1997. Selon la nouvelle constitution, qui remplacera celle de 1925, le général-président conservera ses fonctions jusqu'en 1989, date à laquelle il présentera un candidat à la présidence. Nul ne doute que, se considérant irremplaçable pour assurer le bon fonctionnement de sa «nouvelle démocratie protégée», il pense à lui-même pour assurer la transition jusqu'à l'organisation d'élections présidentielles libres en 1997. Si Dieu lui prête vie car, à cette dernière date, il aura 81 ans!

Jusqu'en 1989, le général Pinochet nommera lui-même les députés et les sénateurs. Des dispositions sont prévues pour restreindre le droit de grève et la liberté de la presse. Enfin, grâce à un conseil national de sécurité, l'armée continuera d'assumer un rôle important dans le pays. Les nouvelles institutions serviront donc à perpétuer le système qui prévaut depuis sept ans.

Le déroulement de la campagne électorale a confirmé les pires craintes de tous ceux qui, sans y croire véritablement, espéraient un adoucissement du régime. Tous les partis politiques, sans exception, restent interdits et il n'est absolument pas question d'autoriser leur fonctionnement dans l'avenir. Il est donc «normal» que seuls les partisans du OUI aient pu s'exprimer au cours de la campagne référendaire.

Sortant de sa réserve, l'ancien président démocrate-chrétien Eduardo Frei, qui détient une part de responsabilité dans l'arrivée des militaires au pouvoir, a cependant obtenu l'autorisation d'organiser des réunions publiques bien qu'il ait appelé à voter NON. Sa première intervention dans un théâtre de Santiago eut tant de succès que les autorités le confinèrent ensuite dans des petits salles et limitèrent l'accès du public à ses réunions. Il s'agissait en effet d'éviter à tout prix le renouvellement d'un événement qui avait permis à des dizaines de milliers de Chiliens de défiler dans les rues de la capitale. C'était la première fois depuis sept ans, ce qui prouve que la répression brutale et la propagande officielle n'ont pas réussi à transformer les Chiliens en brebis dociles, prêtes à accepter n'importe quelle mascarade au nom de la lutte contre le «marxisme international».

Pourtant, même s'il est évident que la très grande majorité n'appuie pas le régime militaire, les résultats du référendum ne font de doute pour personne: ce sera OUI quand bien même les Chiliens voteraient NON. L'absence de listes électorales, détruites par un décret du 19 novembre 1973, permet toutes les fraudes possibles et imaginables. On peut d'ailleurs compter sur les maires, nommés par le gouvernement et responsables des bureaux de vote, pour satisfaire le désir exprimé par le général Pinochet d'avoir 70% de OUI. Enfin, le vote étant obligatoire sous peine d'un emprisonnement de trois mois, toutes les abstentions seront comptabilisées comme des OUI...

Dans ces conditions, se demandera-t-on, pourquoi le général-président se donne-t-il la peine d'organiser un référendum? Déjà, en janvier 1978, le chef de la junte avait cru bon de se faire plébisciter en posant une question farfelue aux Chiliens: «Êtes-vous pour la défense du Chili et (...) de la légitimité du gouvernement face à l'agression internationale sans retenue des Nations unies?»

Malgré la fraude généralisée et un type de question qui faisait appel à une réaction nationaliste contre des ingérences étrangères, 20% des électeurs avaient voté NON et 5% avaient annulé leur bulletin. Le général Pinochet avait alors déclaré, sûr de lui: il n'y aura plus de votes ou de consultations d'ici dix ans. La question est réglée». Pourtant, moins de trois ans après, le dictateur est toujours à la recherche d'une légitimité que le peuple ne semble pas disposé à lui accorder.

Bertrand DE LA GRANGE

ACTUALITÉ

L'enchâssement d'une charte des droits

par Robert Décary

Le débat d'hier sur l'enchâssement, dans la constitution, d'une Charte des droits a permis de simplifier et de dépolitiser considérablement cette question. Il ne s'agit pas, à proprement parler, d'une question reliée au partage des compétences, encore qu'on doive rester conscient que tout ce qui se retrouverait ainsi enchâssé dans une telle Charte — les droits linguistiques, par exemple — se retrouverait hors de l'emprise des gouvernements, tant fédéral que provinciaux, et qu'en conséquence, il y a aussi, derrière la volonté d'enchâsser cette Charte, la volonté fédérale de retirer aux provinces des compétences qu'elles exercent en ce moment ou de ne pas leur accorder des compétences que la constitution actuelle leur refuse. Aussi, quand le premier ministre Trudeau proclame qu'il s'agit d'une question «pour le peuple», faut-il prendre sa déclaration avec un grain de sel, l'intérêt prétendu du «peuple», en l'espèce, coïncidant curieusement avec l'intérêt du gouvernement fédéral de mettre à l'abri des velléités provinciales des questions telles les droits linguistiques et la libre circulation des personnes.

On s'attendait à des débats enflammés. Il n'en fut rien. Les premiers ministres provinciaux, tour à tour, avec une très grande dignité, parfois teintée d'émotion, comme dans le cas de MM. Lévesque et Hatfield, sont venus exposer, d'une manière tout à fait non partisane, leur conception du système politique canadien. Leurs exposés étaient davantage des témoignages que des discours. Il n'était pas question de partage de pouvoir. Nul n'a revendiqué quoi que ce soit. Nul n'a concédé quoi que ce soit. Le débat se situait à un niveau qui dépassait, et de loin, le domaine des relations fédérales-provinciales, qui dépassait même les cadres du fédéralisme comme tel. Chacun avait en vue, et n'avait qu'en vue, les intérêts des citoyens et des collectivités. Tous, unanimement, reconnaissaient le même objectif: assurer aux Canadiens la meilleure protection qui soit de leurs droits fondamentaux. Ils ne différaient d'avis que sur les méthodes à utiliser pour réaliser cet objectif. L'enchâssement est ainsi apparu tel qu'il est et tel qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être: une affaire de forme plutôt que de substance, un moyen plutôt qu'une fin, une manière de garantir des droits plutôt que la garantie elle-même.

Une majorité des provinces s'est opposée à l'enchâssement, d'une manière tellement convaincante qu'elles ont réussi à ébranler même Brian Peckford, le jeune premier ministre de Terre-Neuve qui ne se laisse pourtant pas facilement convaincre. Préférant la souveraineté des parlements à celle des tribunaux, considérant que les élus sont mieux équipés que les juges pour comprendre l'évolution de la société, craignant l'immobilisme inhérent à l'enchâssement d'une charte qui ne pourrait plus être modifiée que par un amendement constitutionnel, se méfiant de définitions trop rigides qui, à l'expérience, deviendraient vite incomplètes et inadéquates, évitant d'imposer aux tribunaux un rôle législatif, se refusant à renoncer au système actuel, qui a fait ses preuves et qui a fait des Canadiens l'un des peuples les plus libres du monde, en faveur d'un système qui a tout à prouver et qui pourrait même conduire à une restriction des libertés dont jouissent en ce moment les Canadiens, MM. Lyon, Blakeney, Lougheed, Lévesque, Williams (procureur général de la Colombie-Britannique), MacLean et Buchanan ont tour à tour démontré les dangers de l'enchâssement d'une Charte ainsi que l'inutilité, dans le contexte politique canadien, d'un tel enchâssement.

Les partisans de l'enchâssement ont été beaucoup moins éloquents et beaucoup moins convaincants. Pierre Trudeau, curieusement peu loquace, sur cette question dont il a pourtant fait son cheval de bataille depuis des années, a laissé la parole, brièvement, à ses ministres, MM. Chrétien, nettement inconfortable, et Roberts, carrément maladroit, qui n'ont pas été capables de maintenir le débat au haut niveau établi par les chefs provinciaux. Bill Davis voit surtout dans l'enchâssement un engagement explicite, mi-symbolique et mi-réaliste, à reconnaître encore davantage les droits fondamentaux. Richard Hatfield, dans un long exposé, lançait un vibrant appel à la générosité de ses collègues, mais certains de ses arguments contredisaient sa propre position. Ainsi, soutenant qu'il fallait empêcher qu'un gouvernement puisse, comme l'a fait le Québec, déclarer le français ou l'anglais, seule langue officielle, il reconnaissait que le Québec avait probablement eu raison de le faire. De même, s'employant à dénoncer la phrase «là où le nombre le justifie» et réclamant que le droit de recevoir l'éducation en français soit reconnu sans restriction aucune, il s'empressait de dire que les Canadiens français n'abuseraient pas de ce droit, là où son exercice serait impossible. Il mettait, ce faisant, le doigt sur les dangers d'un enchâssement des droits linguistiques d'une part le Québec, même s'il avait raison de légiférer en matière de langue officielle, ne pourrait pas le faire; d'autre part, le Canadien français se verrait reconnaître, en principe, des droits qu'en pratique il ne saurait exercer mais dont, juridiquement, il pourrait faire reconnaître l'existence.

Le débat a par ailleurs permis à René Lévesque de défendre, dans la tradition de ses prédécesseurs, la souveraineté du Québec en matière de langue et d'éducation. Cette souveraineté, qui est inviolable et qui permet au gouvernement du Québec de protéger, librement et volontairement, les droits de la minorité anglophone mieux que n'est protégée la minorité francophone hors Québec, constitue, dès le départ, une fin de non-recevoir définitive à l'enchâssement de quelque disposition que ce soit qui empêcherait ou pourrait empêcher le Québec d'être le seul maître d'oeuvre de sa politique linguistique. La position de René Lévesque, là-dessus, est inattaquable.

Somme toute, un débat qui a permis aux premiers ministres des provinces de démontrer qu'aux aussi, malgré leurs divergences, parlent au nom des Canadiens et ont à coeur de trouver la meilleure façon de garantir les droits fondamentaux de ces derniers. La façon que leur propose le gouvernement fédéral n'est pas, aux yeux d'une majorité d'entre eux, la meilleure, et doit, de ce fait, être rejetée. Toute insistence du gouvernement fédéral, sur ce point, ne saurait plus être justifiée par le bien-être du «peuple».

LETTRES AU DEVOIR

■ Quel spectacle les écoliers peuvent-ils voir?

(Lettre adressée au comité de lecture de la Commission scolaire de Sherbrooke)

Comme à toutes les rentrées, vous voilà à nouveau réunis pour passer au peigne fin la série de spectacles qui jonchent votre table d'administrateurs. Juger d'un spectacle de théâtre, comme celui du Théâtre de Quartier: *Un jeu d'enfants*, quand on ne connaît que peu de choses de ce métier et encore moins du travail théâtral des troupes, y a de quoi se décourager. Alors une grille, des critères de sélection, quelque chose pour éviter l'arbitraire... Ce qui est bizarre, c'est que vous ayez du mal à les appliquer ces fameux critères. Dans vos salons privés de la Commission scolaire, est-ce que le mot «milieu» ne signifie pas: enseignants-enfants-parents? Pourquoi alors sont-ils absents lors des prises de décisions qui concernent les activités de leurs écoles respectives?

Écarter subtilement une pièce de théâtre parce qu'elle contient trop de remises en question c'est un geste grave. La pièce de théâtre du Théâtre de Quartier ne s'accorde pas avec vos valeurs personnelles? Je n'en doute pas le moins du monde; les écoles primaires se retrouvent encore aujourd'hui au creux des valeurs dépassées et sans effort de changement apparent.

Vous n'avez pas le droit d'intervenir comme «agent de censure» entre le milieu et les troupes de théâtre; vos craintes de «détournement de mineurs» sont sans fondements...

Pour le droit au libre choix, je joins ma lettre à toutes celles qui vous réclament de réviser votre décision quant à refuser la diffusion du spectacle *Un jeu d'enfant* dans vos écoles.

Lise ROY

Sherbrooke, 3 septembre

■ Une comédie qui a assez duré!

Nous sommes allées voir *J'me marie, j'me marie p'us* de Gilles Richer au théâtre Saint-Sauveur la fin de semaine du 1er septembre. Nous n'avons jamais assisté à une pièce aussi mauvaise. Et Dieu sait que nous avons vu des pièces de tous genres écrites et jouées par des professionnels ou de simples étudiants mais nous n'avons jamais été aussi déçus.

Nous n'aurions jamais cru qu'un auteur puisse écrire une telle stupidité (et le mot n'est pas trop fort). M. Richer a abusé de son public en écrivant un boulevard rempli de clichés et de blagues plus ternes les unes que les autres. Il a une piètre opinion de son public s'il le croit incapable de comprendre un texte intelligent, subtile et drôle. Nous voulons bien croire que c'est un théâtre de divertissement et d'été mais nous ne croyons pas que cela permette à l'auteur de prendre tout le monde pour des idiots.

Quant aux comédiens, ils n'arrangeait pas les choses. Andrée Boucher avait sa voix irritante, Paul Berval faisait le cancre, Christine Chartrand était semblable à une poupée mécanique ne s'animant que lorsqu'elle chantait et Marc Legault faisait un comptable pitoyable qu'il essayait de rendre drôle.

Cette boufonnerie dure deux heures dans un théâtre dont la scène trop basse donne aux sectateurs un torticolis à force de s'étirer pour voir ce qui s'y passe.

Et vous ne pouvez quitter à l'entr'acte, toutes les voitures étant coïncées dans un petit stationnement! Il faut donc se «taper» la deuxième partie. Le tout pour $8. chacun. En toute justice, c'est trop pour une seule soirée, nous aurions droit à un remboursement et à des excuses, n'est-ce pas M. Richer!

Jeanne-d'ARC NEVEU

Montréal, 7 septembre

■ Pourquoi n'avoir pas choisi la voie de l'honneur?

(Lettre adressée à M. Pierre Elliott Trudeau, premier ministre du Canada)

Monsieur,

J'ai été fonctionnaire fédéral de 1964 à 1978. En août 1978, j'ai démissionné du ministère des Affaires extérieures parce que je n'étais plus d'accord avec l'orientation que vous donniez aux affaires du pays. Votre cheminement depuis 1978 m'a prouvé que j'ai eu raison de le faire. En 1964, lorsque je suis venu à Ottawa, le gouvernement Pearson semblait être en mesure de conduire le pays à un certain déblocages dans le dossier constitutionnel. L'avenir semblait plein de promesses et votre arrivée subséquente en compagnie de M. Pelletier et Marchand laissait aussi présager, me paraissait-il à l'époque, une plus grande compréhension vis-à-vis de la situation particulière du Québec au sein de l'ensemble canadien. Malheureusement, ces espoirs se sont estompés au fil des ans et beaucoup d'entre nous québécois francophones à Ottawa, déçus, avons alors décidé de regagner nos pénates.

Après l'échec de votre rêve d'un Canada où les francophones se sentiraient chez eux «coast to coast», vous êtes passé, il y a trois ou quatre ans déjà, et ce, sans vouloir l'admettre, à une vision pancanadienne qui ressemble étrangement à celle de l'État-nation que vous combattez et condamnez avec la dernière énergie pour le Québec. Vos visées de plus en plus centralisatrices, votre Canada unitaire, constitué d' «un vaste ensemble de minorités» auquel le Québec n'échappe pas, apparaissent de plus clairement depuis le verdict du 20 mai. M. Chrétien votre servile exécutant, n'a-t-il pas laissé échapper devant les journalistes que «tout avait été réglé le 20 mai», pour justifier votre attitude intransigeante actuelle! Et vous-même, n'avez-vous pas déclaré solennellement aux communes «qu'il n'y a qu'un peuple, le peuple canadien», étalant de ce fait à la face du grand public votre mépris hautain habituel pour la communauté dont vous vous réclamez?

En novembre 1979, lors de l'annonce de votre démission, vous aviez confié au DEVOIR que «vous n'étiez plus l'homme de la situation». Inutile de vous dire que, comme beaucoup de Québécois, je partageais votre sentiment. En toute logique, en toute honnêteté, ayant échoué lamentablement dans la voie que vous vous étiez fixée pendant douze ans, vous auriez dû vous retirer de la vie publique, vous mettre au vert quoi! N'étant plus «l'homme de la situation», vous auriez dû vous tenir à l'écart du débat référendaire que vous avez finalement faussé par vos interventions que je juge habiles mais malhonnêtes. Vous avez laissé croire que «tout était négociable» et qu'un non au projet québécois signifiait un oui à des changements fondamentaux.

Pourquoi, en novembre 1979, après votre constat d'échecs successifs, n'avez-vous pas eu le courage de reconnaître que le Québec devrait désormais rechercher une voie parallèle et non l'avenue de la soumission. Là était la voie de l'honneur. Vous qui semblez rechercher désespérément à marquer de votre nom cette époque que nous vivons par une action spectaculaire, avez raté là une belle occasion. L'Histoire sera extrêmement dure pour vous et les soixante-treize membres de la députation québécoise libérale servile qui n'assument pas leurs responsabilités envers la collectivité québécoise. Pourquoi vouloir enferrer définitivement le Québec dans une association politique contre nature alors que vous affirmez vouloir quitter la scène politique dans les prochains mois! Vous pouvez vous entêter à vouloir nous soumettre avant votre départ, mais je dis que les hommes passent et que les peuples demeurent. Nous sommes un peuple, que vous le vouliez ou pas, et ce peuple, malgré tous les subterfuges employés en mai 1980, se rendra bientôt compte que la seule avenue possible qui lui reste est celle de s'assumer entièrement.

Permettez-moi de vous assurer que votre conduite passée et présente dans le dossier constitutionnel aura eu pour conséquence de grossir sensiblement le nombre de ceux qui croient désormais en la nécessité d'un Québec souverain. En somme, vous aurez été quand même, consciemment ou pas, un rouage important dans cet éveil collectif du Québec, qui va augmentant depuis votre arrivée à la direction des Affaires du Canada. Vous aurez droit à notre reconnaissans éternelle.

Lucien VALLIÈRES

Sainte-Foy, 2 septembre

■ L'Église ne peut jouer sur deux tableaux

La lettre qu'adresse M. Ladislas Pordan au DEVOIR du 29 août dernier en réponse à un court article que j'y avais écrit sur Thomas d'Aquin, a valeur d'exemple en ce qu'elle reprend l'argument typique qui servirait d'excuse aux excès commis par l'Église à diverses périodes de son histoire. M. Pordan me reproche fondamentalement d'avoir manqué de perspective historique en jugeant certains aspects contestables de la pensée du théologien médiéval avec des catégories du XXe siècle.

Je les ai au contraire abordés à la lumière de l'évangile, d'une religion qui se dit d'amour, et dont des prédécesseurs et des contemporains de Thomas avaient fort bien saisi les exigences: certains hommes d'Église, par exemple, mais aussi les hérétiques vaudois... auxquels les polémistes catholiques et même un pape firent grief de s'opposer à la peine de mort!

Dans les cas particuliers de l'extermination des hérétiques et du traitement infligé aux femmes, c'est l'Église qui a contribué à durcir les moeurs de l'époque bien davantage qu'elle n'en a été la victime. Elle a accentué et, ce qui plus est, sacralisé les conditions sociales qui infériorisaient la femme dans l'antiquité puis au moyen âge; l'Inquisition surtout a perverti la procédure judiciaire en Occident pour des centaines d'années.

Le théologien du XIIIe siècle n'est pas le seul penseur à avoir justifié des mesures répressives au nom d'une religion ou d'une idéologie qui ne l'était pas dans son principe; à ce titre, il ne retiendrait guère l'attention. Mais en rendant son enseignement officiel au XIXe siècle et en faisant de lui le champion d'une orthodoxie intemporelle, c'est l'Église qui n'a pas tenu compte de la perspective historique. À moins qu'elle ne l'ait trouvé au contraire très adaptée à ses objectifs, seize ans après la déclaration du Syllabus qui voulait que «l'erreur n'ait pas de droit» et dix ans après la promulgation du dogme de l'infaillibilité pontificale...

Mais ils ont bien versé dans l'anachronisme, eux, les apologistes qui sont allés jusqu'à voir en Thomas d'Aquin un défenseur des droits de la personne avant la lettre. Ou encore les enseignants de sa philosophie qui ont préféré en taire les éléments choquants et mettre en évidence ses conceptions du bien commun et de l'internationalisme, sans oser mentionner que le premier servit de justification au massacre des hérétiques et que le second résultait de visées théocratiques poursuivies dans le sang des guerres pontificales.

Le Syllabus parut bien longtemps après la «révolution» américaine qu'invoque M. Pordan comme critère. La peine de mort pour hérésie existait d'ailleurs toujours dans le droit canon en 1917.

Il faut aussi voir ce qu'on y lit encore aujourd'hui sur les femmes, de même qu'il faut entendre Jean-Paul II leur refuser l'accès au sacerdoce au nom même de cette tradition ecclésiastique dont Thomas d'Aquin constitue l'un des définisseurs les plus influents. M. Pordan restera probablement insensible à ces anachronismes-là qui commence, dans un latin boîteux, l'exposé de sa thèse par une parodie vaguement sexiste.

L'Église qui prétend excuser ses excès au nom du contexte historique, rejette dans le même souffle cet argument quand il sert à rendre compte de l'impossibilité où se trouvait le juif Jésus de Nazareth de choisir parmi ses apôtres (donc parmi ses prêtres) des femmes qu'il ne pouvait davantage revaloriser sans dépasser excessivement le seuil de tolérance d'une société farouchement antiféministe. L'Église ne peut jouer sur deux tableaux.

Encore moins sur trois. Car s'il faut reconnaître que «l'évolution est un fait dans les moeurs», et tenir compte du contexte pour apprécier Thomas d'Aquin et l'Église du passé, alors ses chefs doivent aussi renoncer à leurs prétentions à l'infaillibilité en matière de doctrine morale.

Lise NOËL

Montréal, 1er septembre

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $70.00 par année; six mois, $38.00; trois mois: $27.00. À l'étranger: $75.00/par année; six mois: $41.00; trois mois: $29.00. Éditions du samedi: $19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Le rapport Harvey

1) Les immigrants clandestins parmi nous

Après avoir résumé dans une première partie de son rapport les commentaires qui lui ont été faits sur les causes politiques de la situation d'Haïti, le père Julien Harvey, s.j., en tire quelques conclusions quant à la présence des firmes canadiennes en ce pays et sur les programmes de l'ACDI. Dans une première tranche, nous présentons aujourd'hui cet extrait ainsi que l'essentiel du chapitre consacré au sort des Haïtiens déjà réfugiés au Canada.

LA terre est à tout l'monde... mais il faut y voir». C'est ce que proclame depuis plusieurs mois dans le métro et les autobus de Montréal un poster de Développement et paix. Ce texte pourrait très bien servir de cadre à ce rapport sur le problème humain posé par la présence des immigrants clandestins venus d'Haïti au Canada et particulièrement au Québec.

Le mandat qui m'a été confié est le suivant:

«1. Etudier la situation des Haïtiens résidant illégalement au Québec et proposer des modalités pour une éventuelle opération de régularisation de leur statut et différents moyens de leur venir en aide.

«2. Étudier la question des réfugiés politiques haïtiens et proposer des moyens de mieux les identifier pour l'avenir et de faciliter l'établissement au Québec d'un certain nombre d'entre eux.

«3. Consulter les organisations haïtiennes et les autres organismes québécois ou internationaux concernés par le problème et recevoir leurs observations.

«4. Faire rapport au ministre dans les meilleurs délais et au plus tard le 8 septembre 1980.»

Je crois utile de faire précéder ce rapport de quelques observations préliminaires. D'abord, il est sommaire. En particulier pour les raisons suivantes: il a été fait par un seul commissaire, en trois semaines (15 août au 4 septembre 1980), en utilisant une méthode valable mais limitée, soit la consultation des animateurs de groupes d'immigrants et particulièrement des immigrants haïtiens (no 3 du mandat). Ensuite, il est localisé dans un cadre précis. Il s'agit d'un rapport destiné au ministre de l'Immigration du Québec. Par conséquent, il situe ses réflexions et recommandations dans le cadre d'un double palier de juridiction: provincial et fédéral. (...)

J'ai tenté d'obtenir plus de précisions concernant l'accusation de lobbying des entreprises commerciales canadiennes pour maintenir au pouvoir un régime qui favoriserait leurs privilèges. Je dois dire que l'on n'a rien pu fournir de précis. Au contraire, on a toutes les raisons de croire que les entreprises canadienne en Haïti profiteraient bien plus d'une prospérité du pays et d'une libéralisation du régime. On m'a cité quelques petites ou moyennes entreprises hôtelières, mais elles n'ont jamais l'importance requise pour exercer des pressions sur le gouvernement canadien. Tout se passe comme si, au niveau des entreprises privées (banques, assurances, minoteries, mines de cuivre, hôtellerie, etc), la présence économique canadienne n'est pas encore assez importante pour qu'on puisse dire que le Canada est co-responsable de la situation qui provoquerait l'émigration haïtienne.

On peut se poser plus de question en ce qui concerne l'aide canadienne, soit à travers des organismes internationaux, soit en particulier à travers l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Si on compare la situation au moment où l'ACDI commence son action en Haïti, 1972-73, on constate que le Canada exporte pour 10.1 millions de dollars en Haïti et importe pour 2.7 millions. En 1979, après six ans d'aide, nous exportons pour 30.12 millions et importons pour 6.64 millions. Par ailleurs, les budgets d'aide de l'ACDI à Haïti sont beaucoup moindres que la différence de la balance négative des paiements. En 1977-78, l'ACDI dépense 6.68 millions de dollars en Haïti (sur un budget mondial de 141 millions); en 1978-79, on donne 10.97 millions (sur un budget de 559 millions); en 1979-80, Haïti reçoit 7.59 millions (sur un budget total de 599 millions).

Ceci devrait inviter à reconsidérer toute la question de notre façon d'aider Haïti. Ces indices suggèrent que notre «aide» profite plus à nous qu'à eux. Je ne veux pas entrer ici dans les problèmes plus techniques posés par la réalisation concrète des projets, par exemple le projet DRIP de Petit Goave, sur lesquels les Haïtiens canadiens ont tant à dire qu'il vaudrait la peine de le réexaminer de près. D'autant plus que la voix publique, qu'elle soit exagérée ou bien fondée, colore nécessairement l'image qu'on se fait de la présence canadienne et particulièrement québécoise en Haïti. Depuis longtemps, un fort contingent de Canadiens et Canadiennes, en particulier de religieux et religieuses venus surtout du Québec, travaillent en Haïti et jouissent d'une crédibilité fondée sur une longue collaboration qui se veut positive. Et quelque 25,000 touristes et vacanciers canadiens, surtout québécois, envahissent chaque année les hôtels et pensions d'Haïti. Tout ce monde a intérêt, pour son travail ou son repos, à ce que l'image de son pays ne soit pas compromise par les entreprises d'aide gouvernementale de ce même pays.

1°— Que le ministre de l'Immigration du Québec recommande aux instances concernées du gouvernement fédéral une enquête publique sur le fonctionnement de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) en Haïti et sur l'usage qui est fait des fonds de cet organisme dans ce pays.

Après le préambule qui fait l'objet de la première partie de ce rapport, pratiquement toutes les personnes que j'ai rencontrées dans les groupes consacrés aux immigrants, internationaux ou spécifiquement haïtiens, ont consenti à aborder le problème des immigrants clandestins. Je retrace dans les grandes lignes ce qu'on a voulu me communiquer.

D'abord, ils existent. Tous les animateurs de la communauté haïtienne m'ont dit en connaître plusieurs. Quelques-uns se sont dits mécontents de ce qu'un chiffre ait été lancé dans la presse, soit celui de 2,000. D'autres jugent qu'il est assez vraisemblable, sans être entièrement démontrable. D'autres, en assez grand nombre, me disent que, selon leur expérience, un assez fort pourcentage de Haïtiens immigrants irréguliers sont en réalité des «touristes», puisqu'ils repartent ensuite, le plus tôt possible, pour une seconde immigration illégale vers les Etats-Unis. Compte tenu de cette observation, qui est faite par plusieurs bons connaisseurs du milieu haïtien montréalais, il est possible que le nombre soit moins élevé que 2,000.

Je ne crois pas utile d'élaborer sur le caractère pénible, souvent dramatique, de la condition d'immigrant clandestin au Canada. On m'a fourni beaucoup d'information sur l'anxiété qui se développe chez une personne qui a vécu dans la peur en Haïti et doit continuer de vivre dans la peur ici, peur d'être capturée par la police, d'être trahie ou même vendue contre une prime par des compatriotes, peur d'être déportée sans aucune ressource dans son pays de départ. Mais plus que de peur, on m'a parlé de l'impuissance de la personne qui vit dans la clandestinité dans un pays aussi socialisé que le nôtre. A ce titre, on m'a dit qu'il est moins difficile d'être immigrant clandestin aux Etats-Unis; en effet, la communauté haïtienne y est tellement nombreuse qu'on veut y vivre et y travailler en demeurant entre compatriotes, qu'on peut surtout se sentir assez semblable aux citoyens ordinaires. Alors qu'au Canada l'abondande des services sociaux fait sentir plus durement son infériorité.

Un clandestin n'a pas d'accès au travail, pas d'accès à l'école publique, pas de carte d'assurance-santé, pas d'assistance sociale, pas de pension de vieillesse, etc. Et s'il les a, c'est en multipliant les délits de fraude, toujours risqués et toujours coûteux. On comprend que le clandestin, quand il se compare à la situation de parents et amis immigrants réguliers, se sente dans une très pénible situation.

On m'a aussi parlé d'un troisième palier, plus pénible et assez fréquent, de la misère de l'immigrant(e) irrégulier(e). C'est le danger d'exploitation auquel il est constamment sujet. Le besoin de vivre au jour le jour fait qu'un salaire bien inférieur au salaire minimum sera proposé et accepté, fait que des conditions de travail dangereuses ou malsaines seront imposées, que la prostitution sera une menace pour plusieurs. A cela s'ajoutent les problèmes familiaux: la naissance d'un enfant est une difficulté majeure, son entrée à l'école l'est également, sa participation aux loisirs du quartier de même. Les relations avec les parents demeurés en Haïti, surtout si on doit les aider financièrement, sont peu praticables. Et si la clandestinité amène le recours, interdit mais compréhensible, à des procédés frauduleux (faux papiers pour diverses circonstances de la vie), l'endettement vient mettre le comble à une situation inextricable.

La troisième, et beaucoup plus difficile question que l'on a partout abordée avec moi est celle de la qualification des immigrants clandestins: sont-ils des réfugiés politiques ou des migrants économiques? Ici, on a été unanime à me présenter la même argumentation: au départ d'Haïti, il y a les deux catégories, mais une fois qu'on est devenu clandestin au Canada tous sont des réfugiés politiques.

A première vue, on peut mettre en doute cette affirmation. Mais l'observation des cas concrets la rend très sérieuse. D'abord, si on se réfère à la définition classique du réfugié politique dans la Convention de 1951 des Nations unies, définition qui demeure jusqu'à maintenant celle à laquelle le Canada adhère officiellement, on trouve ceci: le terme «réfugié» s'applique à toute personne qui, «craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays».

Notre expérience habituelle nous pousse peut-être à imaginer un stéréotype, celui du jeune guerillero, habitué au maniement de la mitraillette, qui a été partie d'un parti politique clandestin, a vécu dans le maquis, a diffusé des slogans révolutionnaires et qui souvent porte des cicatrices provenant de la prison et de la torture. Ce n'est généralement pas le cas ici. Nous avons affaire, dans beaucoup de cas, à de jeunes paysans peu scolarisés, qui n'ont jamais porté d'armes ni connu la politique, mais qui ont vécu dans la terreur de la police, sans avoir rien fait qui justifie son intervention contre eux. Mais leur terreur était fondée, au sens de l'analyse de la définition fournie par le texte des Nations Unies. Je ne veux pas élaborer longuement ici le phénomène «tonton macoute», une création originale du régime Duvalier sous la première génération. Il faudrait cependant le faire, si nous n'avions pas maintenant en mains un document capital dans le présent problème, ce qu'on appelle un peu partout, dans les milieux soucieux du sort des immigrants haïtiens clandestins, le «Jugement King». Il s'agit d'un jugement rendu, le 2 juillet 1980, par le juge James Lawrence King, de la Cour de District de Floride Sud, dans une cause appelée «Haïtian Refugee Center vs Civiletti», la partie Civiletti étant l'Attorney General des États-Unis, co-défendeur avec Edmund Muskie, Secrétaire d'État.

La cause que le juge King a entendue est très semblable, sinon identique, à la question qui nous occupe: une association de réfugiés haïtiens à Miami poursuit l'État américain pour discrimination à l'égard de ses membres et des autres réfugiés haïtiens aux États-Unis. Et l'argumentation du Haïtian Refugee Center prétend que les États-Unis refoulent des réfugiés politiques en affirmant qu'ils sont des migrants économiques, les deux termes étant prix au sens technique de la Convention de Genève des Nations Unies, convention à laquelle les États-Unis (et le Canada) adhèrent. Le juge King établit d'abord que son intervention, même si elle touche la politique haïtienne et américaine, est bien de son ressort et n'usurpe pas le droit présidentiel. Puis il examine longuement et de façon rigoureuse la situation haïtienne: la façon dont on traite les émigrants lorsqu'ils sont refoulés et doivent rentrer en Haïti, l'état des prisons et l'usage de la torture, le régime policier contrôlé par les forces de sécurité et particulièrement par les Volontaires pour la sécurité nationale (VSN), appelés populairement Tonton Macoutes, le système légal haïtien, la politique sans opposition du gouvernement actuel et enfin l'économie du pays. Tout ceci occupe 82 pages du jugement et mérite toute notre attention, d'autant plus que le jugement revise attentivement les conclusions formulées par un groupe de recherche (Study Team) du State Department américain, lors d'une enquête faite en mai 1979.

Je cite quelques conclusions plus importantes:

"The Macoutes are perhaps the single most pervasive influence on Haïtian life. The evidence indicated that they are present in every township of Haïti, and that their method of operation touches nearly everyone. Although many are not paid, the Macoutes are rewarded for their loyalty to Duvalier. There is continuing credible evidence that the Macoutes have and exercise, the power to extort money and crops in rural areas, and to dispossess the land of peasants. They recruit, and control, through extortion" (pp. 93-94).

"Substantial evidence was presented at trial concerning treatment of returnees in Haïti. A largely uncontradicted pattern emerged. Upon return to Haïti, persons whom the Haïtian government views as political opponents will be mistreated. Persons who have fled Haïti and sought asylum elsewhere are seen as opponents of the Duvalier regime. They are taken to Caserne Dessalines for questioning. Many are further imprisoned and persecuted. Of those allowed to return home, many more are later imprisoned or persecuted" (p. 45).

«This court cannot summarily conclude that each and every returnee will be imprisoned and abused. The evidence presents a pattern one step removed from that. Returnees, particularly those who have claimed asylum abroad, will be greeted with great suspicion upon their arrival. The political climate in Haïti is such that they will most likely be viewed as opponents of the present regime. Given the Haïtian legal system, that status means they face a substantial danger. Many will go to prison, their sole offense having been an attempt to gain asylum. In prison, many will be beaten, perhaps even tortured, and some will die as a result. Even those who are not imprisoned will not be entirely free. They will undergo harassment, and live with the continuing threat of a midnight visit from the Macoutes». (p. 56).

L'argumentation est simple et précise: il serait exagéré et indémontrable d'affirmer que tous les immigrants haïtiens, et tout particulièrement les immigrants irréguliers, sont des réfugiés politiques. Mais lorsque ceux qui ne l'étaient pas au départ sont refoulés, ils le deviennent tous, car l'État haïtien et sa police considèrent comme traître à la patrie toute personne qui s'est enfuie, a cherché asile ailleurs et a éventuellement été refoulée.

C'est devant cette situation que nous sommes lorsque nous considérons le cas des immigrants haïtiens irréguliers au Canada. Dans beaucoup de cas, au cours de l'enquête, on a tenté de me persuader que tous les cas sont des cas de refuge politique dès le départ. Mais ceci est indémontrable, en particulier pour deux raisons: d'abord, parce que depuis 1975 plus de 50% des immigrants haïtiens entrent au pays après parrainage familial et donc viennent rejoindre d'autres membres de leur famille; cette situation est très différente de celle de 1968, alors que 70% des immigrants haïtiens étaient des «indépendants». Or, on comprendra qu'il est bien difficile d'affirmer que la persécution politique s'exerce de telle façon que les familles entières doivent s'expatrier, et cela sur une période de plusieurs années. La deuxième raison est que le nombre de Haïtiens qui retournent en Haïti pour des vacances augmente sans cesse; on me l'a affirmé en plusieurs endroits comme un fait évident, sans voir cependant que de véritables réfugiés politiques ne prendraient jamais ce risque!

Par conséquent, ma conclusion, parallèle à celle du juge King, est qu'il y a une grande différence entre les immigrants déjà arrivés ici et ceux de l'avenir. Le fait d'accueillir comme réfugiés politiques tous ceux qui sont déjà parmi nous me semble entièrement justifié, sans modifier la définition classique des Nations Unies. Il serait cependant excessif de définir à l'avance tous les émigrants éventuels provenant d'Haïti comme des réfugiés politiques. Car, même si plusieurs ont tenté de m'en convaincre au cours de l'enquête, je ne crois pas que les victimes d'une administration économique inefficace et même corrompue soient, par le fait même, des réfugiés politiques. Voilà pourquoi mes recommandations seront très différentes selon qu'elles concernent le passé (immigrants déjà ici) ou l'avenir (Haïtiens envisageant de venir au Canada).

2° — Que le ministre de l'Immigration du Québec mette en marche, le plus tôt possible, un mécanisme qui permette aux Haïtiens entrés clandestinement au Québec de régulariser, s'ils le désirent, leur situation.

3° — Que le ministère de l'Immigration du Québec ne cherche pas à établir une distinction entre réfugiés politiques et migrants économiques, étant donné que les deux groupes se confondent dans la même catégorie de personnes en détresse, en raison d'une peur justifiée d'être persécutées si elles devaient retourner en Haïti.

Plusieurs voies s'offrent, donc. Mais dès le départ nous pouvons remarquer que, si l'on part d'une volonté réaliste de résoudre le problème des immigrants clandestins, il faut choisir une voie qui ne mette pas les personnes concernées dans un plus grand danger que leur situation actuelle. Plusieurs personnes qui ont collaboré à l' «Opération Mon Pays» en 1973 m'ont signalé que cette opération a été une réussite partielle justement parce qu'on n'avait pas assez tenu compte de ce facteur. Par conséquent, tout en reconnaissant qu'un examen des cas individuels est requis, il faut que cette première phase d'examen soit sans danger pour le requérant. Il faut aussi, pour la même raison, écarter le plus possible les voies de solutions qui impliqueraient des délais plus ou moins longs. Si on ne suit pas une telle ligne d'action, l'opération recommandée n'obtiendra pas le résultat attendu, en causant plus d'anxiété aux personnes concernées que la situation dans laquelle elles se trouvent présentement; de plus, en faisant qu'une bonne partie des personnes susceptibles de se prévaloir de la mesure favorable ne le feront pas.

4° — Que le ministère de l'Immigration du Québec ne favorise pas une méthode d'examen cas par cas, de type para-judiciaire, mais plutôt un méthode qui s'applique à tous les cas qui seront présentés par un organisme intermédiaire chargé de la rencontre des requérants.

(...) le problème étant presque à 100% québécois (et même à 94% montréalais, d'après les statistiques concernant les immigrants haïtiens réguliers!), on comprend que le Québec prenne l'initiative, en collaboration avec le ministère fédéral de l'Immigration, de le résoudre. C'est dans cette perspective que je formule les prochaines recommandations. Je ne veux pas recommander une nouvelle opération «Mon Pays», ni recommander d'abord une opération pancanadienne concernant les réfugiés haïtiens clandestins; l'une et l'autre ne me semblent pas nécessaires à l'heure actuelle. Mais la situation spéciale du groupe haïtien me semble à la fois bien fondée et urgente.

Ces considérations fondent les deux recommandations qui suivent. Elles constituent une alternative, l'une étant une solution propre au Québec et qui me semble préférable; l'autre étant pancanadienne et impliquant d'abord le ministère fédéral.

5e A. Que le ministre de l'Immigration du Québec fasse savoir, à travers une publicité simple et claire, qu'il émettra des certificats de sélection du Québec (CSQ) en faveur de tous les immigrants clandestins haïtiens dont la demande sera acheminée jusqu'à lui, sans que leur sortie provisoire du pays soit requise.

Que le ministre s'assure à l'avance que le ministre fédéral de l'Immigration acceptera tous les CSQ qui seront accordés au cours de cette opération et qu'on accordera par conséquent à tous ceux qui auront obtenu le CSQ un visa de résidence permanente, dans les meilleurs délais possibles, visa qui conduira, si on en fait la demande, à la citoyenneté canadienne après trois ans.

Note: Le mode de réalisation de cette recommandation ne fait pas partie de la recommandation elle-même. Cependant, je signale que deux voies se présentent, du point de vue du gouvernement du Québec: a) le ministre de l'Immigration peut agir de lui-même, en vertu de l'article 40 du «Règlement concernant la sélection des ressortissants étrangers» (section IV, p. 26: cas spéciaux); dans ce cas, je recommanderais qu'il interprète de façon généreuse les exigences de «points» requis. b) le conseil des ministres, sur recommandation du ministre de l'Immigration, peut agir en vertu de l'article 18b du même «Règlement...», en déterminant que les immigrants clandestins haïtiens vivant déjà chez nous constituent une «catégorie spéciale» de «personnes en détresse» (au sens du paragraphe 6,2 de la «Loi sur l'immigration de 1976» canadienne et du paragraphe 18b du «Règlement...»). Du point de vue du gouvernement fédéral, un ordre en Conseil sera requis, pour déroger au paragraphe 9 de la «Loi sur l'immigration de 1976» (qui requiert que la demande de visa d'immigrant soit faite hors du pays» et/ou du paragraphe 6,2 de la même loi (établissant une catégorie spéciale de personnes en détresse).

5e B. Si la recommandation 5A s'avérait irréalisable à cause de difficultés majeures d'entente entre les deux paliers de gouvernement, que le ministre de l'Immigration du Québec, par les canaux appropriés, demande au gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du ministre fédéral de l'Immigration, de définir, en faveur des Haïtiens immigrants clandestins déjà parmi nous, une «catégorie spéciale de personnes en détresse», conformément au paragraphe 6,2 de la «Loi sur l'immigration de 1976».

Que le ministre de l'Immigration du Québec justifie cette demande par le fait que le problème touche presque exclusivement le Québec. Qu'il accompagne cette demande de l'assurance d'une entière collaboration du ministère de l'Immigration du Québec dans la réalisation de l'opération.

6e Dans le cas de la recommandation 5A comme celui de 5B, une date limite sera déterminée pour pouvoir se prévaloir de la catégorie spéciale. Cette date devra être celle de l'annonce de l'opération elle-même. (...)

Demain: Les nouveaux arrivants.

RÉPLIQUE

Du pouvoir et de la souveraineté

par Sylvain Simard

Professeur à l'Université d'Ottawa, président du Parti québécois de l'Outaouais et membre du comité des Neuf chargé de préparer la stratégie du PQ en vue des élections, M. Simard répond aux commentaires publiés ici même le 9 septembre par M. Daniel Gomez.

DANS le DEVOIR du 9 septembre, Daniel Gomez réaffirme son attachement à la souveraineté du Québec et prône la nécessité de faire la bataille autour de ce thème central lors des prochaines élections générales. Mais contrairement à ce qu'il affirme, il n'est aucunement question de la part de quiconque d'imposer aux militants du parti une stratégie «sur laquelle nous n'avons pas été consultés».

Le comité des Neuf vient de remettre son rapport, des copies ont été envoyées à toutes les associations de comté et de région, le débat est engagé, et les militants auront à prendre position les 3, 4 et 5 octobre. Il n'y a rien là qui ressemble à une machine électorale aveugle. À ma connaissance, aucun parti politique canadien n'a eu recours à ce jour à une démarche aussi démocratique en vue de préciser ses objectifs et ses moyens à la veille d'un test électoral.

Après avoir qualifié d'accident de parcours la victoire de 1976 (toutes les élections ne se jouent-elles pas finalement sur de tels accidents? Demandez à M. Clark...!), Gomez conclut qu'il serait néfaste de vouloir se faire réélire comme gouvernement provincial, que cela pourrait mettre un terme à l'idée de souveraineté. Selon lui un bon exercice du pouvoir provincial contredit l'objectif souverainiste et toute négociation avec un pouvoir que l'on veut remplacer est par définition viciée au départ.

Thèse séduisante, mais je me refuse à croire que le fait d'abandonner les rennes de notre état national aux folies archiconservatrices de Claude Ryan et à la coupe du patronnage libéral puisse constituer une étape vers la souveraineté. Le but de tout parti politique sérieux est de participer à l'exercice du pouvoir. La politique est l'art de gouverner et il n'y a aucune honte à gagner des élections. Un certain purisme romantique, très à la mode par les temps qui courent, préférerait une opposition pure et dure au difficile et ennuyeux exercice du gouvernement.

La rhétorique enthousiasmante des ténors de l'opposition souverainiste, en plus d'être beaucoup moins productive qu'on le laisse entendre, ne vaudra jamais, à mes yeux, des lois sur l'assurance automobile, la protection du territoire agricole ou la mise à l'écart par le ministère des Travaux publics du patronage éhonté des contracteurs et des bureaux d'études.

D'autant plus que, contrairement à Pierre Bourgault, pour qui j'ai beaucoup d'admiration, je ne crois pas qu'il y ait affaiblissement de notre position lorsque c'est de la tribune gouvernementale que nous tentons de convaincre nos concitoyens des bienfaits de la souveraineté. Le gouvernement fédéral et Pierre Trudeau utilisent à fond cette tribune et personne ne peut douter du résultat de leurs efforts!

Il est vrai que la stratégie de l'étapisme réducteur du présent mandat nous a enfermés dans une problématique quasi insoluble. Obligés par notre engagement électoral (cela ne fait pas partie du programme) de tenir un référendum à l'intérieur du premier mandat, nous avons sans cesse diminué notre objectif afin de rassurer et convaincre une partie hésitante de la population. Sans cette limite arbitraire, nous aurions pu vendre notre projet de pays indépendant et faire progresser davantage notre option. Mais, de cette erreur stratégique nous sommes tous plus ou moins responsables. Il importe moins d'immoler des coupables que de tenter d'en tirer des conclusions profitables pour l'avenir.

Il serait peu démocratique et électoralement suicidaire de demander à la population de se déjuger quelques mois après un référendum. C'est dans cette perspective que le comité des Neuf propose aux militants, dans son document, de réaffirmer notre option souverainiste, de nous imposer comme parti, et d'imposer au gouvernement de se faire dorénavant lui aussi propagandiste de ce qui est la raison d'être du Parti québécois.

La concertation des énergies et des moyens autour de cet objectif, associée à la déception de plusieurs de ceux qui ont voté Non, face au résultat prévisible de la révision constitutionnelle, peut très rapidement faire progresser notre option. Il n'est pas du tout impensable qu'il nous faille dans deux ou trois ans consulter la population (référendum ou élection), tant la souveraineté apparaîtra la seule voie normale pour sortir de l'impasse fédérale.

Entre-temps, il est primordial à la fois de protéger dans la négociation les droits fondamentaux des Québécois et de faire en sorte que l'avenir reste ouvert à l'évolution de l'opinion de nos compatriotes. La défense du droit à l'autodétermination est en ce sens essentielle. Comme une bonne équipe de hockey, il nous faut jouer à l'attaque (promotion de notre option souverainiste) et à la défense (protection de nos droits).

Mais le Parti québécois n'existe pas en vue de la seule réalisation de l'indépendance et de l'association souhaitable. Il ne s'agit pour nous que de moyens, essentiels il est vrai, d'améliorer les conditions quotidiennes de vie de nos compatriotes. Les réalisations remarquables de ce premier mandat ne sont qu'un début. Le comité des Neuf propose une série de mesures, qui tout en étant imparfaites parce que nous ne détenons pour l'instant qu'une partie des pouvoirs nécessaires, n'en constitueront pas moins une amélioration importante de nos lois et de notre administration publique.

Le bonheur des peuples n'est pas fait que de constitution. L'aspect social-démocrate du programme de notre parti est aussi important que l'objectif national, surtout lorsque l'opposition aspire à une neutralisation dangereuse des pouvoirs de l'État au profit de la liberté sauvage des grands intérêts privés. Quelques années de ryanisme pourraient fort bien miner notre volonté et nos moyens d'affirmation nationale.

Indépendantiste convaincu depuis une vingtaine d'années, je suis moi aussi fasciné par le chant pur et séduisant des grands pionniers du mouvement. Mais certains objectifs économiques et sociaux comme la lutte au chômage par le développement de l'industrie de transformation, la poursuite d'investissements massifs dans l'hydro-électricité, les investissements publics dans l'assainissement des eaux, le transport en commun et la rénovation domiciliaire, la transformation au Québec de 20% de notre amiante, des politiques de revenus garantis et l'accès à la propriété du logement constituent pour moi des objectifs concrets qu'il serait absurde de laisser de côté.

Notre refus de lutter efficacement pour le maintien au pouvoir constituerait plus qu'illusion et lâcheté; ce serait délaisser la proie pour l'ombre. Sur la question nationale, notre rapport est clair: maintien de l'option, engagement du parti et du gouvernement à en faire la promotion, référendum ou élection lorsque la population partagera nos vues. Sur les questions sociales et économiques, nos propositions constituent les grandes lignes d'un programme emballant pour les années 80. Aux militants de le discuter et de l'améliorer et, fidèles à nos aspirations, nous présenterons lors de l'élection une équipe unie vers un but commun.

L'heure des états d'âmes est passée, le temps n'est plus à la morosité mais à la confiance.

«La lecture rapide structurée, c'est davantage qu'un gain de temps: c'est toute une méthodologie de travail et d'étude; une approche systémique de l'information écrite.»

C.L.R.

COURS DE LECTURE RAPIDE

Début du prochain cours: **jeudi 2 octobre**

Informations: **Centre de Lecture Rapide, Tél.: 681-4545**

(permis 389525)

Tardif est moins pressé de réformer la CUM qu'il l'était pour les municipalités

par Alain Duhamel

Après avoir mené depuis trois ans à une cadence essouflante la réforme des administrations municipales, M. Guy Tardif, ministre des Affaires municipales du Québec, ne paraît pas désireux de poursuivre à la même allure la réforme de la Communauté urbaine de Montréal (CUM).

Au colloque international sur les communautés urbaines et les agglomérations, M. Tardif a dressé un bilan rose du monde municipal québécois et servi en même temps une douche froide à ceux qui entrevoient et espèrent pour la CUM un avenir plus serein.

«Chez nous, sur le plan municipal en tout cas, il n'y a peu ou pas de choses à défaire, de dégâts à réparer, d'erreurs à corriger, de ville à recréer, sauf peut-être la constitution éventuelle de conseils de quartier dans quelques grandes villes.»

Les communautés urbaines québécoises et les futures municipalités régionales de comté demeureront essentiellement des associations de villes, sans pouvoir de taxation directe, dont les responsabilités seront strictement limitées aux champs d'activité définis dans la loi ou aux domaines que leur consentiront les villes membres. Les communautés ne deviendront pas des gouvernements régionaux et n'en auront aucun des attributs comme, par exemple, l'élection au suffrage universel direct des membres du conseil de la communauté. Ce faisant, le ministre des Affaires municipales a, en quelque sorte, livrer des éléments d'une réponse aux conceptions que se font de la CUM son président du comité exécutif, M. Pierre DesMarais II, et la Conférence des maires de la banlieue.

Le ministre des Affaires municipales estime que les administrations municipales sont sorties indemnes d'une évolution qui les a menées d'une époque rurale et pré-industrielle à une époque post-industrielle en passant par dessus une époque industrielle marquée de gigantisme. De l'exode rural vers la ville à l'exode vers les banlieues, les administrations municipales québécoises se sont développées en suivant les grands axes autoroutiers et en tirant le meilleur parti de tous les programmes de subvention des gouvernements supérieurs.

Dans ce contexte, la création de communautés urbaines, selon M. Tardif, n'a pas soulevé d'opposition viscérale dans les administrations municipales. «Pour ces raisons, le monde municipal québécois fut, malgré quelques soubresauts, d'autant moins réfractaire, au début des années 1970, aux premières initiatives de créations des entités supra-municipales que sont les communautés urbaines et régionales, que l'un de ses plus ardents promoteurs, M. Lucien Saulnier, était issu du milieu municipal, et qu'elles furent conçues dès le départ, non pas en vue de remplacer éventuellement les instances locales, mais plutôt pour jouer un rôle subsidiaire dans les seuls domaines dépassant les capacités administratives financières ou autres, d'une seule municipalité.»

Les maires des villes de l'île de Montréal font une lecture de l'Histoire quelque peu différente mais trouveront sans doute quelque assurance dans le fait que le ministre des Affaires municipales compte sur leur sens communautaire pour l'avenir.

«C'est pour mieux respecter ce principe (de la subsidiarité), et en croyant ses dirigeants locaux capables de transcender les intérêts purement locaux au profit du mieux-être communautaire que le Québec a décidé de ne pas faire, ni de ses premières entités supra-municipales, ni des futures municipalités régionales de comté, de véritables gouvernement régionaux avec tout que cela implique.»

Le ministre des Affaires municipales en vient, finalement, aux vertus du «small in beautiful» et ne tire pas de conclusion optimiste de la création de «villes-monstres» au vaste territoire inhabité ou encore de la fusion, au nom de l'efficacité de la normalisation ou des économies d'échelle, des services publics. Avant la réforme de la fiscalité municipale et de la démocratie municipale, ces manoeuvres ont simplement réparti le fardeau sur un plus grand nombre d'individus sans maintenir à une échelle humaine le gouvernement des affaires locales.

Les communautés urbaines, si elles ne peuvent aspirer à une autonomie propre, joueront le rôle de gestionnaire de services municipaux à caractère régional et de mandataire du gouvernement supérieur. «Jusqu'à maintenant, communautés urbaines et gouvernements régionaux ont surtout été vus comme des éléments intégrateurs, centralisateurs par rapport aux municipalités locales. Cette fonction, bien que réelle, a pu nous faire oublier le rôle éminemment décentralisateur que peuvent jouer les instances régionales en devenant le point de chute de fonctions gouvernementales.»

Coincées entre le pouvoir central et le pouvoir local, les communautés urbaines demeureront dépendantes de l'un et de l'autre, ainsi que le colloque international sur les communautés urbaines l'a souligné.

LA MÉTÉO

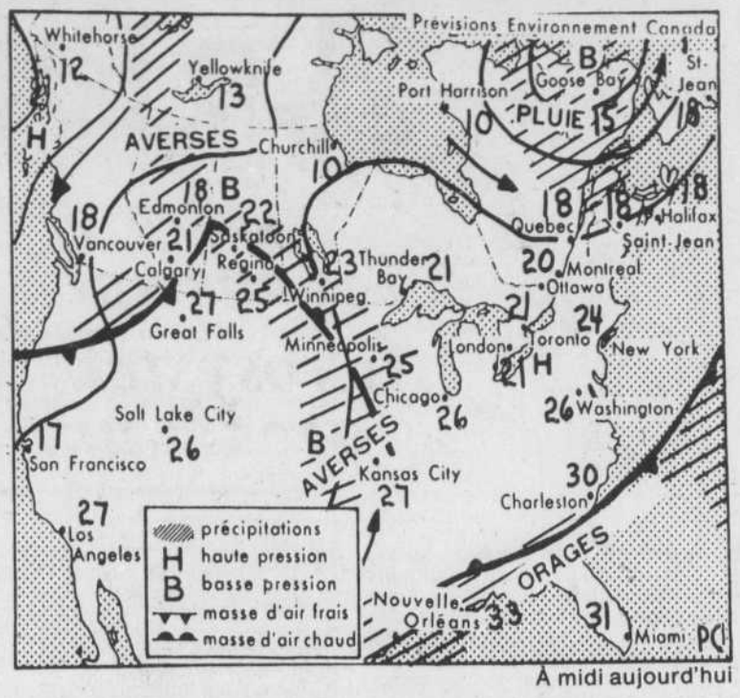

À midi aujourd'hui

Abitibi, Témiscamingue, réservoirs Cabonga et Gouin: nuageux avec éclaircies et possibilité d'averses, vent modéré, maximum 14. Vendredi: ensoleillé.

■

Pontiac, vallées de la Gatineau et du Lièvre, Laurentides: nuageux avec éclaircies et quelques averses, vent modéré, maximum 18. Vendredi: ensoleillé.

■

Outaouais, Montréal, Trois-Rivières, Drummondville: nuageux avec éclaircies et possibilité d'averse, vent modéré, maximum 18. Vendredi: ensoleillé et plus chaud.

■

Québec, Estrie et Beauce: nuageux avec éclaircies et possiblité d'averse, vent modéré, maximum 18. Vendredi: ensoleillé avec passages nuageux.

Lac-St-Jean, Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides, Rivière-du-Loup, La Malbaie: nuageux avec éclaircies et quelques averses, vent modéré, maximum 16. Vendredi: ensoleillé avec passages nuageux.

■

Rimouski, Matapedia: Ste-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie, Gaspé: nuageux avec éclaircies et quelques averses, vent modéré, maximum 14. Vendredi: ciel variable.

■

Baie-Comeau, Sept-Îles: nuageux avec éclaircies et quelques averses, vent modéré, maximum 14. Vendredi: ensoleillé avec passages nuageux.

■

Basse-Côte-Nord, Anticosti: nuageux avec averses et vent modéré, maximum 14. Vendredi: nuageux avec éclaircies.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Charte

nécessairement dire qu'il en sera ainsi dans les jours ou les semaines qui suivront cette conférence.

Quoi qu'il en soit, le débat sur les droits fondamentaux, particulièrement la discussion générale sur la charte au cours de la matinée, a été considéré par les observateurs comme l'un des meilleurs excercices du genre depuis une douzaine d'années.

Les premiers ministres provinciaux, en reprenant pourtant des arguments souvent entendus par le passé, ont exprimé de la manière la plus claire et probablement la plus convaincante pourquoi ils refusaient une Charte des droits.

En gros, ils auraient l'impression en acceptant la charte de sacrifier une partie de leur souveraineté sans y retrouver un avantage réel à l'échange.

Certains ont soutenu que ce serait faire évoluer le Canada vers un système semblable à celui des États-Unis, où les droits fondamentaux, du moins certains, sont inscrits dans la constitution.

Selon M. Blakeney de la Saskatchewan, en ayant moins de règlements ou de lois, fussent-ils dans la constitution, on diminue les possibilités d'avoir une société de confrontation (Adversorial Society).

M. Lévesque, pour sa part, a noté que dans un pays où se développe une tendance dictatoriale, ce n'est jamais la charte des droits qui va y mettre un frein, puisque dans un tel régime «les tribunaux deviennent des foetus de paille», a-t-il déclaré.

Est-il besoin de préciser que tous les premiers ministres appuient les droits fondamentaux. «Le point ce n'est pas la charte, mais l'enchâssement», a précisé M. Lyon dès la première intervention, ce que tous les autres à l'exception d'un ou deux ont repris à leur compte.

Néanmoins, M. Trudeau qui n'hésite jamais à demander des appuis dans ces conférences — pour ne pas dire les quémander — a tout de même réussi à gagner à sa cause certaines province sur des éléments particuliers qu'il voudrait inscrire dans cette charte, qui lui est aussi chère que le fédéralisme lui-même.

D'abord, il faut rappeler que le Nouveau-Brunswick et l'Ontario ont donné leur accord au principe de l'enchâssement.

En ce qui concerne les libertés fondamentales, c'est-à-dire la liberté de conscience et la liberté de religion, et d'autres comme les libertés de presse, d'expression d'association et de réunion pacifique, la province de Terre-Neuve s'est dit d'accord.

En fait, Terre-Neuve s'est montré fort hésitant sur le principe de l'enchâssement, mais M. Brian Peckford a résolu son problème en disant qu'il suivrait vraisemblablement la loi de la majorité, en l'occurrence la majorité des provinces qui refusent l'insertion de la charte dans la constitution.

Pour ce qui est des droits dits démocratiques, M. Trudeau a eu beaucoup plus de succès. Il s'agit dans ce cas de la reconnaissance du droit de vote, de la tenue d'élections à au moins tous les cinq ans, etc...

Ces droits existent déjà dans la constitution ou dans les lois provinciales pour les provinces qui ont joint la confédération après 1867. Aucune province ne voit d'urgence à inscrire ces droits fondamentaux dans la constitution, mais personne, à l'exception de M. Lyon du Manitoba, n'a vu d'objection à les mettre dans une nouvelle constitution.

Le Québec a lui aussi dit oui à cela, à la condition que l'on trouve une formule qui permette de le faire autrement que dans la charte des droits telle que conçue par le gouvernement fédéral. Le Manitoba a refusé pour sa part en expliquant qu'étant contre l'enchâssement d'une charte des droits fondamentaux, il était forcément contre tout ce que le gouvernement fédéral pouvait vouloir y mettre.

La majorité des provinces n'a pas voulu donner son appui à l'insertion des autres droits comme les droits personnels, les droits des citoyens et les droits relatifs à la discrimination.

Parmi les arguments invoqués au cours du débat, l'un des plus fréquemment servis par les provinces fut celui que les tribunaux, même en étant compétents et de très bonne foi, créent eux-mêmes «des morceaux de droit» avec l'accumulation de la jurisprudence particulièrement dans des champs nouveaux, en empiétant en quelque sorte sur la souveraineté des Assemblées démocratiques.

Répondant aux arguments techniques des premiers ministres provinciaux, M. Jean Chrétien, le ministre fédéral de la Justice, a noté que «si les tribunaux exagèrent, nos successeurs pourront toujours amender la charte».

Il a fait valoir dans sa thèse en faveur de la charte que des centaines d'interprétation de lois ou règlements sont faites quotidiennement par des fonctionnaires et que les citoyens les plus faibles n'ont souvent comme seul recours que les tribunaux, ce qui est pour eux coûteux et compliqué.

Quoiqu'il en soit, les plaidoyers des ministres fédéraux n'ont pas réussi à convaincre les provinces, du moins sept d'entre elles en ce qui concerne le principe et neuf si l'on tient compte des réserves sur les droits linguistiques.

◆ Droits

ainsi que du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario, ces deux provinces abritant l'essentiel de la minorité francophone hors Québec.

Assez curieusement, cette possibilité, qu'évoquaient hier en coulisses certaines délégations provinciales, est exactement l'un des scénarios prévus dans le document de stratégie fédérale qui a fait l'objet d'une fuite de presse au début de la semaine.

Selon ce scénario préparé par les fonctionnaires fédéraux à l'adresse du cabinet canadien, cette Charte des droits ne lierait uniquement que le gouvernement central et les gouvernements provinciaux qui le désirent, selon la formule dite de l'opting-in.

Or hier, les deux provinces qui, excepté le Québec, comptent le plus de francophones au pays, soit le Nouveau-Brunswick et l'Ontario, ont clairement accepté d'inscrire des protections linguistiques dans la nouvelle constitution.

Le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Ritchard Hatfield, a en effet affirmé que sa province souscrivait à l'essentiel du projet fédéral, soit l'institutionalisation du bilinguisme au niveau des institutions provinciales et le droit pour les parents de faire instruire leurs enfants dans la langue de la minorité, partout là où le nombre le justifie.

Dans son intervention, où M. Hatfield a lui aussi fait l'éloge de la situation québécoise, le premier ministre du Nouveau-Brunswick a affirmé que sa province avait fait des progrès substantiels en ce sens au cours des dernières années et qu'il était entièrement d'accord pour que ces droits soient clairement inscrits dans une nouvelle constitution.

Pour sa part, l'Ontario a adopter une position beaucoup plus mitigée puisque le premier ministre de cette province, M. William Davis, a accepté les clauses relatives à la langue d'enseignement mais a refusé celles visant à institutionaliser le bilinguisme au niveau de la législature provinciale ou des cours de Justice.

Le premier ministre ontarien a indiqué que des efforts importants avaient été faits ces dernières années pour permettre aux francophones de sa province de communiquer en français avec l'administration ou encore d'être jugés dans leur langue mais a ajouté que l'inscription formelle de ces droits dans la constitution ne ferait que compliquer les choses.

Mais cette opposition n'est peut-être pas définitive puisque, encore là, le document fédéral de stratégie indique qu'au cours des discussions de l'été, l'Ontario n'a pas rejeté la possibilité de souscrire à cette bilinguisation si un délai de dix ans lui était accordé. Au surplus, le même document fait également état de la possibilité d'un compromis supplémentaire en restreignant ce bilinguisme à certaines institutions régionales, dans les coins de la province où sont concentrés les francophones.

Pour leur part, le Manitoba et le Québec, qui étaient les deux autres provinces visées par cette section de la charte ont refusé les dispositions relatives au bilinguisme des institutions mais il faut noter qu'elles y sont déjà contraintes par l'article 133 de la constitution, dont la Cour suprême vient de reconfirmer la validité il y a moins d'un an.

Quant aux dispositions relatives à la langue d'enseignement, le Québec dispose déjà de protections raisonnables, aux dires même de M. Trudeau, tandis que le Manitoba s'est de nouveau engagé hier à poursuivre les efforts entrepris même si elles refusent de voir ce droit inscrit formellement dans la constitution.

Pour sa part, M. René Lévesque s'est de nouveau opposé à toute intervention extérieure qui, a-t-il dit, «viendrait détruire ce que nous avons construit avec la loi 101» et a remis sur la table les fameux accords de réciprocité proposés aux premiers ministres des autres provinces lors de la rencontre de St. Andrews, à l'automne 1977.

En vertu de ces accords, jusqu'ici refusés, les Canadiens des autres provinces qui déménagent au Québec pourraient inscrire automatiquement leurs enfants à l'école anglaise si leurs provinces d'origine acceptaient de signer une entente où elles s'engagent concrètement à augmenter le nombre de leurs institutions d'enseignement de langue française.

Quant aux autres provinces, elles ont toutes fait part à nouveau de leur bonne volonté dans la protection des droits linguistiques de leurs minorités mais aucune d'entre elles n'a pris d'engagement précis, et aucune ne souhaite, bien sûr, que pareils engagements soient inscrits dans la nouvelle constitution.

En dépit de son admission à l'endroit du Québec et des engagements pris par le Nouveau-Brunswick, et l'Ontario, le premier ministre Trudeau s'est quand même dit déçu en fin de journée de la tournure du débat.

Quant aux droits linguistiques, M. Trudeau a réaffirmé son rêve d'un pays où les minorités de langue officielle seraient bien protégées, peu importe l'endroit où elles habitent et s'est dit attristé que ce point de vue ne soit pas encore partagé par tout le monde.

Parlant surtout de la minorité francophone hors Québec, il a de nouveau expliqué avoir toujours souhaité que les francophones se sentent chez-eux partout au pays et a dit que des protections constitutionnelles auraient été le meilleur instrument pour y parvenir.

Mais, au-delà de ces déclarations officielles, le ton n'était pas à la défaite au sein de la délégation fédérale plusieurs ne sont pas loin de penser que les discussions d'hier permettront quand même à Ottawa de préparer, au niveau linguistique, un projet de charte qui pourrait finalement atteindre plusieurs de ses objectifs initiaux.

◆ CUM

sentiment d'appartenance et une identité collective, il propose l'élection du président de la CUM au suffrage universel direct. «Je crois aussi important que la population dans son ensemble développe un sens d'appartenance et de responsabilité face à la Communauté urbaine de Montréal. Elle est absente des grandes décisions et se doit d'être présente à l'avenir et le plus rapidement possible. C'est pourquoi je crois que le président de la communauté devrait être élu par les contribuables de la communauté».

L'avenir de la Communauté urbaine de Montréal réside aussi dans un constat que les gouvernements supérieurs du Québec et du Canada devront assimiler, une fois pour toutes. «Le développement économique du Québec et du Canada tout entier passe inéluctablement par le développement économique de la grande région montréalaise. Ce développement économique de la métropole exige que les principaux dossiers ouverts à la Communauté urbaine soient menés à terme avec énergie et avec cohérence».

Malgré toutes les difficultés dans lesquelles la CUM a évolué depuis sa création, M. Pierre DesMarais II conclut à un bilan positif et demeure optimiste pour l'avenir.

Les représentants des communautés urbaines françaises, ayant eux aussi des expériences semblables, ont conclut dans le même sens. «C'est une formule qui a résisté malgré sa fragilité», a dit le président de la communauté urbaine du Mans, M. Roland Becdelièvre. «L'avenir des communautés urbaines, c'est ce qu'il nous reste à faire ensemble et comme il nous reste beaucoup à faire, nous ne sommes pas près de disparaître».

◆ Syrie

Palestine, jusqu'à la mer».

Le commandant Jalloud a ajouté que cette union «diffère des précédentes car elle a été décidée par les masses populaires, notamment libyennes, qui s'exprimaient en toute souveraineté dans le cadre des congrès populaires, et non par les dirigeants arabes ou le colonel Kadhafi».

De son côté, Israël considère que la fusion syro-libyenne annoncée hier constitue une menace militaire, a déclaré un responsable du ministère israélien des Affaires étrangères.

«Cette menace pourrait s'aggraver si Damas et Tripoli obtenaient la coopération de l'Union soviétique et de l'Irak dans la lutte contre Israël», a-t-il dit. Cette fusion semble avoir été accélérée par «les graves problèmes internes en Syrie et en Libye, et par la haine commune que nourrissent ces pays à l'égard d'Israël», a-t-il ajouté.

Le premier ministre israélien, M. Menahem Begin, le chef d'état-major et d'importantes personnalités politiques israéliennes ont exprimé ces derniers jours de sérieuses inquiétudes sur l'éventualité d'une «agression syrienne» à la frontière nord, dont la presse israélienne s'est largement faite l'écho hier.

«Des renseignements concernant l'éventualité d'une agression syrienne nous parviennent en ce moment», a déclaré mardi soir M. Begin, qui est également ministre de la Défense, aux correspondants de presse. Pour M. Begin, Israël doit tenir compte de plusieurs facteurs quant à «l'imminence d'une menace syrienne»: «Le nombre de conseillers militaires soviétiques en Syrie a doublé. Ils sont plus de 5.000. Les Mig-25 syriens livrés par Moscou sont maintenant pilotés par des Syriens. Damas dispose aujourd'hui de 3.050 chars ultra-modernes et enfin, le régime syrien vacille». M. Begin a précisé qu'en parlant de menace de guerre sur la frontière nord, il incluait l'Irak.

Le chef d'état-major israélien, le général Raphael Eytan, a de son côté lancé des avertissements à la Syrie hier: «Si l'artillerie syrienne appuie une action des Palestiniens du Sud-Liban contre Israël, nous la réduirons au silence», a-t-il déclaré au quotidien Maariv, précisant que, selon lui, un «clash» avec la Syrie peut survenir à tout moment.

Le chef des renseignements militaires israéliens, le général Yehoshua Sagy, a, quant à lui, déclaré que l'éventualité d'une escalade militaire au nord était renforcée par les rapprochements entre capitales arabes à l'est et par le récent rapprochement jordano-irakien. Selon lui, le rapprochement syro-lybien met à la disposition de Damas un imposant arsenal dont Israël devra tenir compte.

Enfin, l'agence Tass a fait état hier de la proclamation du nouvel État unifié syro-lybien en mettant notamment en relief le passage de «la déclaration de Tripoli sur la création d'un État unifié», qui souligne que «le nouvel État est l'allié des force du socialisme et de la liberté».

Dans une dépêche datée de Damas, l'agence soviétique reprend le passage de la déclaration indiquant que «le nouvel État lutte pour la consolidation du front national de la fermeté et de la résistance, qui est le principal élément dans la lutte contre l'accord de Camp David de l'impérialisme américain, et contre l'ennemi sioniste et le régime de Sadate».

AUJOURD'HUI

Dernière journée du XXVIIIe congrès international de médecine aéronautique et spatiale à l'hôtel Reine Elizabeth.

■

Jusqu'à samedi se poursuit le concours national et provincial de labour «Sol-o-rama 80» au Collège MacDonald de Sainte-Anne-de-Bellevue.

■

Jusqu'à vendredi se poursuivent les fêtes de la Rentrée 1980 à l'Université de Montréal. De nombreux spectacles sont à l'affiche.

■

Jusqu'au 16 septembre se poursuit la XIe assemblée générale de l'Association internationale des parlementaires de langue française qui a lieu sous la présidence d'honneur de Mme Jeanne Sauvé, présidente de la Chambre des communes et de M. Jean Marchand, président du Sénat.

■

Jusqu'à samedi se poursuit l'exposition sur la Communauté urbaine de Montréal sur la place du Complexe Desjardins.

■

À compter d'aujourd'hui et jusqu'à dimanche a lieu le congrès annuel de la Fédération des caisses d'entraide économique du Québec sous le thème «Vivons l'Entraide ensemble», à l'hôtel Reine Elizabeth.

■

Il y a collecte de sang de la Croix-Rouge à l'Université de Montréal, 3200, rue Jean-Brillant, de 9 h à 16 h; à l'église Wyman Memorial United, chemin principal à Hudson, de 15 h à 17 h et de 18 h 30 à 20 h 30; et à la caserne des pompiers de Brownsburg, rue Hôtel de Ville, de 13 h 30 à 17 h et de 18 h 30 à 20 h 30.

Congrès à Montréal de l'IIDEF

QUÉBEC (PC) — C'est à Montréal que se tiendra le prochain congrès annuel de l'Institut international de droit d'expression française (IIDEF).

C'est ce qu'a annoncé le ministre québécois de la Justice, M. Marc-André Bédard. Le ministre se trouve présentement à Paris pour le colloque 1980 qui traite du droit hospitalier.

La rencontre, prévue pour septembre 1981 amènera des représentant de 32 pays francophones. Selon M. Bédard, l'invitation du Québec qu'ont acceptée les délégations réunies à Paris contribuera au renforcement des relations entre juristes d'expression française.

Mort de l'inventeur du café soluble

VEVEY (AFP) — L'inventeur du café soluble, Max Morgenthaler, de nationalité suisse, est mort lundi à l'âge de 79 ans, à Jongny (Canton de Vaud), apprend-on mercredi.

Docteur es-sciences, Max Morgenthaler fut ingénieur chimiste chez Nestle de 1929 à 1955. Il a fait des recherches analytiques sur le lait, le chocolat, les extraits végétaux et les acides aminés.

Après 10 ans de recherches sur les extraits aromatiques, et plus spécialement le café, naquit en 1938 le café soluble que la société Nestle fut la première à commercialiser.

Le Conseil de presse n'est pas d'accord

QUÉBEC (PC) — Le Conseil de presse du Québec vient de rejeter une plainte portée par un citoyen montréalais contre les quotidiens LE DEVOIR, *La Presse* et le réseau anglais CTV, pour la façon dont ces trois médias ont traité la campagne référendaire.

Au sujet de *La Presse*, M. François Leduc se plaignait de la façon dont ce quotidien titrait et traitait les lettres des lecteurs. Il dénonçait ce qu'il appelait le «parti-pris du journal en faveur des tenants du Non» et s'en prenait au présumé manque de rigueur de certains titres du quotidien.

Dans le cas du DEVOIR, M. Leduc dénonçait deux titres tandis que le réseau de télévision anglais CTV se voyait accusé «d'inéquité» dans le temps d'antenne accordé aux deux clans, lors des bulletins de nouvelles.

Dans son jugement, le Conseil de presse rejette les plaintes à partir des principes qu'il a maintes fois mis de l'avant dans des cas semblables.

«La publication de lettres ouvertes et leur mise en page relèvent du jugement et de la responsabilité des organes d'information», rappelle-t-il.

Le Conseil croit qu'on ne pourrait sans verser dans «le procès d'intention» accuser *La Presse* ou LE DEVOIR d'avoir voulu favoriser l'une des options référendaires.

Quant au réseau CTV, Le Conseil estime que «l'équilibre et l'égalité de traitement auxquels se doivent les organes d'information ne sauraient être mesurés sur la base d'une seule émission».

Le Conseil de presse exhorte cependant les médias d'information «à faire montre d'une grande rigueur pour éviter chez le lecteur toute confusion sur l'exactitude et l'intégrité de l'information».

Paris, ville agréable ou désagréable?

LONDRES (AFP) — Paris est la ville la plus agréable d'Europe et la deuxième du monde après San Francisco, d'après un sondage effectué auprès de ses 40,000 lecteurs par *Business Traveller*, la revue des agences de voyages britanniques.

Au classement mondial, Singapour arrive en troisième position devant Hong Kong, Genève, Londres, Amsterdam, Le Cap, Zurich, Sydney et New York.

Quant aux villes les plus désagréables, la pire est Lagos, suivie de New York, Milan, Bombay et Moscou.

Paris est cependant loin de plaire à tous et se classe aussi troisième, au classement des villes les plus désagréables d'Europe derrière Francfort et Milan.

Notre emblème, non pas le lis mais l'iris

QUÉBEC (PC) — Le lis blanc, actuel emblème du Québec, devrait être remplacé par l'iris versicolore, selon la Société linéenne du Québec, un regroupement de scientifiques spécialisés en science naturelle.

La Société entend poursuivre une campagne pour que le gouvernement du Québec amende la Loi de l'emblème floral, adoptée en 1963, et décrète l'iris versicolore comme le véritable symbole floral du Québec.

La Société explique que l'adoption de cette loi repose sur «une confusion» entre la fleur-de-lis héraldique du drapeau du Québec et la véritable fleur de lis. Selon ces botanistes, c'est l'iris versicolore qui est à l'origine de l'emblème héraldique du Québec.

La Société rappelle d'ailleurs que c'est l'iris qui pousse au Québec et que tout emblème floral d'un pays doit être inspiré d'une plante indigène.

On souligne aussi que c'est l'iris versicolore qui a fait connaître au monde entier les Floralies internationales de Montréal.

Une double évasion du pénitencier Archambault

La police recherche deux prisonniers qui se sont évadés, tôt hier, du pénitencier fédéral Archambault à sécurité maximale.

Michel Lafleur, 30 ans, qui purge une peine de 41 ans pour divers crimes, et Gilles Lavery, 23 ans, en tôle pour 10 ans pour tentative de vol à main armée, tentative de meurtre et une évasion antérieure, ont tous les deux été décrits par la police come étant «très dangereux».

Ils se sont évadés de la prison de Sainte-Anne-des-Plaines, au nord de Montréal, vers 1 h hier, après avoir scié les barreaux de leur cellule. La police et les autorités du pénitencier ont refusé de donner d'autres détails.

Autobus radioactif en Écosse

LONDRES (AFP) — Un autobus utilisé pour le transport des travailleurs de la centrale nucléaire de Dounreay (Écosse) a dû être décontaminé après la découverte d'un taux de radioactivité excessif à l'intérieur, affirme mercredi le *Daily Mail*.

Selon le quotidien britannique, qui avait déjà fait état lundi du vol de deux aiguilles de plutonium dans la même centrale, un des sièges de l'autobus a dû être envelé. Le conseil de l'énergie atomique a confirmé l'incident et un responsable syndical, écrit le journal, estime qu'au total 12 autobus ont été contaminés.

M. Clifford Blumfield, directeur de la centrale, a déclaré au *Daily Mail* que le taux de radioactivité dans le bus était très faible. «Si une personne s'asseyait sur le siège contaminé pendant un an, cela n'aurait pas d'effet dangereux», a-t-il ajouté.

Les syndicats ont toutefois demandé que des contrôles de radioactivité soient effectués sur tous les autobus utilisés par les 2,000 employés de la centrale. En période scolaire, les mêmes véhicules sont également utilisés pour le transport des enfants.

11 septembre

par la PC et l'AP

1978: des affrontements entre soldats et rebelles opposés au régime du président Anastasio Somaza font au moins 20 morts et 100 blessés au Nicaragua;

1975: l'Union soviétique propose devant les Nations unies que les essais nucléaires militaires soient totalement interdits;

1973: le président Salvador Allende est renversé par un coup d'État militaire au Chili. Les responsables militaires affirment qu'il a préféré se suicider plutôt que de se rendre;

1971: mort de Nikita Khrouchtchev à l'âge de 77 ans;

1967: affrontements entre forces indiennes et chinoises à la frontière sur l'Himalaya;

1945: l'ancien premier ministre japonais Hideki Tojo essaye de se suicider, il est exécuté pour crimes de guerre après sa tentative manquée;

1944: les forces américaines traversent la frontière allemande;

1922: mandat britannique en Palestine;

1840: les Anglais bombardent Beyrouth pour obliger Mehmet Ali à se soumettre;

1697: le prince Eugène de Savoie bat les Turcs à Zenta, Hongrie;

1557: le pape Paul IV fait la paix avec le roi Philippe II d'Espagne;

1499: les troupes françaises prennent Milan.

Ils sont nés un 11 septembre: D.H. Lawrence, écrivain britannique (1885-1930); Ferdinand Marcos, président des Philippines (1917).

LE DEVOIR

CAHIER 2

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Montréal, jeudi 11 septembre 1980

Northern Telecom

Cinq ans après l'échec de Microsystems, des pertes de $125 millions aux USA

par Louis Caouette

■ Détenteur d'un MBA de l'université Harvard, M. Louis Caouette est un ingénieur québécois qui travaille présentement à Boston en tant que consultant dans les télécommunications, l'informatique et les circuits intégrés. Il a participé récemment à la publication d'un ouvrage sur la concurrence dans les secteurs des télécommunications aux USA. Il a rédigé cet article spécialement pour LE DEVOIR.

LES récents problèmes des filiales de Northern Telecom aux États-Unis illustrent bien la difficulté de survivre et prospérer dans les industries de pointe et à haute technologie. Ces difficultés sont accrues lorsque l'industrie en question n'est pas protégée artificiellement par des barrières (tarifaires ou autres) au commerce international, ou lorsque le nombre de firmes n'est pas limité par la réglementation gouvernementale ou des politiques d'achat préférentielles.

La solution facile face aux difficultés de Northern consiste à blâmer la récession américaine, ou encore à rejeter la faute sur la génération précédente de gestionnaires et promettre de faire mieux à l'avenir. Mais ces explications circonstancielles n'aident certes pas les dirigeants actuels, qu'ils soient de l'entreprise privée ou du secteur public, à mieux structurer leurs décisions à l'avenir, ou à s'assurer que tous les ingrédients requis soient bien présents pour une gestion optimale de leurs opérations dans une industrie de pointe.

À cet égard, l'expérience récente de Northern représente le deuxième déboire de Bell Canada dans un marché non-protégé de technologie de pointe. Pour mémoire, Bell avait déjà été dans une situation comparable au milieu des années soixante-dix avec une filiale de fabrication de composantes électroniques. Cette filiale, Microsystèmes International, avait finalement dû fermer ses portes, entraînant des pertes de l'ordre de cinquante millions de dollars.

L'identification des causes précises des difficultés de Northern requerrait accès aux dossiers de la compagnie et une analyse serrée des diverses données. Mais il est néanmoins possible de cerner les grandes lignes des causes probables de ces déboires, en utilisant les informations disponibles publiquement et en comparant avec l'expérience de quelques autres grandes firmes. On peut regrouper ces causes probables en trois catégories: les causes d'ordre stratégique, celles d'ordre organisationnel, et enfin les causes personnelles.

Northern a acquis en 1978 deux firmes américaines, Data 100 et Sycor, produisant des terminaux d'ordinateur. Le prix d'achat approchait deux cent cinquante millions de dollars. Northern a aussi investi dans d'autres firmes: ainsi, elle a acquis Danray, une firme spécialisée dans la production d'équipement de télécommunications, et elle a pris une participation dans Intersil, une firme fabriquant des composantes électroniques de pointe. Northern a regroupé les deux premières compagnies sous le nom de Northern Telecom Systems Corporation.

Tel que rapporté il y a quelque temps dans les journaux, les difficultés de Northern pourraient résulter en une provision immédiate pour pertes de l'ordre de $125 millions. En fait, la décision d'inscrire cette perte, le moment opportun pour le faire, et le montant précis à porter aux livres dépendent en bonne partie du jugement des administrateurs et des vérificateurs de la compagnie. Quoi qu'il en soit, les difficultés présentes et la perte éventuelle seraient dues principalement aux activités de Northern dans le secteur des terminaux d'ordinateur.

Ces terminaux peuvent prendre diverses formes physiques, allant de la machine à écrire au lecteur de microfiches. Les terminaux servent de lien entre l'ordinateur et le monde extérieur: leur fonction est l'entrée et la sortie des données pour l'ordinateur. Certains de ces terminaux sont munis de capacités de mémoire et de logique aussi importantes que les ordinateurs de première génération: ces terminaux dits 'intelligents' représentent un secteur de forte croissance pour l'avenir, mais aussi un secteur où la concurrence est très vite.

L'intelligence de ces terminaux leur est donné par des composantes électroniques appelées 'semiconducteurs'. Les semi-conducteurs ont remplacé depuis plusieurs années déjà les lampes à vide que l'on retrouvait naguère, par exemple, dans les téléviseurs. Plusieurs générations de semiconducteurs se sont succédées durant les deux dernières décennies. Après les transistors du début des années soixante, on en vint aux circuits intégrés puis aux circuits intégrés à grande échelle.

La génération la plus récente de circuits intégrés peut comprimer dans une surface inférieure à l'ongle du doigt près d'un million de transistors. L'idée d'une telle compression n'est pas de sauver de l'espace, mais plutôt de diminuer les coûts unitaires de production par fonction logique ou de mémoire. Et effectivement, ces coûts unitaires diminuent en moyenne de près de 25% par année depuis deux décennies.

Les semiconducteurs servent aussi de composantes de base dans la fabrication des ordinateurs et des appareils modernes de télécommunications. Du côté de l'informatique, les coûts unitaires par fonction logique ou de mémoire baissent au rythme de quinze pour cent par année environ. L'industrie de l'informatique offre aussi continuellement des produits nouveaux, aux fonctions de plus en plus diverses et complexes. Cette baisse de coûts et ce développement continuel de nouveaux produits sont dûs en bonne partie aux circuits intégrés.

L'utilisation des circuits intégrés et l'introduction de nouveaux produits n'ont pas procédé au même rythme dans les télécommunications. Ainsi, les appareils téléphoniques résidentiels n'ont certes pas évolué aussi rapidement que les calculatrices électroniques de poche. En fait, ces appareils résidentiels seraient plutôt l'équivalent des anciennes machines à additionner mécaniques, lourdes et aux possibilités très limitées. Une comparaison entre les centraux de commutation et les ordinateurs de grande puissance mènerait probablement à la meme conclusion.

Les causes de cette divergence entre le rythme d'innovation dans les télécommunications et dans l'informatique sont multiples et fort complexes. Parmi ces causes, on retrouve l'âge de l'industrie, le degré de réglementation et de protection gouvernementales, et le besoin de compatibilité entre les divers produits mis en marché. Mais, quelles que soient ces causes, on perçoit depuis plusieurs années une convergence entre les télécommunications et l'informatique. Cette convergence est due au fait que les deux industries utilisent le même genre de composantes et que les fonctions qu'elles remplissent tendent de plus en plus à être intégrées et étroitement imbriquées.

Et c'est pour se préparer, à juste titre, pour cette convergence des télécommunications et de l'informatique, et participer à ces marchés en pleine croissance, que Northern Telecom a décidé d'acquérir des entreprises actives dans la fabrication de terminaux d'ordinateurs. L'intention était correcte, mais l'exécution a apparemment été déficiente.

Il serait faux de poser le problème de Northern simplement en termes de firmes américaines efficaces et de firmes canadiennes inefficaces, ou de petites firmes innovatrices et de grandes firmes poussiéreuses. Ainsi certaines firmes canadiennes présentent des réussites remarquables dans des domaines à haute technologie: CAE dans les simulateurs de vol, AES Date dans le traitement électronique des mots, et Mitel dans les systèmes privés de communication.

A l'inverse, plusieurs firmes américaines n'ont pu suivre la cadence rapide de l'innovation dans les secteurs de pointe des semiconducteurs et de l'informatique. De nombreuses petites firmes ont fermé leurs portes ou ne se sont jamais développées, et plusieurs grandes compagnies ont du liquider leurs opérations commerciales en ce domaine.

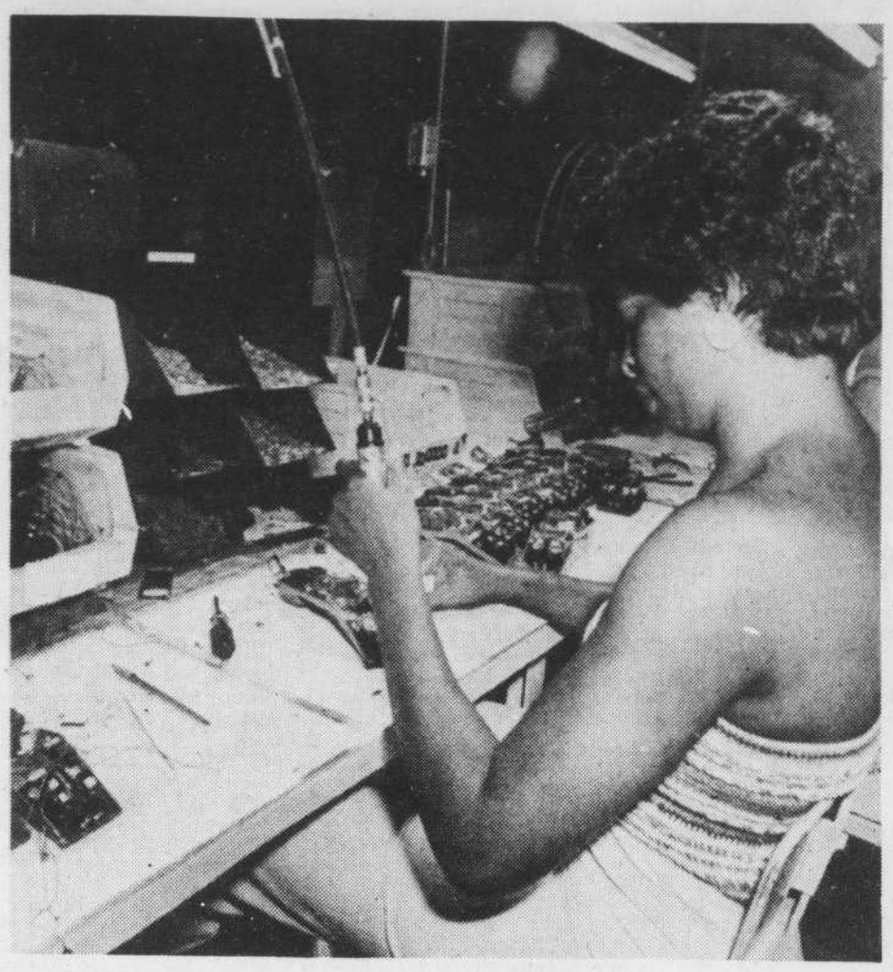

L'assemblage de postes téléphoniques de Northern Telecom se fait aussi à Nashville (Tennessee).

Par exemple, deux firmes de taille importante, General Electric et Westinghouse, qui étaient très actives dans le domaine des transistors durant les années soixante sont absentes du marché des circuits intégrés. Une autre firme importante, RCA, continue à produire et vendre des circuits intégrés, mais sans que ses opérations ne soient compétitives ou rentables. La majorité des firmes qui sont à la fine point dans les circuits intégrés n'existaient pas il y a quinze ans, et portent des noms totalement inconnus du grand public, telles Intel, Mostek et AMD. Et bien sûr, les nombreuses petites firmes qui ont échoué dans le secteur des circuits intégrés sont retournées rapidement à l'obscurité.

Dans le domaine de l'informatique, plusieurs firmes américaines ont mordu la poussière pour n'avoir pu continuer à innover et donner à l'usager des produits fonctionnels à prix compétitifs. Au nombre des firmes qui ont échoué, on retrouve RCA, General Electric et Xerox. Les pertes combinées de ces trois firmes ont approché les deux milliards de dollars. RCA et GE avaient essayé de développer ces opérations par elles-mêmes, alors que Xerox avait, comme Northern, acheté une entreprise florissante et rentable, Scientific Data Systems. Xerox paya un milliard de dollars pour cet achat, bien au-dessus de la valeur aux livres: elle dut rayer la presque totalité de son investissement quelques années plus tard.

Cependant, malgré les déboires décrits ci-haut, les attraits des circuits intégrés et de l'informatique semblent irrésistibles. Les principaux de ces attraits sont, brièvement, la forte croissance démontrée par les industries des semiconducteurs et de l'informatique; la présence de plus en plus importante des circuits intégrés dans une multitude de produits, allant de l'automobile aux jeux électroniques; et l'importance grandissante du traitement électronique de l'information dans le secteur des services.

Sensibles à ces attraits, plusieurs grandes firmes américaines espèrent encore s'intégrer verticalement ou participer à ces marchés en pleine croissance. Ainsi une firme mentionnée auparavant, Mostek, a été acquise récemment par United Technologies, la compagnie-mère de Pratt & Whitney à Montréal. Une compagnie active dans les services pétroliers, Schlumberger, a acquis il y a quelques mois les opérations de semiconducteurs d'une firme qui contribua à développer les circuits intégrés, Fairchild. La compagnie pétrolière Exxon a depuis quelques années des filiales actives dans les circuits intégrés et les micro-ordinateurs. Et Northern Telecom dut affronter la concurrence de l'avionnerie McDonnell-Douglas lors de l'une de ses acquisitions.

Si l'histoire et l'expérience des autres sont un guide, on peut s'attendre à ce que United Technologies et Schlumberger aient de sérieux problèmes d'ici peu d'années; quant à Exxon, ses opérations dans les secteurs de pointe ne sont pas encore rentables. Et l'on connaît les difficultés de Northern.

Ce ne sont donc ni la nationalité, ni la taille de Northern, pas plus que la récession américaine, qui pourraient expliquer ses difficultés récentes. Si l'expérience de d'autres firmes dans divers secteurs industriels s'applique aussi dans ce cas-ci, on doit plutôt chercher du côté de causes organisationnelles et personnelles.

Les entreprises commerciales et industrielles semblent avoir une vie qui leur est propre, à l'instar des individus. Elles naissent, croissent et bien souvent périclitent tranquillement. Peu de firmes ou de secteurs industriels aux États-Unis ont réussi à date à se maintenir et à progresser indéfiniment. Les entreprises de chemin de fer n'ont pu suivre l'évolution dans les modes de transport et beaucoup d'entre elles ont fait faillite. Peu d'aciéries se sont souciées à temps de faire la transition aux fours à oxygène plus efficaces, et plusieurs ont affiché ces dernières années des pertes phénoménales. Les déboires de l'industrie automobile sont aussi bien connus: malgré les pénuries et le coût élevé de l'essence, et en dépit de l'évolution des préférences des consommateurs, les manufacturiers ont tardé indûment à adapter leurs produits aux nouvelles conditions du marché.

Il semble donc se produire un phénomène de rigidité progressive des méthodes de

suite à la page 14

Un mode d'épargne supérieur

Les certificats de dépôt garanti du Trust Général

- Sécurité du capital et des intérêts
- Taux d'intérêt garanti
- Taux d'intérêt élevé
- Souplesse dans le paiement des intérêts
- Aucun coût

12 3/4% Intérêts versés annuellement. Période de 5 ans. Dépôt minimum $500.

Autres certificats à autres taux pour des allant de 30 jours à 5 ans. Taux sujet à changement.

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec. Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Demandez le poste 2000

Sept-Iles: 968-1830 Chicoutimi: 549-6490 Alma: 668-3391 Rimouski: 724-4106 Rivière-du-loup: 862-7286 Québec: 688-0630 Lévis: 833-4450 Trois-Rivières: 379-7230 Montréal: 866-9641 Outremont: 739-3265 Hull: 771-3227 Ottawa: 238-4900

École des Hautes Études Commerciales

Affiliée à l'Université de Montréal

HEC

baccalauréat en administration des affaires

classes du soir

programme

spécialement adapté à ceux qui travaillent le jour, par sa pédagogie, par son horaire et par son calendrier.

candidats

Les détenteurs d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.).

Toute autre personne possédant un dossier d'études jugé valable et une expérience de travail d'au moins quatre ans.

durée

Normalement de cinq ans mais elle peut varier selon la disponibilité de l'étudiant.

demande d'admission

Date limite de dépôt de la demande: le 1er octobre 1980, pour le trimestre d'hiver débutant le 5 janvier 1981.

On peut obtenir la brochure de ce programme en s'adressant au:

registrariat
École des Hautes Études Commerciales
5255, avenue Decelles
Montréal H3T 1V6
Tél.: (514) 343-4500

Cette annonce ne doit pas être interprétée comme une offre publique dans aucune province du Canada des titres mentionnés ci-dessous. Une telle offre sera faite par voie de prospectus seulement dans les provinces où une commission des valeurs mobilières, ou autre organisme similaire, aura accepté le dépôt dudit prospectus.

Les Industries Redpath Limitée

$15 262 500

(825 000 actions)

Actions privilégiées assorties d'un droit de vote, convertibles, à dividende de $1,665, série A

Privilège de conversion

Les actions privilégiées convertibles pourront être converties en tout temps, au gré de leur détenteur, en actions ordinaires de la Société à raison d'une action ordinaire par action privilégiée convertible, sous réserve d'un rajustement dans certains cas.

Prix: $18,50 l'action, d'un taux de rendement annuel de 9%

Les actions privilégiées convertibles sont offertes conformément à un prospectus daté du 3 septembre 1980, dont on peut se procurer des exemplaires auprès des sousnommés et d'autres courtiers qui peuvent offrir légalement ces titres.

Wood Gundy Limitée

Nesbitt Thomson Valeurs Limitée — Burns Fry Limitée — A. E. Ames & Cie Limitée

Dominion Securities Limitée — McLeod Young Weir Limitée — Pitfield Mackay Ross Limitée

Richardson du Canada — Merrill Lynch, Royal Securities Limitée — Midland Doherty Limitée

Walwyn Stodgell Cochran Murray Ltée — Lévesque, Beaubien Inc. — Pemberton Securities Limited

Bell Gouinlock Limitée — Bache Halsey Stuart Canada Ltée — Tassé & Associés, Limitée

Moss, Lawson & Co. Limited

Septembre 1980

TORONTO

L'or en vedette

La valeur des titres des sociétés inscrites à la Bourse de Toronto a augmenté de $2.1 milliards, hier, alors qu'une vague d'achats dominée par de nombreux échanges d'actions aurifères a fait monter l'indice composé de 32.45 points à 2321.25. Cinq des 14 secteurs du marché — or, mines, industries, consommation, papeteries — ont enregistré des records absolus.

Onze secteurs ont progressé, sous la direction des aurifères qui terminent en hausse de 246.16 points à 6294.02. L'immobilier subit les plus lourdes pertes.

À l'issue de la séance on dénombre 333 valeurs en hausse, 186 en baisse et 196 ont conservé leurs positions. Le volume s'inscrit à 11.4 millions d'actions et la valeur chiffre $179.45 millions.

La forte hausse des cours des actions liées aux mines d'or reflète la montée du prix du métal jaune sur les marchés internationaux. L'or, note un observateur, est une police d'assurance qui offre une protection contre les incertitudes économiques et la dépréciation du dollar.

Parmi les industrielles, Petrofina Canada gagne 6 à $72, Alberta Natural Gas 3 3-4 à $26, Dome Petroleum 3 1-4 à $89, Falconbridge Nickel 2 1-2 à $135 et General Motors 2 1-4 à $63. Massey-Ferguson cède 5-8 à $7 1-8. Abitibi-Price 1-2 à $23 5-8 et Pedlar Industrial 10 cents à 25 cents.

Dans le secteur minier, Campbell Red Lake gagne 5 3-4 à $93, United Keno Hill 4 1-2 à $60 3-4 et Dome Mines 4 à $152.

Parmi les pétroles, Scurry-Rainbow Oil gagne 3 1-2 à $93 1-2. Phoenix Canada Oil 5-8 à $10 7-8 et Trans-Canada Resources 5-8 à $7 1-8. Ranger Oil cède 5-8 à $43 7-8 et Ranchmen's Resources 1-2 à $11.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Aby Gln w	2900	$15¼	15	15¼	+1
AbtiPrce	82982	$24¼	23⅜	23⅜	−½
Abitbi7½p	230	$40	40	40	
Abitbi10	z34	$50¼	50	50	
Acklands	2800	$13½	13½	13½	
Acklnd 2p	100	$12½	12½	12½	+½
AdanacM	14500	$5⅜	490	490	−10
Afton Min	4950	$45⅜	42½	45¼	+3¼
AgnicoE	95115	$22	21⅛	21⅜	+⅞
Agra Ind A	850	$6	5⅞	5⅞	
Akaitcho	4200	260	240	255	+5
Albany	17620	229	214	223	+5
AmEnergy	49337	$21¼	20¾	21¼	+⅜
AltaGasA	19747	$32¾	31¼	31½	−⅛
Alta G C p	z71	$64¾	64¾	64¾	
Alta G F	973	$24	23½	23½	−½
AltaG9.76	350	$24	24	24	
AltaG7.60	800	$19⅜	19⅜	19⅜	+⅛
Alta G 6⅜	1700	$43¾	43½	43½	−½
Alta G 6½	3850	$28¼	28	28	−¼
Alta Nat	2325	$26	22¾	26	+3¾
Alcan	77815	$41	39¾	40⅝	+1
AlgoCent	100	$25	25	25	
AlgomaSt	955	$37⅞	37	37⅞	+⅞
AllarcoDv	140	$134	130½	130½	−4½
Alum3rdp	300	$25¼	25	25	−¼
Amcan	700	375	375	375	−30
Am Eagle	12205	495	475	490	+5
AmLeduc	62300	85	77	82	+7
AndresWA	700	$11¼	11	11¼	
Ang D Gld	3300	405	400	400	+5
AngUDev	400	315	315	315	+15
Aquitaine	8295	$56¾	56	56¾	+⅜
Arbor C	500	365	365	365	−10
Argosy	8300	82	80	80	−4
Args260p	z30	$25⅛	25⅛	25⅛	
Asamera	7350	$22⅛	21⅝	21⅝	
Asbestos	600	$31	30½	30½	−¼
AsocPorc	22545	$6½	6	6⅛	+¼
Astral	2300	330	325	330	+5
AtcoA	20070	$30¼	29¾	30¼	+½
AtlCCop	1400	111	110	110	−1
AtlasYk	80600	101	97	97	−2
AtoHardA	1900	$10	10	10	
BBCMp	700	$23¼	23¼	23¼	−¼
BCSugarA	z89	$44⅛	43⅛	44⅛	
BCSugarP	100	$12¼	12¼	12¼	
BPCan	30200	$44¾	44	44¾	+¾
Bachelor	94550	$7¼	6⅞	7	+¼
Bakertalc	4000	125	115	115	−10
BanisterC	2500	$24½	23	24¼	+1¾
BankBC	775	$35½	35¼	35½	+½
BankMtl	35569	$30¾	30⅜	30½	+⅛
BankNS	6892	$32¼	31¾	31¾	−⅜
Bankeno	6800	$8	7¾	8	+⅛
Barex	3000	33	32	33	
Bary Expl	3400	175	168	168	+6
Basic Res	4400	$15⅜	15	15⅜	+⅜
Baton B	800	$14	14	14	
Becker Bp	300	$10½	10¼	10½	+½
Belding	1873	255	245	255	+5
BellCanad	28569	$19⅜	19⅛	19¼	
BellApr	z8	$56⅜	56⅜	56⅜	
BellCpr	900	$26⅛	26⅛	26⅛	−⅛
Bell2.28	100	$28½	28½	28½	+½
Bell1.96	970	$23¼	23	23	−⅛
Bell2.05	10625	$23	22⅝	22⅝	−⅛
BethCop	800	$25	23¾	25	+1
BighartOG	2900	$7¾	7½	7½	−⅛
BiltmoAp	100	$5	5	5	−½
BlHawk	8500	65	63	63	−2
Bombr	400	$18	18	18	+⅛
Bonza O	3200	$10⅝	10⅜	10½	−⅛
BonanzaW	4550	435	425	425	
BowValy	67313	$24⅛	23⅜	23⅝	−⅛
BowVly7	670	$84	83	84	+2
Bralor Res	8395	$18½	18	18½	+1
Bramalea	200	$11¼	11¼	11¼	+¼
Brascan A	71192	$33¼	31	32⅜	+1¾
Brscn8½	200	$25	25	25	
Brenda M	5735	$40½	40	40	+½
Bright A	1400	$13½	12¾	13½	+1
Brinco	3474	$8¾	8½	8¾	
Brincop	1023	$5¾	5⅝	5⅝	−⅛
BrAmBnk	z31	$65	65	65	
BCFP	4832	$16¾	16¼	16¼	−⅛
BCFPpr	z10	$32½	32½	32½	
BCRIC	95125	$6¾	6⅜	6½	+⅛
BC Phone	21635	$16	15⅞	15⅞	
BCPh4½p	100	$46	46	46	
BCPh6.80	z50	$17½	17½	17½	
BCP7.04p	z50	$18½	18½	18½	
BCP2.32p	350	$31¾	31¾	31¾	−2¼
BroulReef	19700	230	217	225	+6
Brunswk	29940	$16¾	16	16⅝	+¾
BuddCan	700	$8¼	8	8¼	+¼
CC Yachts	900	330	330	330	+5
CAE	3780	$22½	22	22	−⅞
CCLInd	1000	$7	7	7	
CIL	1700	$27¼	27¼	27¼	
CME Res	3700	285	280	285	+5
CMSMines	11120	135	130	132	−3
CadFrv	9144	$28	27	27⅜	−⅜
Cad Frv A	520	$8¼	8¼	8¼	
Cal Pow A	6361	$18⅜	18⅜	18½	+¼
CalP7p	z50	$80	80	80	
CalP7½p	z10	$87	87	87	
CalP9.80	40	$100	100	100	
CalP2.36	940	$24½	24½	24½	+⅜
CalP8¾	400	$99	98½	98½	+1
Calvert	12500	270	265	265	−5
CamelOG	5100	$9⅞	9¾	9⅞	
Camflo	21455	$47½	46	46½	+2
CChibA	750	$18	17¾	17⅞	+⅜
CampRL	29358	$93	90½	93	+5¾
CanCem	2020	$13⅛	13	13⅛	+⅛
CCem6½	z66	$13½	13½	13½	
CCem2p	3766	$14⅜	14¼	14¼	+⅛
CDC	7294	$13¾	13⅝	13⅝	−⅛
CDCprB	773	$147	146	146½	−1½
CanMalt	1800	$33½	33½	33½	−½
CNorWest	6625	$27	26½	27	+¼
CanPEnt	33448	$31¼	30½	30⅝	−¾
CPackrs	2400	$32¼	32	32¼	+1
CanPerm	3500	$19¼	19	19¼	+¼
CPerm6¾	1300	$22⅝	22½	22⅝	+⅛
CPerm8	5053	$21¾	21¾	21¾	−¾
CS Pete	2950	$19	18½	19	
Can Trust	1750	$27¼	27	27	−¼
CTung	3450	$35	33½	35	+2
CdnArrow	20300	240	220	240	+20
CCablesyA	4200	$9¼	9⅛	9⅛	−⅛
CCablesyB	28800	$9	8¾	8⅞	+⅛
CdnCel	100	$14¼	14¼	14¼	−¾
CCManX	100	$11½	11½	11½	−½
CCManY	400	$11½	11¼	11¼	
CCurtis	6400	113	110	110	+5
CFormst	105	$14¼	14¼	14¼	
CG Invest	200	$24½	24½	24½	
CHydropr	100	$11	11	11	+¼
CIBkCom	34862	$28	27½	27½	−⅛
CLencour	5600	110	108	110	
CManoir	200	$5⅝	5½	5½	−⅛
CMarconi	1300	$24½	24	24	
CNat R	22515	$20⅜	19⅝	19¾	+⅛
COcdental	4626	$14½	13½	14	−¼
CPLtd	25260	$49¼	48⅞	49	
CPL4p	z4	$7¼	7¼	7¼	
CReserve	300	$21¼	21¼	21¼	−½
CdnTireA	4601	$29	28	29	+1
CUilties	255	$23	23	23	
CUtil4¼p	255	$50	50	50	
CU 10¼	705	$25¼	25¼	25¼	
CUtil7.30	z10	$18	18	18	
CUtil2nd	115	$27¼	27¼	27¼	
Canbra	1008	$7¼	7⅛	7⅛	−⅛
CandelOil	800	$30	29½	30	+½
Canray	7050	280	270	275	+5
CanronA	3800	$16½	16¼	16½	
Cara	2100	$8⅜	8	8	−½
CaraA	3700	$7¾	7½	7½	−¼
CarlOK	10344	$11½	11¼	11½	+¼
CarmaA	3239	$28	26¾	28	+1½
Carolin M	11800	$37	34⅝	36¼	+2¾
Cassiar	400	$14½	14½	14½	
Cassidy L	100	400	400	400	−25
Celanese	13900	$7⅜	7⅛	7⅜	+⅛
Celan175p	700	$16⅝	16½	16½	−¼
CtlEstA	1750	$11¾	11⅜	11¾	+¾
CtlFundA	z90	$6½	6½	6½	
CentPat	15170	$6	5⅝	6	+⅜
Chncir	16900	475	465	465	−20
CharterOl	2430	300	295	295	−5
Cherokee	2675	$10¾	10⅜	10¾	+¼
ChibKay	6500	43	42	42	−2
ChieftanD	3865	$25	24½	24½	
Chimo	1825	435	400	400	+5
Chromaco	500	275	250	250	
Chrysler	12701	$11⅜	10⅞	11¼	+⅜
Cockfield	1100	475	450	450	
Coin Lake	33400	140	120	123	−5
Color YW	60300	$5	425	5	+½
Cmplx	20242	385	370	380	+15
Cominco	14071	$71½	70	70½	+1¼
ComCapTr	100	$8	8	8	
ComrclOG	5800	390	380	380	−5
Coniagas	9300	380	350	350	+5
Con BathA	16835	$18⅛	17¾	17¾	
ConFardy	7086	330	310	330	+20
CDurham	88550	315	275	300	+15
CMarben	1600	225	220	220	+5
CMorisn	8600	400	370	400	+30
Cons Prof	76933	290	280	287	+17
CRambler	500	$5¼	5¼	5¼	+30
C Rexspar	1000	66	66	66	−6
Con Distrb	7100	$10	9⅞	9⅞	−⅛
ControlF	1200	320	315	315	−5
Conventrs	4800	$17¼	16⅞	17	+⅛
Conwest A	6100	$8⅜	7¾	8⅜	+⅞
Conwest B	19200	$6	5½	6	+½
CooperC	z5	$6¼	6¼	6¼	
CopFields	7100	$20	19½	20	+½
Corbyvt	2550	$23	22½	23	+¼
CorbyB	100	$22½	22½	22½	
CFalconC	79315	$14⅜	13¾	14⅛	+⅜
CosekaR	58170	$19¾	19	19⅜	+¼
CostainLtd	875	$11¼	10½	10⅞	−⅜
Costnwf3	z30	$7⅛	7⅛	7⅛	
Courvan	16650	235	220	220	+15
Craigmt	6800	$6½	6⅜	6½	
CrainRL	450	$13¼	13	13¼	+¼
Crwn Life	458	$82	82	82	+1⅜
CZeirbaA	400	$25⅜	25⅜	25⅜	−⅛
Crush Intl	1210	$15⅝	15½	15½	
Cullaton	34516	$11½	11	11	+⅛
CuvierM	12700	95	90	90	−3
Cyprus	37425	$26½	25½	25¾	+¾
CzarRes	22935	$16⅞	16⅛	16¼	−½
DRG Ltd A	2100	$7⅜	6¾	7	−⅛
Dalco Pet	3000	$8⅞	8⅜	8⅜	
Daon Dev	14150	$10¼	9⅞	9⅞	−⅜
Daon 8⅜p	1100	$8	7¾	8	
Daon 9½p	600	$8⅜	8⅜	8⅜	+⅛
Dejour	315915	175	159	172	+12
DEldona	11750	217	210	211	−1
Delhi Pac	16300	85	82	82	−3
Denison	6450	$55¾	55	55¼	+¼
Dicknsn	61460	$27½	25½	25¾	+½
Digtech	1733	$10⅜	10¼	10⅜	
Discov	171415	$5⅞	465	5⅜	+117
Domanl	12520	$11½	11	11	−⅜
DomeMine	19835	$153	150	152	+4
DomePete	66899	$89	85¾	89	+3¼
DPeteAp	1500	$19½	19¼	19½	+¼
DPeteBp	1009	$19½	19⅜	19½	+¼
DBridge	12408	$19	18¾	19	
DCitrsA	1000	450	440	440	−5
DExplor	50400	110	105	110	+8
DofascoA	8166	$39	38	39	+1⅛
Dofasco p	100	$52	52	52	
Dom Store	9900	$18½	18¼	18½	+¼
D Textie	6526	$15½	15¼	15½	+¼
Domtar	23620	$26½	26⅛	26½	+½
Domtarpr	400	$10¾	10½	10½	+⅛
Dr McC A	2450	$11½	11	11½	+½
Dunde Pal	8500	139	133	135	+5
Dunraie	30500	200	189	200	+11
DuPontA	1545	$29	28¾	29	+½
Dustbane	350	$8⅛	8⅛	8⅛	+⅛
Dylex L A	10000	$11⅞	11⅞	11⅞	−⅛
Dynamar	11300	495	480	495	
E-L Fin	1950	$12	12	12	+¼
E-L Finp	4000	$12½	12½	12½	+⅜
EstMirtic	7300	$6⅜	6	6⅛	+¼
EastSul	5625	410	400	410	+20
EstnProv	700	$13	12¾	13	+¼
EconInv	250	$27	27	27	
EgoRes	14900	220	215	215	−1
Elhom	12050	$10¼	9⅞	10¼	+⅜
Emco	485	$13⅛	13	13⅛	+⅛
Enrgy Res	8875	230	210	230	+20
Exquisite	1100	350	350	350	
Exquitepr	200	$5¾	5¾	5¾	
Extndcar	2600	$12⅛	11⅞	12	+½
Extd A	1050	$11	10¾	11	+¼
Fibrg Nik	12875	$136	133	135	+2½
FathmOcn	20720	275	265	275	+10
FedindA	3634	$10¼	9⅞	10¼	+½
Fed T w	1250	50	50	50	
Finning T	4325	$31½	31	31½	+¼
FCalgary	1395	255	250	255	+5
FMar	15750	285	265	275	+20
Foodex p	1000	$6¾	6¾	6¾	+⅛
FordCnda	675	$48⅛	48	48⅛	−⅜
F Sea Apr	600	$7⅜	7⅜	7⅜	
Francana	205	$18⅞	18⅞	18⅞	+⅛
Fraser	200	$19	19	19	+¼
Fruehauf	200	$12	12	12	+¼
GMRes	26293	$6¼	6⅛	6¼	+¼
Galveston	8000	240	222	230	+5
Garbellp	1000	440	440	440	
GazMetr	300	$6⅞	6⅞	6⅞	
GDistrbA	100	$11⅛	11⅛	11⅛	+⅛
GDistrbw	8910	$5⅛	495	5⅛	+22
GMC	1446	$63	62½	63	+2¼
Genstar L	46949	$41	39¾	40⅝	+1⅛
Gnstar2.35	25875	$41¼	39¾	40⅞	+1⅜
Gesco Dis	100	300	300	300	+30
GiantYk	4200	$36½	34¼	35¾	+2¼
Gibraltar	38070	$16¼	15⅜	16¼	+¾
GlbeRltyp	1600	$20	19⅞	19⅞	−¼
Goldale A	9300	$7½	7¼	7½	+½
Goldund M	64547	345	325	330	−5
GraftG	100	$14⅜	14⅜	14⅜	+⅛
GraftGA	1200	$16	16	16	
Grandma	13000	285	281	285	
Granduc	6600	325	315	325	
GLNickl	1600	145	140	145	+5
GLForest	1525	$58	57¼	57¾	+¼
GNFin	1100	350	350	350	
GtWestS	5000	440	400	400	−25
GWestwt	5500	70	70	70	+2
GGoose	100	$6¾	6¾	6¾	+¼
Greyhnd	250	$19⅝	19⅝	19⅝	+⅛
GuarTrp	400	$15½	15¼	15¼	−¼
GuardCap	600	$10½	10½	10½	
GulfC	202580	$30⅜	28⅝	29½	+1¼
Gulfstrem	41350	$10½	10	10	−¼
HCIHldgA	1066	$35	35	35	
HCIHldgB	100	$36	36	36	−½
HGroupA	3600	$6⅝	6⅜	6⅜	
Hardee	3500	84	84	84	−1
HardCrpA	450	225	220	220	−5
HardCrpC	200	215	215	215	−25
Harlequin	7925	$21½	21¼	21¼	
HarrisA	1400	430	425	425	−15
HarrisB	700	420	410	410	−10
HatleighA	z12	$5½	5½	5½	
HatleighB	z18	$5¼	5¼	5¼	
Hawker	2385	$19¾	19⅛	19¾	+⅝
Hawkerpr	z20	$61⅛	61⅛	61⅛	
HayesD	509	$9⅜	9¼	9¼	−¼
HedwayA	4400	$7¼	7	7	
HolingerA	210	$60	59	59	−2
HBayMng	5700	$33½	33	33¼	+⅝
HBayCo	505	$25¾	25½	25½	+⅛
HBCpr	532	$18	18	18	+⅛
HBOilGas	46397	$33¾	32½	33⅜	+1⅛
Hu-Pam	7500	105	95	100	
Husky Oil	29860	$17⅝	17¼	17¼	
HuskyBpr	z50	$35¾	35¾	35¾	
Hydrd	192728	165	151	165	+16
IAC	22690	$11⅜	10⅞	11¼	+⅛
IAC4½p	300	$70	70	70	+6
ITLInd	100	295	295	295	−5
IUIntl	30577	$29½	26½	27⅜	−⅜
Imasco	25680	$26¾	26¼	26½	+½
ImpOilA	49467	$40¾	40⅛	40½	+⅜
ImpOilB	440	$40⅝	40	40	
Inco	318930	$31⅝	29⅜	30⅝	+1⅝
Inco7.85	500	$20½	20½	20½	
Indal	1050	$15	15	15	
Inglis	100	$13	13	13	−1
InlandGas	100	$15	15	15	+⅛
InlandGp	200	$10½	10½	10½	
Inter-City	15924	$23¾	22⅝	23⅛	
IntrCwf2	200	$19⅝	19⅝	19⅝	−¼
IBM	z229	$76	75¼	75½	
IntMogul	3077	$10	9⅞	10	
IMogulA	250	$14	14	14	−½
Intl Thom	1800	$10	9¾	9⅞	+⅛
IntprPipe	8950	$17⅞	17⅜	17½	−⅛
InvGrpA	2800	$19	19	19	
IronBayT	300	$6⅝	6⅝	6⅝	
Irwin Toy	5230	390	385	390	+5
Island Tel	428	$15	15	15	−½
Ivaco	25450	$21	20½	21	+½
IvacoCp	325	$43¾	43½	43½	−¼
JQRes	z40	135	135	135	
Jannock	11467	$13	13	13	
Jannock 8	500	$11¾	11¾	11¾	
Janockwf2	400	$7¼	7¼	7¼	
Jorex Ltd	52600	110	100	110	+10
Joutel	7700	138	135	137	+5
Kaiser	451006	$54⅛	53½	53⅞	+½
KamKotia	44750	$8⅜	8	8	−⅛
KapsTran	30620	129	123	124	−3
Keeprite	225	$17	17	17	+½
KellyDA	210	$11	11	11	
KelseyH	100	$27	27	27	+½
KerrAdd	53433	$22¼	20¼	22	+2
KAnacon	44175	103	94	102	+8
LabattA	11575	$24¾	24⅛	24¾	+½
LabMin	910	$74⅝	74½	74½	−⅛
Lacana	51620	$12	11½	11¾	+¼
Lacanaw	10800	$8⅞	8⅛	8½	+⅝
LaidlawA	2400	$7⅜	7¼	7⅜	+⅛
LaidlawB	3700	$6⅞	6⅝	6¾	
Ldl 9¾	300	$10	10	10	−⅜
LOntCem	6200	$6	5⅞	6	
LShore	18537	$30¾	28⅞	29	+¼
LarderRes	43900	195	180	193	+10
LasitrKm	2000	190	180	190	+11
Laurasia	39700	140	135	138	+3
LauFinp	1374	$13¼	13	13	
LavaCap	17400	$10¾	9½	10¾	+1
LeighInst	6200	$11¾	11¼	11¼	−¼
LLLac	3877	$25¾	24½	24½	−⅛
LoblawCo	2750	$5⅞	5⅝	5⅞	
LobCopr	305	$24¼	24¼	24¼	−¼
LobLtdAp	550	$15⅛	15	15	−⅛
LobLtdBp	1200	$16⅛	16	16	−1
Lochiel	10800	$8⅛	7⅞	7⅞	−⅛
LochielA	300	$13½	13½	13½	+¼
Logistec	100	$5	5	5	+40
LyttonM	2300	74	74	74	
MDSHelth	2476	$16¼	16	16	
MICC	425	$11	11	11	
MICCA	200	$22¾	22¾	22¾	−¼
MICC8⅝	200	$19½	19½	19½	−¼
Micc8p	200	$25	25	25	−½
MSZRes	3900	230	225	230	+5
MTSInter	z200	70	70	70	
MclanHA	5200	$17	16⅞	17	
MBLtd	37569	$34½	34⅛	34½	+⅜
Madeline	17470	255	235	255	+23
Madsen	12613	290	260	275	+30
Magnason	9700	380	340	380	+40
Magnetcs	6400	166	165	165	−1
MaistcWil	20380	$6¾	6⅛	6¾	+⅝
Malartic	66907	$8	7	8	+1¼
ManBa	145874	155	136	150	+17
MrtmeEl	1000	$15¼	15¼	15¼	−¼
Maritime	1519	$24	23⅞	24	+¼
MarkSpnc	2746	$9⅞	9¾	9¾	
MassFer	95393	$7¾	6¾	7⅛	−⅝
MasFA	5260	$16¼	15⅝	16¼	
MasFB	7225	$16¼	15½	16¼	+½
Matchan	81800	107	99	101	+5
McAdam	14800	67	66	67	
McIntyre	7000	$87	84¾	86	+1¼
Melcor	200	$21	21	21	
Mentor	17700	$10½	9⅜	9⅞	+¾
Mercantil	8920	$20	19¾	19¾	−⅛
MerlandE	5050	$9⅜	9¼	9⅜	
MetStr67p	z50	$13¼	13¼	13¼	
Midcon	200	240	240	240	+5
MinrlR	106427	232	210	230	+25
MitelCorp	23919	$39¾	38⅝	38⅝	+⅜
MoffatA	500	$18	18	18	−½
MolsonA	3748	$31¼	31	31	−¼
MolsonB	z48	$29⅜	29⅜	29⅜	
MonencoA	3083	$12¾	12½	12⅝	+⅛
MtlTrust	27610	$27	25	26	+1
Moore	40985	$39⅜	39¼	39½	+⅜
MtnStates	13200	$12	11¾	11¾	−⅛
Murphy	5130	$37⅛	37	37	
NBCook	6900	$9	8¾	8⅞	
NBUMine	9500	310	287	305	+19
NatBkCan	11536	$13⅞	13¾	13¾	−⅛
NatDrug	300	$13½	13⅜	13⅜	−⅛
NatDrugp	100	$13¾	13¾	13¾	
NHeesEnt	200	$7½	7½	7½	+¼
NatPete	17950	385	370	380	+5
NatSeaA	100	$12½	12½	12½	
NatTrust	550	$27½	27	27½	+1½
Neomar	9286	$5½	5⅛	5¼	+¼
NBTel	800	$19½	19½	19½	−¼
NBTelAp	z75	$13¾	13¾	13¾	
NKelore	65300	77	72	72	+5
NProvidD	2300	50	50	50	−1
NQueRagl	37500	$6½	5⅝	6½	+1
NSenator	93850	134	126	127	+2
NYorkOil	1300	265	255	255	+4
NfldLPA	2620	$23¾	23¼	23¼	−¼
NfldTel	3314	$11¼	11	11	−½
NfldTe975	z43	$19½	19½	19½	
NfldTe885	243	$18¼	18¼	18¼	−¼
Nnor	110500	53	50	53	+5
NickRim	15200	65	61	62	−3
NobleM	12200	198	175	190	+20
Nor-Ac	114900	205	190	200	+18
Noran	190041	$31½	30¼	31	+1
Norbaska	4300	66	64	65	+4
Norcen	36446	$35⅛	34¾	34¾	−⅝
Norcn288	150	$62½	62½	62½	
Norlex	17600	40	39	39	−1
N Canada	300	105	105	105	
NorTel	9007	$41¼	40½	41	
Northgat	6961	$14	13½	14	+1
Northld	17800	94	90	92	
Northstar	3700	$6⅜	6¼	6¼	−½
NWUtilp	100	$41½	41½	41½	
N Beauc	1500	110	110	110	
NowscoW	350	$31¾	31¾	31¾	+¼
Nu-WstA	6425	$29½	29⅛	29½	−⅛
Nu-WstBp	200	$17½	17½	17½	
NufortRes	10000	103	102	102	+4
Numac	3020	$35¼	34½	34½	
Oakwood	9000	$18⅞	18½	18⅞	+⅜
Oakwodpr	2516	$25⅞	24¾	25¼	
Obrien	68820	310	299	305	+9
OcelotA	500	$36½	36	36	
OcelotB	29875	$36½	35¾	36	+½
Omega	8078	$7⅛	6¾	6¾	−¼
Onaping	28500	$5⅜	485	5⅜	+52
OshawaA	6435	$10½	10⅜	10½	−⅛
Osisko	19000	59	57	58	−1
PCLIndust	900	$5⅛	5⅛	5⅛	+⅜
PacCoper	2200	440	440	440	
PacNthG	400	$12	12	12	−⅜
PagePet	1864	$26½	25¾	26	+½
PagurianA	13600	$9⅜	9¼	9¼	
PalomaP	2500	$5⅞	5⅝	5¾	+⅛
Pamour	93376	$25¾	23¾	24¾	+1⅝
PanCanaA	3750	$7¾	7½	7¾	+½
PanCanaB	5050	$7¾	7⅜	7¾	+¼
PanCanaw	2450	295	295	295	
PanCentr	10800	295	280	282	−13
PanCanP	3885	$88½	88	88⅛	+⅛
PangoGld	8800	150	145	145	
Parlake	16000	250	235	236	−14
PatinoNV	100	$34¾	34¾	34¾	+⅛
PeBenO	5500	350	340	350	+10
PedlarInd	6000	40	25	25	−10
Peerless	200	475	475	475	+10
Pembina	6600	$12⅜	12⅛	12¼	+⅛
PennWest	2100	195	190	190	−10
Pennant	26900	244	237	244	+3
PJewlA	45490	$15	14	15	+1
PetroSun	3787	385	370	380	+5
Petrofina	32575	$72½	65	72	+6
Petrol	6600	$9⅝	9⅝	9⅝	−⅛
PhillipsCb	500	$14¼	14	14¼	+¼
Phonix Oil	13750	$11	10¼	10⅞	+⅜
PhnxOilw	10900	355	300	355	+55
PinePoint	2925	$40⅞	40¼	40⅝	+¼
PlaceG	18800	290	281	290	+14
Placer	89165	$29¼	27⅜	29	+1⅞
Plysr840	1200	$24½	24½	24½	−¼
Pominex	4700	146	138	138	−7
Ponder	100	200	200	200	
PopShops	1000	160	156	156	−4
PowrCorp	27420	$18	17¼	17⅞	+⅜
PradoExp	29800	118	99	115	+17
Precamb	14500	$7	6⅜	6¾	
PremierC	800	$27	26⅝	26¾	+¼
Provigo	z25	$36¼	36¼	36¼	
QMGHldg	16962	$6¼	6	6⅛	+⅛
QasarPet	6910	495	460	495	+25
QueSturg	59783	$9	8¼	8½	+⅛
Ram	7600	$19⅜	19¼	19¼	
Ramwt	500	$10	9¾	10	+¼
Rchmn	2500	$11	11	11	−½
Ranger	18150	$44⅝	43¾	43⅞	−⅝
RankOrg	2400	440	440	440	−5
Rayrock	39000	$6¾	6⅜	6½	−⅛
ReadersD	200	$10	10	10	
Redpath	1650	$16¾	16⅝	16¾	
Redstone	24300	165	155	165	+11
ReedPapp	4432	$13¼	13	13	−¼
R Sth A	76208	$11⅛	11⅛	11⅛	
Reichhold	500	$13½	13¼	13¼	−¼
Reitman	1000	$16½	16½	16½	
ReitmanA	200	$19	18½	18½	−½
ResServic	9500	$11⅛	10¾	11	+⅜
RevnuPrp	5340	210	205	208	+3
Reynoldp	100	$47	47	47	+2
RioAlgom	21707	$33¾	33	33½	+⅛
RioAlfo	38711	380	325	380	+55
Rolland	700	$8⅛	8	8⅛	+⅛
Roman	6940	$70	69½	70	+½
Rothman	2160	$26¾	26⅜	26⅜	
Rothm2p	200	$13⅛	13⅛	13⅛	+⅛
Royal Bnk	14608	$53¾	53¼	53½	−1½
RyBkr	977654	100	93	100	
RylT&M	200	$9¾	9¾	9¾	+¼
RyTrscoA	77411	$19⅞	19¾	19⅞	
RyTrscoB	z2	$19⅛	19⅛	19⅛	
R Tc A p	18700	$28	27¾	28	
Ruprtind	6000	$6½	6⅛	6⅜	+⅛
Russel9¾	500	$18	18	18	
StFabn	135800	83	78	81	+3
SandwellA	100	$10⅝	10⅝	10⅝	−⅜
Sceptre	13700	$13⅛	12¾	13	+¼
Sceptrepr	645	$25⅜	25¼	25⅜	+¼
Sceptre w	4450	$6½	6⅜	6⅜	+⅜
Schneid	z50	$19	19	19	
Scintrex	200	$12	11¾	11¾	−¼
Scot York	3325	$6¾	6½	6½	−¼
Scotts	300	$7⅛	7	7⅛	
ScottsC	1102	$7	7	7	
ScurryRn	1259	$94	92	93½	+3½
Seagram	42135	$70¼	68¼	69½	+1½
Seaward	6700	330	320	320	+5
Seco2.25p	1160	$22½	22	22¼	+¼
SelkirkA	15500	$27	27	27	
ShellCan	49300	$30½	29⅝	30¼	+½
SheperdP	200	$6⅜	6⅜	6⅜	
Sherritt	70373	$17⅞	17¼	17⅝	+½
ShpngNZp	2800	$22½	22	22⅜	−⅛
Sigma	3842	$53½	52½	53	+½
SilvanaMn	13900	$7½	7¼	7¼	+¼
Silvmq	41300	66	63	64	+4
SilverwdA	400	$15½	15½	15½	
SilverwdB	500	$15½	15½	15½	+¼
SimcoEri	200	350	350	350	
SSearsA	1187	$8⅛	8	8⅛	+¼
SSearsB	55400	$8¼	8¼	8¼	+¼
Sklar M	7600	330	310	325	+25
SkyeRes	4500	$14⅜	14⅛	14⅛	−⅜
SlaterStl	9101	$17½	17	17½	+¾
SlatSteelp	300	$13	13	13	
SobeyStor	200	$17	17	17	−⅜
Sogepet	1000	130	130	130	
Somvillep	z10	$28¼	28¼	28¼	
Southm	12173	$38½	38¼	38¼	−¼
SparAero	3110	$9½	9¼	9½	+⅜
SparAerop	200	$19¼	19	19	−¼
Spar w	z23	275	275	275	
Spooner	33100	159	151	155	+5
StBrodcst	100	$13	13	13	
SteepR	700	$5⅜	5¼	5⅜	+¼
Stinbg5¼	z10	$55	55	55	
StelcoA	64364	$38¼	35⅛	36⅜	+1¼
StelcoCp	43745	$28⅛	26⅞	27⅜	+¾
Sterystm	500	345	345	345	−5
SterTrust	z68	$13¾	13¾	13¾	
SudCont	41100	475	460	465	+5
SulpetroB	2234	$24⅞	24¼	24¼	−¼
Sulpetro7p	2000	$23	22¾	22¾	+⅛
Sullvan	11950	420	400	420	
Sunbrst E	84700	115	110	111	+2
Suncorpr	220	$26¾	26½	26½	−¼
TeckCorA	4510	$24½	24	24	
TeckCorB	71865	$24	22⅜	22¾	+¼
TeleCapA	200	$15½	15½	15½	+1
TelMetrB	200	$28½	28	28½	+⅝
Teledyne	400	$10¼	10	10	−¼
Tex Can	27217	$23¾	23½	23¾	+¼
Txsglf	16042	$57	55	56	+1½
Txglf p	z75	$84¾	84¾	84¾	
Thom L	20535	270	242	259	+9
ThomNA	6325	$20¼	19⅞	20	+⅛
ThomNpr	z30	$39¼	39	39	
Tombill	14300	222	215	220	
Tncrt R	61800	350	300	350	+50
Tordom	12100	$23¾	23¾	23¾	−¼
Toromont	440	465	465	465	−15
Tor Dm Bk	35597	$30¾	29⅞	30¾	+¾
TDRltyp	2000	$19½	19⅛	19½	+¼
Tor Sun	1900	$20	19	19⅞	+⅞
TorstarB	6505	$28	27¾	28	+⅜
TotalPet	9400	$27⅞	27⅜	27⅝	
TotalPAp	1545	$46	45½	45⅞	+¼
TotlPetw	350	$16¼	16¼	16¼	−⅛
TradersA	900	$13¾	13½	13½	+⅛
Traders5p	150	$20¼	20¼	20¼	
TraderAp	z50	$19¾	19¾	19¾	
Tr 10¼	1300	$9¾	9¾	9¾	−¼
TrCanRes	66700	$7¼	6½	7⅛	+⅜
TrnsMt	18960	$15⅜	15⅛	15⅛	−⅛
TrnsWst	5200	$6⅞	6¼	6⅜	−¼
TrCanPL	29772	$23¼	22¾	22⅞	
TrCanBpr	z75	$29⅜	29⅜	29⅜	
Tricentrol	2700	$18¾	18½	18¾	−¼
Trimac	4800	$32	31½	31⅞	−½
Trc 9.12	300	$23½	23½	23½	−½
TrinChib	11000	50	47	47	−3
TrinityRes	14125	$16⅝	16	16⅜	+⅜
Turbo	11710	$26⅞	26⅜	26½	−½
Turbosp	1400	$27¼	27¼	27¼	
Turbo8¼	2400	$28½	28½	28½	+¼
Turbow	500	$20½	20½	20½	−½
UlsterPet	25993	$5½	5	5⅜	−⅛
Ultramar	1000	$10	10	10	
Unico A	z33	$5⅝	5⅝	5⅝	
Unico B	z33	$5⅝	5⅝	5⅝	
UnicoF9	100	$20¼	20¼	20¼	−¼
Unic w	200	215	215	215	+5
UnCarbid	137	$33⅛	33⅛	33⅛	
UGasA	51509	$11¼	11⅛	11⅛	−⅛
UGas8¾	500	$25	25	25	−½
UnionOil	3900	$35¾	35	35¾	+1
UnAsbstos	2051	$7	6⅞	6⅞	−⅛
UCanso	2370	$23⅝	23¼	23⅝	+⅝
UnCorp	13200	$28	27¾	28	+½
UKeno	11871	$61	58	60¾	+4½
UnReefP	560	91	91	91	−1
USiscoe	450	$22	21¾	22	−⅛
UnTire	100	200	200	200	
UW OG	4300	325	315	315	
VGMTrsco	4146	$8⅜	8¼	8⅜	+⅛
VerstlCor	29850	$18⅞	18⅛	18¾	+¾
Verstlwf2	22200	$7¾	7⅜	7¼	+⅜
Vestgron	1535	$18½	18¼	18½	+¼
Villcentre	300	$13¼	13	13⅛	+⅛
VulcanInd	3813	$23½	22	22⅜	
WajaxA	600	$20⅜	20½	20½	+⅛
WalkrCons	70727	$31	30½	30⅞	+⅛
WlkrConB	z5	$59	59	59	
WlkrCon•	100	$39½	39½	39½	−½
WlkC7½	10573	$30	29⅝	29⅞	
Wardair	1600	$7⅞	7½	7⅝	−¼
Wrintn	11100	108	105	105	−1
Weldwod	150	$25⅛	25⅛	25⅛	−⅛
Wstburne	3771	$35	34¼	34⅜	−⅛
WcoastPt	3235	$26	25¾	26	
WcoastT	12274	$13⅜	13¼	13¼	−⅛
W Cost w	8943	425	410	410	−15
WBcasA	100	$14½	14½	14½	−1
WestMine	20750	$25	24	25	+1¼
Westfair	150	$33⅜	33⅜	33⅜	
Westfield	4500	400	395	400	
Weston	535	$26⅞	26½	26⅞	+⅜
Wstn6pr	100	$64¼	64¼	64¼	
WhitePA	z75	$14½	14½	14½	
WhonokA	2182	$13½	13¼	13¼	−¼
Wilanour	9683	$12	11⅜	12	+¼
Wilco	15000	95	93	95	+5
Wilroy	23135	$15⅜	14⅜	14⅝	−¼
Win-Eld	19000	62	60	62	+2
Windfall	28050	256	245	256	+8
Woodr	305473	73	66	73	+5
WoodwdA	4265	$29¼	29¼	29¼	
Wriwld	100	$23¾	23¾	23¾	+¾
WrHarg	3100	$9	8½	8¾	+⅜
YkBear	860	$12	11⅞	11⅞	
YorkCons	z112	52	52	52	
ZellersA	365	$12⅛	12	12⅛	+⅛
Trust Units					
BBCRun	700	$14⅜	14	14⅛	+¼
BM-Rtun	6160	$8¾	8⅝	8⅝	
CPermun	900	$7	6⅞	6⅞	+⅛
C Realty u	4838	435	425	425	
TDRealty	4850	$23½	23⅜	23⅜	−⅛

Groupe
Prenor Ltée
Administrateur

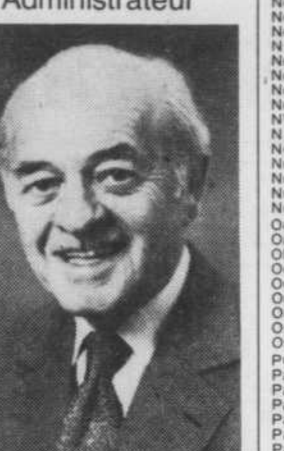

Arthur Simard, c.r.

Monsieur Lorne C. Webster, président du conseil de Groupe Prenor Ltée, est heureux d'annoncer l'élection de monsieur Arthur Simard, c.r., au conseil d'administration de la compagnie.

Me Simard, une figure avantageusement connue des milieux financiers canadiens et québécois, préside le conseil d'administration de Trust Général du Canada et siège au conseil d'administration de nombreuses compagnies canadiennes.

Groupe Prenor Ltée est une compagnie de gestion qui offre, par l'intermédiaire de ses filiales, une gamme complète de produits dans le secteur des services financiers.

OPTIONS

	Mois	Prix	Vol.	C.ouv.	Ferm.	Titre
Ab Prc	Fb	17½	5	155	$6½	$23⅝
Ab Prc	Fb	20	69	1054	$4	$23⅝
Ab Prc	Fb	22½	72	467	$2⅜	$23⅝
Ab Prc	Fb	25	33	33	135	$23⅝
Ab Prc	My	20	2	208	$4½	$23⅝
Ab Prc	My	22½	126	279	$2⅞	$23⅝
Ab Prc	My	25	12	12	145	$23⅝
Ab Prc	Nv	17½	10	85	$6¼	$23⅝
Ab Prc	Nv	20	118	998	$3½	$23⅝
Ab Prc	Nv	22½	28	906	170	$23⅝
Ab Prc	Nv	25	13	317	80	$23⅝
Alcan	Fb	35	10	330	$6¾	$40⅝
Alcan	Fb	35 p	1	42	160	$40⅝
Alcan	Fb	40	10	376	$3⅞	$40⅝
Alcan	My	40	1	123	$5¼	$40⅝
Alcan	My	45	1	6	$3	$40⅝
Alcan	Nv	25	12	64	$15¼	$40⅝
Alcan	Nv	30	5	195	$10⅛	$40⅝
Alcan	Nv	32½	8	236	$8¾	$40⅝
Alcan	Nv	35	43	468	$5¾	$40⅝
Alcan	Nv	35 p	10	160	85	$40⅝
Alcan	Nv	40	43	592	$2⅞	$40⅝
Alcan	Nv	40 p	13	61	$2⅜	$40⅝
AltGA	Fb	32½	52	123	180	$31½
AltGA	My	35	3	28	145	$31½
AltGA	Nv	25	15	41	$6⅞	$31½
AltGA	Nv	30	3	459	$2¼	$31½
AltGA	Nv	32½	35	414	95	$31½
AltGA	Nv	35	53	928	35	$31½
Aqutin	Mr	60	2	57	$6¾	$56¾
Aqutin	Sp	45	3	192	$11⅜	$56¾
Aqutin	Sp	50	6	149	$6¾	$56¾
Aqutin	Sp	55	5	239	$2¼	$56¾
Aqutin	Sp	55 p	5	18	75	$56¾
Aqutin	Sp	60	3	346	50	$56¾
Aqutin	Sp	60 p	2	28	$4	$56¾
Aqutin	Sp	65	27	573	40	$56¾
Aqutin	Dc	50	5	18	$9¾	$56¾
Aqutin	Dc	60	44	211	$4¼	$56¾
Asama	Ja	20	3	52	$3⅞	$21⅝
Asama	Ja	22½	3	310	$2¼	$21⅝
Asama	Ja	25	43	593	135	$21⅝
Asama	Ja	25 p	20	47	$3¾	$21⅝
Asama	Oc	22½	9	658	95	$21⅝
Asama	Oc	25 p	20	91	$3½	$21⅝
Asama	Oc	27½	3	431	10	$21⅝
BellCan	Fb	17½	2	84	$2¼	$19⅜
BellCan	My	20	4	127	85	$19⅜
BellCan	Nv	20	6	1356	25	$19⅜
Bk Mtl	Fb	25	10	240	$5⅞	$30½
Bk Mtl	Fb	27½	56	277	$3¾	$30½
Bk Mtl	Fb	30	201	1106	$2¼	$30½
Bk Mtl	Fb	30 p	2	18	130	$30½
Bk Mtl	My	30	22	74	$3	$30½
Bk Mtl	Nv	25	30	307	$5¾	$30½
Bk Mtl	Nv	27½	58	492	$3¼	$30½
Bk Mtl	Nv	30	236	1112	120	$30½
Bk NS	Sp	27½	2	37	$5	$31¾
Bk NS	Dc	30	8	129	$3	$31¾
Bow Val	Ja	13⅜p	3	95	5	$23¾
Bow Val	Ja	15	2	226	$9¾	$23¾
Bow Val	Ja	20	8	382	$5½	$23¾
Bow Val	Ja	25	52	1054	$2½	$23¾
Bow Val	'a	27½	15	711	170	$23¾
Bow Val	Ap	27½	5	210	$3	$23¾
Bow Val	Oc	15	15	738	$9	$23¾
Bow Val	Oc	16⅝	2	733	$7	$23¾
Bow Val	Oc	20	32	1949	$4	$23¾
Bow Val	Oc	21⅜	3	928	$3	$23¾
Bow Val	Oc	21⅜p	10	107	75	$23¾
Bow Val	Oc	22½	44	1639	$2¼	$23¾
Bow Val	Oc	25	80	4123	125	$23¾
Bow Val	Oc	27½	14	1693	60	$23¾
BP Can	Ja	45	2	107	$4	$44½
BP Can	Ap	50	5	31	$3½	$44½
BP Can	Oc	45	16	382	160	$44½
BP Can	Oc	50	5	379	60	$44½
BP Can	Oc	55	50	286	35	$44½
Brscn A	Fb	27½	17	255	$6¼	$32¾
Brscn A	Fb	30	20	233	$4	$32¾
Brscn A	Fb	32½	20	83	$3	$32¾
Brscn A	My	32½	25	203	$3	$32¾
Brscn A	Nv	22½	10	182	$10	$32¾
Brscn A	Nv	25	13	317	$7¼	$32¾
Brscn A	Nv	27½	38	333	$5⅝	$32¾
Brscn A	Nv	30	82	398	$3¼	$32¾
Brscn A	Nv	32½	47	182	140	$32¾
C Im B	Mr	30	83	236	120	$27½
C Im B	Sp	25	10	44	$2¾	$27½
C Im B	Dc	27½	5	129	145	$27½
C Im B	Dc	30	60	256	60	$27½
CanP E	Fb	20	5	28	$11¼	$30½
CanP E	Fb	25	5	83	$6⅞	$30½
CanP E	Fb	32½	10	69	$2½	$30½
CanP E	My	32½	10	12	$3	$30½
CanP E	Nv	22½	2	204	$8¾	$30½
CanP E	Nv	30 p	15	30	150	$30½
CBth A	Ja	17½	60	220	150	$17¾
CBth A	Ap	17½	26	183	170	$17¾
CBth A	Oc	15	13	92	$3	$17¾
CBth A	Oc	17½	11	425	75	$17¾
CBth A	Oc	20	2	268	25	$17¾
CP Ltd	Fb	40	3	49	$10⅛	$49
CP Ltd	Fb	45	11	256	$6	$49
CP Ltd	Fb	50	7	148	$3	$49
CP Ltd	My	45	5	17	$7	$49
CP Ltd	My	50	1	43	$4¼	$49
CP Ltd	Nv	50	5	617	150	$49
CP Ltd	Nv	50 p	5	110	$2¾	$49
D Pete	Ja	60	2	126	$21½	89
D Pete	Ja	70	3	145	$20¾	$89
D Pete	Ja	75 p	5	92	$2	$89
D Pete	Ja	80	5	207	$13	$89
D Pete	Ja	85	17	189	$10¼	$89
D Pete	Ja	90	6	1238	$7¾	$89
D Pete	Ja	90 p	1	28	$7¾	$89
D Pete	Ja	95	23	149	$5½	$89
D Pete	Ja	95 p	1	5	$11	$89
D Pete	Ap	80	1	58	$15½	$89
D Pete	Ap	80 p	2	21	$4½	$89
D Pete	Ap	85	20	44	$14	$89
D Pete	Ap	90	5	122	$11¼	$89
D Pete	Ap	95	1	192	$9	$89
D Pete	Oc	60	8	267	$28	$89
D Pete	Oc	65	4	336	$24	$89
D Pete	Oc	65 p	5	70	25	$89
D Pete	Oc	70	9	865	$17⅞	$89
D Pete	Oc	75	3	945	$14	$89
D Pete	Oc	75 p	2	197	90	$89
D Pete	Oc	80	122	1469	$10½	$89
D Pete	Oc	80 p	3	329	150	$89
D Pete	Oc	85	74	2159	$7¼	$89
D Pete	Oc	85 p	13	346	$2¾	$89
D Pete	Oc	90	139	2314	$3⅞	$89
D Pete	Oc	90 p	10	211	$6⅞	$89
D Pete	Oc	95	88	1180	180	$89
Denis	Ja	45 p	10	15	100	$55¼
Denis	Ap	50	10	26	$11	$55¼
Denis	Oc	40	1	144	$15	$55¼
Denis	Oc	50	6	395	$6¼	$55¼
Denis	Oc	55	3	647	$3	$55¼
Denis	Oc	55 p	5	27	$2¾	$55¼
Dmtr	Ja	25	10	55	$2¼	$26½
Dmtr	Ja	27½	43	43	115	$26½
Dmtr	Ap	25	100	100	$2⅜	$26½
Dmtr	Ap	27½	3	3	190	$26½
Dom M	Ja	90	4	12	$65½	152
Dom M	Ja	120	4	53	$38	152
Dom M	Ja	140	4	18	$23	152
Dom M	Ja	150	31	52	$16¼	152
Dom M	Ap	120	14	38	$41¼	152
Dom M	Ap	140	15	21	$28	152
Dom M	Ap	150	26	22	$23	152
Dom M	Oc	85	1	24	$66	152
Dom M	Oc	90	2	61	$61½	152
Dom M	Oc	100	1	48	$52½	152
Dom M	Oc	110	6	67	$42	152
Dom M	Oc	120	9	68	$32	152
Dom M	Oc	130	6	68	$24	152
Dom M	Oc	140	76	122	$16	152
DTex	Mr	12½	3	161	$3	$15⅝
DTex	Sp	12½	30	50	$2¾	$15⅝
DTex	Sp	15	6	168	55	$15⅝
DTex	Dc	15	25	286	90	$15⅝
Gnstar	Ja	40	23	50	$3½	$40⅝
Gnstar	Ap	40	22	61	$4⅞	$40⅝
Gnstar	Oc	35	6	50	$6	$40⅝
Gnstar	Oc	40	14	125	175	$40⅝
Gulf C	Fb	27½	15	361	$5	$29½
Gulf C	Fb	27½p	20	111	160	$29½
Gulf C	Fb	30	86	1219	$3⅜	$29½
Gulf C	Fb	30 p	8	312	$2¾	$29½
Gulf C	Fb	32½	14	655	$2⅜	$29½
Gulf C	Fb	5	58	1328	185	$29½
Gulf C	My	27½	20	46	$6	$29½
Gulf C	My	30	6	126	$5	$29½
Gulf C	My	32½	12	72	$4	$29½
Gulf C	My	35	7	83	$3	$29½
Gulf C	Nv	24	19	323	$6½	$29½
Gulf C	Nv	26	10	975	$4⅜	$29½
Gulf C	Nv	27½	12	203	$3⅜	$29½
Gulf C	Nv	27½p	1	240	125	$29½
Gulf C	Nv	28	80	1216	$3¼	$29½
Gulf C	Nv	30	307	3320	$2⅜	$29½
Gulf C	Nv	30 p	95	968	$2¼	$29½
Gulf C	Nv	32	195	3065	140	$29½
Gulf C	Nv	32 p	5	124	$3¾	$29½
Gulf C	Nv	34	258	4532	85	$29½
Gulf C	Nv	36	36	3612	65	$29½
Gulf C	Nv	38	16	3745	30	$29½
HB Mn	Mr	30	3	5	$5½	$33¼
HB Mn	Mr	32½	10	87	$4¼	$33¼
HB Mn	Sp	27½	5	36	$5¼	$33¼
HB Mn	Sp	30	8	104	$3⅛	$33¼
HB Mn	Sp	32½	31	50	135	$33¼
HB Mn	Dc	25	1	194	$8⅜	$33¼
HB Mn	Dc	30	15	40	$5	$33¼
HB Mn	Dc	35	1	1	$2⅛	$33¼
HBOG	Fb	25	4	9	$9½	$33⅜
HBOG	Fb	30	30	100	$5⅞	$33⅜
HBOG	Fb	40	2	343	$2	$33⅜
HBOG	Nv	32½	21	298	$3	$33⅜
HBOG	Nv	32½p	10	24	175	$33⅜
HBOG	Nv	35	73	543	$2¼	$33⅜
HBOG	Nv	40	1	521	95	$33⅜
Husky	Ja	15	2	340	$3¾	$17¼
Husky	Ja	17½	23	496	$2⅛	$17¼
Husky	Ja	20	14	934	145	$17¼
Husky	Ap	15	2	107	$4½	$17¼
Husky	Ap	17½	8	229	$3	$17¼
Husky	Oc	15	3	363	$2¾	$17¼
Husky	Oc	17½	29	2003	105	$17¼
Husky	Oc	20	40	1547	35	$17¼
I Pipe	Fb	17½	5	147	115	$17½
IAC	Mr	10	1	98	$2⅜	$11¼
IAC	Mr	12½	5	127	85	$11¼
IAC	Sp	10	13	227	115	$11¼
IAC	Dc	12½	3	141	40	$11¼
Inco	Fb	20	1	53	$10¾	$30⅝
Inco	Fb	22½	15	491	$8¾	$30⅝
Inco	Fb	25	34	302	$6½	$30⅝
Inco	Fb	27½	33	402	$4¾	$30⅝
Inco	Fb	30	225	941	$3⅜	$30⅝
Inco	My	25	7	9	$7¼	$30⅝
Inco	My	27½	5	49	$6	$30⅝
Inco	My	30	18	89	$5	$30⅝
Inco	Nv	22½	13	107	$9	$30⅝
Inco	Nv	25	105	963	$5¾	$30⅝
Inco	Nv	27½	294	1751	$4	$30⅝
Inco	Nv	27½p	13	99	85	$30⅝
Inco	Nv	30	408	2426	$2½	$30⅝
Inco	Nv	30 p	117	158	140	$30⅝
Inco	Nv	32½	191	730	140	$30⅝
Inco	Nv	35	50	554	80	$30⅝
Inco	Nv	35 p	2	21	$6	$30⅝
Inco	Nv	40	4	558	25	$30⅝
IOil A	Fb	40	29	357	$4	$40½
IOil A	Fb	40 p	3	77	$2¾	$40½
IOil A	Fb	45	33	550	$2	$40½
IOil A	Fb	45 p	4	39	$5	$40½
IOil A	Fb	50	10	302	80	$40½
IOil A	My	40	17	29	$5½	$45½
IOil A	My	45	2	50	$3	$40½
IOil A	Nv	39⅜	9	959	$3¼	$40½
IOil A	Nv	39⅜p	23	223	150	$40½
IOil A	Nv	44⅜	176	2992	95	$40½
IOil A	Nv	49⅜	35	1463	45	$40½
Kaiser	Ja	50	10	10	$5¼	$53⅞
Kaiser	Ja	55 p	1	8	$5	$53⅞
Kaiser	Ap	35	2	7	$18⅜	$53⅞
Kaiser	Oc	30	8	58	$24	$53⅞
Kaiser	Oc	32½	7	67	$21⅛	$53⅞
Kaiser	Oc	35	15	46	$18¾	$53⅞
Labat A	Ja	25	14	306	100	$24¾
Labat A	Ap	25	30	132	140	$24¾
Labat A	Oc	22½	10	476	$2	$24¾
Labat A	Oc	25	36	634	50	$24¾
MB Ltd	Fb	30	5	159	$5¼	$34½
MB Ltd	Fb	32½	11	203	$3⅞	$34½
MB Ltd	Nv	27½	27	426	$6⅞	$34½
MB Ltd	Nv	30	5	223	$4¾	$34½
MB Ltd	Nv	32½	10	396	$3	$34½
MB Ltd	Nv	35	2	197	140	$34½
Moore	My	35	10	120	$6¾	$39½
Moore	Nv	35	11	61	$5	$39½
Moore	Nv	40	5	233	150	$39½
Nat Bk	My	12½	4	102	$2½	$13¾
Nat Bk	Nv	10	2	106	$3⅜	$13¾
Nat Bk	Nv	12½	2	240	125	$13¾
Nor Tel	Ja	40	1	125	$3	$41
Nor Tel	Oc	40	2	59	150	$41
Noran	Fb	22½	30	301	$8½	$30¾
Noran	Fb	25	10	354	$6¼	$30¾
Noran	Fb	27½	15	349	$4⅞	$30¾
Noran	Fb	30	118	525	$3⅜	$30¾
Noran	Fb	30 p	1	21	$2¼	$30¾
Noran	My	30	15	119	$4¼	$30¾
Noran	Nv	26½	46	459	$8¼	$30¾
Noran	Nv	25	80	604	$6½	$30¾
Noran	Nv	27½	394	2852	$4	$30¾
Noran	Nv	23½p	6	72	65	$30¾
Noran	Nv	30	165	1745	$2¼	$30¾
Noran	Nv	30 p	111	147	140	$30¾
Noran	Nv	32½	187	484	140	$30¾
Noran	Nv	32½p	6	19	$2½	$30¾
Noran	Nv	35	65	163	70	$30¾
Norcn	Fb	35	5	91	$2⅜	$34¾
Norcn	My	35	5	5	$3½	$34¾
Norcn	Nv	30	10	308	$5⅝	$34¾
Norcn	Nv	35	1	681	165	$34¾
Norcn	Nv	35 p	5	76	145	$34¾
Powr C	Fb	15	65	230	$3⅜	$18
Powr C	My	17½	13	46	180	$18
Powr C	Nv	17½	10	247	80	$18
Rang	Ja	35	3	1073	$11½	$43⅞
Rang	Ja	45	9	327	$4½	$43⅞
Rang	Ap	40	2	15	$9	$43⅞
Rang	Oc	35	4	385	$9½	$43⅞
Rang	Oc	40	24	363	$4½	$43⅞
Rang	Oc	45	43	605	$2⅛	$43⅞
Roy Bk	Ja	49	7	41	$5¼	$53½
Roy Bk	Ja	54	10	137	$2⅜	$53½
Segrm	Ja	60	1	1131	$12½	$69½
Segrm	Ja	70	101	203	$6	$69½
Segrm	Ap	60	1	27	$14	$69½
Segrm	Oc	50	1	38	$18¾	$69½
Segrm	Oc	60	26	311	$10	$69½
Selm	Oc	65	10	944	$5¾	$69½
Segrm	Oc	70	17	522	$2½	$69½
Shell C	Fb	27½	11	126	$4½	$30¼
Shell C	Fb	30	84	345	$3¼	$30¼
Shell C	Fb	32½	1	181	$2⅛	$30¼
Shell C	Fb	35	67	427	110	$30¼
Shell C	My	30	10	115	$3⅞	$30¼
Shell C	My	32½	5	32	$3	$30¼
Shell C	My	35	1	71	180	$30¼
Shell C	Nv	27½p	5	27	55	$30¼
Shell C	Nv	30	25	531	$2⅛	$30¼
Shell C	Nv	30 p	10	46	150	$34¼
Shell C	Nv	32½	31	833	90	$30¼
Shell C	Nv	35	24	1374	60	$30¼
Stlco A	Fb	32½	20	441	$5	$36⅜
Stlco A	Fb	35	8	438	$3½	$36⅜
Stlco A	Fb	40	30	264	125	$36⅜
Stlco A	My	35	1	136	$4¼	$36⅜
Stlco A	My	40	60	190	$2¼	$36⅜
Stlco A	Nv	27½	10	209	$8½	$36⅜
Stlco A	Nv	30	143	514	$6½	$36⅜
Stlco A	Nv	32½	10	631	$3¾	$36⅜
Stlco A	Nv	35	50	487	$2⅜	$36⅜
Stlco A	Nv	40	10	416	50	$36⅜
Total P	Ja	27½	1	91	$2⅜	$27½
Total P	Ja	27½p	6	44	$2⅜	$27½
Total P	Ja	30	1	472	$2⅛	$27½
Total P	Ap	30	2	48	$2¾	$27½
Total P	Ap	30 p	2	12	$3¾	$27½
Total P	Oc	27½	2	688	150	$27½
Total P	Oc	30	5	1879	65	$27½
TrC PL	Nv	20	10	40	$3⅜	$22⅞
TrC PL	Nv	25	55	379	25	$22⅞
Wcoast	Mr	12½	10	323	$2⅛	$13¼
Wcoast	Dc	15	10	1174	25	$13¼
Wlkr C	Mr	32½	10	71	$3	$30⅞
Wlkr C	Sp	25	15	750	$5½	$30⅞
Wlkr C	Sp	27½	23	269	$3⅛	$30⅞
Wlkr C	Sp	30	62	1406	90	$30⅞
Wlkr C	Dc	22½	5	200	$8¼	$30⅞
Wlkr C	Dc	27½	3	840	$4½	$30⅞
Wlkr C	Dc	32½	30	489	150	$30⅞

NEW YORK

Plus trois points

Les cours sont encore en hausse, hier à Wall Street, entraînés par de fortes hausses sur les valeurs pétrolières et aurifères.

L'indice des industrielles qui avait gagné jusqu'à 7 points à mi-séance, s'inscrit à 939.88 en hausse de 3.16 dans un marché actif. Plus de 50 millions de titres ont été échangés.

Les gains enregistrés sur les valeurs pétrolières s'expliquent selon les analystes par la conviction que les prix du pétrole vont encore augmenter lors de la réunion de l'OPEP la semaine prochaine. Les valeurs aurifères sont poussés à la hausse à la suite de la flambée des cours de l'or sur les principaux marchés.

Mobil gagne 1 3-4 à 68 1-8. Exxon gagne 1 1-2 à 71 3-8. Aux électroniques, Sony gagne 1 à 13 3-8 et Motorola 1 3-8 à 59 1-2. Parmi les aurifères ASA gagne 3 5-8 à 77 1-4 et Dome Mines 3 1-2 à 131.

Parmi les valeurs canadiennes cotées à New York, Campbell Red Lake gagne 4 1-2 à $80. Dome Mines 3 1-2 à $131 et Inco 1 1-4 à $26 1-2. Par contre, Massey-Ferguson cède 5-8 à $6 1-8 et Canadian Pacific 1-4 à $42.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
ACF In	7 291	39	38⅝	38¾	−⅛
AM Intl	148 610	u24⅜	23⅝	23¾	
ASA Ltd	1993	u79¾	76¼	77⅛	+3½
Alcan	6 1262	35⅛	34	34⅞	+⅞
AllegCp	6 360	29	27⅜	29	+1¼
Allg Lud	4 300	36⅛	34½	36	+1⅞
AllisCh	7 63	31¾	31⅜	31⅝	+⅛
Alcoa	6 780	67½	66⅝	67	
Amax	6 1280	51	50	50¼	+⅛
AmAir	264	9	8¾	9	
ABrnd	7 147	84⅛	83⅝	83⅞	
AmCan	6 302	34⅛	33½	33½	−½
ACyan	8 1080	27⅛	26¾	26⅞	+⅛
AmElPw	7 772	17⅞	17⅝	17¾	−⅛
AmExp	7 754	36	35¼	35¾	+¾
AHome	12 569	30¾	30⅜	30½	−⅛
AmMot	692	6⅛	5⅞	6⅛	+⅛
AStand	6 92	66⅜	65½	66¼	+⅜
AmTT	7 3101	54⅞	54¼	54⅜	
AmpInc	13 622	46⅜	45	46	+1¼
Ampex	12 560	26⅞	26	26¼	−½
Armco St	7 211	32⅛	31¾	32	+½
ArmWin	8 186	17⅝	17⅜	17½	+⅛
Asarco	5 3772	51⅛	49⅜	50	+1⅞
Atl Rich	7 1952	46¼	45⅛	45½	−⅜
AvcoCp	3 263	25	24⅜	24⅞	+⅛
AvcoPf	2	61	61	61	+¼
Avnet In	8 394	38½	37⅞	38	−⅛
Avon	9 1099	38⅝	37⅛	37½	−⅜
Bakr Intl	20 516	37⅜	36¾	37¼	+1
BaxtTr	14 493	49⅛	49	49	
Beckmn	20 277	35⅞	35¼	35¾	+¼
BelHow	9 522	29⅞	29½	29⅝	+⅜
BellCan	6 7	16¾	16⅝	16⅝	+⅛
BenflCp	7 457	21½	20½	21½	+½
BethStl	5 365	25	24⅝	24⅞	
BlackD	9 361	22¼	21½	21¾	−¼
Boeing	7 2384	39¼	38½	38⅞	−⅛
BoisCas	6 218	37⅛	36⅞	37⅛	+⅞
Borden	6 949	26⅜	25½	25½	−½
BorgW	6 50	38½	38	38⅜	+¼
BosEd	8 60	21⅞	21⅝	21⅞	
BristM	13 1059	u48⅛	47¼	47½	−¼
Brnswk	13 740	14¼	13⅞	14⅛	+⅜
BucyEr	8 289	22⅛	21⅞	22	+⅜
Burlind	7 410	22¼	21½	21½	+⅞
Burrgh	9 1159	67½	65½	66⅞	+⅜
CBS	8 892	51¾	51	51¾	+¾
CPCInt	9 55	70¼	69⅞	70	+⅜
Callahn	10 807	u33⅞	32⅜	33⅛	+1⅜
Camp RL	509	u80⅛	77½	80	+4½
CamSp	7 301	31	30	30¾	+¾
CdnPac	123	42⅜	42	42	−¼
CapCit	12 212	63⅜	62¾	63½	+1
Carling	16 585	10	9¾	9¾	−⅛
CatrpT	9 849	53⅛	52⅝	52¾	−¾
Celanese	6 159	53⅞	53⅛	53⅝	+¼
ChaseM	5 460	43⅞	43½	43⅝	−⅜
Chessie	6 157	39½	38⅞	39¼	+¼
ChrisCf	11 146	26	24½	26	+1¼
Chrysler	3561	9⅞	9⅝	9⅞	+⅜
Citicrp	5 1183	23	22⅝	22⅞	+⅛
CitiesSv	8 895	43⅝	42⅝	43⅝	+1
Clark Eq	7 69	36½	36	36¼	+½
Clark Oil	4 75	46⅜	45¼	46⅛	+1⅜
Clorox	8 2649	11¾	11½	11½	−⅛
Coca Col	9 x2826	35¼	33⅝	33⅞	−1⅜
Colgpal	8 9634	16⅝	15⅝	16½	+1
ColPic	8 936	36¼	34⅞	36	+1⅜
ComEn	13 410	u81¼	79½	80⅝	+⅞
Comsat	9 1079	u44⅝	43⅛	43⅝	+½
ConEd	5 166	24¼	24	24¼	+⅛
ContCp	5 367	28⅜	27½	27½	−¾
ConGp	6 182	31¼	30⅜	31	−⅛
ConDat	10 593	73⅝	71½	72½	−½
Coop In	12 154	49	48½	48¾	+⅛
Copw Cp	6 19	20	19¼	20	+¼
Crane	7 16	37⅛	36½	37	+⅜
CrnCk	6 138	28½	28⅛	28⅛	−⅛
CrZell	11 252	49	47¾	48⅜	+1⅛
CurtW	5 85	26⅜	25¾	26	+½
DartIn	6 427	44⅝	44¼	44⅝	+½
DataGen	15 964	76⅛	72¾	73	−2⅞
Data Ter	20 815	25¾	24½	25¼	−½
Deere	10 1814	37¼	36¼	36⅞	+1⅛
DenMf	7 25	18	17⅞	17⅞	−⅜
Dexter	11 130	u31¾	31½	31¾	+¾
Digital E	15 2047	84¾	82⅛	83¼	−1⅜
Disney	11 1557	48¼	47⅜	47⅞	+⅜
Dr Peppr	12 746	14⅞	14⅜	14½	−⅛
Dome	319	u131½	129	131	+3½
Dorsey	5 47	15½	15⅛	15½	+½
DowCh	8 2273	36⅛	35¼	35⅝	+⅜
duPont	7 436	44¾	44½	44½	−⅛
EGG	20 181	u36⅞	36	36⅝	+¾
EasKod	10 1561	64¼	63⅛	63⅝	−⅜
ElPaso	8 1443	24¼	23¼	23⅞	+⅜
ElMeMg	17 980	u 8⅛	8	8⅛	−⅛
Esmark	14 1388	57½	57¼	57½	+¼
Ethyl	6 163	31¼	30¾	31⅛	+½
ExCelO	7 48	39¼	39	39¼	+¼
Exxon	6 5076	71⅞	70¼	71⅜	+1½
FMCCp	6 324	25	24½	24⅞	+⅜
Fairch	7 945	26⅜	25½	25¾	−¼
Fireston	335	8⅞	8½	8¾	−⅛
FisherSc	9 100	33¼	32⅜	32⅞	+⅜
Fluor Cp	18 617	48¼	47⅜	48	+¼
Ford	901	30	29¼	29⅞	+¼
Foxbro	15 418	53	50¾	52⅜	+1⅞
Fruehf	6 62	28¼	27⅜	28	+⅜
GnDyn	9 476	68¼	67¼	67⅞	−⅛
Gen Elec	8 2041	53½	53	53½	+⅜
GnFood	6 324	30¼	29¾	30⅛	+⅛
GnInst	11 378	71¾	68⅛	70	+1½
Gen Mills	8 145	28⅜	27⅞	28⅛	−⅛
GnMot	89 2382	54⅞	53⅝	54⅜	+1
GnPort	5 357	22⅛	21¼	22	+¾
GP	7 1007	5¼	5⅛	5¼	
GTelEl	8 919	26⅞	26½	26⅝	
GnTi'e	17 97	20¼	20	20	
GaPac	11 491	28½	27⅞	27⅞	
Gillette	7 649	30¼	29¾	29¾	−¼
Goodrch	6 64	22⅞	22⅛	22¼	−⅛
Goodyr	7 634	u16¾	15⅜	16⅝	+⅝
Gould	7 571	23¾	23½	23½	
GtAP	253	6½	6⅜	6½	
Gulf Oil	5 3915	40¼	39⅜	40	+¾
Halbrtn	17 567	124⅞	122½	124½	+2⅜
HartSM	6 101	14⅞	14½	14¾	+⅛
Hecla	9 909	46⅞	44½	45	+1
HeingHR	8 552	46	45¼	46	+1
Hercules	6 334	20¼	19⅞	20¼	+⅜
Heublin	9 302	31⅜	30⅜	31⅛	
Hew Pck	17 607	69⅞	68½	68⅝	−⅛
High Vlt	18 853	16¼	14⅞	15⅝	+⅞
Hobart	7 118	18⅛	17⅞	18¼	+⅛
Hidy In	11 2829	u30¼	28¾	29⅝	−⅛
Homestk	11 1829	u98⅜	94½	94¼	+3⅛
Honywl	9 856	89⅞	88⅛	89¼	+¾
Househ F	6 539	19⅛	18⅞	19	+⅜
Hud Bay	128	29	28¼	29	+⅜
HuntCh	9 44	11¾	11½	11½	−⅛
ICInd	6 1041	31½	29¾	31½	+1⅞
INACp	6 318	39⅞	39⅜	39⅝	+⅛
IUInt	4 3035	24½	22¾	23⅝	−1½
INCO	8 4317	27¼	25⅜	26½	+1¼
IngerR	8 150	58¾	58	58½	+¼
InfrikIn	3 17	27	26¾	27	+¼
IBM	12 3765	66¼	65¼	65¾	−⅜
InFlaF	13 104	23½	22⅞	22⅞	−⅛
IntHar	236	31¼	31¼	31½	−⅛
IntPap	7 399	40¾	40⅛	40⅝	+⅛
IntTT	11 1797	30⅞	30½	30⅞	+⅛
IpcoCp	19 34	5¼	5⅛	5¼	+⅛
ItekCp	18 454	31	29¾	30⅝	
Jhn Man	7 265	24⅜	24⅛	24⅜	
JoyMfg	11 189	49⅜	48¾	48¾	−¼
KMart	9 910	23	22⅝	22¾	
Kellogg	9 289	20⅛	19¾	19⅞	
Kenecot	7 3087	33⅞	33	33⅝	+⅜
KerrM	12 1947	80⅜	77¼	80⅛	+3⅞
Kraftco	7 262	46	45½	45⅞	+⅜
Kroehir	25	6¾	6½	6½	
LearS	7 132	28½	27⅞	28½	+⅜
LeeEnt	8 19	23¾	23⅜	23¾	+⅛
Littn	9 669	64½	63	64¼	+1
Lockhd	333	32¾	32⅛	32⅝	+⅜
Loews	5 212	85¼	84⅜	84⅞	+⅛
Lubrizol	14 136	77¼	75⅞	76⅜	+1¼
Lucky St	8 468	16	15⅝	15⅝	
MCA Inc	9 1150	54⅜	51⅜	54⅜	+3¼
MarOil	9 614	60½	59½	59¾	−¼
Mrsh Mc	11 151	67½	66¼	67⅛	+½
MrshF	11 604	17¼	16½	16⅞	−⅛
MartM	7 37	54⅜	54	54	−⅛
Masco	10 425	30	29⅞	30	+⅛
MassF	3010	6⅛	d 5⅝	6⅛	−⅝
MasCp	15	15	14⅝	15	+½
Maytag	8 49	27⅜	27	27	
McDnld	9 744	47¼	46¾	46⅞	+¼
McDnD	7 1080	34¼	33	33⅜	+⅞
McGrH	12 98	u38	37½	37⅞	+⅛
McIntyr	198	76¼	73⅛	74	+2
Merck	14 654	78¼	77¼	77⅜	+⅜
Merr Lyn	7 1344	u33⅛	32⅜	32¾	+¼
MGM	18 1273	8⅜	8	8⅜	+⅜
Mid Ros	7 63	26¼	25½	25⅞	+⅜
MinMM	10 1109	58⅜	56¾	57⅝	+⅞
Mobil	5 4472	68⅞	66⅝	68⅛	+1⅝
MobilH	13 54	2⅞	2¾	2⅞	
Mohas	16 139	10	9⅞	9⅞	+⅛
Monsant	6 382	53⅞	52	52⅜	−1⅛
Motrola	11 1411	59⅞	58½	59½	+1⅜
NCR	8 560	69¾	69⅛	69⅛	−⅜
NatDist	8 689	34¼	29⅞	30	+¼
NatGyp	6 97	24½	24⅛	24½	+¼
NorflkW	6 465	40⅝	40	40¼	+¼
Nor Tel	1117	35½	34¾	35	−¼
Norgte	432	12	11½	11¾	+½
Northrp	7 140	44⅜	44	44¼	+⅛
Nor Sim	6 1326	16⅞	16½	16⅝	+⅛
Nucor	8 73	59¼	57¾	59¼	+1½
Occ Pet	4 1383	28⅛	27⅝	27⅞	+¼
OutbM	13 127	14	13½	13¾	+¼
PPG In.16	6 52	35⅞	35¾	35¾	−⅛
ParAm	811	5⅜	5¼	5¼	−⅛
ParkDr	18 87	52⅞	52	52¼	+¾
Penney	8 615	25⅜	25⅛	25⅛	
Penzoil	9 1840	50⅞	49	49⅝	+⅝
Pepsico	9 1478	25¾	25⅛	25⅜	
Perk Elm	17 1153	58	56¾	57⅛	−¼
Pfizer	13 371	42⅞	42¼	42⅜	+⅛
PhelpD	7 686	39¼	38½	39	+⅜
Phil Mr	10 1086	44⅛	43⅛	43⅞	+⅝
Pitney B	9 313	36½	36⅛	36⅛	−⅜
Pittstn	14 732	26	25⅛	25⅝	+⅜
Polaroid	27 4927	u32½	31¾	31⅞	
ProctG	10 612	77⅞	77⅛	77½	−⅜
Pullmn	11 1061	47½	47	47	−½
RCA	8 816	27⅛	26⅝	26¾	
Rals Pur	8 3130	11¾	11⅜	11¾	+⅛
Raym Int	31 639	u28¼	27	28	+⅞
RdgBaš	14 494	62⅝	60½	62½	+2
RelGp	3 142	u73⅞	72¼	72⅜	
RepStl	6 45	23¾	23½	23⅝	+¼
Revlon	10 509	49⅛	48½	49	+¼
Rich Mrl	7 864	25⅜	24	25⅛	+1⅜
RiegelT	5 10	22⅜	22⅜	22⅜	
Robins A	5 216	9¾	9½	9⅝	−⅛
Rockwel	8 290	30⅝	30¼	30½	+½
RoylD	3 128	88¾	88½	88½	
SCMCp	5 316	29¼	29	29⅛	
Safeway	7 161	33⅜	33	33⅛	−⅛
StRegP	6 683	31½	30¾	31⅛	+⅛
Sanders	18 215	47⅞	47⅛	47⅛	−⅛
SFeInt	24 636	58⅜	57¼	58	−⅜
ScherPl	9 549	41¾	41	41¼	−½
Schimb	23 649	u143	140⅝	142⅝	+1⅝
ScottP	5 1058	19	18¾	18⅞	+¼
SearleG	14 465	26⅛	25¾	25¾	
Sears	10 1684	17⅞	17⅝	17⅝	
Sedco	34 315	69½	68⅝	69⅜	+⅜
ShellOil	8 384	38⅜	37⅜	37⅞	−½
Singer	1231	11⅞	10¾	11⅛	+⅛
Skyline	25 946	13¾	13⅛	13¼	−⅛
SmithA	12 7	16	15¾	15¾	−⅛
SouPac	8 873	38	37	37⅜	−⅛
Sparton	17 25	23	21⅜	23	+1⅞
SperyR	7 1588	53	52⅛	52⅝	+⅛
Squib	10 2737	27¼	d26½	26⅞	−⅛
St Brand	9 536	30¾	30¼	30½	−½
StdOIn	9 2262	58⅜	57½	57⅞	+⅛
StdOilO	7 2143	50¼	49	49⅝	−⅜
Steego	6 54	3¾	3⅝	3⅝	−⅛
SterDr	12 511	23¼	22¾	22⅞	−¼
StevenJ	6 78	18⅛	17⅞	17⅞	
StorTe	12 1528	20¼	19½	19⅞	+⅜
SunOil	5 571	39⅜	37⅜	38½	+1⅛
SunsM	46 3363	u20¼	19¼	19⅝	+⅜
Taft Brd	9 2128	31⅜	30	30¼	−1¼
Teldyn	8 416	u175⅜	172¾	174½	−⅛
Tenneco	7 1120	42	41⅜	41⅝	−¼
Texaco	5 4466	37⅜	36⅞	37½	+⅞
Tex Inst	15 439	128¼	125¾	126⅞	−1½
TexGlf	8 535	48¾	47½	48¾	+1⅞
Textron	6 402	26⅜	26	26	
Thiokol	9 43	31⅞	31⅜	31⅞	+½
Timeln	11 122	58⅜	57⅜	57⅞	−⅛
Timkn	6 92	60½	59¼	59½	−1
TranUn	7 106	36⅞	36½	36¾	
TWCorp	200	17⅜	17¼	17⅜	−¼
TWCp wt	111	5⅛	4⅞	5	
TWC pf 2	22	15¾	15½	15½	−⅜
Transm	5 2361	18⅛	17⅞	17⅞	−⅛
Tranwy I	7 39	26	25⅞	25⅞	+⅛
TCFox	7 585	38¼	35½	37¾	+2¼
UCamp	7 76	45½	44½	45	
UnCarb	5 978	45⅜	44⅝	44⅞	−¼
USGyps	5 51	35	34¼	34⅝	+⅜
USSteel	607	22⅞	22½	22¾	+⅛
UnTech	7 366	50⅜	49¾	50⅛	+⅜
Upjohn	12 874	u63⅜	62⅛	63	+1⅜
WkHCn	40	26⅝	26¼	26½	
Walt J	7 x396	34	33⅜	33⅜	
WarnL	13 1281	20⅜	20	20¼	+⅛
Westg El	7 2591	u27¾	27⅛	27½	+⅛
Weyerhs	10 1118	36½	36	36	−⅛
WhitCn	6 340	25⅛	25	25	
Wometc	10 113	22⅞	22	22⅜	+⅜
Wolwth	4 687	26¾	26¼	26¼	−⅛
Xerox Cp	9 979	61¼	60⅛	60¾	+⅜
Zenith R	14 763	17¾	17⅜	17⅝	+⅛
Zurn Ind	8 252	24¾	23⅞	24⅜	+½

MONTRÉAL

Activité intense

Hausse des cours hier à la Bourse de Montréal. L'indice composé clôture en avance de 5.53 à 367.48. Un important volume a été traité: 1,748,673 actions, contre 1,491,485 le jour précédent.

Les industrielles montent de 8.31 à 394.09, les services publics de 1.23 à 271.11 et les papetières de 0.17 à 208.38. Les bancaires reculent de 2.46 à 380.87. De leur côté, les hydrocarbures font un bond de 19.05 à 715.52.

Les gains l'emportent sur les pertes par 74 à 40 et 51 valeurs sont inchangées.

Parmi les titres les plus transigés, Inco Ltd gagne $1 3-4 à $30 7-8 et Dumont Nickel 10 cents à $1.25.

Gulf Oil Canada gagne $1 3-8 à $29 3-4. Alcan $1 1-4 à $40 1-2, Noranda Mines 3-4 à $30 3-4, Shell Canada 5-8 à $30 1-4 et Imperail Oil A 3-8 à $40 1-2. Massey-Ferguson abandonne 5-8 à $7 1-8 et CP Enterprises 3-4 ap $30 1-2.

Dans la spéculation, Bateman Bay Mining gagne six cents à 35 cents.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Abcourt	4193	355	310	325	+30
AbitibiAsb	1200	104	103	103	−1
AbtiPrce	13125	$24¼	23½	23⅜	−⅜
AgnicoE	1000	$21⅜	21⅜	21⅜	+¾
Alta Gas T	175	$31½	31½	31½	−½
AltaG638	320	$43¾	43¾	43¾	−1⅞
AltaG612	1700	$28¼	28	28	−¾
Alcan	25790	$40¾	39¾	40½	+1¼
Aldona	400	115	115	115	
Algoma	100	$37½	37½	37½	
Americ	2000	33	33	33	
Aquitaine	2000	$56½	56½	56½	+½
BCPhone	100	$16	16	16	+⅛
BPCan	3076	$44½	44¼	44½	+½
Bachelor	4100	$7¼	6⅞	7⅛	+¼
Bakertalc	1925	120	110	120	−5
BankMtl	8594	$30⅜	30½	30½	
BankNS	1250	$32¼	32	32	−⅜
BqueNat	3184	$13⅞	13¾	13¾	−⅛
BqEpargee	4997	$23	20	20	
Batemn	202800	35	29	35	+6
BellCanad	7636	$19⅜	19⅛	19⅜	
Belchas	14300	146	115	120	−12
BombInc	457	$18	18	18	−¼
BowVal	24865	$24⅛	23½	23¾	
Bral Can F	200	$18¼	18¼	18¼	+1¼
BrcanA	9780	$33	31	32¾	+2⅜
Bruneau	7500	60	59	59	−1
Brunswk	200	$16	16	16	+¾
CAE Ind	500	$22½	22¼	22¼	−¾
CadilEx	50750	$8¼	7⅝	7⅞	+⅜
Cal Pw A	100	$18⅝	18⅝	18⅝	+⅝
CdaCem	600	$13⅛	13	13⅛	+⅛
CDevlp	105	$13⅞	13⅞	13⅞	−⅜
C Perm M	2600	$19⅛	19	19⅛	+⅛
C Imp Bank	2050	$27¾	27⅜	27⅜	−⅛
CMarconi	100	$24⅜	24⅜	24⅜	−⅜
CPLtd	5000	$49¼	48⅞	49	
Cdn Tire A	200	$28¾	28½	28¾	+1
CarlOk	5175	$11½	11⅜	11⅜	+⅛
Celanese	300	$7¼	7⅛	7¼	
CentDyn	3000	62	60	62	+2
Chesb	6000	350	350	350	+10
Chieftain	300	$25	25	25	−½
Chrysler	300	$11	11	11	+½
Cominco	1464	$71	70	71	+2
C Bath A	3830	$18	17¾	17¾	
Cons I Res	23120	255	245	250	
C Sum	47250	80	70	80	+13
C Text	200	$7½	7½	7½	
C Daisyf	1550	$5	5	5	
Dalco Pet	200	$8¾	8¾	8¾	−⅛
Domco	500	$7½	7½	7½	−⅛
DomePete	5400	$89	86	89	+3½
DBrdge	2100	$19	18⅞	18⅞	
Domtex	6375	$15⅝	15⅜	15⅝	+⅜
Domtar	7850	$26½	26⅛	26¼	+¼
Donohue	2000	$24	24	24	
Dumgmi	44600	$8¼	7⅜	7⅜	+⅝
Dumont	255400	140	121	125	+10
DynMn	13000	88	87	88	−1
Min est M	1400	$6¼	6	6	
E Sul M	2120	410	400	450	+10
En P Met	4100	$9¾	9½	9⅝	+⅛
EntCanP	16547	$31⅜	30½	30½	−¾
FCAInter	1000	310	310	310	
GazMetr	454	$6¾	6¾	6¾	−¼
Gensta l	1728	$40¾	40	40¾	+1¼
Goldex	33300	190	184	185	
GmaLee	1100	285	284	284	+19
Gr Coast	2000	54	54	54	+4
GulfCan	41040	$29¾	28¾	29¾	+1⅜
H Bay MS	4325	$33⅜	33	33⅜	+1⅛
HB Oil Gas	9100	$33⅜	32½	3e⅜	+1⅛
HuskyOil	2935	$17⅝	17⅛	17½	−¼
IAC	2000	$11⅜	11⅛	11⅛	+⅛
IUInt	122	$27	27	27	+1½
Imp O A	10833	$40⅝	40	40½	+⅜
Inco	47577	$31½	29½	30⅞	+1¾
IPLA	700	$17⅝	17½	17½	−¼
Ivaco	200	$20⅞	20½	20⅞	+⅝
Jtown	1000	43	43	43	+1
JamexExpl	1000	225	225	225	
Kiena	32655	$28⅜	27½	27½	+1
LabattA	1350	$24½	24¼	24½	+¼
Ladubor	12395	180	176	180	
LynxExp	67400	148	141	146	+5
MBLtd	400	$34⅜	34¼	34⅜	+⅜
MassFer	18789	$7¾	6¾	7⅛	−⅝
Massval	20500	75	73	73	
MnrahM	15000	63	60	60	−4
Mercantl	200	$20	20	20	+¼
MntTrst	500	$26½	25	26½	+1¼
Moore	5370	$39½	39¼	39½	+1½
MRicec	100	$18½	18½	18½	
Muscoch	88000	365	345	350	+5
NfldTel	200	$11¼	11¼	11¼	−⅛
Noranda	21078	$31⅜	30¼	30¾	+¾
Norcen	2711	$35¼	34⅛	35	−¼
Normick	400	$7	6⅞	6⅞	
NA Rare	8000	38	37	38	+2
Nor Tel	1106	$41	41	41	
N S Svg	600	$11½	11½	11½	
Nuinsco	4134	225	220	220	−5
Petrofina	2345	$71½	65	71½	+6½
Placer	1200	$28½	28	28½	+1½
PowrCrp	7020	$18	17½	18	+½
PrefacA	2100	140	140	140	+5
Provigo	110	$36½	36½	36½	−1½
ProvEx	1000	126	125	125	−1
QueCoblt	3467	150	130	150	+1
QueExpl	31900	210	175	175	−27
QueTel	200	$21⅞	21½	21⅞	+⅜
QueT55pr	300	$12¾	12¾	12¾	
Quebecor	400	$11	11	13	
Queenstn	17675	$7⅞	7⅜	7½	−⅛
ResSer	1000	$11⅛	11	11	+¼
Rolland	300	$8⅛	8⅛	8⅛	
RoyalBank	457	$53¾	53½	53½	−1⅛
Ry B RT	101173	100	93	100	+100
R Trco A	1580	$19⅞	19¾	19⅞	
Seagram	7340	$70	68¼	69½	+1½
ShellCan	11990	$30½	29¾	30¼	+⅝
SigmaMn	8800	$53½	53½	53½	+3½
SilStack	10470	$34½	33½	33½	+¼
Southam	1800	$38⅜	38⅜	38⅜	−⅛
SparCap	8500	20	18½	20	−2
Stafrd	82000	$6⅛	5⅝	5⅞	+⅝
StelcoA	7075	$36⅜	35⅛	36¼	+1⅛
SulMin	1434	420	410	420	+15
Tiwind	640	$5¼	5¼	5¼	−¼
Talismn	4500	195	190	195	+10
TeleC	1000	$15½	15½	15½	+1
Tele Met B	400	$28	28	28	
Texaco	1265	$23¾	23½	23¾	+¼
Texasgulf	1460	$56¼	55	56¼	+1¼
Thom A	100	$19¾	19¾	19¾	−⅛
TordomA	30000	$24	24	24	−1¼
Tor Dm Bk	100	$34½	30½	30½	+½
Tot Pet A	1125	$27⅜	27½	27½	
Tot Pet pr	1700	$45⅞	45¾	45¾	
Tr Can PL	8460	$23¼	22¾	22¾	−⅜
Union G A	900	$11¼	11¼	11¼	
UntdAsbes	150	$7⅛	7⅛	7⅛	
UnivlMl	5500	140	137	140	+5
Velcro	525	$11⅞	11⅞	11⅞	
WikrC	7715	$30⅞	30⅜	30⅜	−⅛
Wstburne	1000	$34½	34½	34½	+¾
Wcostwf3	2775	420	410	410	−10
Wrightbr	39400	299	275	275	
YorkLam	3000	145	145	145	+2
Trust Units					
BM—RTun	100	$8¾	8¾	8¾	

HORS COTE

	Ventes	Haut	Bas
Arjon Gold	20000	32	30
Atlas Yellowknife	1000	52	52
Band-Ore	1500	175	175
Black Cliff	1000	160	160
Bars d'Or	1100	$14¾	14½
Brominco	750	350	350
Brosnan Cdn	16500	85	75
Carling Copper	14000	70	68
Cartier Qbc	13000	20	17
Cincinnati Porcupine	5000	23	23
Cons Copper	1500	170	160
Cullation	1200	$11¼	10
Despina	10000	33	33
East Bay	2000	42	42
Expo Ungava	1000	35	35
Gold Hawk	7000	100	100
Kew gama	700	368½	350
Macdonald Mns	1000	150	150
Mandarin Mns	1500	70	70
Mindamar Energy	5000	40	40
Modico	200	75	75
N Athona	1000	45	45
N Bidlamaque	1500	28	28
N Pascalis	5500	400	350
Petrofina	1000	35	34½
Plumbing Mart	1500	45	45
Qbc Gold	3000	237½	235
Redcon Gold	6500	120	115
Red Lake	13650	$19¼	18¾
Scintilore	8900	212½	218¾
System House	360	$8¾	8¾
Thoms n Bousquet	150	$8½	8½
Urban Qbc	2000	10	10
Warren Expl	12900	380	275
Zodiac	2000	21	21

DEVISES

Afrique du Sud (Rép)	Rand	1.5423
Afrique Française	Franc CFA	.005616
Allemagne-Ouest	Deutsche Mark	.6532
Antilles Anglaises	Dollar	.4320
Australie	Dollar	1.3601
Autriche	Schilling	.09222
Bahamas	Dollar	1.1710
Belgique	Franc	.04075
Danemark	Couronne	.2111
Espagne	Peseta	.01591
États-Unis	Dollar	1.1623
Finlande	Mark	.3197
France	Franc	.2808
Grèce	Drachme	.02742
Hollande	Florin	.6008
Hong Kong	Dollar	.2348
Inde	Roupie	.1505
Israël	Livre	.02061
Italie	Lire	.001374
Jamaïque	Dollar	.6548
Japon	Yen	.005375
Liban	Livre	.3392
Mexique	Peso	.05057
Norvège	Couronne	.2412
N.-Zélande	Dollar	1.1443
Portugal	Escudo	.02353
Royaume-Uni	£ Sterling	2.7944
Suède	Couronne	.2801
Suisse	Franc	.7127
Venezuela	Bolivar	.2708

Cours de l'argent

Handy and Harman cotait l'argent-métal, hier, à $22.846 l'once et $734.50 le kilo, au regard de $21.978 et $706.60 respectivement, mardi. Ces cours sont en dollars canadiens.

FONDS MUTUELS

AGF Group
Amer Grwth 8.82
Cdn Gs Egy 10.72
Cdn Sec Gth 11.82
Cdn Trusteed 3.99
Corp Invest 8.29
Corp Inv Stk 15.48
Gwth Equity 6.59
Japan 16.50
nMMF 10.04p 10.00
Option Equity 5.18
Special 10.61
Bolton Tremblay
Cda Cumul 12.93
Income Fnd 9.76
Internatnl 11.68
Pld Resourcs 12.69
Taurus 15.03
Calvin Bullock Gr
Acrofund 2.80
yBanner Fnd 6.32
CIF 6.53
CIF Income 9.88
Central Group
yCam Grwth 8.32
yCompound 8.69
yDividend 9.06
Fund 4000 6.18
yIntl Energy 3.11
yIntl Grwth 6.11
yIntl Income 3.98
yNat Res Gth 6.88
yNorthn Egy 5.84
yRevenue Gth 4.38
yUnivest 7.80
CSA Mgmt Gr
Goldfund 7.09
Goldtrust 7.83
Confed Group
Dolphin Eqty 7.36
yDolphin mtg 4.88
Cundill Group
ySecurity 9.06
Value 7.77
Dynamic Group
ynDyn Amer 6.21
ynDyn Fund 16.54
ynDynIncome 5.74
Eaton-Bay Group
Commwth 22.12
Dividend 5.41
Growth 7.83
Income 3.71
Internatnl 7.54
Viking 9.72
Guaranty Trust Gr
ynInv Equity 12.67
ynInv Income 3.98
ynMortgage 9.84
Guardian Group
Enterprise 1.80
GIS Income 5.96
yGwth Fund 23.09
North Amer 8.96
Mutual Acu 7.95
Sec Income 9.76
World Equity 7.65
Investors Group
yBond 4.13
yDividend 8.12
yGrowth 17.40
yInternatnl 10.19
yJapan 10.67
yMortgage 4.64
yMutual 7.75
yProvidt Stk 10.33
yRetiremnt 11.72
ynJones Hewrd 4.88
Montreal Trust Gr
yEquity 24.30
yIncome 7.36
yInternatnl 11.35
yMortgage 9.39
Principal Gr
yCollective 13.70
yGrowth 7.47
yVenture 7.17
yBond 2.87
Prudential Gr
Growth 10.93
Income 4.69
ySask Dev Fd 4.71
Scotiafund Gr
Scotiafund 1.81
Scotiafd Mtg .95
Templeton Gth 8.64
United Bond Share
RoyFund 14.22
RoyFnd Inc 4.78
Universal Group
Equity 15.73
Income 4.13
Internatnl 5.48
Resource 9.89
Non-Members
ynAltamira Fd 6.33
Assoc Inv 10.11
yBeaucanagx 6.63
Canagex Gr
yHypotheq 9.78
yObligatns 8.36
yCapital Grth 5.95
ynComCp Mtg 9.57
Co-op Trust Gr
ynCo-op Fnd 16.05
ynLandmk 19.02
Desjardins Gr
yActions 13.56
yHypotheq 4.20
yInternatnl 10.91
yObligatns 4.35
yQuebec 6.62
nySpec 10.33
Dixon Krog Gr
Dixon, Krog 17.84
Heritage 5.07
Vanguard 13.12
yDomequity 18.76
yDominComp 14.32
Dreyfus Group
yInc 15.67
yInternatnl 23.14
Executv Intl 1.23
xFid Trend 30.05
nFst Cdn Mtg 9.80
Fiscon Fund 6.16
Harvard 14.59
Industrial Gr
Indust Amer 3.76
Indust Div 7.48
Indust Eq 12.32
Indust Gth 7.85
Indust Incom 8.59
Indust Pens 33.10
Keystone Gr
xCus K-2 6.64
xCus S-1 10.18
xCus S-4 9.00
xLex Rsrch 19.59
xManhatn 4.09
yMaritime Eq 4.12
Marlborough 10.63
nNatrusco 24.61
NW Group
yCanadian 8.85
yEquity 13.04
xOne Wm St 18.84
xOppenhmr 10.42
Pemberton Gr
nPacific Div 8.26
nPacific Ret 5.80
nPacific US 7.18
PHN Group
yBond 8.75
yCanadian 15.16
yDiv Income 11.25
Fund 21.42
yPooled 47.89
nyRRSP 24.10
PMF Managmnt
nPension Mu 12.98
nXanadu Fd 8.54
nPutnam 13.49
Pret et Revenu Gr
American 14.20
Canadian 9.66
yFonds H 4.78
Retraite 10.06
Sterling Group
Equity 9.11
yMortgage 4.73
ySynchrovest 7.57
xTech 12.56
yTradex 5.91
Trans Canada Gr
A 6.56
B 67.60
C 11.97
United Group
Accumula 8.07
Accumula R 8.64
American 2.46
yCont Mortg 4.98
Horizon 5.77
Security 4.19
Venture 6.63
Venture Ret 11.11
nyWaltaine 33.92
Western Gwth 7.30

La Chambre de commerce s'attaque à neuf dossiers pour relancer Montréal

par Marie-Agnès Thellier

La Chambre de commerce du district de Montréal va prendre en main neuf dossiers précis et faire la promotion commerciale et industrielle de la métropole montréalaise.

«Il s'agit d'une réorientation majeure de la Chambre de Commerce», a expliqué le nouveau président de la Chambre, M. Pierre Lortie lors d'une conférence de presse hier. Nous ne serons plus uniquement des porte parole du monde des affaires dans des dossiers socio-économiques mais nous prendrons en main des dossiers intéressant les entreprises et les affaires».

Les neuf dossiers que nous avons choisi sont: la recherche-développement, la formation-main d'oeuvre, l'électronique, la machinerie et l'équipement de transport, le textile-vêtements, l'agro-alimentaire, l'industrie cinématographique, les télécommunications et le commerce de détail, a expliqué M. Pierre Lortie, associé de la firme Secor et maintenant le plus jeune président de toute l'histoire de la Chambre montréalaise.

L'objectif de ces «comités de politique» est de «créer un climat propice au développement des entreprises et d'identifier des actions susceptibles d'améliorer la capacité concurrentielle de la région de Montréal.» Présidés par des personnalités connues du monde des affaires et dont l'âge moyen pourrait être la petite quarantaine, ces comités rendront compte de leurs activités lors du déjeuner-causerie du 12 mai 1981.

Deux autres «comités de politique» fonctionnent parallèlement à ces comités sectoriels: l'export-import avec M. Paul Gérin-Lajoie (Projecto International) et l'éducation économique avec M. Claude Perron (Messageries CN).

Par ailleurs, onze autres comités alimentent le COPEM (Comité de promotion économique de Montréal) formé avec le Board of Trade. Contrairement à l'an passé, ces comités feront partie intégrante de la Chambre; il s'agit des comités Missions mondiales. Tourisme, Activités internationales, École internationale, Fiscalité, Aérospatiale, Port de Montréal, Finance, Aéroports, Construction et Vive Montréal.

Avec 22 comités (sans compter les habituels groupes préparant les activités régulières), la Chambre de commerce du district de Montréal compte mobiliser des centaines d'hommes d'affaires montréalais. Elle a aussi recruté un spécialiste du marketing qui devrait l'aider à grossir son membership. Son conseil d'administration sera itinérant à travers tout le territoire métropolitain, ce qui lui permettra de contacter et de collaborer avec les maires de banlieue.

■ L'une des cinq prémisses qui sous-tendent le nouveau programme de la Chambre de commerce, c'est que Montréal n'est pas simplement la plus grosse ville du Québec, mais aussi un Centre de décision important aux niveaux canadien, nord-américain et international. «Les villes de l'avenir ne se définiront pas nécessairement par l'étendue de leur territoire et l'importance de leur population, mais par leur capacité de se donner une vocation particulière, une fonction précise dans le réseau international», a déclaré hier M. Lortie devant les membres de la Chambre.

Ce défi montréalais suppose selon lui de renforcer les atouts majeurs de la métropole. «Dans l'aéronautique par exemple, il nous faudra pousser au développement de soustraitants en usinage parce que les entreprises aéronautiques montréalaises confient presque toute leur sous traitance en Ontario. Il nous faudra aussi améliorer les activités annexes à l'industrie cinématographique, notamment du côté financier, pour conserver notre dimension canadienne actuelle», a précisé M. Lortie au cours de la conférence de presse.

Les quatre autres prémisses énumérées par le nouveau président de la Chambre sont:

■ l'avenir de la région de Montréal passe par la capacité et la volonté de ses entreprises à générer des activités de développement et de croissance. Cet énoncé généreux cache des objectifs difficiles à atteindre: favoriser l'émergence d'un climat propice à la création et à la croissance d'entreprises; privilégier l'innovation; favoriser le dynamisme des gens d'affaire locaux.

■ les communautés d'affaires anglophone et francophone doivent faire front commun et travailler de concert au développement de notre région. Pour abattre ce «mur de solitude», le Comité de promotion économique de Montréal deviendra le porte-parole officiel des deux organismes vis-à-vis des politiques gouvernementales, du développement des infrastructures et des dimensions internationales.

Le premier geste de ce comité en 80-81 est l'édition d'un supplément au New-York Times qui sera distribué le 21 septembre à plus de 1.1 million d'exemplaires. Parmi les annonceurs, on relève le nom des grandes compagnies ayant leur siège social à Montréal, de l'Hydro-Québec, du MIC, de la Banque nationale, de Culinar, de l'hôtel Méridien, etc. Le directeur général du Board siège maintenant aux réunions du conseil d'administration de la Chambre. De plus, les six organismes représentant le monde des affaires et le patronat continuent de se réunir chaque mois pour harmoniser leurs actions.

■ La Chambre doit s'assurer que les politiques et les interventions gouvernementales favorisent et améliorent la position concurrentielle de la région métropolitaine. Même si la Chambre décidait il y a deux ans de «renoncer à la stratégie de la terre brûlée», selon l'expression de Pierre Lortie et de modérer ses lamentations, trois griefs sont encore pendants auprès du gouvernement provincial: la taxation des cadres, les droits successoraux et les problèmes linguistiques, où l'ancien président de la Chambre, M. Guy Desmarais, n'a pas rencontré le succès espéré. D'un mémorandum au Board of Trade du Toronto métropolitain, lu par son successeur, on retire l'impression qu'aucune situation n'est parfaite, aucune condition idéale pour le monde des affaires, ni à Toronto, ni à Montréal...

■ Dernière prémisse au nouveau programme: la Chambre doit rechercher l'appui et la collaboration des organismes publics et parapublics comme les universités et les centres de recherche. En décloisonnant les chercheurs et en les intégrant aux affaires, la Chambre espère une meilleure diffusion de l'innovation et une meilleure utilisation de la «matière grise».

Cette réorientation de la Chambre avait été préparée par une réflexion menée par l'équipe sortante, en 1979-80. Dans son rapport annuel, M. Guy Desmarais a souligné que la Chambre avait alors décidé d'entrer dans l'action, d'arrêter les études, de se rapprocher du milieu des affaires anglophone et d'exiger une politique gouvernementale claire vis-à-vis de Montréal.

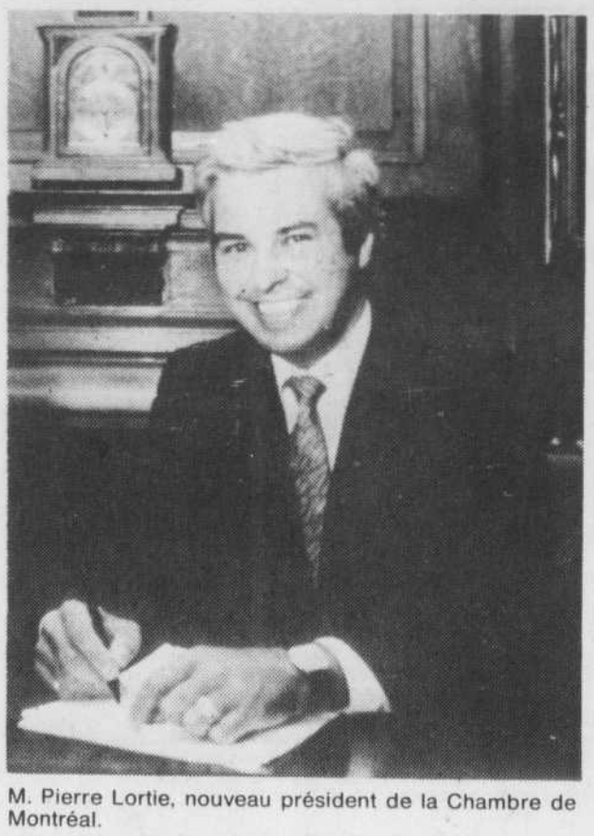

M. Pierre Lortie, nouveau président de la Chambre de Montréal.

La CdeC réclame un sommet

La Chambre de Commerce du district de Montréal réclame à nouveau la convocation d'un sommet sur Montréal, déjà amorcé par deux tables de concertation.

«Il faut tenir ce sommet; les intervenants le veulent et les sujets sont choisis», a déclaré hier en conférence de presse M. Guy Desmarais, président sortant de la Chambre de commerce. «Nous avons participé à des réunions, longues, agréables et très positives. Mais le Sommet économique n'est pas encore réalisé», a-t-il expliqué.

Le Secrétariat au développement économique s'apprête à convoquer pour le 3 octobre prochain la troisième table de concertation. Dans l'entourage du ministre d'État au Développement économique, M. Bernard Landry, on rappelle que la Chambre de commerce de Montréal était le seul partenaire intéressé à participer à court terme à un sommet sur Montréal lorsque la question fut posée à la première table de concertation. Les autres agents voulaient d'abord aborder plusieurs thèmes précis avant de participer au sommet; Ni les syndicats, ni les coopérateurs, ni le CPQ, ni M. Jean Drapeau, ni M. Pierre Desmarais n'étaient alors pressés.

Il faudrait quelques mois pour que les documents préparatoires soient prêts, estime le Secrétariat des Conférences mais le Sommet sur Montréal n'est pas oublié.

Il y a quelques jours, le gouvernement du Québec avait du renoncer à tenir en septembre une conférence socio-économique sur le dialogue, après des réticences chez plusieurs partenaieres, notamment la FTQ, et des «difficultés d'agenda» pour certains ministres. Si les élections provinciales sont déclenchées cet automne, d'identiques difficultés pourraient remettre le projet de Sommet sur Montréal.

Quant au projet d'école internationale mis de l'avant par M. Pierre Laurin, directeur des HEC, le projet serait modifié. Montréal possède déjà des institutions scolaires de ce niveau et créer une nouvelle bâtisse couterait trop cher.

Gulf Canada ferme sa raffinerie de Point Tupper, Nouvelle-Écosse

PORT HAWKESBURY, Nouvelle-Ecosse (CP) — Les rumeurs qui couraient depuis trois ans sur l'éventuelle fermeture de la raffinerie de la compagnie Gulf du Canada à Point Tupper se sont concrétisées hier quand la société a annoncé qu'elle cessait ses opérations à cette raffinerie.

C'est à cause d'un trop important approvisionnement de mazout lourd que Gulf a décidé de fermer cette raffinerie qui n'a pas été conçue pour produire une vaste gamme de produits pétroliers et où chaque baril de brut traité donne environ 50% de mazout lourd, par rapport à 30% ou moins pour une raffinerie pleinement intégrée.

Le maire de Port Hawkesbury, M. Billy Joe MacLean, en apprenant la fermeture de la raffinerie, s'est exclamé que c'était une catastrophe pour la région toute entière.

La raffinerie avait été érigée à Point Tupper après la construction de la chaussée de Canso reliant l'île du Cap Breton à la Nouvelle-Ecosse et dont la réalisation avait créé un port d'eau profonde capable de recevoir les plus gros pétroliers.

La compagnie a indiqué hier qu'elle continuerait d'exploiter son terminal pour pétrole brut à Point Tupper et qu'elle examinait «certains projets futurs pour cet emplacement».

L'exploitation de ce terminal fournira de l'emploi à une soixantaine des 150 employés de la Gulf à Point Tupper. La compagnie cherchera à caser les autres en leur offrant du travail à ses autres usines au Canada.

La raffinerie était déjà fermée pour revision et réparations depuis le mois de juin. Gulf a laissé entendre qu'elle aurait souhaité que cette fermeture prolongée lui aurait permis d'écouler ses stocks de mazout lourd, ces stocks ne font qu'augmenter au lieu de diminuer.

Le maire de Port Hawkesbury, M. MacLean, craint que cette fermeture ne se traduise par la perte de 750 emplois, directement ou indirectement. La masse salariale de la compagnie Gulf dans cette région est de plus de $6 millions.

Le président du conseil d'administration de Gulf Canada, M. J.C. Phillips, a expliqué hier que trois facteurs étaient à l'origine de l'excès de mazout lourd qui a nécessité la fermeture de l'usine.

En premier lieu, les raffineurs qui utilisent du brut importé sont obligés par les producteurs de pétrole d'accepter des pétroles bruts plus lourds. Une fois traités, ces bruts lourds donnent une proportion plus élevée de mazout lourd que les pétroles bruts plus légers.

Deuxièmement, la demande de mazout lourd est en baisse, en partie à cause du ralentissement économique général et en partie en raison des efforts faits pour remplacer les combustibles préparés à partir de bruts importés par des combustibles disponibles sur place en Nouvelle-Écosse, le charbon, par exemple.

Enfin, le procédé de raffinage qui a cours à la raffinerie résulte en une forte production de mazout lourd, en comparaison des autres procédés à d'autres raffineries.

«Peu importe comment on aborde le problème, on arrive toujours à la même impasse», commente M. Phillips. «Nous produisons une trop grande quantité d'un certain produit que nous ne pouvons pas vendre, et pour lequel nous finirons par manquer d'espace».

La décision de fermer la raffinerie, a expliqué encore M. Phillips, ne signifie pas que Gulf se retire de la région de Point Tupper. La compagnie étudie notamment un projet de construction d'entrepôts souterrains pour les dérivés liquides de gaz naturel, d'un centre de traitement et de distribution de gaz naturel et d'un complexe pétrochimique d'envergure mondiale.

Dans l'intervalle, la compagnie continuera d'entretenir l'usine et sa fermeture sera effectuée de manière à ce que la raffinerie puisse redémarrer pour faire face à une situation d'urgence.

La décision de fermer cette raffinerie n'aura aucun effet sur le vaste réseau de vente et de distribution dans la région de l'Atlantique, qui emploie 1,500 personnes.

En mettant fin à ses opérations de raffinage à Point Tupper, Gulf pourra continuer de répondre à la demande existante tout en diminuant ses importations de pétrole brut de 20,000 barils par jour. Les indemnités du gouvernement fédéral pour l'importation de brut versées à Gulf seront par conséquent réduites de $150 millions en 1981 et, d'après les prix actuels du brut, la balance commerciale des paiements de Gulf sera améliorée de $275 millions.

Au tour d'Asbestos de licencier une centaine d'employés

THETFORD-MINES (PC) — La récession se fait de plus en plus sentir dans l'industrie de l'amiante au Québec. Hier, la Société Asbestos est devenue le troisième producteur à réduire son personnel en annonçant la mise à pied de 115 travailleurs dans les trois mines qu'elle exploite dans la région de Thetford-Mines. Ce renvoi massif est prévu pour le 1er octobre prochain.

La semaine dernière, la Johns-Manville Canada avait congédié 150 ouvriers à son exploitation minière d'Asbestos, dans les Cantons de l'Est, tandis que Carey Canada avait éliminé 70 emplois en juin dernier à sa mine de Tring-Jonction.

D'autres mises à pied sont à craindre notamment à National Asbestos, filiale de Lac d'Amiante du Québec, où les inventaires de fibre courte seraient importants.

La compagnie attribue ce ralentissement de production à la récession, à la grève de trois mois de ses 1,900 employés le printemps dernier, et à la mauvaise publicité faisant état des effets nocifs de l'amiante sur la santé. Elle soutient aussi que les coût de la productivité dans ses mines est plus élevé que celui de ses concurrents.

La Société Asbestos a perdu récemment un client important, le consortium Aeternit, qui achetait environ 20% de sa production. Aeternit s'approvisionne maintenant chez Turner-Newall qui exploite d'importants gisements en Rhodésie.

Commentant cette mise à pied, le syndicat a donné un autre son de cloche. Le président, M. Oliva Lemay, a déclaré que la société Asbestos vendait ses produits à un prix de 10% plus élevé que celui de ses concurrents, ce qui, selon lui, ne pouvait avoir que des effets néfastes à un moment donné. L'exemple en est fourni par la perte du client Aeternit.

M. Lemay n'a pas nié que le coût de production pouvait être plus élevé à la Société Asbestos par rapport à ses concurrents. Cependant, selon lui, cette situation est due au fait que la compagnie se retrouve maintenant avec des installations vétustes en n'ayant songé qu'à accumuler des profits au lieu de les réinvestir pour moderniser ses équipements, afin de mieux subir la concurrence.

La semaine dernière, l'Asbestos Corporation, une filiale de la General Dynamics de St. Louis, avait annoncé des ventes pour le premier semestre de près de $40 millions, en baisse par rapport aux ventes de $86.3 millions enregistrées l'année passée au cours des six premiers mois de l'année.

La compagnie connait donc une perte nette de $3.8 millions en comparaison de bénéfices de $8.3 millions durant la même période de l'an dernier.

Brusque flambée des cours de l'or

LONDRES (AFP) — L'or a atteint $690 l'once, hier à Londres, pour la première fois depuis sept mois avant de clôturer à $684.5, en net progrès de $16 par rapport à la veille.

La hausse du métal précieux est imputée dans une large mesure à des rumeurs selon lesquelles l'Arabie saoudite annoncerait un relèvement de trois dollars par baril du prix de son pétrole «à la veille ou pendant» la conférence ministérielle de l'OPEP qui doit s'ouvrir lundi à Vienne. Des rumeurs en ce sens avaient déjà couru ces derniers jours.

Leur réapparition hier matin a suffi pour déclencher une nouvelle vague d'ordres d'achats.

Le marché est extrêmement nerveux. De nombreux spéculateurs craignent qu'après sa pause des récentes semaines, le cours du lingot vienne effectivement d'amorcer un nouvel essor qui le porterait au-delà du record de $860 établi en janvier dernier, et même, selon certains, aux environs de $1,000 l'once. Cette crainte tend à stimuler la demande qui, disent les courtiers, fait boule de neige. «Personne ne veut rater le coche», dit l'un d'eux.

Depuis le début de la semaine le prix de l'once d'or a progressé de 38.50 dollars. La semaine dernière une progression de 19 dollars avait déjà été enregistrée.

Sur le marché des changes le dollar clôture à 1.7785 mark (contre 1.7795 la veille), 4.1320 francs français (contre 4.2375), 1.64 franc suisse (contre 1.6315) et 216.5 yens (contre 216.65).

La livre a été cotée $2.4030 (contre 2.4005), 4.275 marks (inchangé), 9.93 francs français (contre 9.9325), 3.9175 francs suisses (contre 3.92) et 520.5 yens (contre 520.25).

Bell émet des débentures US

Bell Canada a adressé à la commission américaine des valeurs mobilières, hier, un prospectus préliminaire annonçant l'émission aux États-Unis de débentures d'une valeur de $US 200 millions qui viendront à échéance en 2010.

La société précise, dans un communiqué, que les titres devraient être émis dans le courant de ce mois. Salomon Brothers, Merrill Lynch White Weld Capital Markets Group, A. E. Ames, et Wood Gundy se chargeront des opérations de courtage.

Kenneth D. McDonald

La Banque du Canada annonce la nomination de Kenneth D. McDonald au poste de Comptable à son Agence de Montréal. Au moment de cette nomination, M. McDonald était Comptable adjoint à l'Agence d'Ottawa.

AVIS DE DIVIDENDE

Le conseil d'administration de Consoltex Canada Inc. a déclaré un dividende de 12.5 cents par action ordinaire émise et en cours pour le troisième trimestre, payable le 15 octobre 1980 aux actionnaires enregistrés à la fin de la journée ouvrable du 30 septembre 1980.

M.E. Roussy
Le Secrétaire
Montréal, Québec
le 3 septembre 1980

Au Chalet Suisse

Si vous allez à Québec, laissez-vous séduire par l'originale cuisine helvétique.

Venez savourer en plein coeur du Vieux-Québec l'une de nos délicieuses spécialités: l'onctueuse Fondue suisse, la fameuse Raclette Valaisanne, ou goûtez à nos grillades de choix et nos excellents fruits de mer!

Bien entendu, la carte American Express est toujours la bienvenue!

Au Chalet Suisse,
26, rue Sainte-Anne, Vieux-Québec
Réservations: (418) 694-1321

La carte American Express. Ne sortez pas sans elle.MC

Sortez en grand

CONGRÈS CANADIEN DES COMMUNICATIONS INDUSTRIELLES
CANADIAN INDUSTRIAL COMMUNICATIONS ASSEMBLY

18e CONFÉRENCE ANNUELLE ET TROISIÈME SALON DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Le C.C.C.I. a pour objet de favoriser l'avancement des connaissances professionnelles et techniques dans le domaine des télécommunications.

Au sommaire
Sous le thème "Orientation nouvelle" se dérouleront plus de 40 séminaires et tables rondes sur la gestion, les principes directeurs et règlementation, l'actualité technologique et la formation. Parmi les conférenciers invités à cette manifestation de trois jours, on remarque:

M. Jean Fournier, Sr. Sous-Ministre adjoint
Ministère des Communications, Canada

M. Donald Cruickshank, Président
Canadian Telecommunications Carriers Assn.

M. Desmond Conningham, Président du Conseil,
Gandolf Data Communications Ltd.

Sont invités à cette conférence
Tous ceux qui jouent un rôle actif dans l'organisation, l'administration, l'analyse, l'étude ou la gestion opérationnelle des télécommunications.

Salon des télécommunications

Plus de 30 importants fournisseurs de matériel et de services de télécommunications seront représentés à ce salon

Lieu: Harbour Castle Hilton Hotel, Toronto
Date: du 16 au 18 septembre 1980
Droits d'entrée: Membres — **$200.**
Autres — **$225.**

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec:
Bureau du C.C.C.I.
15, rue Toronto, suite 702
Toronto, Ontario, M5C 2E3
Tél.: (416) 362-4500

Les Entreprises Canadien Pacifique Limitée

AVIS DE DIVIDENDE

A une assemblée du Conseil d'administration des Entreprises Canadien Pacifique Limitée tenue à Montréal, Québec, le huitième jour de septembre 1980, il a été résolu qu'un dividende trimestriel de ving-cinq cents (25c) canadien par action sur les actions ordinaires en circulation de la corporation, soit payable le 23 octobre 1980 aux actionnaires inscrits à la fermeture des registres le 2 octobre 1980.

Par ordre du Conseil,

Le directeur général,
Administration et secrétariat,
G.S. MacLean

Montréal, Québec,
le 8 septembre 1980.

Cette annonce ne doit pas s'interpréter comme étant une offre publique des valeurs ci-dessous mentionnées dans les provinces du Canada.

NOUVELLE ÉMISSION—SODEQ

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE QUÉBÉCOISE SODECOM INC.
(constituée selon les lois du Québec)

SODECOM

250 000 ACTIONS ORDINAIRES
(sans valeur nominale)

PRIX: $11 L'ACTION

À l'attention des résidents du Québec:
de l'avis de la Société, ces actions pourront être incluses dans un régime d'épargne-actions du Québec.
Une déduction fiscale correspondant à 25% de l'investissement est aussi applicable contre les impôts du Québec.
L'offre est faite uniquement par prospectus dont copie peut être obtenue chez un courtier en valeurs mobilières ou en retournant le coupon ci-dessous.

A: Midland Doherty Limitée
3, Place Ville Marie, bureau 208
Montréal, Qué. H3B 4C5

Pour de plus amples informations concernant cette émission, veuillez téléphoner à (514) 879-1050 ou faire parvenir ce coupon.

Nom: .....
Adresse: .....
Ville: ..... Province: .....
Code postal: ..... Téléphone: .....

ABRI FISCAL
CONDOMINIUMS
Ottawa-Ouest, 2 ou 3 c.c., lière qualité, bord de l'eau, climatisé, piscine, squash, tennis, etc., locataires de choix, revenus garantis, déductible impôt 5% (classe 31) 687-3675 (9h à 5h).

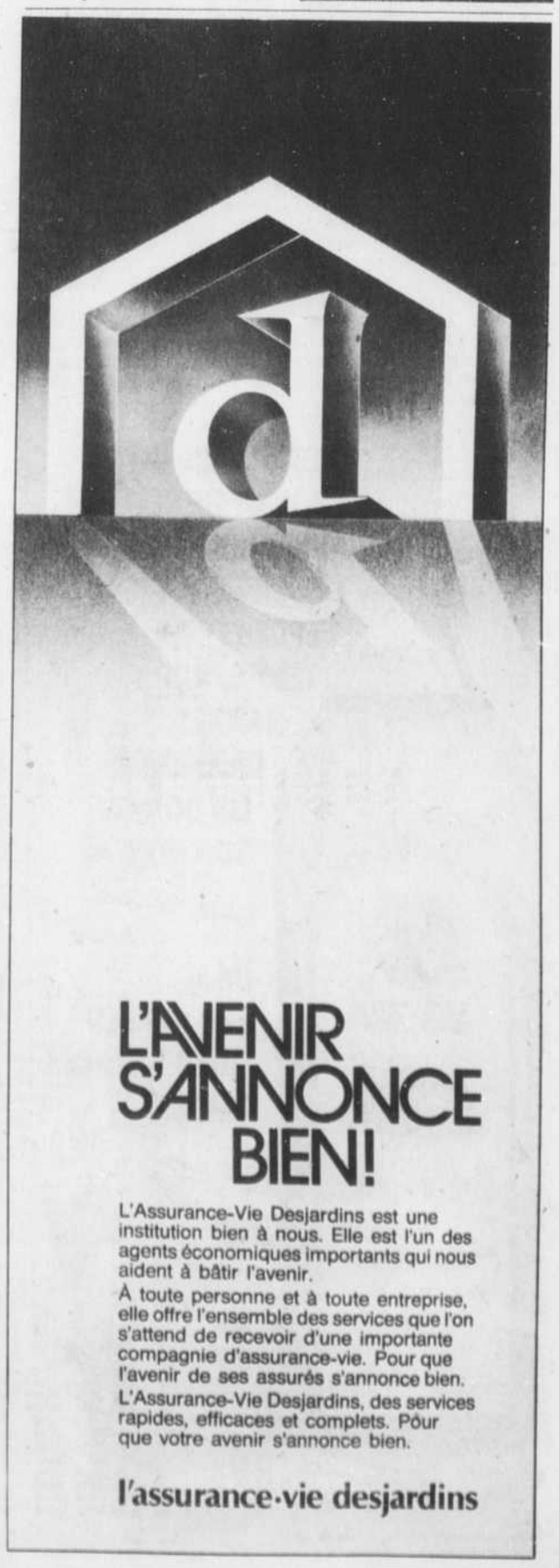

L'AVENIR S'ANNONCE BIEN!

L'Assurance-Vie Desjardins est une institution bien à nous. Elle est l'un des agents économiques importants qui nous aident à bâtir l'avenir.

À toute personne et à toute entreprise, elle offre l'ensemble des services que l'on s'attend de recevoir d'une importante compagnie d'assurance-vie. Pour que l'avenir de ses assurés s'annonce bien.

L'Assurance-Vie Desjardins, des services rapides, efficaces et complets. Pour que votre avenir s'annonce bien.

l'assurance-vie desjardins

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Coronet

R. J. Chicoyne R.E. Lamoureux R.G. Burns

Coronet Carpets Limited annonce les nominations suivantes au sein de son personnel de direction. Monsieur R.J. Chicoyne qui occupait le poste de Vice-Président Finance, Secrétaire-Trésorier, occupera désormais le poste de Président et Gérant Général en remplacement de Monsieur J.M. Houston qui occupera désormais le poste de Président et Directeur Général, Coronet Industries, U.S.A.

Se rapporteront à Monsieur R.J. Chicoyne, Messieurs R.E. Lamoureux qui occupait le poste de Directeur des Ventes, maintenant promu à celui de Vice-Président, Marketing, et R.G. Burns, Vice-Président Fabrication et Développement. Messieurs Chicoyne, Lamoureux et Burns mettront l'emphase sur le développement du produit ainsi que sur l'élargissement de leur clientèle afin d'être en mesure de répondre aux exigences du marché domestique et du marché d'exportation.

Perquisition du fédéral à *The Gazette*

par Michel Nadeau

Trois inspecteurs du Bureau fédéral chargé d'appliquer la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions effectuent présentement des recherches dans les bureaux du quotidien montréalais *The Gazette* alors que leurs collègues ont entrepris des travaux similaires dans les dossiers de la direction des compagnies Southam Inc. et Thomson Newspapers Ltd., à Toronto.

L'éditeur du quotidien de la rue Saint-Jacques, M. Robert McConnell a déclaré au DEVOIR que les inspecteurs examinaient différents dossiers reliés aux activités de l'entreprise dans les domaines de la publicité, du tirage et des finances.

Des représentants du même organisme ont saisi, mardi après-midi, plusieurs documents aux sièges sociaux des compagnies Southam et Thomson. Ces deux entreprises ont annoncé au début du mois la conclusion d'ententes concernant la vente des intérêts de Thomson dans *The Vancouver Sun* et *The Gazette* au groupe Southam. Thomson était propriétaire depuis quelques mois de 33% des actions de *The Gazette;* cette participation a été revendue à Southam pour un montant de $15 millions. Southam redevient ainsi l'unique propriétaire du seul quotidien anglophone montréalais.

Le travail d'enquête des trois inspecteurs devraient se poursuivre jusqu'au début de la semaine prochaine.

Le Bureau fédéral chargé d'appliquer la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions étudiera le caractère commercial des décisions financières annoncées au début du mois. En plus des transactions mentionnées, Southam décidait alors de fermer le *Winnipeg Tribune* alors que Thomson se retirait du marché d'Ottawa en fermant les portes du *Journal*. Plusieurs avaient évoqué alors la possibilité d'une entente entre les deux groupes pour laisser le champ libre à l'autre dans les deux marchés; Thomson est maintenant seul à Winnipeg alors que Southam domine à Ottawa.

La rivalité persiste entre les deux groupes puise, hier matin dans *The Globe and Mail*, Thomson Newspapers faisait paraître une grande annonce de deux pages qui indiquait que, à Ottawa, *The Citizen* n'avait pas voulu faire paraître une publicité donnant la liste des distributeurs du *Globe* dans la capitale fédérale. «Voici une publicité que le Ottawa Citizen n'a pas voulu publier» mentionne le texte en gros caractères. «La population d'Ottawa a le choix entre deux journaux même si nous n'avons pas le choix des moyens pour leur dire qu'il existe». Le directeur du tirage, M. Ken Marskell, explique aux lecteurs le refus du journal de Southam de faire paraître l'annonce.

Il ne faut pas confondre les activités du Bureau fédéral chargé des enquêtes sur les coalitions et la Commission royale d'enquête créée au début du mois pour étudier le regroupement des entreprises de presse. Ce dernier organisme n'a pas encore vraiment commencé à enquêter.

Cet organisme devra faire des recommandations au ministre de la Justice, M. Jean Chrétien. Ce dernier pourrait alors décider de porter l'affaire devant les tribunaux.

Cette commission a été mise sur pied suite aux protestations des Néo-démocrates, des syndicats et de certains membres du Parti libéral au lendemain de la fermeture du *Journal* et du *Tribune*. L'arrêt des opérations a amené la suppression de près de 900 emplois à Ottawa et Winnipeg.

M. McConnell a déclaré pour sa part que la disparition des deux journaux améliorera la santé financière des survivants.

Les déboires US de Northern

suite de la page 11

production et procédures administratives, et d'incapacité d'adaptation à lévolution des usagers, de l'environnement et de la technologie. Ce phénomène de vieillissement naturel devient encore plus menancant dans un secteur qui fait soudain face à un rythme d'évolution plus rapide venu de l'extérieur. Par essence, l'adaptation au changement et l'innovation requièrent des ajustements continuels dans les produits, les procédés de fabrication et l'organisation administrative.

Ces ajustements nécessitent une coordination étroite de toutes les fonctions de l'entreprise et une participation directe de ceux qui ont un pouvoir effectif de décision dans cette entreprise. Ce genre de coordination et de participation dans des firmes satisfaites de leurs méthodes traditionnelles de production, ou habituées à un secteur protégé ou à évolution plus lente, comme les télécommunications, peut difficilement suffire dans des secteurs en pleine ébullition, comme les semiconducteurs et l'informatique.

C'est en partie ce qui explique l'incapacité de GE, RCA et Westinghouse à exceller dans le marché des circuits intégrés. Ce peut être aussi ce qui a créé des problèmes pour Northern dans les semiconducteurs et les terminaux d'ordinateur. Pour pallier ce genre de problèmes, certaines firmes créent des filiales autonomes à caractère entrepreneurial, ou financent de nouvelles entreprises, où les procédures sont simplifiées et les relations de gestion beaucoup plus fluides. Les filiales peuvent alors orienter plus rapidement le développement de nouveaux produits et adapter plus fréquemment la production aux besoins du marché.

Parallèlement à l'évolution de la firme, il y a une évolution dans le genre d'individus qui sont le plus aptes à faire prospérer l'entreprise. En exagérant à peine, on pourrait tracer trois portraits-types. Ainsi, dans la phase de croissance d'une entreprise ou d'une industrie, au moment où l'inovation prime, les talents les plus recherchés seront ceux de l'ingénieur et du scientiste qui sont également capables de bien percevoir et si possible de devancer le marché. Les fondateurs des compagnies de semiconducteurs ci-haut mentionnées sont de ce genre.

Lorsque la technologie, l'industrie ou l'entreprise maturent, et que l'attention se tourne maintenant vers le développement de procédures administratives uniformes et de méthodes de production automatiques et plus constantes, les talents recherchés deviennent ceux du gestionnaire professionnel. Les gestionnaires de RCA, General Electric et Xerox appartiennent en bonne partie à cette catégorie.

Enfin, lorsque la réglementation devient omniprésente et les artères bureaucratiques très rigides, le principal talent recherché est celui de savoir opérer dans le cadre de ces réglements et d'obtenir des compromis entre toutes les parties à une décision. La formation qui correspond le mieux à ce genre de besoin est celle de l'avocat. Le président du conseil d'administration de Bell Canada est effectivement un avocat. Et un des vice-présidents exécutifs de Bell a été responsable durant plus de dix ans pour les questions de réglementation. Par comparaison, lorsque Bell a voulu développer les opérations de Northern aux États-Unis dans la fabrication d'équipement de télécommunications, elle est allé cherché un gestionnaire professionnel qui avait acquis son expérience chez ITT.

Pour ce qui est des entreprises à technologie de pointe, par essence très fluides, deux autres facteurs importants déterminent la prospérité de l'entreprise: la motivation et la mobilité des employés. La motivation monétaire et psychologique des employés est essentielle à la réussite de toute entreprise. Si les employés-clés, dans ce cas-ci les innovateurs et les scientistes, ne perçoivent pas une relation étroite et directe entre leur propre prospérité et celle de l'entreprise, ou s'ils se sentent étouffés par l'appareil bureaucratique et les procédures administratives imposées par la compagnie-mère, les départs volontaires suivent inévitablement.

Ces individus quittent généralement pour des firmes concurrentes ou encore fondent leur propre firme. D'après les comptes rendus de la presse, une telle migration d'employés se serait produite dans les filiales américaines de Northern. Si c'est le cas, il s'agirait de vérifier si l'acquisition en propriété exclusive de ces filiales et l'imposition de procédures administratives trop rigides ont pu causer cette migration.

En résumé, Northern Telecom s'est aventurée à deux reprises dans des secteurs hors de son expertise traditionnelle de marchés protégés dans les télécommunications. A deux reprises, les difficultés n'ont pas tardé à surgir. Les produits ont peine à suivre l'évolution du marché et sont de moins en moins compétitifs; les pertes deviennent inévitables et les opérations de la compagnie sont menacées. Tel que décrit plus haut, Northern n'est pas la seule entreprise à avoir eu ce genre de difficultés et ne sera tout probablement pas la dernière non plus.

La solution facile pour Northern serait de prétendre se retirer dans des secteurs protégés ou de limiter son aire d'action géographique. La solution facile pour les gouvernements serait de maintenir et même d'augmenter la protection effective du secteur des télécommunications au Canada. Mais ces solutions de facilité nieraient à l'usager les avantages des progrès technologiques, et ne feraient que retarder une échéance inévitable. Les conséquences éventuelles seraient tout aussi défavorables pour les employés et les actionnaires de la compagnie.

L'évolution de la technologie et des besoins des usagers rend impossible le retranchement dans des secteurs protégés. De même, la convergence de l'industrie des circuits intégrés, des télécommunications, de l'informatique, et même des satellites, rend impossible cette politique de l'autruche. La seule solution réaliste est d'aller de l'avant et d'acquérir de l'expertise dans ces secteurs de pointe. La question principale est de savoir comment en faire une opération viable. Il ne s'agit pas de foncer à tête baissée dans tous les secteurs à la fois. Mais une prise de participation canadienne dans des entreprises américaines, jointe à des accords de développement, semble représenter la meilleure solution. L'exemple de Northern/Intersil dans les semiconducteurs, et dans une direction opposée, de AES Data/Lanier dans le traitement électronique des mots, produisent des résultats remarquables, tant au point de vue innovation que rentabilité.

Plusieurs firmes étrangères, telles Siemens dans les circuits intégrés, et Fijitsu dans les ordinateurs de grande puissance ont procédé ainsi avec succès. Les canadiens pourraient faire de même dans deux secteurs où ils n'ont présentement qu'une position chancelante, l'informatique et les satellites de communications d'affaires. Pour réussir dans ces secteurs, les canadiens auraient avantage à s'associer à des entreprises qui ont fait leurs preuves et qui ont un bon potentiel. Il faut aussi respecter les conditions d'opération propres à ces secteurs dynamiques et aux individus qui animent avec succès ces entreprises.

C'EST PARCE QU'IL CROYAIT CE SCOTCH ASSEZ BON POUR TRIOMPHER DE L'ÉPREUVE DU TEMPS, QUE HANKEY BANNISTER LUI DONNA SON NOM.

Hankey Bannister

Depuis 1757.

DÉJÀ, 223 ANNÉES LUI ONT DONNÉ RAISON.

Représentant promotionnel Park & Tilford Canada Inc.

TÉLÉVISION

2 CBFT

9.30 La conférence fédérale-provinciale
12.30 Sur des roulettes
Jeu questionnaire
13.00 Reflets d'un pays
De Rouyn. Inventions conçues et réalisées par des Abitibiens.
13.55 Le téléjournal
14.00 La conférence fédérale-provinciale
17.00 Les gens de Magador:
Feuilleton de Robert Mazoyer d'après le roman d'Élizabeth Barbier.
18.00 Ce soir
19.00 L'air du temps
Émission de variété. Inv.: Charmmartin-Fred.
19.30 Du tac au tac
Téléroman d'André Dubois, avec la collaboration de Jean-Pierre Plante.
20.00 Les grands films:
"Galactica" (Américain 1978) Science-fiction réalisée par Richard A. Colla, avec Richard Hatch, Dirk Benedict, Lorne Greene et Herbert Jefferson Jr.
22.30 Téléjournal
23.00 Les nouvelles du sport
23.20 Télex-arts
23.30 Cinéma:
"Double indemnité" (Américain 1973) Policier réalisé par Jack Smith, avec Richard Crema, Lee J. Cobb, Robert Webber et Samantha Eggar.
0.55 Le téléjournal

10 CFTM

7.25 Horaire CFTM
7.30 Les p'tits bonshommes
8.00 Première heure:
"Analyse des éditoriaux" — "La vie artistique" — "La météo" — "Les affaires de la bourse" — "La route de nuit".
9.00 À la bonne franquette
Inv.: Pauline Julien
9.30 Votre amie Suzanne:
"Livres en images"; "Comment vivre avec?"; "Des mots et des idées toutes faites". — "Un décor à vivre".
11.00 Fanfan Dédé
11.30 Les p'tits bonshommes
11.45 Les satellipopettes
12.15 Le dix vous informe
12.30 Ciné-Quiz:
"Cinq femmes en danger" (Américain 1975) Drame réalisé par Ted Post, avec Anjanette Comer, Bradford Dillma, Joan Hackett, Denise Nicholas et Robert Conrad.
14.30 Janette veut savoir:
"Tout sur l'épilepsie"
15.30 Services à la communauté
16.00 Pierre Popotame
16.30 Jinny
17.00 Les tannants
18.00 Le dix vous informe
18.30 Chips
19.30 Ciné-jeudi:
"Ils sont fous ces sorciers" (Français 1978) Comédie fantaisiste réalisée par Georges Lautner, avec Jean Lefébvre, Henry Guybet, Renée St-Cyr et Julien Guiomar.
21.30 Michel Jasmin
22.30 La quotidienne
22.31 Nouvelles TVA
23.15 Sports
23.30 La couleur du temps
23.40 Ciné-détente:
"Le spectre d'Edgar Allan Poe" (Américain 1972) Drame d'horreur réalisé par Mohy Quandour, avec Robert Walker Jr., Tom Drake, Cesar Romero et Carol Ohmart.
1.00 Fermeture

17 RADIO-QUÉBEC

18.30 Les marmitons:
"Salade" Une émission qui enseigne aux enfants les rudiments de la cuisine.
19.00 L'espace d'un été.
Réalisé par le cinéaste André Melançon, un film qui évoque les vacances à la ville, vécues par trois jeunes garçons, dont la pétulance, la vie et la tendresse discrète triomphent de la morne grisaille du béton et des cheminées.
20.30 Des drogues et des hommes:
Une émission qui s'intéresse aux drogues et aux problèmes que pose leur consommation. Un prisonnier qui fut impliqué dans les réseaux de distribution de drogue, un avocat de la défense ainsi qu'un pédiatre nous donnent trois opinions très différentes sur les problèmes liés à la drogue.
21.00 Civilisation
"Les mensonges de l'espoir". Une série de documents présentés par Kenneth Clark sur l'histoire de l'homme à travers ses expériences civilisatrices.
22.00 Planète:
Quelques artistes d'origine grecque nous entretiennent de leur participation à la culture québécoise.
22.30 Télé-université:
La publicité au Québec.

99 TVFQ (Câble)

9.30 Avis de recherche.
Daniel Guichard est entouré d'Yves Duteil, Shake, Jean-Louis Pick.
10.00 Passez donc me voir
10.30 Aujourd'hui madame:
"Jean-Pierre Rampal". Sa carrière de flûtiste virtuose a commencé en 1945 et l'a depuis emmené à travers le monde entier.
11.30 Des chiffres et des lettres
11.50 Télé-Feuilleton:
"L'accusé», D'après le roman et les dialogues de Michel Saint-Pierre.
12.00 Invité du jeudi:
"Le professeur Pierre Huguenard", chef de service de réanimation chirurgicale de l'hôpital Henri Mondor de Créteil et directeur du S.A.M.U. 94. Nous suivrons une journée de sa vie ainsi que le travail de ses collaborateurs, dans un service d'urgence.
13.30 Numéro un:
"Guy Béart", Inv.: Salinger, Peter Ustinov, Boudart, Carlos, Annie Cordy, Manitas de Plata.
14.40 Chef d'oeuvre des musées nationaux:
"Le cavalier chinois" du Musée de Guillemet.
14.45 Jeune pratique:
"Se loger à Paris"
15.00 Jeux de 20 heures
15.30 Actualités régionales
"L'Ouest de la France"
17.00 Avis de recherche.
Jean Lefebvre est entouré de Nicole Croisille, Emile Lloret et Pupo.
17.30 Passez donc me voir
18.00 Aujourd'hui madame:
"Les nouvelles investigations médicales"
19.00 Des chiffres et des lettres
19.20 Télé-feuilleton:
"L'accusée", D'après le roman et les dialogues de Michel de Saint-Pierre.
19.30 Invité du jeudi:
"Elie Wiesel". L'écrivain Ellie Wiesel, né en 1928 en Hongrie, a connu tout jeune les horreurs des camps de concentration. Il raconte la Hongrie de son enfance, la quête du peuple juif, l'Amérique actuelle.
21.00 Numéro un:
"Roger Pierre". Inv.: Yves Lecoq, Sacha Distel, Ballet Montevecchi, Jean-Marie Proslier, Laurent Rossi et Corinne Le Poulain.
22.10 Chef d'oeuvre des musées nationaux:
Madame Gasc, Conservateur du département du textile du Musée des Arts décoratifs, nous invite à découvrir un élément vestimentaire: un châle datant de 1840.
22.00 Le petit théâtre:
"Indice, quand tu nous tiens" Comédie de Philippe Bruneau, avec Michel Duchaussoy et Michèle Moretti.
22.30 Jeux de 20 heures
23.00 Actualités régionales
"L'Ouest de la France"

6 CBMT

10.00 A Thought for Today
10.05 CBC Good Morning
10.15 The Friendly Giant
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
11.58 Weather Report
12.00 From Now On
12.30 The Bob McClean show
13.30 Wicks
14.00 Today from...
15.00 The Edge of Night
15.30 Take 30
16.00 Beyond Reason
16.30 Happy days
17.00 The king of Kensington
17.30 All in the family
18.00 The City at Six
19.00 Barney Miller
19.30 Reach for the top
20.00 Mork and Mindy
20.30 Flappers
20.30 Barney Miller
21.30 The king of Kensington
22.00 Summerscope
22.30 Authors
23.00 The national
23.37 The City Tonight
23.45 Minder
24.45 Station Closing

12 CFCF

5.59 Sign On
6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercise
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 What's Cooking
10.00 Ed Allen
10.30 The community
11.00 Feeling good
11.30 Rocket Robin Hood
12.00 The Flintstones
12.30 Definitions
13.00 The Alan Hamel Show
14.00 Another World
15.00 Texas
16.00 The Mad Dash
16.30 Family Feud
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 Me and Max
19.30 The littlest Hobo
20.00 Buck Rogers
21.00 Live it up
21.30 Soap
22.00 Fantasy Island
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
24.00 The Twelve Midnight Movie:
"Beautiful but deadly" (Drame 1973) avec Anthony Quinn, Frederic Forster et Robert Forster.
2.15 Sign Off

CINÉMA

ATWATER I, Plaza Alexis Nihon (935-4246) — "Xanadu" 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
ATWATER II, Plaza Alexis Nihon (935-4246) — "Smokey and the bandit II" 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
ATWATER III, Plaza Alexis Nihon (931-3313) — "Café express" 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount (937-2747) — "The Feindish plot of Dr. Fu Manchu" 19 h 15, 21 h 10.
BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932) — "Dutch Treat" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30. "These pleasures condemned" 13 h 10, 16 h 00, 18 h 50, 21 h 40.
BERRI, 1280 St-Denis (286-2115) — fermé.
BIJOU, 5030 Papineau (527-9131) — "Bouche gourmande" 12 h 10, 15 h 17 h 18 h 24, 21 h 31, "Tout à son service" 13 h 53, 17 h 00, 20 h 07.
BONAVENTURE I, Place Bonaventure (861-2725) — "My bodyguard" 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
BONAVENTURE II, "The blue lagoon" 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
BROSSARD I, Mail Champlain, 6600 boul. Taschereau (465-5906) — "Tim" 19 h 50, "Safari express" 21 h 35.
BROSSARD II, "La rose" 18 h 20, 21 h 00.
BROSSARD III, "Empire contre-attaque" 19 h 00, 21 h 20.
CHAMPLAIN I, 1815 est, Ste-Catherine (524-1685) — "Empire contre-attaque" 19 h 10, 21 h 30.
CHAMPLAIN II, "Tim" 17 h 20, 19 h 30, 21 h 40.
CHÂTEAU I, 6956 St-Denis (271-1103) — "Légitime violence" 12 h 30, 16 h 05, 19 h 40. "Les chiens sont lâches" 14 h 20, 17 h 45, 21 h 20.
CHÂTEAU II, "L'Île des filles perdues" 13 h 00, 15 h 55, 18 h 50, 21 h 45, "Corps brûlants" 14 h 30, 17 h 25, 20 h 20.
CINÉMA DE MONTRÉAL I, 1584 est Mont-Royal (521-7870) — "L'exorciste" 12 h 00, 15 h 55, 19 h 50, "L'exorciste #2" 14 h 05, 18 h 00, 22 h 00.
CINÉMA DE MONTRÉAL II, "Les guerriers de la nuit" 13 h 30, 16 h 40, 19 h 55. "Faut trouver le joint" 15 h 05, 18 h 20, 21 h 35.
CINÉMA 7e ART, 3180 est, Bélanger (722-0302) — "Les bons débarras" 19 h 20, "Cordélia" 21 h 30.
CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE, 1700 St-Denis (844-8734) — "Le pays de la terre sans arbre" (de Pierre Perrault, Québec 1980) 20 h 00. En présence du réalisateur.
CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (486-7395) — "The Hunter" 19 h 00, 21 h 05.
COMMODORE, 5780 ouest, boul. Gouin (334-8560) — "Deux suédoises à Paris" 18 h 30, 22 h 05, "Rose et Line" 20 h 50, "Vacances sans maillot" 19 h 35.
COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins (288-3141) — "L'associé" 12 h 30, 14 h 15, 16 h 00, 17 h 45, 19 h 30, 21 h 15.
COMPLEXE DESJARDINS II, "Sauve qui peut la vie" 12 h 45, 14 h 30, 16 h 15, 18 h 00, 19 h 45, 21 h 30.
COMPLEXE DESJARDINS III, "Perversités suédoises" 12 h 05, 14 h 55, 17 h 45, 20 h 35, "Prostitution clandestine" 13 h 20, 16 h 10, 19 h 00, 21 h 50.
COMPLEXE DESJARDINS IV, "Au nom du pape-roi" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE, 1455 boul. de Maisonneuve (879-4349) — "Les servantes du Bon Dieu" (de Dianne Létourneau, Québec, 1978) 19 h 00. "Inherit the wind" (de Stanley Kramer, USA, 1960) 21 h 00.
CÔTE-DES-NEIGES I, 6809 Côte-des-Neiges (735-5528) — "Smokey and the bandit II" 19 h 10, 21 h 10.
CÔTE-DES-NEIGES II, "Agency" 19 h 25, 21 h 25.
CRÉMAZIE, 8610 St-Denis (388-4210) — "La rose" 18 h 20, 21 h 00.
DAUPHIN I, 2396 est, Beaubien (721-6060) — "Kramer contre Kramer" 19 h 30, 21 h 30.
DAUPHIN II, "Express de minuit" 19 h 00, 21 h 20.
DORVAL I, 260 Dorval (631-8586) — "Airplane flying high" 19 h 30, 21 h 15.
DORVAL II, "Oh! Heaventiy dog" 19 h 00, 21 h 10.
DORVAL III, "The hunter" 19 h 05, 21 h 00.
DÉCARIE SQUARE I, Centre Décarie Square 6855 Clanranald (341-3190) — "My body-guard" 19 h 00, 21 h 00.
DÉCARIE SQUARE II, "The blue lagoon" 19 h 00, 21 h 00.
ÉLYSÉE I, 35 Milton (842-6053) — "Voyage en douce" 19 h 05, 21 h 00.
ÉLYSÉE II, "Et la tendresse bordel?" 19 h 00, 21 h 00.
FAIRVIEW I, 7555 Autoroute Trans-Canadienne, Pointe-Claire (697-8095) — "Caddyshack" 19 h 00, 21 h 00.
FAIRVIEW II, "The feindish plot of Dr Fu Manchu" 19 h 00, 21 h 00.
GREENFIELD I, 519 Taschereau, Greenfield Park (671-6129) — "Légitime violence" 19 h 55, "Les chiens sont lâches" 18 h 00.
GREENFIELD II, "Airplane flying high" 18 h 05, 19 h 40, 21 h 20.
GREENFIELD III, "Les amusants jeux érotiques de nos voisins" 20 h 10, "L'Île des filles perdues" 18 h 40.
GUY, 1435 Guy (931-2912) — "A very small case of rape" 12 h 15, 14 h 55, 18 h 35, 20 h 15 "The healers" 13 h 30, 16 h 10, 18 h 50, 21 h 30.
JEAN-TALON, 4255 est Jean-Talon (725-7000) — "Tim" 19 h 30, 21 h 30.
KENT I, 6100 ouest, Sherbrooke (489-9707) — "The happy Hooker goes to Hollywood" 19 h 30, 21 h 15.
KENT II, "Being there" 18 h 30, 20 h 55.
LA CITÉ I, 3575 Avenue du Parc (844-2829) "The fiendish plot of Dr. Fu Manchu" 19 h 05, 21 h 05.
LA CITÉ II, "Oh! Heavently dog" 19 h 05, 21 h 05.
LA CITÉ III, "The shinning" 18 h 15, 20 h 45.
LA SCALA, 6430 Papineau (721-5107) — "L'enfer mécanique" 18 h 30, "Voyage au bout de l'enfer" 20 h 20.
LAVAL I, 1600 le Corbusier, Chomedey (688-7776) — "Légitime violence" 19 h 55, "Les chiens sont lâches" 18 h 00.
LAVAL II, "L'immorale" 18 h 00, 19 h 45, 21 h 30.
LAVAL III, "Cabines de bain à Bangkok" 20 h 00 "Collégiennes en folie" 18 h 20.
LAVAL IV, "Et la tendresse bordel?" 19 h 15, 21 h 15.
LAVAL V, "Caddyshack" 19 h 00, 21 h 00.
LAVAL-ODÉON I, Centre 2000 3195 ouest, boul. St-Martin, Chomedey (687-5207) — "Empire contre-attaque" 19 h 15, 21 h 30.
LAVAL-ODÉON II, "Tim" 19 h 00, 21 h 15.
L'IMPRÉVU, 446 Place Jacques-Cartier (878-9397) — En haut "Cri de femme" (de Jules Dassin) 18 h 00. En bas: "I wanna hold your hand" dès 20 h 30. Entrée libre.
LOEW'S I, 954 ouest Ste-Catherine (861-7437) — "Dressed to kill" 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
LOEW'S II, "The hunter" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
LOEW'S III, "Air flying high" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
LOEW'S IV, "Caddyshack" 13 h 05, 15 h 05, 17 h 05, 19 h 05, 21 h 05.
LOEW'S V, "Brubaker" 12 h 15, 14 h 35, 16 h 55, 19 h 15, 21 h 35.
MAJESTIC, 3170 est, Henri-Bourassa (381-6116) — "L'enfer mécanique" 18 h 45 "Voyage au bout de l'enfer" 20 h 35.
MASCOUCHE I, 3131 boul. de Mascouche, Place G.P.A. Mascouche (474-4141) — L'empire contre-attaque", 21 h 20, "Le commando des tigres noirs" 19 h 30.
MASCOUCHE II, "L'enfer des zombies" 19 h 30, "Le renard de Brooklin" 21 h 10.
MERCIER, 4260 est, Ste-Catherine (255-6224) "L'agence de la peur" 18 h 25, 21 h 35, "Le dernier combat" 20 h 00.
MONKLAND, 5504 Monkland (484-3579) — "Brubaker" 19 h 15, 21 h 35.
MONTENACH I, 52 boul. Sir Wilfrid Laurier, Beloeil (464-1541) — "Les Brosalini" 19 h 00. "L'empire contre-attaque" 20 h 45.
MONTENACH II, — "Cours après moi shériff" 19 h 20. "Les loups de haute mer" 21 h 05.
OUIMETOSCOPE I, 1204 Ste-Catherine (525-8600) — "A la recherche de M. Goodbar" (de Richard Brooks, USA, 1977) 19 h 15, 21 h 45.
OUIMETOSCOPE II, "La cuisine rouge" de Paule Baillargeon et Frédérique Collin, 19 h 00, 21 h 00.
OUTREMONT, 1248 ouest Bernard (277-4145) — "La petite" 19 h 00 "Plusieurs tombent en amour" 21 h 30.
PARADIS I, 8215 Hochelaga (354-3110) — "Le renard de Brooklin" 19 h 30 "L'enfer des zombies" 21 h 40.
PARADIS II, "101 dalmatiens" 19 h 30, "Les visiteurs d'un autre monde" 21 h 00.
PARADIS III, "Orange mécanique" 21 h 00 la balade sauvage" 19 h 20.
PARALLELE, 3682 St-Laurent (843-4725) — "Hearts of age" (de Orson Welles); "Un chien Andalou" (de Luis Bunuel et Salvador Dali); "L'étoile de mer" (de Man Ray); "Ghosts before breakfast" (de Hans Richter); "Fall of the house of Usher" (de James Watson et Melville Weber) 20 h 00.
PARISIEN I, 480 ouest Ste-Catherine (866-3856) — "L'immorale" 12 h 40, 14 h 25, 16 h 15, 18 h 05, 19 h 55, 21 h 45.
PARISIEN II, "La cage aux folles" 13 h 10, 14 h 55, 16 h 40, 18 h 25, 20 h 10, 21 h 50.
PARISIEN III, — "Les héritières" 13 h 30, 15 h 25, 17 h 20, 19 h 15, 21 h 10.
PARISIEN IV, — "Lulu" 12 h 30, 14 h 15, 16 h 05, 17 h 55, 19 h 45, 21 h 35.
PARISIEN V,— "Un type comme moi ne devrait jamais mourir" 13 h 30, 15 h 25, 17 h 25, 19 h 25, 21 h 25.
PLACE DU CANADA, Place du Canada (861-4596) — "The Empire strikes back" 19 h 00, 21 h 30.
PLACE VILLE-MARIE I, 1 Place Ville-Marie (866-2644) — "The great Santini" 12 h 25, 14 h 35, 16 h 50, 19 h 00, 21 h 15.
PLACE VILLE-MARIE II, — "La cage aux folles" 13 h 00, 14 h 40, 16 h 25, 18 h 10, 19 h 55, 21 h 40.
PUSSYCAT, 4015 St-Laurent (842-5215) — "A very small case of rape" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30, "The infidel" 13 h 20, 16 h 10, 19 h 00, 21 h 45.
RIVOLI I, 6906 St-Denis (277-3125) — "Grizzly le monstre de la forêt" 13 h 30, 16 h 40, 19 h 50 "Le jeune bionique" 15 h 10, 18 h 20, 21 h 25.
RIVOLI II, — "Fifi Brind'Acier autour du monde" 13 h 30, 16 h 35, 19 h 45. "Goldorak" 15 h 00, 18 h 05, 21 h 15.
SAINT-DENIS I, 1594 St-Denis (849-4211) Spectacle: La cage aux folles" 21 h 30.
SAINT-DENIS II, 1590 St-Denis (845-3222) "Piège pour un tueur" 12 h 30, 16 h 05, 19 h 40, "L'enfer des zombies" 14 h 20, 17 h 55, 21 h 30.
SAINT-DENIS III, 1590 St-Denis (845-3222) "La petite" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
SNOWDON, 5225 Décarie (482-1322) — "Dressed to kill" 19 h 00, 21 h 00.
VAN HORNE, 6150 Côte-des-Neiges (731-8243) — "Airplane flying high" 19 h 00, 21 h 00.
VERDUN, 3841 Wellington, Verdun (768-2092) — "Le dernier combat" 18 h 25, 21 h 35, "L'agence de la peur" 20 h 00.
VERSAILLES I, 7265 est, Sherbrooke (353-7880) — "L'immorale" 18 h 15, 19 h 50, 21 h 25.
VERSAILLES II, — "Amityville, la maison du diable" 20 h 45. "Aventures en Californie" 19 h 00.
VERSAILLES III, — L'île des filles perdues" 18 h 30. "Suprêmes jouissances" 20 h 05.
VIAU — 226 des Laurentides, Pont-Viau (669-3866) — "Le rayon bleu" 19 h 30, "L'enfer des zombies" 21 h 20.
VILLERAY, 8042 St-Denis (388-5577) — "Avec les compliments de Charlie" 18 h 15, 21 h 50. "La loi de la haine" 20 h 00.
WESTMOUNT SQUARE, 1 Westmount Square, Westmount (931-2477) — "Oh! Heaventiy dog" 13 h 10, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
YORK, 1487 ouest, Ste-Catherine (937-8978) — "Fame" 13 h 25, 15 h 55, 18 h 25, 21 h 00.

CINÉ-PARCS

Les ciné-parcs sont ouverts tous les soirs dès 19 h 15.
CINÉ-PARC BOUCHERVILLE I, Transcanadienne, sortie 95 (655-5515) — "L'agence de la peur"; "Le dernier combat".
CINÉ-PARC BOUCHERVILLE II, "Avec les compliments de Charlie"; "La loi de la haine".
CINÉ-PARC CHÂTEAUGUAY I, Châteauguay (691-1310) — "L'agence de la peur"; "Le dernier combat".
CINÉ-PARC CHÂTEAUGUAY II, "The blue lagoon"; "Fooling around".
CINÉ-PARC CHÂTEAUGUAY III, "Tim"; "Le putsh des mercenaires".
CINÉ-PARC DOLLARD I, 75 Brunswick, Dollard-des-Ormeaux (684-8442) — "The feindish plot of Dr. Fu Manchu"; "Die laughing".
CINÉ-PARC DOLLARD II, "The hunter"; "Rough cut".
CINÉ-PARC LAVAL I, Autoroute des Laurentides, sortie 14 (622-5555) — "Tim"; "Le putsch des mercenaires".
CINÉ-PARC LAVAL II, "Avec les compliments de Charlie"; "La loi de la haine".
CINÉ-PARC LAVAL III, "Smokey and the bandit II"; "Ffolkes".
CINÉ-PARC LAVAL IV, "L'agence de la peur"; "Le dernier combat".
CINÉ-PARC ODÉON I, Transcanadienne sortie 98 (523-9751) — "Empire contre-attaque"; "Cocktail explosif".
CINÉ-PARC ODÉON II, "Tim"; "Le putsch des mercenaires".
CINÉ-PARC ST-JÉROME I, 850 St-Nicolas, St-Jérôme (1) 436-4773) — "L'agence de la peur"; "Le dernier combat".
CINÉ-PARC ST-JÉRÔME II, "Les chiens sont lâches"; "Légitime violence".
CINÉ-PARC ST-MATHIEU, route 15, vers Plattsburgh, sortie 38 (659-3445) — "Sacré ballade pour les gros bras"; "Vengeance aux tripes".
CINÉ-PARC VAUDREUIL I, Transcanadienne vers Toronto, sortie 2 (455-5154) — "Avec les compliments de Charlie"; "La loi de la haine".
CINÉ-PARC VAUDREUIL II, "Sacré ballade"; "Vengeance aux tripes".

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES
Fondée en 1892
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels • Droits d'auteur
1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5. Tél.: (514) 934-0272
Télex 05-268656. Cable MARION
Telecopier international Xerox 400

MACHINES À ÉCRIRE
reconstruites, modèles récents
UNDERWOOD TM $185.
OLIVETTI 88 $130.
Rég. SPÉC.
Editor 4: $990. $650.
Editor 3: $725. $425.
Portative neuve $129.50
Quantités limitées
CANADA DACTYLOGRAPHE INC
7035 av. du Parc, Mtl
270-1141
OUVERT SAMEDI MATIN

INVESTISSEZ AVEC MESURE: ANNONCEZ DANS LE DEVOIR

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
210 St-Jacques
Suite 300 845-4194

samson, belair & associés
Comptables agréés
QUÉBEC · MONTRÉAL · OTTAWA · TORONTO · CALGARY · VANCOUVER
RIMOUSKI · TROIS-RIVIÈRES · SHERBROOKE · SAINT-HYACINTHE · KITCHENER
SEPT-ILES · MATANE · COATICOOK · FORT LAUDERDALE (U.S.A.)

SUR SCÈNE

BAR EMERY, (Chez Dumas) 331 rue Emry (849-9007) — Heavy Feather (rock, blues), lundi à vendredi. Spectacles à 21 h 30. Entrée libre.
CAFÉ DE LA PLACE, Place des arts — "Les diablogues" de Roland Dubillard, avec Normand Lévesque et Jean Marchand. Mise en scène: Pierre-Alain Jolivet. Lun. au jeu.: 20 h 30. Ven. et sam.: 19 h 30, 22 h 00. Jusqu'au 18 octobre.
CAFÉ MOLIÈRE, 1200 St-Hubert (844-7000) — "Nu... comme dans nuages», spectacle de Michel Conte. Mise en scène: Réjean Wagner. Mer. à lun. 20 h 30. Relâche mardi, jusqu'au 13 oct.
CAFÉ-THÉÂTRE LES FLEURS DU MAL, 500 est Rachel (521-4446) — "François Villon, poète" d'André Brassard, avec Denis Bouchard, Jasmine Dubé, Nathalie Gascon, Christian St-Denis et Gilbert Turp, du jeu. au sam.: 23 h 00, dim.: 18 h 00, lun. et mar.: 21 h 00 jusqu'au 21 septembre "Histoires de fantômes" de Francine Tougas. Mise en scène Muriel Dutil, du mer. au dim.: 20 h 30. Jusqu'au 28 sept.
CAFÉ NELLIGAN, 5500 boul. Dorchester est (288-9535) — "Panique à Longueuil" texte et mise en scène de René-Daniel Dubois avec Larry-Michel Demers, René-Daniel Dubois, Martin Kevan et Diane Ricard. Mar. à ven.: 20 h 30. Sam.: 19 h 30, 22 h 00. Jusqu'au 27 septembre.
CAFÉ THÉÂTRE QUARTIER LATIN, Claude Picard, auteur-compositeur-interprète. Spectacle de chansons, poèmes et monologues. 11 au 15 sept.: 22 h 00. Entrée libre. "L'odyssion" de et avec Rénald Laurin, Daniel Hétu, Marielle Léveillée. Mise en scène: Daniel Turcotte. Jeu. à lun.: 20 h 30. Jusqu'au 29 sept.
CENTAUR, 453, St-François-Xavier (288-3161) "On the job" de David Fennario, avec Griffith Brewer, Marc Gélinas, John Bourgeois, Bembo Davies, Robert King, Michael Kramer, Stephen Mendel et Ralph Pettofrezzo. Du mar. au dim.: 20 h 30. Matinées: sam.: 14 h 30. Jusqu'au 5 oct.: Salle II: "Nothing to lose" de David Fennario, avec Jean Archambault, Miguel Fernandes, Peter MacNeill, Lubomir Mykytiuk, Michael Rudder, Denis Nadon, Jimmy Sorley et Jean-Guy Bouchard. Mar. à dim.: 20 h 00. Matinées sam.: 14 h 00 jusqu'au 5 oct.
CENTRE D'ESSAI CONVENTUM, 1237 rue Sanguinet (284-9352) — Le groupe de danse-théâtre de Paul-André Fortier présente "Violence, décadence et indécence" avec Christine Bruyère et Paul-André Fortier, du mar. au dim.: 21 h 00. Jusqu'au 14 sept.
CENTRE SAIDYE BRONFMAN, 5170 Chemin de la Côte Ste-Catherine (739-2301) "The Vaudevillians" de Peter Colley, Helnar Piller, David Warrack, avec Peter Mews, Jane Casson et Dean Regan. Lun. au jeu.: 20 h 30. Sam.: 16 h 00, 19 h 30, 22 h 00. Dim.: 19 h 30. Relâche: Ven. jusqu'au 14 septembre.
EXPO-THÉÂTRE, Cité du Havre (288-3651) — "A chorus line" spectacle musical de Broadway. Sem.: 20 h 30. Sam. dim.: 18 h 30, 22 h 00. Relâche: lundi jusqu'au 13 sept.
GALERIE CAFÉ, (Chez Dumas en haut) 286 Ste-Catherine est (845-5723) — Kines, (musique sud-américaine), 21 h 30. Entrée libre.
LA CHACONNE, 338 est, Ontario (843-8620) — "Avec les mots des autres" spectacle-solo interprété par Richard Lalancette. Du mar. au ven. 21 h 00. Sam.: 21 h 00, 23 h 30. Relâche dim. lun. jusqu'au 13 septembre.
L'IMPRÉVU, Hôtel Iroquois, Place Jacques-Cartier (878-9397) — Jim Zeller et the bank, jusqu'au 14 sept. Sem. dim.: 22 h 00, 24 h 00. Ven. sam.: 22 h 30, 1 h 15.
NOUVEAU THÉÂTRE EXPÉRIMENTAL, Studio de l'École Nationale de théâtre, 360 est, rue Laurier (282-1614) — "Où est Unica Zurn?" Pièce écrite et mise en scène par Anne-Marie Provencher, avec Lise Bédard, Olga Claing, Louise Laprade, Alice Ronfard et Christian Saint-Denis, 21 h 00. Jusqu'au 14 septembre, relâche: lundi et mardi.
LE SOLEIL LEVANT, 286 ouest, Ste-Catherine (861-0657) — Eddie "Cleanhead" Vinson, saxophoniste de blues, jusqu'au 14 sept. Sem.: 21 h 30, 23 h 30. Ven. sam.: 21 h 30, 1 h 00. Relâche lun.
LA POUDRIÈRE, île Ste-Hélène (526-0821) — "Une amie d'enfance" de Louis Roy et Louis Sala, avec Pauline Martin, Jean-Pierre Cartier, Josée La Bossière et Jean-Guy Viau. Pièce présentée alternativement en français et en anglais, jusqu'au 20 septembre.
SALLE WILFRID-PELLETIER, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — "Ain't Misbehavin'", comédie musicale, mar. à ven.: 20 h 00. Sam.: 18 h 00, 22 h 00, dim.: 14 h 30, 20 h 00 jusqu'au 14 septembre.
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE, 84 ouest, Ste-Catherine (861-0563) "Les retrouvailles de Clémence" du mar. au dim.: 20 h 00, jusqu'au 21 sept.
THÉÂTRE PORT ROYAL, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — "Broue" comédie de Claude Meunier, Jean-Pierre Plante, Louis Saia, Francine Ruel. Mise en scène et interprétations: Michel Côté, Marcel Gauthier, Marc Messier. Sem.: 20 h 30. Sam.: 17 h 00, 21 h 00. Relâche dim. lun.
THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI, 1297 Papineau (523-1211) — "J'ai beaucoup changée depuis" de Jocelyne Beaulieu avec Suzanne Champagne, Raymond Legault, Linda Sorgini, Marie Tifo. Mise en scène: Michelle Rossignol. Tous les soirs 20 h 30. Dim.: 15 h 00. Relâche lundi jusqu'au 18 oct.
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS, 100 est Avenue des Pins (845-7277) "Michael" de Gaëtan Charlebois, avec Dorothée Berryman, Claude Préfontaine et Hubert Gagnon. Mise en scène: Roland Laroche du mer. au dim.: 20 h 00. Relâche: lun. mar. jusqu'au 12 oct.
THÉÂTRE ST-DENIS, 1594 St-Denis (849-4211) — "La cage aux folles" de Jean Poiret, avec Georges Carrère, Réal Giguère, Robert Toupin, Françoise Faucher, Yvon Leroux. Mise en scène: Guy Hoffmann. Du mar. au dim.: 20 h 30.
CENTRE NATIONAL DES ARTS, Ottawa 1(613)237-4400 — "Annie" comédie musicale. Sem.: 20 h 30. Sam. dim.: 14 h 30, 20 h 30. Matinée mer.: 13 h 30. Relâche lundi. Jusqu'au 14 sept.
THÉÂTRE BOIS-DE-COULONGE, Bois-de-Coulonge, Québec (681-0088) — "L'enquête" de Guy Dubé et Frank Fontaine, avec Jean-Marie Lemieux, Diane Jules et Pierre Brisse, du mar. au dim.: 21 h 00, jusqu'au 13 septembre.
THÉÂTRE DU CHIENDENT, 453 Lindsay, Drummondville (819) 478-1014 — "Old Orchard connaît pas" de Réjean Vigneaul. Mise en scène: Gilles Latour. Avec Renée Biron, Gaston Labonté, France Labonté. Mer. à ven.: 20 h 30. Sam.: 19 h 00, 21 h 30. Jusqu'au 27 septembre.

Nouveau record de la Nationale pour une recrue

Gullickson retire 18 frappeurs sur trois prises

Bill Gullickson a eu droit à un traitement princier, pour ne pas dire bleu royal, hier soir. Warren Cromartie a en effet déroulé le tapis de serviettes bleues, de la porte d'entrée du vestiaire à son casier, en attendant qu'il termine des interviews à la télévision et à la radio, et pendant que la presse écrite attendait

Richard Milo

partiemment son retour en écoutant les louanges de Dick Williams et Galen Cisco, pour ne nommeur qu'eux.

Gullickson (8-4) a lancé le meilleur match de sa jeune carrière en retirant 18 frappeurs sur trois prises pour ainsi établir une nouvelle marque d'équipe, et lancer les Expos vers une victoire de 4-2 contre les Cubs de Chicago devant 17,874 personnes au Stade olympique.

À la suite de cette victoire, les Expos ont conservé leur priorité d'une demi-partie sur les Phillies de Philadelphie, qui ont battu les Mets de New York, hier. Ils affronteront de nouveau les Cubs, ce soir, avant de recevoir la visite des Pirates de Pittsburgh lors d'une importante série de trois matchs au cours du week-end.

Gullickson n'a alloué que quatre coups sûrs et deux buts sur balles aux Cubs tout en retirant 18 joueurs sur trois prises, pour ainsi reléguer aux oubliettes le record d'équipe que détenait Bill Stoneman depuis 1971. Qui plus est, il a écrit une nouvelle page d'histoire du baseball, puisqu'il s'agit d'un sommet qu'a atteint pour la première fois un lanceur à sa première saison au baseball majeur. Et il n'était plus qu'à un retrait du record de 19 retraits que détiennent conjointement Steve Carlton (1969), Tom Seaver (1970) et Nolan Ryan (1974) lorsqu'il a mis fin au match en disposant de Jim Tracy sur trois autres prises.

«Gullickson n'a effectué que 130 lancers, a dit Dick Williams. Il a donc d'excellentes chances de commencer le match de dimanche contre les Pirates. Il a été superbe, il me rappelle Robin Roberts, il a un bel avenir devant lui et surtout, il veut apprendre. Demandez-le à Galen Cisco, qui s'occupe de lui.»

«Je lui ai appris ces jours derniers à ne pas télégraphier ses lancers en gardant la balle le plus longtemps possible dans son gant, a expliqué Cisco. Il a vite appris, car il veut apprendre et surtout, il a beaucoup de talent.»

Gullickson a maintenant remporté huit de ses neuf derniers départs. Sa moyenne de points mérités s'élève à 3.21, et il n'a permis qu'un seul circuit en 77 manches et un tiers depuis la pause du match des étoiles.

«Il a lancé tout un match, a confirmé Gary Carter, son receveur, il a fort bien varié la vitesse de ses lancers, ce qu'il réussit très bien depuis quelques temps. Et il a gagné un match qu'il fallait gagner, puisqu'on me dit que les Phillies et les Pirates mènent présentement...»

Carter et Warren Cromartie ont réussi des circuits en solo, pour procurer une avance de 2-1 aux Expos contre le perdant Rick Reuschel, (11-11), qui a cependant causé sa propre perte en commettant une erreur couteuse.

Les Cubs venaient d'annuler les deux circuits en solo de Carter et Cromartie, en cinquième, en égalant le compte 2-2 en début de sixième, lorsque Reuschel a mal relayé au premier but un faible roulant de André Dawson, avec Rowland Office sur les buts, en fin de sixième. La balle a roulé jusqu'au champ droit, pour permettre à Office de marquer le point victorieux depuis le premier but.

Seul Bill Buckner a réussi à frapper les tirs de Gullickson obtenant trois coups, dont deux doubles et produisant les deux points des Cubs. Lenny Randle a obtenu l'autre coup sûr des Cubs, le même Randle qui a échappé un faible ballon de Cromartie, près de l'abri de son club, pour ainsi donner une autre chance à Cromartie, qui a profité de l'occasion pour canonner son circuit.

De retour au vestiaire, Gullickson a remercié l'attaque du club, qui lui a procuré les points nécessaires pour l'emporter.

«C'est la victoire qui importe avant tout, et pas les records a-t-il a-t-il dit, humblement. J'ai bien vu, au tableau, qu'on affichait le nombre de retraits, mais je ne me suis pas préoccupé du record. J'ai surtout essayé de l'emporter, j'ai réussi, et c'est tout ce qui compte.»

À son dernier match, face aux Giants à San Francisco, Gullickson l'avait emporté 3-0, retirant sept frappeurs sur trois prises. Il a maintenant retiré 68 frappeurs sur trois prises à ses 65 dernières manches.

ÉCHOS... Déclarations écrites de Ron LeFlore, hier. Il n'y a pas de ville plus accueillante que Montréal, d'organisation plus professionnelle que les Expos, de partisans plus chaleureux et enthousiastes, bref, je suis fier d'être un Expo, et j'espère terminer ma carrière à Montréal, a-t-il écrit. L'article publié dans Inside Sports n'est que pure invention dans l'ensemble. «I can think of no city in the world where blacks and whites feel as comfortable with each other and get along as well as they do here»... Dernier match contre les Cubs à Montréal, ce soir, alors que Charlie Lea (5-5) sera opposé à Randy Hartz (0-1), un droitier de six pied quatre pouces, 220 livres...

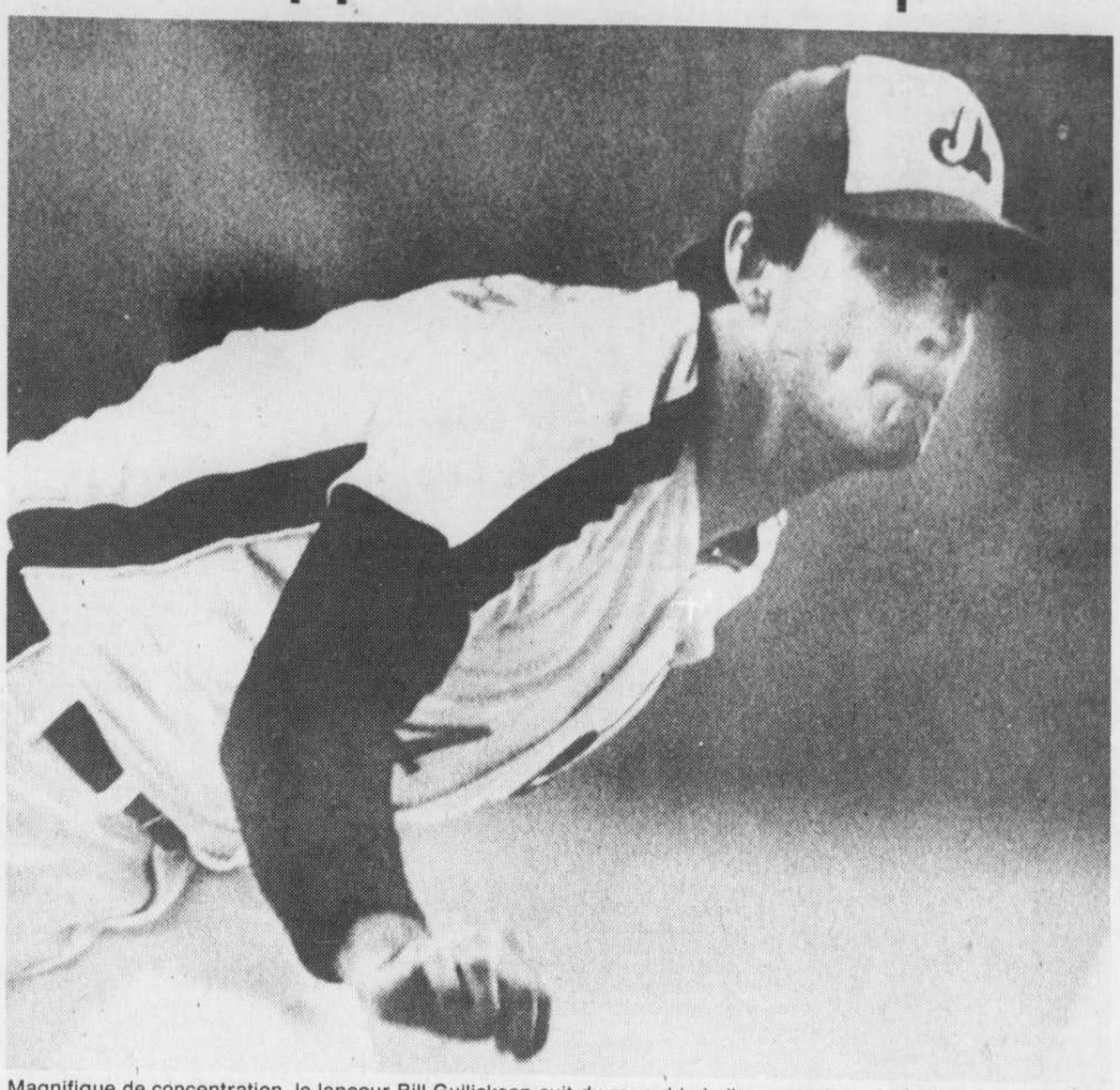

Magnifique de concentration, le lanceur Bill Gullickson suit du regard la balle: une autre prise! Dix-huit au total en neuf manches, un nouveau record chez les Expos, à une du record de la Ligue Nationale. (Photolaser AP)

CUBS (2)

	ab	p	cs	pp
DeJesus, ac	2	1	0	0
Randle, 3b	4	1	1	0
Buckner, 1b	4	0	3	2
Martin, cc	4	0	0	0
Biittner, cd	4	0	0	0
Tracy, cg	4	0	0	0
Blackwell, r	3	0	0	0
Dillard, 2b	2	0	0	0
Figueroa, fd	1	0	0	0
Kelleher, 2b	0	0	0	0
Reuschel, l	2	0	0	0
Vail, fd	1	0	0	0
Tidrow, l	0	0	0	0
Totals	31	2	4	2

EXPOS (4)

	ab	p	cs	pp
LeFlore, cg	4	0	0	0
Scott, 2b	3	0	1	1
Office, cd	3	1	1	0
Dawson, cc	4	0	1	0
Carter, r	3	1	1	1
Cromartie, 1b	2	1	1	1
Parrish, 3b	3	0	0	0
Speier, ac	3	1	1	0
Gullickson, l	2	0	0	0
Totals	27	4	6	3

Chicago	000	101	000—2
Montréal	000	021	100—4

E—Reuschel. DJ—Chicago 1. LSB—Chicago 4, Montréal 4. 2B—Buckner 2. CC-Carter (23), Cromartie (14). BV—DeJesus. S—Gullickson.

Chicago	ml	cs	p	pm	bb	rb
Reuschel (p 11-11)	7	6	4	4	4	2
Tidrow	1	0	0	0	0	0
Montréal						
Gullickson (G 8-4)	9	4	2	2	2	18

LG—Gullickson. Balk—Reuschel. BP—Blackwell. T.: 2:30. A.— 17,874.

Les Phillies gagnent aussi

NEW YORK (AP) — La recrue Harty Bystron n'a accordé que cinq coups sûrs à son premier match dans les majeures et Garry Maddox a produit deux points en aidant les Phillies de Philadelphie à remporter un gain de 5-0 sur les Mets de New York.

La victoire a permis aux Phillies de demeurer à 1-2 partie des Expos dans la division Est de la Ligue nationale.

Pete Rose a commencé le match avec un double aux dépens de Mark Bonack, 9-7, puis a marqué sur le simple de Bake McBride, puis Greg Luzinski a poussé McBride au marbre avec un double avant de croiser le marbre sur le simple de Maddox.

Maddox a ajouté son autre simple productif dans la 8e, après un but sur balles à Luzinski et un roulant.

Gregg Gross a complété le total des vainqueurs avec un simple dans la 9e.

Le 22e circuit de la saison de George Foster a donné à Tom Seaver une avance de trois points en première manche et c'est tout ce que le droitier du Cincinnati avait besoin pour enregistrer le 33e blanchissage de sa carrière quand les Reds ont défait les Braves d'Atlanta 3-0. Seaver, (8-7), a permis huit coups sûrs pour remporter une 30e victoire en carrière contre les Braves.

Dave Collins et Ken Griffey ont entrepris le match avec des simples et ont été poussés au marbre par le circuit de Foster contre Larry McWilliams, (9-11).

Quand Johnny Bench a suivi avec un simple, McWilliams a été remplacé par Preston Hanna, qui a accordé un simple à Ray Knight, le cinquième coup sûr de la manche pour les Reds.

Ailleurs, Aurelio Rodriguez a produit le point de la victoire avec un simple dans une septième manche de cinq points et les Yankees de New York sont revenus de l'arrière pour disposer des Blue Jays de Toronto 7-6 dans la Ligue américaine de baseball.

Tirant de l'arrière 6-2 en septième, les Yankees ont fait parader 11 frappeurs au marbre et ont marqué cinq points sans obtenir de coups de plus d'un but.

Mais, à Detroit, Pat Kelly a claqué un grand chelem comme frappeur suppléant et Terry Crowley y est allé d'un circuit de trois points et les Orioles de Baltimore ont disposé des Tigers de Detroit 8-4.

Les Orioles tiraient de l'arrière 4-3 en sixième quand Ken Singleton et Eddie Murray ont frappé des simples consécutifs. Pat Underwood a alors remplacé Jack Norris, (13-14), au monticule. Il a donné un but sur balles à Garry Roenicke et Dave Rozena l'a remplacé au monticule. Kelly a alors claqué son circuit pour donner les devants 7-4 aux Orioles.

Tim Corcoran a claqué un circuit de trois points pour les Tigers. Tippy Martinez, (2-3), qui a remplacé le partant Jim Palmer en cinquième, a mérité la victoire.

BASEBALL

Ligue Nationale

Mardi

Montréal 3, New York 0
Philadelphie 5, Pittsburgh 4
Cincinnati 7, Atlanta 1
Houston 5, Los Angeles 4
San Diego 12, San Francisco 5

Hier

Montréal 4, Chicago 2
Philadelphie 5, New York 0
Cincinnati 3, Atlanta 0
Pittsburgh 7, St-Louis 6
Los Angeles à Houston
San Francisco à San Diego

Aujourd'hui

Chicago, Lamp (10-11) à Montréal, Lea (5-5), 19 h 35
Philadelphie, Christenson (5-1) à New York, Burris (7-10), 20 h 05
Pittsburgh, Blyleven (7-11) à St-Louis, Sykes (6-10), 20 h 35

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	pb	cs	moy.
Templeton, St-L.	449	145	.323

Les frappeurs
(Partie d'hier non comprise)

	pb	cs	cc	pp	moy.
Bernazard	177	38	5	16	.215
Carter	465	117	22	79	.252
Cromartie	514	154	13	64	.300
Dawson	478	145	14	76	.303
Hutton	50	10	0	5	.200
LeFlore	513	132	4	38	.257
Macha	103	31	1	8	.301
Manuel	0	0	0	0	.000
Mills	58	16	0	8	.276
Montanez	6	0	0	0	.000
Office	218	63	6	27	.289
Parrish	369	96	13	56	.260
Pate	32	9	0	5	.281
Raines	17	1	0	0	.059
Ramos	29	3	0	2	.103
Scott	476	113	0	37	.237
Speier	311	72	1	27	.232
Tamargo	46	11	0	8	.239
Valentine	298	94	13	65	.315
Wallach	4	1	1	1	.250
White	133	33	4	10	.248

Les lanceurs
(Partie d'hier non comprise)

	g-p	vs	ml	rab	mpm
Bahnsen	7-5	2	78.1	39	3.35
D'Acquisto	0-2	3	16.2	12	2.65
Dues	0-1	0	9.1	2	8.68
Fryman	5-4	16	71.0	51	2.15
Gullickson	7-4	0	106.0	81	3.31
Lea	5-5	0	89.0	45	3.34
Lee	3-6	0	99.2	28	5.40
Norman	4-4	4	94.2	51	4.07
Palmer	6-4	0	102.2	57	3.15
Ratzer	0-0	0	0.0	0	0.00
Rogers	14-10	0	242.0	135	2.90
Sanderson	14-8	0	176.1	104	3.12
Sosa	8-5	9	84.0	51	3.11
Hernandez, St-L.	503	160			.318
Buckner, Chi.	485	154			.318
Hendrick, St-L.	514	161			.313
Cruz, Hou.	513	160			.312
Cedeno, Hou.	412	128			.311
McBride, Phi.	465	143			.308
Trillo, Phi.	440	134			.305
Collins, Cin.	463	141			.305
Cromartie, Mon.	514	156			.304

Circuits: Schmidt, Philadelphie, 37; Horner, Atlanta, 31.
Points produits: Schmidt, Philadelphie, 100; Hendrick, St-Louis, 97.
Buts volés: Le Flore, Mon., 90; Moreno, Pit., 84.
Lanceurs: Reuss, LA, 16-5, .672, 2.24; Bibby, Pit., 15-5, .750, 3.38; Carlton, Phi., 21-8, .724, 2.34.

Ligue Américaine

Mardi

Oakland 6, Texas 3
Toronto 6, New York 4
Boston 4, Cleveland 3
Baltimore 2, Detroit 0
Seattle 4, Chicago 1
Minnesota 15, Milwaukee 1
Californie 4, Kansas City 3

Hier

New York 7, Toronto 5
Chicago 4, Seattle 3
Oakland 3, Texas 1
Cleveland 7, Boston 4
Baltimore 8, Detroit 4
Milwaukee 3, Minnesota 1
Kansas City à Californie

Aujourd'hui

Milwaukee, Haas (15-12) à Minnesota, Koosman (11-12), 14 h 15
Baltimore, Stone (22-6) à Toronto, McLaughlin (8-8), 19 h 30
New York, Tiant (6-9) à Boston, Drago (6-5), 19 h 30
Kansas City, Leonard (17-9) à Californie, Frost (4-8), 22 h 30

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	pb	cs	moy.
Brett, KC	391	155	.396
Cooper, Mil.	532	191	.359
Dilone, Cle.	437	151	.346
Carew, Cal.	484	162	.335
Rivers, Tex.	578	192	.332
Bell, Tex.	435	153	.329
Wilson, KC	603	194	.322
Humbry, Bal.	543	171	.315
Watson, NY	404	125	.309
Oliver, Tex.	569	175	.308

Circuits: Jackson, NY, 35; Ogilvie et Thomas, Mil. 33.
Points produits: Cooper, Mil., 106; Oliver, Tex., 102.
Buts volés: Henderson, Oak., 74; Wilson, KC, 61.
Lanceurs: Darwin, Tex., 11-2, .846, 2.33; Stone, Balt., 22-6, .786, 3.05, Gura, KC, 18-6, .750, 2.52.

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
MONTRÉAL	76	63	.547	—
PHILADELPHIE	75	63	.543	½
PITTSBURGH	73	67	.521	3½
ST-LOUIS	62	70	.444	14
NEW YORK	59	80	.424	17
CHICAGO	54	84	.391	21½

Section Ouest

	g	p	moy.	diff.
LOS ANGELES	79	59	.572	—
HOUSTON	78	60	.565	1
CINCINNATI	77	63	.550	3½
ATLANTA	71	68	.511	8½
SAN FRANCISCO	67	71	.486	12
SAN DIEGO	61	78	.439	18½

LIGUE AMÉRICAINE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
NEW YORK	87	52	.526	—
BALTIMORE	84	55	.604	3
BOSTON	75	61	.551	10½
MILWAUKEE	74	67	.525	14
CLEVELAND	71	67	.514	15½
DETROIT	71	68	.511	16
TORONTO	59	80	.424	28

Section Ouest

	g	p	moy.	diff.
KANSAS CITY	87	52	.625	—
OAKLAND	70	71	.496	18
TEXAS	69	70	.496	18
MINNESOTA	61	79	.436	26½
CHICAGO	59	79	.428	27½
CALIFORNIE	54	83	.394	32
SEATTLE	51	88	.367	36

FOOTBALL

Ligue Canadienne

Samedi

Montréal à Hamilton
Edmonton en C.-Britannique

Dimanche

Winnipeg à Ottawa
Toronto en Saskatchewan

Ligue Nationale

Aujourd'hui

Los Angeles à Tampa Bay

Dimanche

Atlanta en N.-Angeleterre
Detroit à Green Bay
N.-Orléans à Chicago
Jets NY à Buffalo
Philadelphie au Minnesota
Washington à Giants NY
Pittsburgh à Baltimore
Seattle à Kansas City
Cincinnati à Miami
Dallas à Denver
Oakland à San Diego
St-Louis à San Francisco

Lundi

Houston à Cleveland

LIGUE CANADIENNE

Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
OTTAWA	9	5	4	0	193	202	10
HAMILTON	9	4	4	1	175	184	9
MONTRÉAL	9	4	5	0	166	192	8
TORONTO	9	3	6	0	150	200	6

Section Ouest

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
EDMONTON	9	8	1	0	294	137	16
C.-BRITANNIQUE	8	5	2	1	186	154	11
WINNIPEG	9	5	4	0	208	217	10
CALGARY	9	4	5	0	212	214	8
SASKATCHEWAN	9	1	8	0	170	254	2

en bref...

■ Borg déclare forfait

CLEVELAND (Reuter) — Le Suédois Bjorn Borg ne disputera pas les internationaux de tennis d'Australie en janvier prochain parce qu'il n'est plus en mesure de réaliser le «grand chelem», ont indiqué les responsables de ses intérêts.

Vainqueur cette année des internationaux de France à Roland Garros et de Grande-Bretagne à Wimbledon, le Suédois a vu son rêve de réussir le «Grand chelem» s'envoler dimanche soir en finale des internationaux des Etats-Unis à Flushing Meadow où il a été battu par l'Américain John McEnroe en cinq sets.

Borg disputera son prochain tournoi à Barcelone, à partir du 6 octobre.

■ Gene Mauch à San Diego?

SAN DIEGO — L'ancien gérant des Twins du Minnesota et des Expos de Montréal, Gene Mauch, s'est entretenu pendant trois heures avec le président des Padres de San Diego, Ballard Smith. Mauch est un des quatre candidats au poste de directeur-gérant des Padres. Les autres candidats sont le dépisteur des Expos, Charlie Fox, le président des Yankees de New York, Cedric Tallis, et l'ancien président des Yankees, Al Rosen.

■ Le frappeur désigné

NEW YORK — Les représentants des formations de la Ligue nationale de baseball se réuniront mercredi prochain à Chicago afin de reconsidérer l'adoption du règlement du frappeur désigné. Les équipes de la Ligue américaine utilisent le frappeur de choix depuis 1973, tandis que la Ligue nationale a rejeté une proposition en ce sens le mois dernier à Detroit, par un vote très serré de cinq pour, quatre contre et trois abstentions. Les Expos de Montréal sont parmi ceux qui ont refusé l'adoption de ce règlement.

■ Harold Ballard nie

TORONTO (PC) — Le fait que le propriétaire des Maple Leafs de Toronto, Harold Ballard, aurait déclaré avoir contacté les Rockies du Colorado afin de rapatrier l'ailier Lanny McDonald aurait bien lui attirer des ennuis. En effet, le gérant général des Rockies, Ray Miron, a nié avoir eu des pourparlers avec Ballard, ou tout autre représentant de l'organisation des Maple Leafs. Toutefois, il devait révéler plus tard qu'il avait obtenu l'assurance de Ballard que cette affaire «n'était qu'un rêve d'un reporter». Ballard aurait même précisé qu'il offrait trois joueurs aux Rockies en retour de McDonald. «Ce n'est pas vrai, a assuré Miron. Ballard m'a même appelé pour me dire qu'il regrettait la rumeur publiée par le reporter. Il a précisé que quand on lui avait demandé s'il aimerait avoir de nouveau McDonald et quelques autres joueurs, il avait répondu certainement».

■ Glen Anderson à Edmonton

EDMONTON — L'ailier de 19 ans, Glenn Anderson, membre de l'équipe olympique du Canada aux Jeux d'hiver de Lake Placid en février dernier, a paraphé une entente de trois ans avec les Oilers d'Edmonton. Anderson aurait conclu une entente évaluée à $250,000 pour les trois prochaines campagnes, mettant ainsi un terme aux rumeurs voulant qu'il joigne les rangs de l'université de Denver au Colorado.

■ Sombre avenir au hockey

Le directeur à l'exécutif de l'Association canadienne de hockey amateur, Hal Lewis, déclare que l'avenir est sombre pour les joueurs amateurs canadiens qui entrevoyent la possibilité de poursuivre leur carrière en Europe. Lewis précise que plusieurs pays européens ont proposé à la Fédération internationale de hockey sur glace, une mesure visant à réduire l'exode des joueurs canadiens vers l'Europe. Si la mesure est accepté, Lewis soutient que le nombre de Canadiens évoluant en Europe pourrait être diminué de moitié. On évalue à 250 le total des Canadiens jouant pour des équipes amateurs, hors du Canada.

Clémence Desrochers, marraine du Salon du livre

par Jean Royer

Le Salon du livre de Montréal, qui aura lieu cette année du 25 au 30 novembre à Place Bonaventure, aura pour marraine Clémence Desrochers. L'écrivain et artiste populaire a ainsi accepté de se faire l'étendard d'une manifestation culturelle qu'on voudrait de plus en plus populaire. L'an dernier, malgré une grève des transports, le Salon avait accueilli environ 40,000 visiteurs.

Le Salon de 1980, présidé par M. Roger Duhamel des Editions *La Presse*, prévoit que plus de 300 exposants éditeurs participeront à l'événement. Et selon le directeur-général de l'organisme, M. Thomas Déry, le budget du Salon atteint les $300,000. Le ministère des Affaires culturelles du Québec verse au Salon une subvention de $97,000, comparativement à $108,000 l'an dernier. On prévoit que le coût de location des stands aux exposants totalisera environ $160,000. Le reste du budget sera complété par le prix d'entrée des visiteurs prévus, soit environ $40,000. D'autre part, la corporation du Salon du livre de Montréal s'est donnée une structure plus permanente, cette année. En plus des éditeurs et libraires, on retrouve donc au conseil d'administration des représentants d'associations d'écrivains, de bibliothécaires, de distributeurs et autres organismes du monde du livre.

Le Salon du livre de Montréal 1980 veut de nouveau mettre l'accent sur l'animation culturelle, avec la participation d'une troupe de théâtre et d'organismes comme l'Union des écrivains québécois et Communication-Jeunesse. Le Salon lancera aussi auprès des jeunes un concours de bandes dessinées et un concours de photographies avec la collaboration du magazine OVO.

Le programme d'animation du Salon du livre n'est cependant pas encore très élaboré. Le communiqué remis aux journalistes hier précise par contre que le Québec, la France et la Belgique seront les principaux exposants du Salon du livre, qui accueillera en outre le Canada, l'Allemagne, le Liechtenstein, la Hollande et l'Arménie.

LA BOÎTE À ÉCHOS

À la galerie Véhicule Art du 307 ouest rue Ste-Catherine, Serge Lemoyne expose un inventaire de sa peinture 1969-1979. L'exposition est présentée du 10 septembre jusqu'au 4 octobre. La galerie est ouverte du mardi au samedi à partir de midi.

■

La galerie «Thème à la folie» a choisi la musique pour septembre. Dimanche le 14 septembre: rencontre avec le groupe Sortilèges, à 14 heures; vendredi le 19 septembre à 20 heures 30, démonstration d'instruments de percussion des Indes (tablas) par Guy Thouin. La galerie est située au 1269 rue Amherst à Montréal (métro Beaudry).

■

L'Atelier Continu, le centre de diffusion culturelle de l'avenue Laurier, ouvrira ses portes le 22 septembre et proposera au grand public ses ateliers de formation en théâtre (trois heures par semaine). Un atelier temps plein est aussi donné: cinq jours par semaine. Les inscriptions aux différents ateliers sont acceptées jusqu'au 22 septembre. Pour informations supplémentaires, on peut téléphoner à 270-1175.

Joël LeBigot, animateur de CBF-Bonjour.

La radio de Radio-Canada: «Développer nos points forts»

Les services communautaires et l'information seront cette année les priorités de la radio de Radio-Canada. C'est ce qu'annonçait le directeur des programmes Jean-Marie Lapointe mardi dernier lors du lancement de la nouvelle programmation qui coincidait avec la 2,000e émission de *Montréal-Express*. En dépit d'un réaménagement de la grille-horaire, la programmation radiophonique restera sensiblement la même. «Notre objectif n'est pas de voler le public des autres stations mais de développer davantage nos points forts et de donner un meilleure service à notre auditoire», déclara le directeur des programmes.

Les formules éprouvées comme *CBF - Bonjour*, *La vie quotidienne*, *Montréal-Express*, *Présent et Présent à l'écoute*, *Aux vingt heures*, *À toi Jean-Maurice*, *Pensées de la Nuit*, *Alliage*, *Le Grand Carrosel du samedi matin*, *Antenne 5* et *Par quatre chemins*, resteront à l'antenne. La famille des animateurs s'est élargie avec l'apport de quelques nouvelles têtes. Joël LeBigot reste avec sa bonne humeur à CBF-Bonjour et Pierre Paquette remplace Lizette Gervais à *La Vie quotidienne* où les entrevues seront conduites par Andréanne Lafond et Renée Larochelle. À midi, Gilles Moreau présente la revue de la presse de Claude Bisaillon ainsi qu'un ou deux sujets d'affaires publiques. À midi trente, Janine Paquet et Gaétan Lemay animent une nouvelle émission de services à la communauté. De 13 h à 15 h, la musique prend l'antenne avec le duo Chantal Jolis et Jean-François Doré dans une émission intitulée *Bouchées doubles*. Le duo remplace Francine Marchand qui anime maintenant l'émission *Un certain climat* de 21 h à 23 h.

À 15 h, du lundi au vendredi, Jacques Boulanger redevient *L'Ami Boulanger* et présente en alternance des artistes de la chanson et des musiciens au cours d'enregistrements publics. À 15 h 30, Pierre Chouinard nous fait voyager à bord du *Montréal-Express* où il continue avec la formule d'une mosaïque culturelle et informative. De 18 h à 21 h, toutes les émissions portent sur des sujets d'actualité. *Présent* animé par Louis Martin à 18 h est suivi d'un magazine consacré à l'actualité agricole et animé par Charles Dussault. *Présent à l'Écoute* n'est plus animée par Jean. V. Dufresne mais par Robert Desbiens. *Aux vingt heures* revient avec Michel Benoit et Gérard Gravel. La soirée se termine avec *À toi Jean-Maurice*, le rendez-vous du sport et de la chanson, *Pensées de la nuit* avec Jean Deschamps et *Alliage* Avec Denis Binet.

La programmation de fin semaine a peu changé. Jacques Houde anime toujours *Le grand carrousel du samedi matin*. L'émission garde la même formule mais la pousse plus loin avec une tribune téléphonique permettant aux auditeurs de communiquer avec une personnalité appelée chaque semaine à travers le monde entier. Une nouvelle émission animée par la journaliste Marie-Hélène Poirier et intitulé *L'Événement* prend l'antenne le dimanche à 13 h. Juste avant, *La puce à l'oreille* prend son envol avec l'animatrice Louise Chartrand. Finalement, un dernier cadeau pour les sportifs: la radio du hockey diffusera cette année tous les matches du Canadien.

Elton John

Fin d'un grand guignol

par Nathalie Petrowski

«Les gens s'attendent toujours à ce que j'arrive sur scène déguisé en Tour Eiffel, déclarait un jour Elton John. Les gens ne furent jamais déçus. Au cours des dix dernières années, Elton John a répondu aux plus impossibles expectatives de son public. Arrivant sur scène costumé comme le Grand Guignol, nageant dans la paillette et le clinquant, il a su cultiver l'outrance comme personne n'avait osé auparavant. On l'a vu en lunettes à trois dimensions sauter sur le grand piano blanc, danser comme un déchaîné, créer sur scène de véritables événements où la démesure n'avait d'égal que la plus excentrique des absurdités. Sa musique d'abord douce et baladeuse, vira au rock, au boogie woogie et au honky tonk. Devenu le dadaïste préféré des médias, Elton John grimpa vite les échelons du succès et de la sensation. Son ego grossit au point de lui enfler la tête et de lui miner l'inspiration. Tout dernièrement, il fut terrassé par une crise cardiaque en plein spectacle qui a déclenché une profonde remise en question de ses idéaux. Certains affirment d'ailleurs que la tournée qu'il entreprend présentement est sa dernière.

Mardi soir, il y avait foule au Forum. Les gens attendaient l'inattendu et Elton John leur a servi mais pas tout à fait comme prévu. Assis sagement à son grand piano blanc monté sur une mini-estrade en plexiglass, il aligna ses plus grands succès les uns à la suite des autres, nous rappelant que son catalogue musical est plutôt fourni en matière à succès. Pendant toute la durée du spectacle, le chanteur fut impassible et même les plus longues ovations le laissèrent froid.

Le maître du spectaculaire s'est considérablement calmé, il ménage maintenant son énergie et modère ses transports. L'immense machine qui l'entoure et qui veille à la précision des éclairages, a la qualité du dispositif scénique et à la pureté du son, continue toujours à être aussi efficace même s'il manque un peu de vie dans toute cette excellence. Le spectacle dura quand même près de deux heures. D'abord en habit de jogging interplanétaire, Elton John ne se changea qu'une seule fois, troquant son survêtement pour une camisole rouge chromée avec un chapeau de cowboy assorti. Revenu à ses anciennes amours de baladin, Elton John fit clairement sentir à son public qu'il avait passé l'âge de la mascarade et des singeries. Ce ne fut pas le spectacle le plus palpitant de l'année mais ce fut un spectacle de grande qualité. L'image la plus impressionnante de la soirée reste cependant la vaste tapisserie de monde étalée à travers le Forum, silencieuse et contemplative devant la tristesse et la solitude d'un Grand guignol défroqué.

La Cuisine Rouge
un film de Paule Baillargeon et Frédérique Collin
Distribution: Les Films du Crépuscule
semaine: 7h. 9h
sam: dim: 1h.3h.5h.7h. 9h
Ouimetoscope
1204 est rue Ste-Catherine tél: 525-8600

Conservatoire de Musique de Montréal

Concours d'admission pour septembre 1980

Des places sont encore disponibles dans les disciplines suivantes:

* Violon * Haut bois * Cor
* Alto * Basson * Trompette
* Violoncelle * Clarinette * Trombone
* Contrebasse * Piano * Percussions

Date limite d'inscription:

le 19 septembre 1980 à 16 heures

Prière de s'inscrire en personne au:

Secrétariat du Conservatoire
100, rue Notre-Dame est
Montréal

Ministère des Affaires culturelles

Source: Ministère des Affaires culturelles
Direction des Conservatoires de musique et d'art dramatique

Dominique Sanda / Geraldine Chaplin
18 ANS adultes
Le Voyage en Douce
un film de Michel Deville
SUR SEMAINE
7.05 & 9.05
ÉLYSÉE 1
35 MILTON 842-6053

Un type comme moi ne devrait jamais mourir.
Un film de Michel Vianey
POUR TOUS
Jean-Michel Folon Francine Racette
Bernard Fresson
Mort Shuman Henri Garcin
1.30, 3.25, 5.25, 7.25, 9.25
Le PARISIEN 5
486 STE-CATHERINE O. 866-3856

LE PLUS GRAND AUTEUR DE COMÉDIE JOUÉ PAR LE PLUS GRAND ACTEUR COMIQUE!
POUR TOUS
LOUIS DE FUNES
dans
L'AVARE
de Molière
L'AVARE de MOLIERE, un film de LOUIS DE FUNES et JEAN GIRAULT
produit par CHRISTIAN FECHNER
avec Bernard MENEZ Claude GENSAC Michel GALABRU Guy GROSSO Michel MODO
DÈS DEMAIN
Le PARISIEN 4 — 486 STE-CATHERINE O. 866-3856
LAVAL 2 — CENTRE LAVAL 688-7776

"Premier prix"
Festival de Locarno
Sélection officielle — Semaine de la critique
Cannes 1980
18 ANS adultes
Commençant demain
Admission: $3.50
Sem.: 7 h 00, 9 h 00
Dim.: 1 h 00, 3 h 00, 5 h 00, 7 h 00, 9 h 00
Immacolata et Concetta
Une jalousie différente
V.O. Italienne, S.T. Français
un film de SALVATORE PISCICELLI
avec
IDA DI BENEDETTO MARCELLA MICHELANGELI
Ouimetoscope 2 1204 est. Ste-Catherine Tél.: 525-8600

Université de Montréal
Services d'animation culturelle

Des ateliers pour tous

Le Service d'animation culturelle de l'Université de Montréal organise, chaque session, des ateliers d'initiation et de perfectionnement dans différents domaines.

Pour l'automne 1980, le S.A.C. propose au public les ateliers suivants:

Flûte à bec
Guitare classique
Guitare populaire
Poterie
Tissage haute-lisse
Tissage basse-lisse
Photographie
Dessin (modèle vivant)
Ballet-jazz
Ballet classique
Danse sociale
Menuiserie
Mécanique automobile
Danses folkloriques

Ces ateliers auront lieu durant la période du 22 septembre au 28 novembre

Les inscriptions se font en personne
Du lundi au vendredi
Au secrétariat du S.A.C., local C-2519
du Centre communautaire
2332 Edouard-Montpetit
Du 15 au 19 septembre de 9 h à 21 h
Pour informations supplémentaires composez le 343-6524

Étudiants et enseignants
Faites-vous un DEVOIR de recevoir
CHAQUE JOUR
LE DEVOIR

ENRICHISSEZ VOTRE ANNÉE SCOLAIRE

• LE DEVOIR vous offre tous les matins une information nationale, internationale et régionale, choisie et présentée avec soin sous une forme accessible.
• LE DEVOIR vous propose ses analyses, ses éditoriaux, ses commentaires, ses billets et une gamme étendue d'opinions du milieu.
• LE DEVOIR a même ses mots croisés, ses annonces classées et un bulletin de météo qui ne se trompe jamais...

TARIFS D'ABONNEMENT

6 mois..... $38.00
7 mois..... $43.00
8 mois..... $48.00
9 mois..... $53.00
10 mois..... $59.00

Veuillez remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat-poste payable à l'ordre de: Le Devoir, Case postale 6033, Montréal, P.Q. H3C 3C9.

Ci-inclus $..... pour un abonnement scolaire de.....
mois à compter du.....
Nom.....
Adresse.....

JEAN COLBERT présente
une production de ROBERT MÉNARD
POUR TOUS
LA PLUS GRANDE CONTROVERSE JUDICIAIRE DU SIÈCLE ENFIN PORTÉE À L'ÉCRAN!
Qui a condamné Wilbert Coffin?
La JUSTICE ou le POUVOIR?
L'AFFAIRE COFFIN
Tout le monde en a entendu parler, maintenant voici les faits. À vous de juger...
avec AUGUST SCHELLENBERG
dans le rôle de Wilbert Coffin
dans un film de JEAN-CLAUDE LABRECQUE
Scénario JACQUES BENOIT
YVON DUFOUR • RAYMOND CLOUTIER • MICHELINE LANCTÔT
Images PIERRE MIGNOT • Musique ANNE LAUBER • Distribué par LES FILMS MUTUELS
Dès Demain
Le PARISIEN 1 — 486 STE-CATHERINE O. 866-3856
1h, 3h, 5h, 7h, 9h.
Sam. dernière représentation 11h.

LES CINÉMAS FRANCE FILM
Gurdjieff - A la recherche de la connaissance de soi
POUR TOUS
Dès DEMAIN! mise en scène PETER BROOK
avec Dragan Maksimovic, Terence Stamp, Warren Mitchell
tourné en Afghanistan
RENCONTRES AVEC DES HOMMES REMARQUABLES
(version anglaise, avec sous-titres français)
desjardins 4
BASILAIRE 1 288-3141

JEAN-LUC GODARD
18 ANS Adultes
3e sem.
SAUVE QUI PEUT LA VIE
ISABELLE HUPPERT JACQUES DUTRONC NATHALIE BAY
I2:45 - I4:30 - I6:I5 - I8:00 - I9:45 - 2I:30
desjardins 2
BASILAIRE 1 288-3141

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
286-1202
844-3361 (pour tout autre service)
- Chaque parution coûte $4.50, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte $0.15 chacun
- Minimum: 2 parutions
- Heures de tombée: 10 heures 30 a.m.

Nous acceptons master charge
Par téléphone

Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

Nous acceptons VISA
Par téléphone

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
286-1202
844-3361 (pour tout autre service)
- Chaque parution coûte $8.80 le pouce
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

AIDES DOMESTIQUES

CHERCHONS femme d'expérience comme cuisinière, légers travaux (avons femme de ménage). Bonnes conditions. Quartier Côte Ste-Catherine/boul. St-Joseph. Soir: 276-7722. 13-9-80

PERSONNE responsable demandée pour travaux ménagers, repas et garder 2 enfants dont 1 à l'école. 5 jours/semaine. 8.30 à 18.30h. Secteur Outremont 271-8415. 15-9-80

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaines. 207 est Beaubien, Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10,192 St-Michel 387-2841. JNO

RÉSIDENCE À OUTREMONT, déménagement prochain, vendons ameublements de maison et antiquités québécoises. Avant 4h00: 866-6541, après 4h00: 738-2629. 16-9-80

LIQUIDATION appartement de 6 pièces à Westmount, magnifique salle à manger Acajou griller 8 morceaux. Chambre à coucher avec lits jumeaux, 2 tapis Indien abricot et bleu 20 X 12, blanc et bleu 10 X 15, draperies rideaux, tables, fauteuils. Ménagère Birks Sterling (Saxon). Service à Poisson inclus 177 morceaux. Limoge avec roses, bibelots, etc... 250 ave Clark # 1001 de 10 à 7 h. 10-9-80

ANTIQUITÉS

ACHETONS antiquités de toutes sortes (argent comptant) — bibelots — bronze — tableaux — petits meubles — gravures par Louis Icart — bijoux — cuivres — lampes — tapis — etc. Claude Morrier, 524-1422. JNO

DÉCAPAGE, RESTAURATION de tous genres, sur boiseries, portes et fenêtres. Traitement du bois et finition. Travail personnalisé. Estimation gratuite. Après 5 h.: 521-5135. 12-9-80

Tableau, tapis, armoire, plante, lit, bibelot, etc... 677-1522 jour, 670-9937 soir. 457 Marmier Longueuil. 15-9-80

TABLE de réfectoire à vendre 12'x3, chêne et pin. Excellent état. 525-0315, après 8h. 15-09-80

CHANDELIER Louis XVI en étain de très bon goût. $1,500. 935-8284. 12-09-80

Causeuse, fauteuil, chaises, style Adams; secrétaire, bijoux, porcelaine. Bureaux, tables, miroirs, etc... Albert Antiques, 5042 ave du Parc, (Laurier), 277-9555. 12-9-80

Meuble de salle à manger style Anglais, fabrication Owen Sound, noyer massif, environ 75 ans. Vaisselier, buffet, table et 6 chaises recouvertes de cuir. $6,000. 649-2702. 15-9-80

APPARTEMENTS À LOUER

CENTRAL, 1½, 2½, entièrement meublés, propres et tranquilles. Appelez 282-1779. 12-9-80

CÔTE-DES-NEIGES, 1½, 3½, semi sous-sol, propres, meublés, toutes dépenses payées, $175. - 3½, 4½, grands, chauffés, équipés, propres, balcons, $250 - $325. 739-2913 22-9-80

3½, chauffé, eau chaude, tapis mur à mur, garage, tranquille, près Université de Montréal, libre le 1er octobre, $235 par mois. 737-6962 après 18h. 17-9-80

OUTREMONT 1er octobre, 6½, chauffé, rénové, cuisinière, réfrigérateur fournis. Immeuble de classe, $475 par mois. 272-6965. 12-9-80

À LOUER, avenue Des Pins nouvel édifice, bel appartement neuf, 1430 pieds, 2 chambres à coucher, salle à manger, cuisine équipé et dînette, 2 salles de bain céramique, laveuse, sécheuse, climatisé, tapis mur à mur, garage. Accès à: piscine, sauna, bain tourbillon, gymnase, salle de fête de l'immeuble. 270-1584. 15-9-80

ÉDOUARD-MONTPETIT 3½ chauffé, eau chaude, réfrigérateur, cuisinière fournis. Jour 254-3755, soir 733-3542. 15-9-80

PARIS 15e, grand 2½ plus cuisinette, salle de bain complète, 22e étage, piscine, grand standing. 2,200 francs. Tout compris. Libre 1er octobre. Soir 737-1955. 15-9-80

HUTCHISON, 3½, sous-sol, réfrigérateur, cuisinière, 1er octobre, chauffé, $135. 481-2064. 13-9-80

NOUVEAU BORDEAUX 1½ bien meublé, chauffé, électricité payée, 334-5370. 13-9-80

RUE CHAMBLY: (Près Rachel), 3½, chauffé, réfrigérateur et cuisinière, paisible, jardin et place pour l'auto. Tél.: 521-5636 J.N.O.

À SOUS-LOUER, 3½, dans tour, près du fleuve, 100 de Gaspé app. 608, Île-des-Soeurs, $344. Fraîchement repeint, vue magnifique. 769-7033 13-9-80

VIEUX-MONTRÉAL, 1½ pièce rénové, chauffé, mur brique, poutres, armoires cuisine chêne. Occupation immédiate. $280. 288-2696. 12-9-80

AUTOS/MOTOS

BMW 320i, 1977, toute équipée, noire, intérieur tan, toit ouvrant, manuelle. Thomas 336-4742. 17-9-80

RECHERCHE GARAGE chauffé ou non, pour petite voiture, à Outremont, région Lajoie-Wiseman. 273-5079 13-9-80

AUTOS/MOTOS

Mercedes 450 S.L.C. 1979, complètement équipée, noir, intérieur velour noir. 25,000km. 4 michelins neufs. toit ouvrant. État neuve. $43,500. Frais virés André: 418-524-4885. J.N.O.

CORDOBA 1980, 6,000 milles, cause départ, 677-1522, soir: 670-9937. 457 Marnier Longueuil. 15-9-80

BUREAUX À LOUER

À L'ENTRÉE DU VIEUX-MONTRÉAL

Nouveau bureau ou boutique 375 p. environ, dans populaire galerie Place d'Armes. Rez de chaussée, vitrine coloniale sur rue, murs et poutres rustiques, en plus espace 1000 pieds. 3e palliers.

844-4427
13-9-80

ST-DENIS, bureau magnifique, 9 grandes pièces, boiseries de chêne, condition parfaite. Stationnement. Idéal pour avocat, médecin, architecte, professionnel. Superficie: 3,200 p.c. Sous-sol: possibilité de bureau, 2,500 p.c. FAUT VOIR: 255-5533, de 9h. à 17h. 22-9-80

RUE ST-JACQUES, vue sur le fleuve et la ville, 6,800 p.c., 19 bureaux privés, vastes, luxueux, éclairés. Pour informations: Francine Adam Immeubles G.C. Gagnon Inc. 861-8395 12-9-80

SOUS-LOCATION, CENTRE-VILLE, édifice de prestige, 4,500 pieds carrés, tout équipé, bureaux privés, tapis et le reste. Aubaine. Pour informations: Francine Adam, Immeubles G.C. Gagnon Inc. 861-8395 12-9-80

BOUL. ST-JOSEPH, près métro, idéal pour professionnels. Après 19h, 522-2912 ou 527-5789. 15-9-80

CHALETS À LOUER

STE-ADELE terrain hôtel Chanteclerc, 4 chambres à coucher, foyer, chauffage central. $3000 par saison. 523-1112, 767-5796, Eddy 22/09/80

STE-ADÈLE: près pentes ski, bien meublé, chauffage non-compris, 7 pièces, 3 chambres, foyer, 4 personnes ou famille de 5. Références. $3,200. 1-229-5356, 1-229-6506, 276-7558 (Montréal). 15-9-80

VAL MORIN, bord du lac Raymond, maison canadienne, 9 pièces, près des pentes de ski. 1er nov. au 1er avril. 352-5504 13-9-80

VAL DAVID, luxueux chalets neufs, tous équipés, proximité pentes ski, 3, 5, 6 chambres, foyer pierre, bar, lave-vaisselle, sauna, télévision, système son. 527-5903, 525-0962. J.N.O.

Chalet saison d'hiver, près Ste-Agathe, 3 chambres à coucher, foyer, novembre à mai, $3,000. 844-4005 entre 9h et 5h. 12-9-80

STE-MARGUERITE — entre lac, luxueuse maison Canadienne neuve, en front sur le lac des îles, meublé, tapis mur à mur, foyer, lave-vaisselle, 2 grandes chambres à coucher, garage, chauffage électrique, idéal pour ski de fonds, 15 novembre au 1er avril, $2 500. 334-7845 ou 1-228-2958 le samedi. 13-9-80

CHALETS À VENDRE

Mont-Olympia, pente de ski à l'arrière, vue panoramique à l'avant. Seul et unique terrain de 18,000 pieds avec droit de construction dans les environs. Appelez sur semaine après 6h. 661-7589. 13-9-80

CHALET d'été / d'hiver à vendre, 5 pièces meublées, tapis mur à mur, terrain 125 X 200, situé au lac Bonne-Allée dans les Cantons de l'Est. Prix $26,000. 658-7475. 13-9-80

CHAMBRES À LOUER

CÔTE-DES-NEIGES près Université chambre non-meublé. 276-6016. 13-9-80

COMMERCES À VENDRE

CANTONS DE L'EST, sans intermédiaire bar salon - taverne, très rentable, 1ère Hypothèque 9% due en 84, pour acheteur sérieux, très bonne condition. C.P. 117 Brossard, Québec J4Z 3J1 C358. 15-9-80

CONDOMINIUM

CONDOMINIUMS
2,200 pieds carrées environ
Côte des Neiges
843-5245
J.N.O.

ST-HUBERT
PRÈS DE SHERBROOKE magnifique 4½ complètement neuf. ultra chic, vente rapide. $59,000.
Tél: 849-9864 ou 656-3340
13-9-80

CARRÉ ST-LOUIS 1200 p.c. entièrement rénové, 1 chambre à coucher, mur de brique, seulement $38,500. H. De Serres 482-0806. Monsanto Courtier Immobilier. 284-0777 12-9-80

COURS

COURS DE PIANO étudiante de l'Université de Montréal, offre cours pour débutants de tous âges. Situé près l'Université — rue Édouard Montpetit. 738-6748. 12/09/80

ESPACES COMMERCIAUX À LOUER

LOCAL COMMERCIAL ET PROFESSIONNEL À LOUER 2811 Allard à Montréal, 750 pieds carrés, salle d'attente, chauffage et électricité compris. $450/mois. Près métro Monk. S'adresser à

766-6061
15-9-80

COURS

Pour hommes d'affaires et/ou futurs artistes:
PHONÉTIQUE. DICTION. LECTURE ET INTERPRÉTATION RADIOPHONIQUE.
Cours privés et semi-privés.
489-2153 16-9-80

COURS DE PIANO
POUR ENFANTS 4-6 ANS
Privé ou en petits groupes. Méthode dynamique. Formation musicale complète.
COURS PRIVÉ:
Adultes et Enfants. Préparation à tous diplômes. Professeur expérimentée.
387-4490
16-9-80

PROFESSEUR de langue Grecque avec expérience offre cours privé de tous niveaux. Tél.: après 6h. 737-3711. 15-9-80

DÉMÉNAGEMENTS

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul 670-7729. J.N.O.

Disponible en tout temps pour petits et gros déménagements, spécialité cuisinière, réfrigérateur, laveuse, sécheuse, assurances complètes. 725-1372. J.N.O.

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite, 937-9491. J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes. Téléphone: 327-6026. J.N.O.

DIVERS/SERVICES

ÉLECTRICIEN ouvrage garantie, 110, 220 Volts, résidentiel, commercial, industriel. Estimation gratuite, 24h/jour. 652-2890. J.N.O.

Modeliste de chapeaux haute couture, modèles exclusifs. Spécialité fourrure. 284-0137 13-9-80

CUISINIÈRE Kelvinator, blanc, $200. 271-1642 15-9-80

ENCYCLOPÉDIA UNIVERSALISTE état neuf $950. 276-9462 (matin) 15-9-80

1 ordinateur Basic-Four de M.A.I. incluant 1 imprimante 150 lignes à la minute, 1 écran cathodique, capacité de 20 millions de caractères contactez: André Germain, 819-771-3235

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

PEINTURE INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE, plâtre, stuco, céramique, menuiserie générale, ouvrage soigné et garanti avec spécialistes à l'appui. Estimation gratuite. 521-4041, 270-6361 J.N.O.

ESPACES COMMERCIAUX À LOUER

À LOUER 12 milles de Montréal, 10,000 p.c. entrepôt à conserverie, hauteur 12 pieds, avec immense terrain. 589-4134. 12-9-80

GARDERIE

Gardienne demandée à domicile 5 jours semaine, 8h à 4h, pour prendre soin petite fille 4 mois, plus légers travaux domestiques. Pour le 29 septembre. Quartier N.D.G. 484-5151. 15-9-80

OUTREMONT garderait enfants, maison privée, Quartier paisible, ambiance familiale. 735-0162. 13-9-80

CHERCHE gardienne, enfant de 3 ans, 3 à 4 jours/semaine. Secteur Outremont, C.D.N. Tél.: 731-9330. 15-9-80

INFIRMIÈRE GARDERAIT bébés de 0 à 1 an. $12 par jours, couches, lait, jus, 3 repas, reçus pour impôt. 255-2192. 13-9-80

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

PIANO à queue 5'6", très propre. 849-8788. 15-9-80

LOGEMENTS À LOUER

BORD DE L'EAU, St-François-Laval, meublé $400, non-meublé $350. Références exigées. 665-8950 15-9-80

SUPER LUXUEUX, coin Christophe Colomb — St-Zotique, 4½ entièrement restauré. Boiserie, plancher, armoires cuisine chêne. Climatisation silencieuse, bâtisse insonorisée. Lavoir et galerie au toit. $360, $480. 288-2696. 12-9-80

ANJOU 5½, haut de duplex, chauffage électrique, près autobus et métro, $300. Libre le 1er octobre. 351-5816 13-9-80

BAS de duplex avec jardin, libre 1er octobre rue Northmount C.D.N. $550. Chauffage, buanderie, équipé, garage, cuisinière, lave-vaisselle. 738-7192, samedi et dimanche, après 6h. semaine. 12-9-80

LAVAL-DES-RAPIDES 5½ chauffé, garage double, ménage refait. $425, bas duplex, cour fermée paysager, proximité métro. 667-5174 soir semaine 12-9-80

LOGEMENTS À LOUER

C.D.N. 3 pièces, balcon, rue tranquille, tapis mur à mur, 1er octobre. $220. 384-2003, 735-3109. 12-9-80

VIEUX LONGUEUIL 4½, haut de duplex, chauffé, eau chaude, près métro. $275, libre 1er octobre. 651-6591. 13-9-80

LOGEMENT DEMANDÉ

Personne seule, cherche une maison ou appartement meublé pour une période d'environ 6 mois, secteur C.D.N. Peut fournir bonnes références. 435-7325 après 8 p.m. 12-9-80

MAISONS MOBILES ROULOTTES

LOCATION DE TENTES-ROULOTTES Bonair, 1980, 733-6064. JNO

MAISONS À LOUER

Maison à louer dans l'Estrie, 6½ pièces, meublée, très grand terrain boisé, idéal pour ski de fonds et raquette, proximité des centres de ski. 1er novembre 80/1er mai 81. $600/-mois, 514-532-2257 12-9-80

QUÉBEC grande maison de style Anglais, située sur le bord du fleuve. Entièrement meublée, chauffage, câble, déneigement. Libre 1er octobre - 1er juin. Cause: séjour à l'étranger. Prix à négocier, soir 418-839-4705. 25-9-80

MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

MAISON canadienne centenaire restaurée, endroit tranquille, St-Denis sur Richelieu. Rendez-vous: Germain Boivin 1-514-787-3204 (soir) 15-9-80

OFFRE D'EMPLOIS

UNE FIRME LÉGALE
rue St-Jacques est à la recherche d'une jeune secrétaire possédant beaucoup d'initiative et ayant une mise soignée. Bilinguisme parlé et écrit obligatoire.
284-0059.
13-9-80

SECRÉTAIRE JURIDIQUE
Au moins deux ans d'expérience. Sténo-dactylo bilingue. Bureau situé Place du Canada.
878-9381 J.N.O.

PRONUPTIA
Confection féminine de luxe recherche vendeuse 25-35 ans.
Si vous êtes souriante, sympathique, optimiste, d'humeur égale, vive et dynamique. Formation assurée, se présenter à:
Pronuptia
Galeries d'Anjou
Carrefour Laval
12-9-80

SECRÉTAIRE
Maison d'édition recherche secrétaire bilingue d'expérience.
Fournir curriculum vitae et références.
Écrire à:
Secrétaire
Casier postal 760
Succursale H
Montréal H3G 2M7
12-9-80

SECRÉTAIRE DE DIRECTION
Exigences: être bilingue et maîtriser parfaitement le français. Minimum 5 ans expérience.
Salaire selon compétence.
Prière de faire parvenir votre curriculum vitae avant le 22 septembre 1980 à:
Dossier C357
C.P. 177
Brossard, Québec.
J4Z 3J1
12-9-80

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE bilingue avec expérience pour bureau de notaires. 844-2864. 13-9-80

TEMPS PARTIEL: bonne dactylographie et tenue de livres comptables. Bilingue, initiative, expérience, travail de secrétariat. Conditions de travail: 21h, 3 jours/semaine. Salaire avantageux / 4 semaines de vacances payées annuellement. Envoyer C.V. avant le 20 septembre: Société Québécoise de Science Politique. A/s Département de Science Politique U.Q.A.M. C.P. 8888, succ. A. Montréal. H3C 3P8. 12-9-80

SECRÉTAIRE DEMI-TEMPS de jour correspondance, comptabilité, pour bureau privé, connaissance anglais écrit. Curriculum vitae: M. Jean-Charles Crombez 344 Berwick, Ville Mont-Royal. H3R 1Z6. 341-7939 15-9-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

bromis inc.
courtiers en immeubles

SUTTON: Devenez votre propre patron. Restaurant, bar-salon, salle à manger; 72 places. Bon chiffre d'affaires. Situé au centre-ville, sur rue menant au centre de ski. Appartement adjacent. Une visite s'impose! Informations: **Irène Bazinet, 1-538-2042 ou 1-263-4455.**

ABERCORN: Préparez votre saison de ski. À moins de 4 milles de Sutton, maison de 8 pièces, 4 chambres, terrain de 26,000 p.c. Aménagement professionnel. Borné par ruisseau et rivière. En plus, l'ameublement au complet. Ne manquez pas cette chance! Informations: **Irène Bazinet, 1-538-2042 ou 1-263-4455.**

CANTONS DE SUTTON: Il est encore temps de vous faire construire pour la saison d'hiver. J'ai à vous offrir près du mont Sutton, un terrain de 5½ acres, boisé, légèrement montagneux et un autre de 200 x 300 pieds. Vue splendide. Informations: **Irène Bazinet, 1-538-2042 ou 1-263-4455.**

SUTTON: Maisons de ville, 3 chambres à coucher, foyer, tout meublé, près golf et ski. Prix: $40,500. à $43,000. **Jacques Deslauriers, 1-563-3140, ou Patrick Hiriart, 1-538-3611, ou 1-263-4455.**

SUTTON: Choix de chalets bien situés, avec foyer et vue. **Jacques Deslauriers, 1-563-3140 ou Patrick Hiriart, 1-538-3611, 1-263-4455.**

12-9-80

OFFRE D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE BILINGUE
Nous recherchons une secrétaire responsable possédant de l'initiative
pour assurer tâches diversifiées, dictaphone obligatoire, sténo, serait un atout. Bureau situé complexe Desjardins. Programme d'avantages sociaux. Salaire selon qualifications.
Tél.: 288-7277 poste 16.
15-9-80

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

A-1 absolument confidentiel $1,200 à $600,000., 1ère, 2ième. Mlle Léona Laberge, courtier. 486-1106 jour ou soir. J.N.O.

ABAISSEMENT, 1ère, 2ième hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, 729-4332. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT
Querbes près Bernard. 11 appartements entièrement rénovés; 2x2½; 8x3½ et 1 penthouse. Idéal pour co-propriété ou pour placement. Occupation immédiate. Prix $280,000. comptant à discuter. **A. Thomas 731-6307 et J. Michel Martin 277-8687.**
Trust Général, *Courtiers*
(866-9641) 12-9-80

ST-SAUVEUR-DES-MONTS
Sur le lac **Spring Valley**, à 4 milles au sud du village. Une maison d'architecte, surplombe en nid d'aigle le lac et un large paysage. L'ensemble est sobre, impeccable; étant en délicate harmonie avec un cadre extérieur grandiose. **A. Thomas 866-9641 ou 731-6307.**
TRUST GÉNÉRAL *Courtier*
12-9-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

PRÈS ST-JOVITE, bord de lac, grand terrain, aucune pollution, chalet bois rond et pierres des champs, 5 pièces, hiverisé, foyer, chauffage électrique, sous-sol 6½', chambre de bain moderne, véranda, $52,000. (514) 348-2438 ou (514) 348-6116 à frais virés. Gens sérieux seulement. 19-9-80

DUVERNAY beau split-level, coin de rue 10 pièces, 4 chambres à coucher, sous-sol fini. Grand terrain paysager, piscine creusée chauffée. Beaucoup d'extras. Pas d'intermédiaire. $98,000. 669-1137. 22-09-80

CAUSE TRANSFERT: canadienne en montagne (Mont St-Hilaire), piscine chauffée, 3 chambres, sous-sol fini avec foyer. Petit comptant requis. Hyp. 11¼%. 288-8518 18-9-80

BOUCHERVILLE bungalow situé dans secteur unique, 6 pièces, 4 chambres à coucher, foyer, chauffage électrique, sous-sol fini, terrain clôturé. $68,500 514-655-1902. 12-9-80

BOUL. ST-JOSEPH 5 logements 1X7 et 4X4, 2 garages, boiserie chêne, vitraux, près métro, après 7h. 522-2912 ou 527-5789. 15-9-80

DOMAINE UNIQUE de 13 acres, 30 minutes de Montréal, dans les Laurentides. Maison Canadienne centenaire pièce sur pièces restaurée. Chauffage électrique, 4 chambres à coucher, 1 studio bibliothèque, 1 salle de séjour avec foyer en pierre des champs, 1 cuisine, 1 salle à dîner, 2 salles de bain, sous-sol avec salle de jeux. Salle de lavage et chambre froide. Grande verranda. Intérieur fini bois et papier peint. Propriété comprend aussi: 1 bergerie, 1 remise à foin, 1 poulailler et hangar, le tout en bonne condition. Le terrain paysager comprend: 1 verger, 1 potager, et 1 petit lac entouré d'un boisé. Endroit retiré et paisible. $87,000, pas d'agent, acheteur sérieux seulement. (514) 722-0977 ou (418) 738-2295. 15-9-80

AHUNTSIC — Triplex semi-détaché avec bureau au sous-sol. Rez-de-chaussée et bureau libre à l'acheteur si désiré. Fleury près de Meilleur, prix $115,000.00. J. Michel Martin 866-9641 ou 277-8687. Trust Général, Courtier 12-9-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Trust Royal Services immobiliers

RIVE-SUD
STE-JULIE
Bas Domaine $46,800., bungalow récent, 8 pièces, salle familiale, tapis, foyer, piscine, antenne T.V. Suzanne Fitzpatrick 653-1576, Yolaine Fournier 653-1576, 653-6897.
12-9-80
COURTIER

DES ROSIERS Le Maître Courtier

N.D.G.
Cottage 8 pièces typique du vieux N.D.G., superbes boiseries, cuisine rénovée intérieur redécoré. **Monique Proulx 735-6433, 489-5847.**

N.D.G.
Duplex détaché, terrain exceptionnel. 2 garages, occupation immédiate. Secteur de choix. À voir! **Monique Proulx 735-6433, 489-5847.**
12-9-80
du TRUST GÉNÉRAL

A. E. LePAGE QUÉBEC INC COURTIER
Le nom qu'un ami recommande!

OUTREMONT
NOUVEAU! Résidence dégagée. Site de choix. 9 pièces, 3 grandes chambres. Boudoir au rez-de-chaussée. Cuisine moderne avec coin dînette. Salle de jeux finie plus une chambre au sous-sol. 3 salles de bains, 1 "powder room", garage, jardin paysager. **Condition impeccable. Prix $205,000.**
NOUVEAU! Résidence de prestige, 3 salons. Magnifique salle à manger. Boiseries, uniques vitraux, 5 foyers, 4 chambres, cuisine moderne, terrasse. FAUT ABSOLUMENT VOIR! Appelez: **Anne-Marie Larue 935-8541, rés.: 483-2177.**
12-9-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BROSSARD: $139,000.00. Canadienne, chaude atmosphère, des boiseries naturelles, foyer, salle à manger, cuisine ultra fonctionnelle. J. C. Dufort 671-6548, 672-6450. MONTRÉAL TRUST COURTIERS 12-9-80

Candiac, superbe cottage, 3 grandes chambres, garage, sous-sol à demi fini, terrain clôturé, taxes basses, nouveau sur le marché "transfert". Madeleine Gagnon, 659-4217 ou 656-7770. MLS TRUST NATIONAL COURTIER 12-9-80

St-Mathieu: Bungalow déclin masonite 8 pièces, 4 chambres à coucher; avec garage mécanique, lift hydraulique. 9½ arpents commercial, 240 pieds façade, beaucoup de possibilité. Taxes $525.07. Alice Vachon, 671-5414 ou 656-7770. MLS. TRUST NATIONAL COURTIER 12-9-80

L'Acadie: Magnifique bungalow Pierre des champs et brique, 5½ pièces, grand salon, foyer; terrain plus de 25,000 p.c. En campagne, taxes moins de $300.00. Alice Vachon, 671-5414 ou 656-7770. MLS. TRUST NATIONAL COURTIER 12-9-80

Cantons de l'EST: Belle maison ancienne tout brique, impeccable, vue magnifique. Terre 100 acres bord rivière St-François. On demande $80,000. Nicole Gautier, 676-0906 ou 819-826-2862 ou 656-7770. MLS. TRUST NATIONAL COURTIER 12-9-80

Candiac. Cottage avec vestibule 7x14 fermé, salon avec bay window, chambres spacieuses. Hypothèque fixe à 6¾%. Secteur paysagé, tranquille. Johanne Bélanger, 676-5246 ou 656-7770. MLS TRUST NATIONAL COURTIER 12-9-80

Brossard, semi-détaché dans secteur tranquille, 2 salles de bain, sous-sol fini avec Franklin, terrain tout clôturé, frais peint. FAUT VOIR! Madeleine Gagnon, 659-4217 ou 656-770. MLS. TRUST NATIONAL COURTIER 12-9-80

PROPRIÉTÉ À VENDRE

ST-BRUNO

Cottage semi-détaché, 3 chambres, foyer Franklin, hypothèque $28,000. à 10¾%, due juin '84. $38,000.

Aubaine. Cause transfert. Bungalow, possibilité 4 chambres, beau terrain clôturé, taxes basses. $45,900.

Bungalow brique 3 chambres, maison impeccable, 7,110 p.c. terrain. Taxes $956. Prix $47,900.

Bungalow tout brique, 10,000 p.c. terrain, très beau secteur, sous-sol fini plus 4ième chambre, taxes basses. $49,500.

Grand bungalow brique, salle à dîner, salle familiale foyer. Paysagé. Clôturé. $63,500.

Bungalow brique, stucco, salon, salle à dîner, relié par foyer pierre, chauffage électrique air forcé, très beau terrain 12,000 p.c. Prix baissé à $69,500.

Prix baissé à $110,000. Bungalow tout brique, 4 chambres à l'étage, foyer au salon, superbe terrain dans beau secteur, 18,800 p.c.

Josée-Lise Cayer 653-2496, 653-7726
MONTRÉAL TRUST, COURTIERS
12-9-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Brossard, Propriété impeccable. Faut Voir. Secteur tranquille, près de tous les services et ce n'est pas tout.... Veneta Petrov, 678-3899 ou 656-7770. EXCL. TRUST NATIONAL COURTIER 12-9-80

OTTERBURN: Split-level d'une excellente qualité — 4 chambres — garage — grand terrain boisé — excellent investissement. LOUISE DELAND 467-2156 464-5741 IMM. SÉLECT COURTIERS 12-9-80

BELOEIL — Bungalow situé sur Dupré. 6 pièces, 3 c.c. air climatisé central. Magnifique jardin, garage. État impeccable. Prix $56,500.00. J. Michel Martin, 866-9641 ou 277-8687. Trust Général, Courtier 12-9-80

V.R.M. duplex complètement redécoré, les deux logements sont libres. Très bien situé, prix raisonnable $149,500. Information: 748-6779, soir 744-4036. Particulier. 13-9-80

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

LES CÈDRES, 30 milles du centre-ville, 45,000 pieds carrés, maison 4½ pièces avec garage et remise de jardin. $49,000 à discuter. 288-6511 ou le soir 1-452-4307 22-9-80

SOCIÉTÉ-LOISIRS

AMASO: Service de rencontres, sérieux. Dépliants sur demande et entrevues sur rendez-vous. Marthe Gaudette, 822 est, Sherbrooke, suite 5, Montréal H2L 1K4. 2h à 7h. 524-3852. J.N.O.

TERRES/TERRAINS

Ste-Clothilde, sud de Montréal, terre de 48 arpents boisés, sol de terre noire. 454-9046, 645-5847, 659-4614. 12-9-80

SOCIÉTÉ-LOISIRS

ÊTRE DEUX...
Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux
Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses. Dépliant gratuit.
282-0058
ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. lundi au vendredi
RENDEZ-VOUS
1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal (Métro Peel) J.N.O.

TERRES/TERRAINS

NON ZONÉ AGRICOLE Mont-Orford, vue panoramique; coucher de soleil, ruisseaux, piscines, lacs, près ski. $0.12 à $0.20 le p.c. Spéciaux 5 acres $12,000, 10 acres $20,000. Conditions faciles. Frais virés: 1-514-297-3163 J.N.O.

À NOMININGUE: Magnifique domaine boisé 256 p. bord grand lac Nominingue. 700 p. profondeur, 143,000 p.c., vue splendide, électricité, téléphone, idéal prévision retraite. Site exceptionnel, moins 10c le pied carré. $13,900. Comptant: $1,900. 621-6223. 15-9-80

AU GRAND GRAND LAC NOMININGUE, occasion unique, lots exclusifs, bord de l'eau 200 pieds et plus de façade, certains au dessus de 125,000 p.c., plage, sable. 363-8291. 15-9-80

Un bon conseil
Faites de l'exercice
LA FONDATION DU QUÉBEC DES MALADIES DU COEUR

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS

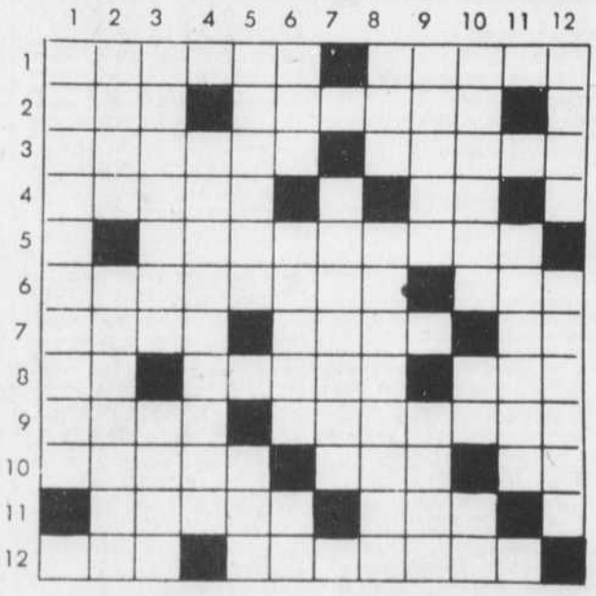

Horizontalement

1—Mammifère de l'ordre des pinnipèdes. — Allonge.
2—Pluie. — Ce qu'on donne pour la délivrance d'un captif.
3—État d'un plan horizontal. — Qui rend service.
4—Expression. — Sert à lier.
5—Mutilation réflexe d'une partie du corps chez certains animaux.
6—Petite règle. — Orient.
7—Tira du néant. — Nom poétique de l'arc-en-ciel. — À lui.
8—Interjection. — La totalité. — Poil des paupières.
9—Ancien territoire espagnol d'Afrique. — Toute en pleurs.
10—Écrivain anglais d'origine américaine (Prix Nobel 1948) — Pluie. — Seul.
11—Se dit, chez les champignons, d'une lamelle largement fixée sur le pied. — Épais, serré.
12—Mamelle de la vache. — État de ce qui est rude.

Verticalement

1—Alliance de cinq nations.
2—Clôture faite de branchages entrelacés. — Écorchai légèrement.
3—Travail. — Habitations.
4—Compétition.
5—Grand aigle d'Australie. — Trois fois.
6—Pluie. — Inflammation de l'oreille. — Obtenu.
7—Tromperie faite par plaisanterie.
8—Ancien bouclier. — Coup d'oeil furtif, lancé à dessein.
9—Ancêtre des animaux. — Mammifère au corps lourd et massif.
10—Instruit d'un art, d'une science. — Chrome. — Usages.
11—Supporte tout le poids du véhicule.
12—Oiseau d'Australie. — Aptitude.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	B	O	C	A	R	D	■	O	M	B	R	E
2	L	U	I	■	A	O	R	T	E	■	A	N
3	A	M	N	I	S	T	I	E	■	F	I	C
4	S	I	E	N	■	A	E	R	E	R	■	H
5	T	A	M	A	R	I	N	■	C	E	L	A
6	O	K	A	P	I	■	■	S	U	R	I	N
7	M	■	■	P	A	I	R	E	M	E	N	T
8	Y	T	T	R	I	F	E	R	E	■	G	E
9	C	A	R	E	T	■	F	R	■	N	O	M
10	O	■	O	C	■	B	A	U	D	■	T	E
11	S	A	N	I	T	A	I	R	E	S	■	N
12	E	N	C	E	I	N	T	E	■	R	U	T

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 19

Ventes en justice

Conditions et Renseignements

1 Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.

2 L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant.

3 Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 02-003104-80. VILLE DE LAVAL, demanderesse -vs- LOUIS THÉBERGE, défendeur. Le 23 septembre 1980, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1479 rue Mercantile en la cité Chomedey (Laval) district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: T.V. couleur Zenith, 1 mobilier de salon 3 pièces, 1 auto Buick Riviera 1978. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROGER JOBIN, huissier, 288-0211, Montréal, 11 septembre 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 02-002123-77, MARCELLE KEYS, demanderesse -vs- GEORGE GOSENICK, défendeur. Le 23 septembre 1980, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 8080 rue DeLorimier en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 auto Grand Prix 1977. Conditions: ARGENT COMPTANT. RICHARD FONTAINE, huissier, 288-0211, Montréal, 11 septembre 1980.

Province de Québec, District de Joliette, COUR SUPÉRIEURE, No: 12001118-78, DAME YOLANDE DUMAIS, demanderesse -vs- PIERRE GILBERT, défendeur. Le 24 septembre 1980, à 10 heures de l'avant-midi au domicile & place d'affaires du défendeur au No 8486 boul. St-Michel en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en T.V. couleur Magnasonic, classeurs, bureaux, 1 camion rouge GMC Vandera. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL LEMIEUX, huissier, 288-0211, Montréal, 11 septembre 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-026930-797, CRÉDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN, demanderesse -vs- LES HÉRITIERS DE JOVAN POPOVIC, défendeurs. Le 22 septembre 1980, à 1 heure de l'après-midi au lieu d'entreposage au No 1645 rue de Maisonneuve ouest, suite 1815 en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs saisis en cette cause, consistant en: 13 tableaux assortis. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-MARC LACHANCE, huissier, 842-9192, Montréal, le 11 septembre 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-026929-799, CRÉDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN, demanderesse -vs- LES HÉRITIERS DE JOVAN POPOVIC, défendeurs. Le 22 septembre 1980, à 1 heure de l'après-midi au lieu d'entreposage au No 1645 rue de Maisonneuve ouest, suite 1815 en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs saisis en cette cause, consistant en: 13 tableaux assortis. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-MARC LACHANCE, huissier, 842-9192, Montréal, le 11 septembre 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No: 69-2428. LA VILLE DE MONTRÉAL, demanderesse -vs- M. LEE THOMPSON, défenderesse. Le 22 septembre 1980, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 3550 rue Jeanne Mance, app. 418 en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 Ampli Kenwood et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-MARC LACHANCE, huissier, 842-9192, Montréal, le 22 septembre 1980.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: (500) 05 010 963-807

DANS L'AFFAIRE DE LA VENTE DE CERTAINS ACTIFS DE:
PUBLICATIONS LES AFFAIRES INC., Vendeur
à
PUBLICATIONS LES AFFAIRES (1979) INC., Acquéreur
-et-
CANDEV et autres, Créanciers

AVIS

A: M. Claude Lévesque, Mlle Louise Laberge, M. Michel Durand, Mme Noella Ferland, M. Jean-Claude Lesieur, Mme Marielle Déry, M. Maurice Bédard, M. Richard Brault, Mme Hélène Brossard, Mme Rosalba Macri, M. Bernard Daignault, M. François Charette, M. Marc A. Girard, M. Michel Maya, M. Daniel Maschino, M. Jacques Pierquet, Mme Anne Constanty et aux créanciers de remboursements d'abonnements au "Journal des Affaires" au 15 mai 1979:

A l'occasion de la vente de certains actifs de Publications Les Affaires Inc. à Publications Les Affaires (1979) Inc. le 15 mai 1979, les parties ont convenu de se conformer aux dispositions des articles 1569a) à 1569d) du Code civil régissant les ventes en bloc.

A même le produit de cette vente, l'acquéreur détient toujours une somme de 876,33$ qui vous était destinée en proportion de vos créances respectives telles qu'énoncées dans l'affidavit produit par le vendeur à l'occasion de la vente.

L'acquéreur n'a pas été en mesure de vous remettre votre part respective dans ce solde, soit que votre adresse qui lui avait été communiquée ait été mauvaise ou insuffisante, soit que vous soyez déménagés ou que vous n'ayez pas réclamé l'envoi, soit que vous ayez refusé ou négligé d'encaisser le chèque qui vous avait été transmis dans les six mois suivant son émission, l'ordre de paiement qu'il présentait ayant été depuis annulé.

D'autre part, il s'est élevé entretemps une contestation relativement à la personne ayant à l'heure actuelle effectivement le droit de percevoir le solde à distribuer, et ce à l'instigation de monsieur J.-Guy St-Georges, c.a., ès-qualité de syndic à la faillite de Publications Les Affaires Inc. et, le cas échéant, à celle de la Commission des Normes du Travail du Québec.

En conséquence, le présent avis a pour but de vous informer, conformément à l'article 1569d) C.c., que huit jours francs après la publication des présentes, le solde du prix de vente précité sera déposé au greffe de la Cour Supérieure du district de Montréal, au Palais de Justice de Montréal, 10 est, rue Saint-Antoine, à titre d'agent de dépôts du Trésor nommé par le ministre des Finances, le tout suivant les articles 4 ainsi que 17 et suivants de la Loi sur les Dépôts et Consignations, (1977) L.R.Q., c. D-5.

Suivant l'article 1569d) C.c., le ministre des Finances doit payer le montant déposé ou toute partie d'icelui au créancier ou aux créanciers qui déposent entre ses mains une ou des copies authentiques d'un jugement ou de jugements rendus en dernier ressort ou passés en force de chose jugée les autorisant à toucher telle somme d'argent.

MONTRÉAL, ce 5 septembre 1980.
MARTINEAU WALKER
Procureurs de l'acquéreur
Suite 3400
800, Square Victoria, Montréal
Me Serge Guérette (395-3518)

Province de Québec, District de Montréal (COUR) GREFFE DE LA PAIX, No. 500-27-22922-787. LA REINE, demanderesse —vs— CONSTRUCTION HORIZONTALE LTÉE, défenderesse. Le 23 septembre 1980 à 12 heures (midi) à la place d'affaires de la défenderesse au no 2525 rue Havre des Iles, #101 B, en la cité de Chomedey, Laval, district de Montréal seront vendus pas autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau exécutif, 1 chaise pivotante, 1 bahut en bois, 2 chaises droites, 1 additionneuse électrique et autres biens meubles. Conditions: ARGENT COMPTANT. CHARLES PAQUETTE, huissier (284-1007). Montréal, le 8 septembre 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-001999-809. FRANK KRUZICH, demandeur -vs- CHARLES R. ENGLAND, défendeur. Le 22 septembre 1980, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 63 rue Elgin en la cité de Pointe Claire et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur port. Baycrest avec base et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ LESSARD, huissier, 842-9192, Montréal, le 11 septembre 1980.

Province de Québec, District de Montréal (COUR) GREFFE DE LA PAIX, No. 500-27-576-779. LA REINE, demanderesse —vs— CONSTRUCTION HORIZONTALE LTÉE, défenderesse. Le 23 septembre 1980 à 12 heures (midi) à la place d'affaires de la défenderesse au No 2525 rue Havre des Iles, #101 B, en la cité de Chomedey, Laval, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau exécutif, 1 chaise pivotante, 1 bahut en bois, 2 chaises droites, 1 additionneuse électrique et autres biens meubles. Conditions: ARGENT COMPTANT. CHARLES PAQUETTE, huissier (284-1007). Montréal, le 8 septembre 1980.

Province de Québec, District de Montréal (COUR) GREFFE DE LA PAIX, No. 500-27-578-775. LA REINE, demanderesse —vs— CONSTRUCTION HORIZONTALE LTÉE, défenderesse. Le 23 septembre 1980 à 12 heures (midi) à la place d'affaires de la défenderesse au no 2525 rue Havre des Iles, #101 B, en la cité de Chomedey, Laval, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau exécutif, 1 chaise pivotante, 1 bahut en bois, 2 chaises droites, 1 additionneuse électrique et autres biens meubles. Conditions: ARGENT COMPTANT. CHARLES PAQUETTE, huissier (284-1007). Montréal, le 8 septembre 1980.

Province de Québec, District de Montréal (COUR) GREFFE DE LA PAIX, No. 500-27-580-771. LA REINE, demanderesse —vs— CONSTRUCTION HORIZONTALE LTÉE, défenderesse. Le 23 septembre 1980 à 12 heures (midi) à la place d'affaires de la défenderesse au No 2525 rue Havre des Iles, #101 B, en la cité de Chomedey, Laval, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau exécutif, 1 chaise pivotante, 1 bahut en bois, 2 chaises droites, 1 additionneuse électrique et autres biens meubles. Conditions: ARGENT COMPTANT. CHARLES PAQUETTE, huissier (284-1007). Montréal, le 8 septembre 1980.

Province de Québec, District de Montréal (COUR) GREFFE DE LA PAIX, No. 500-27-574-774. LA REINE, demanderesse —vs— CONSTRUCTION HORIZONTALE LTÉE, défenderesse. Le 23 septembre 1980 à 12 heures (midi) à la place d'affaires de la défenderesse au no 2525 rue Havre des Iles, #101 B, en la cité de Chomedey, Laval, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau exécutif, 1 chaise pivotante, 1 bahut en bois, 2 chaises droites, 1 additionneuse électrique et autres biens meubles. Conditions: ARGENT COMPTANT. CHARLES PAQUETTE, huissier (284-1007). Montréal, le 8 septembre 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-05-005044-803. SOUS MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC demanderesse -vs- CANVAS DECOR CAMPING (1978) LTÉE défenderesse. Le 23 septembre 1980, à 10 heures de l'avant-midi lieu d'entreposage, de la défenderesse au no 1625 rue Chabanel ouest, ste 801, en la cité de Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 16 machines à coudre usagés, 1 perceuse sur pied, 1 machine à coudre, 1 table de bois, et autres biens meubles, 1 lot d'environ 100 mcx d'équipements de maintenance et réparations. Conditions: ARGENT COMPTANT. GERMAIN DELISLE, huissier, 284-1007. Montréal, le 8 septembre 1980.

Province de Québec, District de Montréal COUR FÉDÉRALE, NO: T-3222-80. LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA DE LA LOI DE 1971 SUR L'ASSURANCE CHÔMAGE, demanderesse -vs- ROCKHEADS PARADISE & MOUNTAIN TAVERN INC. défenderesse. Le 23 septembre 1980, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au no 1258 rue St-Antoine en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 3 caisses enregistreuses, tables, chaises, Équipement de Club & Taverne. Conditions: ARGENT COMPTANT. SYLVAIN GRAVEL, huissier, 288-0211. Montréal, 11 septembre 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 02-019357-80. IN & OUT PRINTING INC. demanderesse -vs- LES ÉDITIONS COLIBRI INC. défenderesse. Le 23 septembre 1980, à 11 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au no 210 rue Richelieu en la cité Beloeil, district de St-Hyacinthe seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: articles & meubles de bureau. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL GRATTON, huissier, 288-0211. Montréal, 11 septembre 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 02-046718-78. CJMS RADIO MONTRÉAL (QUÉBEC) LTÉE demanderesse -vs- GÉRALD CLOUTIER "CLOUTIER CONSTRUCTION" défendeur. Le 22 septembre 1980, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires du défendeur au no 2520 Boul. Ste-Rose en la cité Laval Ouest (Laval) district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: lessiveuse-sécheuse GE, 1 auto Cadillac 4 portes Sedan de Ville, 1 camionnette Ford Econoline 250. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, 11 septembre 1980.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS

PRENEZ AVIS que PAPINEAU TRANSPORT INC., détentrice du permis portant le numéro 4808-V, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir le transfert de tous les droits, titres, intérêts et privilèges décrits aux certificats M-304720-003, 005, 008, détenus par la corporation 91067 Canada Ltée, laquelle fait affaires sous la raison sociale de Transport Tremblay Enr., sauf quant aux droits de fardier rattachés auxdits certificats; avis est également donné que RICHARD et ROBERT PAPINEAU, faisant affaires sous la raison sociale de Transport l'Annonciation Enr., dont la principale place d'affaires se situe sur la Route 117 à l'Annonciation, comté Labelle, P. Québec, demandent que les permis détenus par la corporation 91067 Enr., décrits aux certificats M-304720-001, 002, leur soient transférés, sauf quant aux droits de fardier qui y sont rattachés.

N.B. Tous les droits de fardier demeureront la propriété de la corporation 91067 Canada Ltée, laquelle corporation fait affaires sous la raison sociale de Transport Tremblay Enr. en accord avec le paragraphe 2 de l'article 24 de l'Ordonnance Générale sur le Camionnage.

Les requérants demandent au surplus l'application de l'article 2.58.1 des règles de pratique. Tout intéressé peut dans les cinq jours de la troisième parution de cet avis, contester cette demande, en s'adressant à la C.T.Q. au 505 est, Sherbrooke, Montréal.

1ère publication: 11 septembre 1980
2ème publication: 12 septembre 1980
3ème publication: 13 septembre 1980

Paquette & Associés
Me François Perreault
200 St-Jacques, ouest
suite 900
Montréal, Québec
H2Y 1M1

Province de Québec, District de Montréal, COUR GREFFE DE LA PAIX, NO: 500-27-32791-784. LA REINE demanderesse -vs- CONSTRUCTION HORIZONTALE LTÉE défenderesse. Le 23 septembre 1980, à 12 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au no 2525 rue Havre des Îles, #101B, en la cité de Chomedey, Laval, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau exécutif, 1 chaise pivotante, 1 bahut en bois, 2 chaises droites, 1 additionneuse électrique et autres biens meubles. Conditions: ARGENT COMPTANT. CHARLES PAQUETTE, huissier, 284-1007. Montréal, le 8 septembre 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR GREFFE DE LA PAIX, NO: 500-27-16148-787. LA REINE demanderesse -vs- CONSTRUCTION HORIZONTALE LTÉE défenderesse. Le 23 septembre 1980 à 12 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au no 2525 rue Havre des Îles, #101B, en la cité de Chomedey, Laval, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau exécutif, 1 chaise pivotante, 1 bahut en bois, 2 chaises droites, 1 additionneuse électrique et autres biens meubles. Conditions: ARGENT COMPTANT. CHARLES PAQUETTE, huissier, 284-1007. Montréal, le 8 septembre 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE No 02-063143-79. GOUTTIÈRE DE LA RIVE SUD demanderesse -vs- CHARLES DESMARAIS défendeur. Le 24 septembre 1980, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 220 rue Cartier en la cité Beloeil, district St-Hyacinthe seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 auto Mercury Station Wagon. Conditions: ARGENT COMPTANT. GASPARD GRANATA, huissier, 288-0211. Montréal, 11 septembre 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-016370-798. LÉO BLOCK demandeur -vs- HARRY JOSEPH GILBERT défendeur. Le 23 septembre 1980, à 12 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au no 8045 rue De Normanville, #32, en la cité de Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 télévision couleur Hitachi, 1 sofa, 1 fauteuil, 1 table à café, 1 système de son, et autres biens meubles. Conditions: ARGENT COMPTANT. HENRI DESCOTEAUX, huissier, 284-1007. Montréal, le 8 septembre 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-003715-807. HUILE RICHELIEU INC. demanderesse -vs- YVES LAURENDEAU défendeur. Le 23 septembre 1980, à 12 heures de midi au domicile du défendeur au no 1193 rue chemin de La Montagne, en la cité de St-Hilaire, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 voiture de marque Oldsmobile Delta 1978, modèle 88. 1 tondeuse à gazoline et autres biens meubles. Conditions ARGENT COMPTANT. PIERRE PAUL HAINAULT, huissier, 284-1007. Montréal, le 8 septembre 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-059556-790. GULF CANADA LTD. demanderesse -vs- GAÉTAN GAGNÉ défenderesse. Le 23 septembre 1980, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au no 15 rue Place Yvon Plourde, #307, en la cité de Charlemagne, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 voiture automobile Buick Skylar or. Conditions: ARGENT COMPTANT. HENRI DESCOTEAUX, huissier, 284-1007. Montréal, le 8 septembre 1980.

MARIE COLETTE BENJAMINE FRANCOEUR

Avis est, par la présente, donné que Marie Colette Benjamine Francoeur, ménagère, épouse de André Larin, domiciliée au 775 Auriol, à Duvernay, district de Montréal, s'adressera au Ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Colette Benjamine Leclerc.

Montréal, le 25 août 1980.
FREDERICK R. PHILLIPS
Procuteur de la requérante

PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS QUE, COONEY HAULAGE LITD. permis no.: 304633
s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour une demande de permis spécial de 60 jours comme suit:

TRANSPORT SPÉCIALISÉ — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRAT — CITERNE

De Montréal à la frontière Québec/Ontario, (port d'entrée: Rivière Beaudette et Pointe-Fortune) pour le transport de ciment en vrac par citernes pressurisées, pour le compte de CANADA CIMENT LAFARGE LTEE, destination en Ontario, tous les points à l'est de Kingston, Kingston inclus.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à la dite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec.

1ère publication: mercredi, 10 septembre 1980;
2ème publication: jeudi, 11 septembre 1980;
3ème publication: vendredi, 12 septembre 1980.

PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & ASSOCIÉS
200 ouest, rue St-Jacques, # 900
Montréal, Québec H2Y 1M1
PAR: Me Adrien R. Paquette/PROCUREUR

COMMUNAUTÉ RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS

APPEL D'OFFRES

PROJET
STATION ÉLÉVATRICE D'EAUX USÉES
CONTRAT NO 41-2

Les soumissions cachetées d'entreprises générales, pour la construction d'une station élévatrice d'eaux usées, seront reçues au plus tard à 13h45 (heure locale) le 30 octobre 1980 par la Communauté régionale de l'Outaouais et ouverte le même jour à 14h (heure locale). Les soumissions seront adressées au bureau du Gérant, Communauté régionale de l'Outaouais, Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Hull, (Québec).

Les sous-traitants devant déposer leurs offres au bureau des soumissions déposées du Québec devront remettre celle-ci au plus tard à 15h30 (heure locale) le 22 octobre 1980, au bureau des soumissions déposées du Québec, aux adresses indiquées ci-dessous:

176, rue Jean-Proulx,
Hull, (Québec)

4970 Place de la Savane,
suite 215,
Montréal, (Québec)

375, rue Verdun,
Québec (Québec)

Les documents de soumission sont disponibles à partir du 9 septembre 1980 aux bureaux des consultants Beauchemin, Beaton, Lapointe Inc., 1134 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal, ou 73, rue Laval, Hull, (Québec) moyennant versement d'une somme de cent dollars ($100), non remboursable, en argent comptant ou sous forme de chèque visé tiré sur une banque à charte canadienne ou sur une caisse d'épargne ou de crédit du Québec à l'ordre de Beauchemin, Beaton, Lapointe Inc.,

Les documents de soumission sont disponibles pour consultation aux heures normales d'ouverture à l'Association de la construction de Montréal et du Québec, 4970 Place de la Savane, Montréal et à l'Association de la construction de l'Outaouais, 176, rue Jean-Proulx, Hull, (Québec) à partir du 9 septembre 1980.

Seules les personnes, sociétés, compagnies ou corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu les documents d'appel d'offres directement de Beauchemin, Beaton, Lapointe Inc., sont admises à soumissionner comme Entrepreneur général.

Les sous-traitants dont les métiers et les travaux sont et/ou seront mentionnés dans la formule de soumission, doivent avoir leur principale place d'affaires au Québec.

Les soumissionnaires et les sous-traitants doivent fournir avec leur soumission une garantie de soumission pour une valeur de 10% du montant de la soumission, souscrite par une compagnie autorisée à se porter caution dans le Québec.

La Communauté régionale de l'Outaouais ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et le soumissionnaire ne pourra prétendre à aucune indemnité ou compensation.

DONNÉ A HULL, ce 4 septembre 1980.
Roland Stevens,
gérant-secrétaire

AVIS

AVIS est donnée que la compagnie ACTION DEVELOPMENT CORPORATION demandera au ministre des Institutions financières, compagnies et coopératives la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 3 septembre, 1980.
LIVERMAN & LIVERMAN
Procureurs de la compagnie.

PRENEZ AVIS QUE Denis Perron, de Montréal, PQ, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer et maintenir les permis M-504501 D-001 à D-001 inclusivement, région 10, ainsi que le permis 21730-V(M-301735), en faveur de TRANSPORT DENIS PERRON INC., de Montréal, P.Q., laquelle compagnie est contrôlée par Monsieur Denis Perron, à plus de 100%. Vos requérants demandent de se prévaloir de l'article 2.58.1 du Règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution.

1e publication: 11 septembre 1980
2e publication: 12 septembre 1980
3e publication: 13 septembre 1980
BROCHU, DROLET & LAVOIE
Édifice Port de Mer
Suite 107
99, Place Charles Lemoyne
Longueuil, Québec
J4K 4Y9

PAR: LOUIS LAVOIE
PROCUREUR

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO.: 500-12-098279-809

DAME LORNA WARD, domicilié et résidant au 91 Northview, Montréal Ouest, district de Montréal, Requérante
-vs-
DONALD MARSHALL, adresse inconnue, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'INTIMÉ DONALD MARSHALL, est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de SOIXANTE (60) JOURS de la présente publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée Greffe de la Cour Supérieure Division des Divorces, à son intention.

Montréal, ce 2ième jour de septembre 1980
(s) Raymond G. Ayoup
Procureur de la requérante
Raymond G. Ayoup
Avocat
1255 Carré Phillips
Suite 305
Montréal, Québec
H3B 3G1 861-9955

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No: 500-02-031060-804

SOCIÉTÉ HOTELIÈRE CANADIEN PACIFIQUE, LIMITÉE Demanderesse,
-vs-
ROBERT BEAUDRY, Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le Défendeur, ROBERT BEAUDRY, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours de la publication.

Une copie du Bref d'assignation et Déclaration a été laissée à son intention au GREFFE DE LA COUR PROVINCIALE DU DISTRICT DE MONTRÉAL, au Palais de Justice de Montréal, 10 est, rue St-Antoine, Montréal.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Demanderesse procédera à obtenir, contre vous, par défaut, un jugement accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 4 septembre 1980
DOMINIQUE DI BERNARDO
Greffe de la Cour provinciale
PROCUREUR DE LA DEMANDERESSE
DOMINIQUE POULIN-GOUIN, AVOCATE,
Suite 500, Place du Canada
Montréal, P.Q. H3C 3E4

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-098395-803

RENÉE LAVIGNE, résidant et domiciliée en les cité et district de Montréal, requérante
-vs-
ANTONIO CHIMIENTI, présentement d'adresse inconnue intimé

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimé ANTONIO CHIMIENTI est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance acceuillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Prenez avis qu'une requête pour mesures provisoires sera présentée pour adjudication sur icelle devant cette Honorable Cour Supérieure, au Palais de Justice de Montréal, en salle 16.11, le 17ième jour d'octobre 1980 à 9:30 heures de l'avant-midi ou aussitôt que Conseil pourra être entendu. Veuillez agir en conséquence.

Une copie de ladite requête, affidavit et avis a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à votre intention.

MONTRÉAL, le 8 septembre 1980
DOMINIQUE DI BERNARDO,
régistraire-adjoint

Me JEAN SAULNIER
7190 rue St-Denis
Montréal, P.Q. H2R 2E2
PROCUREUR DE LA REQUÉRANTE

AVIS DE DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE
LES CONSTRUCTIONS BOIS D'OR LTÉE

Avis est par les présentes donné que la Compagnie LES CONSTRUCTIONS BOIS D'OR LTÉE, constituée en vertu de la Loi des Compagnies du Québec, et ayant son siège social dans la ville de St-Jérôme demandera au Ministre des consommateurs, Coopératives et Institutions Financières de la Province de Québec, la permission d'abandonner sa Charte conformément aux dispositions de la loi des Compagnies du Québec.

Daté à Laval, ce 21ième jour d'août 1980
Jean-Pierre Archambault,
procureur de la compagnie.

PRENEZ AVIS QUE

Les Transports Charrons Ltée situé à 625 route 329 nord Ste-Agathe-Des-Monts P.Q., étant détenteur du permis No M000461 s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but de demander le renouvellement du permis saisonnier suivant:

TRANSPORT SAISONNIER —
CATÉGORIE ÉCONOMIQUE

Transport du personnel du corps de majorettes Les Cendrillons de Ste-Agathe-Des-Monts Inc., de leur domicile de Ste-Agathe à tous points situé dans la province de Québec et retour. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

PREMIÈRE PARUTION: 10 septembre 1980
DEUXIÈME PARUTION: 11 septembre 1980
TROISIÈME PARUTION: 12 septembre 1980

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)

GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-098579-802
PIERRE VANASSE Partie requérante
-vs-
MARIA SOLEDAD ARMANTA DORADO Partie intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie intimée Maria Armanta Dorado est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la présente publication. Copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution dans les délais susdits, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires que la partie requérante sollicite contre vous.

MONTRÉAL LE 4 septembre 1980
REGISTRAIRE
Borenstein, Duquette, Brott & Tsimberis
Avocats, Attorneys (code: # BB0848)
5311, AVE. du Parc, 3e étage
Montréal, Québec H2V 4G9
Tél.: 274-4486

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Division des Divorces
Aide juridique

NO: 500-12-098554-805
CAMILLIEN DUPLESSIS, REQUÉRANT
-vs-
MARIE CLAIRE BERTRAND INTIMÉE

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la présente publication.

UNE COPIE de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces au Palais de Justice de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

LAVAL, ce 29 août 1980.
(S) FORGUES ET ASSOCIÉS
procureurs du requérant
2525 Daniel Johnson suite 370
Laval, Québec, tél.: 687-4820
ACCORDÉ PAR
DOMINIQUE DI BERNARDO

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

PERMIS NO.: 1511-V
TRANSPORT ARGUS INC.
Requérant
TRANSFERT
ART. 2.59.1 — REG 2 (1976)

PRENEZ AVIS que le requérant, TRANSPORT ARGUS INC., détenteur du permis no. 1511-V s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'approbation de ladite Commission, afin de transférer tous les droits, titres, intérêts et privilèges qu'il a ou pourrait avoir au moment de l'audition, en vertu du permis 1511-V à la compagnie 94521 Canada Inc., dont le seul actionnaire est Monsieur David Gabbay détenant 100 actions ordinaires Classe "A".

La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2 (1976) soue les règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec, adopté en vertu de la Loi des Transports (1972) (chapitre 55).

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports, 505, rue Sherbrooke est, province de Québec.

1ère publication: 11 septembre 1980
2e publication: 12 septembre 1980
3e publication: 13 septembre 1980
SIGNÉ: Me David Crevier
COLBY, RIOUX, DEMERS & SMILEY
1155, boul. Dorchester ouest
Bureau 3301
MONTRÉAL (Québec)
H3B 3T1

Avis est donné que: TRANSPORT SERGE POIRIER ENR. (Serge Poirier) 12A rue de l'Église, Ste.-Anne-de-Bellevue, P.Q. détenteur du permis M509070-001, région 10, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: TONY SERACINO LTÉE., 11, rue St. Jacques, Ste-Anne-de-Bellevue, P.Q., conformément à l'article 2.59.1, du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ère parution le 10 septembre 1980
2ème parution le 11 septembre 1980
3ème parution le 12 septembre 1980
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

PERMIS SPÉCIAL

PRENEZ AVIS QUE, QUINN BROTHERS CORP. détentrice du permis M-304982 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour demander un permis de remorquage comme tireur (haulaway), pour tirer les remorques ou semi-remorques en possession égale ou propriété du roulier GEORGE A. HALL CARTAGE CO LTD, détenteur du permis numéro 870-V, clause H et I. Laquelle demande est un permis de courtier réciproque.

Que la décision à intervenir devienne effective immédiatement.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec.

1ère publication: jeudi, le 11 septembre 1980;
2ème publication: vendredi, le 12 septembre 1980;
3ème publication: samedi, le 13 septembre 1980.

PAQUETTE, PERREAULT, RIVET
& ASSOCIÉS
200, St-Jacques ouest, #900
Montréal, Québec H2Y 1M1
PAR: Me Adrien R. Paquette/PROCUREUR

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-010163-804

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL Partie demanderesse
-vs-
SAM RANG CHOI Partie défenderesse

AVIS
PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur Sam Rang Choi est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au Greffe du Palais de justice, au numéro 10 est rue St-Antoine, Montréal.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais susdits la demanderesse procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement rendu sans autre avis.

Montréal, ce 9 septembre 1980
Mes Jobin, Cliche & Paquet
524 Bourdages
Québec
District de Québec
procureurs de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-098582-806
GLENDON MORRIS; Requérant
-vs-
CYNTHIA LEWIS; Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée DAME CYNTHIA LEWIS est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

St-Hubert, le 8 septembre 1980.
(S) Dominique Di Bernardo
REGISTRAIRE
LAMARRE, LAPORTE, BISSONNETTE
& LECLERC (Me Michel Lamarre)
3258, Grande-Allée
St-Hubert - 678-9936.

CITÉ DE WESTMOUNT

Des soumissions seront reçues au Bureau du greffier 4333 ouest, rue Sherbrooke, Westmount, Québec, jusqu'à midi, le lundi 29 septembre et seront dévoilées publiquement le même jour à 12 h 15, pour la fourniture du service suivant:

Location de camions pour l'enlèvement de la neige.

Les cahiers de charge peuvent être obtenus au bureau de l'ingénieur de la cité, 4333 ouest, rue Sherbrooke, Westmount Québec, à partir du vendredi 19 septembre 1980.

Un dépôt de cinquante dollars ($50.00) sera exigé pour couvrir le coût des cahiers de charge lequel sera remboursé au cours du mois suivant l'adjudication du contrat, sur retour des cahiers de charge en bonne condition au bureau de l'ingénieur de la cité.

Ni la plus basse ni aucune des soumission ne sera nécessairement acceptée.

R.C. Wilkins
Greffier adjoint

AVIS

Avis vous est donné que Marshall Raymond Butt, pompier, domicilié et résidant au 389, rue Ste-Madeleine, à Montréal, s'adressera au Ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom pour celui de Raymond Jackson.

Montréal, ce 28 août 1980.
SYLVESTRE, BRISSON, DUPIN,
CHARBONNEAU & BOURDEAU, avocats
2383, rue Grand-Trunk,
Montréal, Qué. H3K 1M8
Tél.: 933-8432
Procureurs du requérant

AVIS

Modification de certains tarifs selon l'article 2.64 du règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission, dans le cas de concurrence tarifaire avec un transporteur ferroviaire.

requérante: Bureau des Tarifs du Québec Inc.

Prenez avis que la requérante susmentionnée a obtenu de la Commission la modification de ses tarifs comme suit:

Expédition de ciment en vrac de St-Constant à Sherbrooke, $9.69 la tonne métrique minimum 40 tonnes.

Cette modification entrera en vigueur le 28 août 1980.

Tout intéressé peut s'opposer à cette modification dans les cinq (5) jours de la troisième publication en formulant à la Commission une opposition à cette fin.

1ière publication: 10 septembre 1980.
2ième publication: 11 septembre 1980.
3iême publication: 12 septembre 1980.

Me Pierre Hogue,
Hogue, Chouinard & Gouin,
276 St-Jacques, suite 905,
Montréal, Qué.
H2Y 1N3.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-037225-807

ALLSTATE INSURANCE COMPANY OF CANADA, corps politique dûment constitué selon la loi, ayant une place d'affaires au 5005 boulevard Metropolitain, Montréal, Québec; demanderesse
-c-
JAMES LOR, résidant et domicilié au 3606 rue St-Famille, Apt. 6, dans la Province de Québec, district de Montréal; défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur, JAMES LOR, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la dernière publication de cet avis. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son attention au bureau de la Cour Provinciale de Montréal.

MONTRÉAL, le 3 septembre 1980.
Armand Boaulieu P.A.
Protonotaire C.P.M.
Mes. Kandestin Kugler & Associés
800 Place Victoria
Suite 2204
Montréal, Québec
H4Z 1C5
878-2861

AVIS

Prenez avis que Jean-Guy Patenaude, volturier remorqueur, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé par voie de permis spécial à tirer avec son tracteur dûment enregistré, les remorques et semi-remorques utilisées légalement par Kingsway Freight Lines Ltd., dans l'exploitation de son permis. suivant toutes les clauses du permis de Kingsway Freight Lines Ltd., portant numéro M-301108 (17376-V), laquelle compagnie demande un permis de voiturier-roulier correspondant.

Durée du permis: 364 jours

Les requérants demandent également à la Commission des Transports du Québec de décréter suivant l'article 2.58.1 que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.

Tout intéressé peut faire opposition à la présente requête dans les cinq (5) jours de la troisième publication de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

1ière publication: 11 septembre 1980
2ième publication: 12 septembre 1980
3ième publication: 13 septembre 1980

CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE,
31 rue St-Jacques,
Suite 100,
Montréal, P.Q.

AVIS

PRENEZ AVIS que RONALD BARBE, étudiant, domicilié et résidant au 2136 de la rue Dubois dans les Ville et district de Montréal, Province de Québec, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat de changement de nom en celui de RONALD LECOURS.

MONTRÉAL, le 25 août 1980.
GRENIER, ST-PIERRE & MURRAY
Procureurs du requérant
4227 ouest, rue St-Jacques
Montréal, P.Q.
H4C 1J5

PRENEZ AVIS QUE

Albani Charron de Val Des Lacs P.Q. opérant sous son nom ainsi que sous la raison sociale Les Autobus J G Marier Enr., étant détenteur du permis No M0000098 s'adresse à la Commission Des Transports Du Québec, dans le but de demander le renouvellement du permis saisonnier suivant:

TRANSPORT SAISONNIER — CATÉGORIE ÉCONOMIQUE

Transports de personnes et de leurs bagages de Val-Morin, Val-David, Ivry Nord, Val Des Lacs, Lac Supérieur, Lac Quenouille, Lanthier, Ste-Lucie, Ste-Agathe-Nord, Ste-Agathe-Des-Monts, et Ste-Agathe-Sud à tous points situés dans un rayon de 500 milles et retour, pour les fins d'activités; religieuses, éducatives, culturelles, sportives ou récréatives. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

PREMIÈRE PARUTION: 10 septembre 1980
DEUXIÈME PARUTION: 11 septembre 1980
TROISIÈME PARUTION: 12 septembre 1980

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)

GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL
No: 500-12-094528-803
DIANE MOUSSEAU Partie requérante
-vs-
MOHAMED DKHIL Partie intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie intimée Mohamed Dkhil est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la présente publication. Copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution dans les délais susdits, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires que la partie requérante sollicite contre vous.

MONTRÉAL LE 4 septembre 1980
REGISTRAIRE
Borenstein, Duquette, Brott & Tsimberis
Avocats—Attorneys (code: #BB0848)
5311, Ave,. du Parc, 3e étage
Montréal, Québec H2V 4G9
Tél.: 274-4486

AVIS

Prenez avis par les présentes que le 25 septembre 1980, à 11:00 a.m., au bureau de Me Henri Poitevin, notaire, 620 ouest, Boulevard Dorchester, Suite 1200, Montréal, il sera procédé à la vente aux enchères de l'immeuble ci-après décrit, appartement à Rufus N. Rockhead, interdit, à savoir:

DÉSIGNATION

Un emplacement situé sur le coin sud-est des rues St-Antoine et De la Montagne, à Montréal, connu et désigné comme étant une partie du lot six cent soixante-sept (Ptie 667) du cadastre officiel du Quartier St-Antoine, mesurant trente-trois pieds et deux dixièmes de pied de largeur en front, trente-deux pieds et vingt-cinq centièmes de pied de largeur à l'arrière, par une profondeur de quatre-vingt-cinq pieds et neuf pouces dans sa ligne sud-ouest et quatre-vingt-un pieds et neuf pouces dans sa ligne nord-est, borné en front par la rue St-Antoine; à l'arrière par une autre partie dudit lot six cent soixante-sept; sur un côté, au sud-ouest par la rue De la Montagne, et de l'autre côté, au nord-est par le lot six cent soixante-huit dudit cadastre.

Avec une bâtisse y érigée portant les numéros civiques 1252, 1258 ouest, rue St-Antoine, et 777, 783 rue De la Montagne, à Montréal.

Pour les conditions de la vente, veuillez communiquer avec Me Henri Poitevin, notaire.

Montréal, le 10 septembre 1980
Marler, Tees, Watson, Poitevin,
Javet & Roberge, notaires

Mallette, Benoit & Compagnie — MBCO

LOI SUR LA FAILLITE

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:

ANTONIO ARCHAMBAULT, retraité et domicilié au 644 Davaar, Montréal, Québec, H2J 3A9.

AVIS est par les présentes donné que le débiteur ci-haut mentionné a fait une cession le 5ème jour de septembre 1980 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 25ième jour de septembre 1980 à 9h30 au bureau du séquestre officiel, Édifice Charpentier, 10 est, rue Notre-Dame, Montréal, Qué., H2Y 1B7.

Daté de Montréal, ce 8ième jour de septembre 1980.

CLAUDE LUSSIER, c.a.
SYNDIC

Case postale 186, 1 Complexe Desjardins, Montréal, Québec H5B 1B3—(514) 281-1865

Mallette, Benoit & Compagnie — MBCO

LOI SUR LA FAILLITE

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:

ANDRÉ CLOUTIER, sans emploi, domicilié au 11932 Des Enclaves, Montréal, Québec, H3M 2V9.

AVIS est par les présentes donné que le débiteur ci-haut mentionné a fait une cession le 5ième jour de septembre 1980 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 25ième jour de septembre 1980 à 10h au bureau du séquestre officiel, Édifice Charpentier, 10 est, rue Notre-Dame, Montréal, Québec, H2Y 1B7.

Daté de Montréal, ce 8ième jour de septembre 1980.

CLAUDE LUSSIER
SYNDIC

Case postale 186, 1 Complexe Desjardins, Montréal, Québec H5B 1B3—(514) 281-1865

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES

Pour 10h30, heure de Montréal, aux dates indiquées

AMR.00200.F	AMR.00198.F	ASG.01287.F
30 septembre 1980	30 septembre 1980	30 septembre 1980
UNE CARROSSERIE PLATEFORME ET GRUE-NACELLE (CAPACITÉ: 7 T.MIN.)	UN CAMION-TRACTEUR À MOTEUR DIÉSEL (PBC 120 000 LB.)	400 CLASSEURS LATÉRAUX EN ACIER
Garantie de soumission: 6 000 $	Garantie de soumission: 6 000 $	Garantie de soumission: 7 000 $

CPE.05079.F	PPE.02251.F
7 octobre 1980	21 octobre 1980
MODIFICATION DE 139 UNITÉS DE RELAIS (UF-7)	DEUX SYSTÈMES D'AIR COMPRIMÉ (PRESSION 25 MPa)
Garantie de soumission: 7 000 $	Garantie de soumission: 70 000 $

Toutes les conditions de chacun des appels d'offres sont contenues dans le document qui peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement, entre 8h30 et 16h30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION ACHATS
BUREAU Nº 700
75 OUEST, BOUL. DORCHESTER

Pour renseignements, téléphone (514) 285-1711, poste 1863.

La garantie de soumission doit être d'un montant égal à au moins 10 % de la somme totale de la soumission jusqu'à concurrence du montant susmentionné; elle doit être donnée sous forme de chèque visé ou de cautionnement de soumission.

Sauf s'il est contrairement indiqué, une soumission partielle est acceptable.

Seules les personnes, sociétés et corporations ayant leur place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque, ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire, Me JEAN BERNIER

La Voie maritime — Transports Canada
The Seaway — Transport Canada

AVIS AUX ENTREPRENEURS

Des soumissions cachetées dans des enveloppes fournies par l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent et marquées "SOUMISSION POUR LE CONTRAT NO 12-1697" relativement à la

MODIFICATION DE LA DÉFENSE DE TRANSITION
MUR D'APPROCHE AVAL
ÉCLUSE DE CÔTE STE-CATHERINE, (1981)
VOIE MARITIME, RÉGION DE L'EST

seront reçues à l'Édifice de la Voie maritime, Pièce 312, Écluse de Saint-Lambert, Casier Postal 97, Saint-Lambert, Québec, J4P 3N7, jusqu'à 15:00 heures, heure avancée de l'Est, le mardi 30 septembre 1980. On pourra se procurer les documents nécessaires à cette adresse contre versement de $100.00 comptant, ou chèque visé, établi à l'ordre de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, montant qui sera remboursable sur réception du document ci-haut, en bon état, dans un délai de 30 jours de la date fixée ci-dessus pour le retour des soumissions.

Pour être admissible, la soumission doit être conforme aux spécifications mentionnées dans les documents fournis et doit être accompagnée de la garantie prescrite. Les termes dans lesquels l'Entrepreneur a présenté son offre constitueront le langage dominant aux fins de la rédaction et de l'application du Contrat.

L'Administration ne s'engage pas à accepter la plus basse ou toute autre soumission.

Le secrétaire,
L.E. Beland

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME
DU SAINT-LAURENT,
OTTAWA, le 9 septembre 1980.

Le rapport Harvey: quelques réserves

Le directeur général du Service Secours haïtien est d'accord, quant au fond, avec le rapport du père Julien Harvey sur la situation des Haïtiens vivant dans la clandestinité au Québec mais il n'en formule pas moins quelques réserves de détail.

Ainsi M. Daniel Narcisse estime que le rapport Harvey aurait dû faire une recommandation et non pas une simple suggestion quant à l'élargissement du concept de «famille» de façon à y inclure, selon les coutumes haïtiennes non pas seulement les pères, mère et enfants mais aussi les tantes, cousins, demi-frère, etc., et tel que le conçoit la loi américaine de l'immigration.

Il estime en outre que le fait de faire disparaître la notion de réfugié, politique ou économique, ne permet pas de dégager des critères qui guideraient à l'avenir l'identification des réfugiés politiques haïtiens car ils sont les plus nombreux depuis 20 ans, estime-t-il. Par ailleurs, s'il devait y avoir une enquête publique sur l'ACDI, M. Narcisse estime qu'elle ne devrait pas seulement relever de l'administation «enquêtant sur elle-même» mais incorporer le témoignage d'exilés ou d'Haïtiens susceptibles de jeter un éclairage pertinent sur l'utilisation des fonds publics dans les projets de développement de l'agence fédérale.

Quant aux réactions de M. Dennis Dawson, porte-parole du ministre fédéral de l'Immigration, M. Narcisse considère qu'elles sont essentiellement politiques. Service Secours haïtien favorise la mise sur pied d'organismes neutres ou haïtiens partenaires des bureaux de l'immigration pour régulariser le statut des illégaux du pays.

«C'est la seule façon d'amener ces personnes devant des fonctionnaires, car elles n'ont aucunement confiance dans les structures établies craignant d'être déportées,» explique M. Narcisse. Pour ce qui est du visa, il juge que cette mesure est inutile puisque les autorités américaines exigent un tel visa mais se retrouvent quand même avec plus de 20,000 illégaux sur leur territoire, car il n'y a aucun mécanisme qui permette de solliciter un nouveau statut après le terme légal de séjour sur le territoire américain, comme ici.

M. Narcisse souligne enfin que la lourdeur administrative des bureaux canadiens de l'immigration à Port-au-Prince paraît s'être accentuée depuis que le débat sévit sur la place publique au Canada et que les fonctionnaires fédéraux sont beaucoup plus circonspects dans leurs vérifications de pièce d'identité.

Granby doit accueillir la maison le Joins-toi

par Bernard Morrier

Dans un jugement unanime qu'elle vient de rendre, la Cour d'appel du Québec, tout en confirmant un jugement antérieur de la Cour supérieure, en vient à la conclusion que la ville de Granby n'a aucune raison de refuser un permis d'occupation au centre de transition pour détenus, la maison d'accueil le Joins-toi.

Cet organisme avait déposé, le 22 août 1974, une demande pour obtenir un certificat d'occupation ou d'utilisation auprès de l'inspecteur de la municipalité, pour obéir aux exigences du règlement de construction et du règlement de zonage, dans le but de se servir d'un local loué des Soeurs auxiliatrices des âmes du purgatoire, dans un immeuble dont celles-ci sont propriétaires.

Le 29 août 1974, l'inspecteur de la ville référait la demande à la Commission d'urbanisme de Granby et celle-ci, après avoir entendu la ville et un citoyen s'opposant à la demande d'occupation, avait cependant émis l'opinion que l'occupation proposée était conforme au règlement de zonage et avait recommandé à l'inspecteur d'émettre le permis. Le 26 septembre suivant, ce dernier refusait l'émission du permis, en invoquant une résolution du conseil municipal de Granby, passée deux jours auparavant sous la pression de nombreux citoyens.

Ces derniers, tout comme l'administration de la ville, s'objectaient à l'émission du permis, parce que la maison devait abriter des détenus qui n'ont pas encore leur liberté absolue, qu'une telle institution était apparentée à un pénitencier, qu'une telle occupation était de nature à perturber le climat psychologique des secteurs résidentiels environnants et qu'un tel genre d'occupation était inexistant avant l'entrée en vigueur du règlement municipal.

Les juges Jean Turgeon, André Dubé et John A. Nolan notent d'abord que la simple lecture du règlement de zonage suffit à rejeter toutes ces objections, puisque les établissements qui sont autorisés par celui-ci dans le secteur concerné, dont celui en litige, comprennent les institutions dont les fonctions créent un climat psychologique désagréable ou incompatible pour le voisinage, tels les prisons ou écoles de réforme, les pénitenciers, les cimetières et les jardins zoologiques. Mais ce même règlement autorise aussi les maisons collectives.

«De plus, ajoute le plus haut tribunal du Québec, on peut conclure que, dans ce genre de zone, on accepte des occupations semblables à celle qu'on se proposait d'y faire.»

En ce qui a trait au fait que les droits acquis à la Société des Auxiliatrices des âmes du purgatoire n'auraient pas été transférés au Joins-toi, les trois juges ne voient aucun mérite à cet argument, compte tenu que les religieuses recevaient déjà des délinquants avant l'adoption du règlement de zonage et durant tout le temps de leurs opérations.

Malgré ses démêlés devant les tribunaux, le centre de transition avait continué d'opérer mais il peut désormais le faire en toute légalité, à moins que la Cour suprême soit à son tour invitée à se prononcer.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:00 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

CUSSON, Wilbrod frère. — A Montréal, le 10 septembre 1980 à l'âge de 88 ans, est décédé le frère Wilbrod Cusson autrefois frère Emile F.E.C. Les funérailles auront lieu le samedi 13 septembre en la Chapelle du Foyer de Lasalle 300 Bord de l'Eau, Ste-Dorothée où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TASSÉ, Hélène. — À Montréal, le 9 septembre 1980 à l'âge de 86 ans, est décédée, Mme veuve Maurice Tassé née Hélène Morin. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Paul (marguerite Cousineau), Marcelle (Mme Jean-Louis Boutet), Luc (Pierrette Cousineau), André (Claire Lafontaine). Elle laisse également ses petits-enfants: Paule, Pierre, Michel, Daniel, Gilles, Louis, Yves et Marc. Les funérailles auront lieu le vendredi 12 septembre. Le convoi funèbre partira du salon Urgel Bourgie, angle boul. Décarie et Notre-Dame-de-Grâce, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce où le service sera célébré à 11:00 heures, et de là au cimetière Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. Pas de fleurs, dons à l'Institut de cardiologie de Montréal (5000 Bélanger est) seraient appréciés.

Avis publics

Voir autres Avis légaux, en page 18

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 22 août 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Cézaire Fortin faisant affaire sous la raison sociale Fortin Fer Forge Enr. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de l'Assomption le 28e jour d'août 1980, sous le numéro 248832.

Ce 29e jour d'août 1980
LA BANQUE TONROTO-DOMINION

MARIE PAULE BELINE FRANCOEUR

Avis est, par la présente, donné que Marie Paule Beline Francoeur, professeur, épouse de Lucien Roy, domiciliée au 1206 rue Clémenceau, à Verdun, district de Montréal, s'adressera au Ministre de la justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Paule Beline Leclerc.
Montréal, le 25 août 1980.
FREDERICK R. PHILLIPS
Procureur de la requérante

WILFAY HOLDINGS LTD.

AVIS est par les présentes donné que WILFAY HOLDINGS LTD., compagnie incorporée en vertu de la Loi des Compagnies, et ayant son siège social en la ville de Montréal, fera une demande au Ministre des Institutions financières, Compagnies et Coopératives de la Province de Québec, pour abandon de sa Charte conformément aux dispositions de la Loi des Compagnies.
FAIT à Montréal, ce 8ième jour de septembre 1980.
Rappaport, Whelan, Bessner, Feldman & Ross
Procureurs de la compagnie.

Le requérant-cédant, M. Philippe Cantin, domicilié au 15, Plaisance, Ste-Paul de Chester, Cté Arthabaska, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Roger Nolin, domicilié au 12, Alice, Victoriaville, Cté Arthabaska, le permis portant le numéro: Q-501220 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 04, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
Première parution: 9 septembre 1980
Deuxième parution: 10 septembre 1980
Troisième parution: 11 septembre 1980

C.T.Q.

PRENEZ AVIS que NELSON LALLIER, Granby, Province de Québec, détenteur du permis no. M-304139 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour demander la permission de transférer et céder son entreprise de transport à NELSON LALLIER TRANSPORT INC., corporation ayant son siège sociale à 37 rue Toulouse, Granby, Québec, contrôlée comme suit: NELSON LALLIER — 1000 actions privilégiées d'un dollar ($1.00), comportant 1000 droits de vote. LEON TÉTREAULT — 5 actions ordinaires, comportant 5000 droits de vote.
LES REQUÉRANTS demandent également que la décision à intervenir devienne effective instanter en vertu de la règle 2.52.1 des Règles de Pratiques.
Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à la dite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, Sherbrooke Montréal.
1ère publication: jeudi, le 11 septembre 1980
2ème publication: vendredi le 12 septembre 1980
3ème publication: samedi le 13 septembre 1980.
SIGNÉ: PAQUETTE, PERREAULT & ASSOCIÉS
Par: Me Adrien R. Paquette, C.R.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

Tribunal de la Jeunesse

NO: 500-43-000623-80

ORDONNANCE D'ASSIGNATION
ET DE SIGNIFICATION
PAR AVIS PUBLIC
(art. 139 C.p.c.)

A: Jean Claude Labelle

Considérant la demande formulée par requête en date du 1er août 1980, le Cour ordonne à l'intimé de comparaître au greffe du Tribunal de la Jeunesse, 410 est, rue Bellechasse, Montréal dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisie concernant l'adoption de Michel Raymond Patrick PILON, né le 20 septembre 1975 et pour y donner ou refuser son consentement. À défaut par lui de ce faire, le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

Le Greffier-adjoint
Lucille Bourdeau

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 juillet, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Créations Playmode Ltée a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 14ième jour d'août 1980, sous le numéro 3099407. Ce 18e jour d'août, 1980 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS

Avis est donné que la RABBI MORRIS HALPERN MEMORIAL FOUNDATION demandera au ministre des consommateurs, coopératives, et institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte.
Montréal, le 29 août 1980
RAPPAPORT-WHELAN, BESSNER, FELDMAN & ROSS
Les procureurs de la Foundation

NESBITT, THOMSON ET COMPAGNIE, LIMITÉE

Avis est, par les présentes, donné que NESBITT, THOMSON ET COMPAGNIE, LIMITÉE demandera au Ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.
Montréal, Québec, le 8 septembre 1980.
Kenneth W. McArthur,
Secrétaire

MARIE BERENGERE HORACIA FRANCOEUR

Avis est, par la présente, donné que Marie Berengere Horacia Francoeur, ménagère, épouse de Fernand Roy, domiciliée au 405 Vanier, à Brossard, District de Montréal, s'adressera au Ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Berengere Horacia Leclerc.
Montréal, le 25 août, 1980.
FREDERICK R. PHILLIPS
Le Procureur de la Requérante

Avis est donné que Grenier Lambert, 2865 Roy, Ste-Rosalie Bagot, détenteur du permis M-500561-001 région 06, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Fernand Pierre, 2475 Dumesnil, St-Hyacinthe, région 06 conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.
1ère publication: 11 septembre 1980
2ème publication: 12 septembre 1980
3ème publication: 13 septembre 1980

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

NO.: 500-05-004477-806

Ronald Reid
Demandeur
-vs-
Vagn A. Petersen
Défendeur
-et-
Le Régistrateur de la Division d'Enregistrement de Montréal
Mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur, Vagn A. Petersen, n'ayant aucun domicile connu, est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication. Une copie du bref et de la déclaration a été déposée à l'intention du défendeur au bureau de la Cour Supérieure de Montréal le 2 septembre 1980. De plus, prenez avis qu'à votre défaut de comparaître ou de contester dans les limites du temps prescrit, le demandeur peut par défaut obtenir un jugement sans autre avis à vous.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO.: 500-04-002006-808

Monsieur MARIO HUET, arpenteur résidant au numéro 1755 rue Le Caron à Montréal, Province de Québec, H4E 1K1
-et-
Dame JACQUELINE HART, artiste peintre, résidant au numéro 1755 rue Le Caron à Montréal, Province de Québec, H4E 1K1, épouse de Mario Huet
REQUÉRANTS:

AVIS DE PRÉSENTATION

Avis vous est donné que la requête entre les parties plus haut mentionnés, ayant pour but d'homologuer de nouvelles conventions matrimoniales entre Mario Huet et son épouse Jacqueline Hart constatées dans un contrat de mariage reçu devant Me Guy Lacoste Notaire, le cinq mai mil neuf cent quatre-vingt sous le numéro 16956 de ses minutes, sera présentée à la Cour Supérieure pour le district de Montréal, à 9:30 heures A.M. Salle 2.16 le 20 octobre 1980.
YVES LARIVÉE, NOTAIRE

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Centre hospitalier Ste-Jeanne d'Arc
recherche

Directeur du personnel

Qualifications requises:
Diplôme d'études universitaires de 3 ans en sciences de l'administration ou l'équivalent;

Expérience: 2 années de travail plus 2 années d'expérience en gestion.

Les personnes intéressées devront faire parvenir avec leur curriculum vitae les attestations pertinentes au plus tard le 25 septembre 1980 à:

Centre Hospitalier Ste-Jeanne-d'Arc
3570 rue St-Urbain
Montréal, Qué. H2X 2N8
a/s du Directeur général

Collège de la région de l'amiante

ANALYSTE EN INFORMATIQUE

Nature du travail: L'analyse et le développement de systèmes, méthodes et procédés ayant trait à l'organisation et au fonctionnement administratif, aux structures de communication, au traitement de l'information par ordinateur.

Qualifications requises: Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié, notamment:

— Administration
— Informatique
— Sciences pures et appliquées.

Salaire: $17,630. à $31,757.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae et les documents pertinents attestant leur scolarité et leur expérience à l'adresse suivante au plus tard le 19 septembre 1980.

La Direction des Services au personnel
Collège de la région de l'amiante
671 sud, boulevard Smith
Thetford Mines, Qué. G6G 1N1

CARREFOUR D'ÉDUCATION POPULAIRE DE POINTE ST-CHARLES

Poste:

2 ANIMATEURS-FORMATEURS EN ALPHABETISATION

Description:
En collaboration avec l'équipe d'alphabétisation, animer deux groupes d'analphabètes (complets et fonctionnels) dans une perspective d'éducation populaire.

Exigences:
— Partager les perspectives du projet;
— Capacité de travailler en équipe;
— Capacité d'animer des groupes;
— Connaissance linguistique et sensibilisation aux problèmes du langage;
— Connaissance du milieu populaire;
— Disponibilité pour un horaire souple (12 à 15 heures/semaine);
— Expérience sur l'alphabétisation sera considérée.

Salaire: selon l'entente de travail en vigueur.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 15 septembre 1980 à:

Carrefour d'Éducation Populaire
2356 Centre
Montréal H3K 1J7

Pour renseignements supplémentaires: **935-8623**

Appel de candidatures mixtes

Fonction publique Canada
Public Service Canada

CATALOGUEUR

Traitement: $19 162 — $22 417
N° de réf.: 80-NCRSO-OC-NMC-7520 - 48

Musées nationaux du Canada
Division de la bibliothèque
Ottawa (Ontario)

Fonctions
Organiser les services automatisés de catalogage; faire du catalogage, assigner les vedettes-matières et classifier le matériel bibliothécaire et reviser les notices du catalogue afin de s'assurer qu'elles sont exactes et de consultation facile.

Conditions de candidature
Diplôme universitaire et diplôme en bibliothéconomie *ou* diplôme universitaire et formation post-universitaire en bibliothéconomie équivalente à un diplôme en bibliothéconomie; expérience récente du catalogage au moyen de la classification et des vedettes-matières de la *Library of Congress* et des RCAA. Il serait souhaitable d'avoir une bonne connaissance d'un système de soutien automatisé du catalogage.

Exigences linguisitques
La connaissance de l'anglais et du français est essentielle. Les personnes unilingues peuvent poser leur candidature mais doivent indiquer leur volonté de devenir bilingue. La Commission de la Fonction publique évaluera les aptitudes des candidats à devenir bilingues. La formation linguistique sera offerte aux frais de l'État.

N° d'autorisation: 310-099-202

Comment se porter candidat
Envoyez votre demande d'emploi ou votre curriculum vitae à:
Jean-Claude Vigneault
Commission de la Fonction publique du Canada
Bureau de dotation de la région de la Capitale nationale
Ottawa (Ontario) K1A 0M7
Date limite: le 26 septembre 1980

PROGRAMMEUR-ANALYSTE

Traitement: $22 204 — $25 399
N° de réf.: 80-NCRSO-OC-EIC-02 - 48

Emploi et Immigration Canada
Systèmes et services nationaux
Hull (Québec)

Fonctions
Élaborer des propositions de systèmes et de sous-systèmes pour des applications informatiques, rédiger les spécifications des programmes, mettre au point des programmes informatiques complexés et participer à leur mise en oeuvre.

Conditions de candidature
Études secondaires terminées et une bonne expérience dans la programmation en langage COBOL. Une expérience des systèmes en direct et des bases de données et/ou une expérience de l'utilisation de l'équipement de marque Burroughs serait un atout.

La présente annonce sera utilisée pour pourvoir à d'autres postes du groupe gestion des systèmes d'informatique. La connaissance de l'anglais est essentielle.

N° d'autorisation: 310-161-025 310-176-071

Comment se porter candidat

Envoyez votre demande d'emploi ou votre curriculum vitae à:

Mme M. Perreault
Commission de la Fonction publique du Canada
300, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0M7
Date limite: le 26 septembre 1980

Prière de toujours rappeler le numéro de référence approprié.

ANJOU

DIRECTEUR SERVICE DES COMMUNICATIONS

Vivre ensemble le Défi "80". Voilà la mission que s'est donnée l'administration d'Anjou en se fixant des objectifs d'efficacité et d'excellence dans ses services aux citoyens.

La VILLE D'ANJOU cherche à cette fin à combler le poste nouvellement créé de directeur du Service des Communications responsable des divisions de l'accueil et de l'information ainsi que de la promotion du territoire.

Relevant du directeur général adjoint, services communautaires, le titulaire de ce poste devra:

- diriger, coordonner et contrôler l'application des politiques de promotion et de publicité du territoire de la Ville auprès des investisseurs potentiels en vue d'y favoriser le développement résidentiel, commercial et industriel.
- recommander à son supérieur des politiques et des mesures susceptibles d'influencer les investisseurs potentiels à présenter des projets qui cadrent avec les orientations et les objectifs de développement de la Ville.
- favoriser et assurer le maintien de bonnes relations avec les organismes reliés à la promotion ou à l'expansion économique, avec les investisseurs ou constructeurs, les industriels et commerçants déjà implantés dans la ville.
- favoriser et contrôler la qualité des relations de son personnel avec le public, plus particulièrement en ce qui a trait à l'accueil, le règlement des plaintes et l'information des contribuables en général.

Les postulants doivent posséder une expérience de plusieurs années dans le domaine des communications ou des relations publiques. Détenant une bonne formation académique, ils devront faire preuve d'une excellente connaissance des milieux d'affaire et industriels, acquise dans un poste de direction d'envergure relié aux attributions de ce poste.

Toute personne désireuse de relever le défi de cette fonction est priée de faire parvenir une offre de service à l'attention de:

Madame Marie Gibeau, M.B.A.
Suite 37
561 est, boulevard Crémazie
Montréal, Québec
H2M 1L8

ANJOU
Vivre ensemble le Défi 80

DÉFI 80

La période de transition a pris fin en Chine

PEKIN (AFP) — La période de transition ouverte par la mort de Mao Tsétoung, il y a exactement quatre ans, a pris fin hier avec la démission de son successeur, le président Hua Guofeng, de son poste de premier ministre, et la promotion à la tête du gouvernement chinois d'un technocrate, M. Zhao Ziyang.

Le retrait de M. Hua, qui conserve son poste de président du Parti communiste chinois (PCC), s'est inscrit dans le cadre d'un remaniement gouvernemental organisé par l'homme fort du régime, M. Deng Xiaoping, et a été ratifié au cours de la séance de clôture de la session annuelle de l'Assemblée nationale populaire (ANP).

Dans son discours de démission, M. Hua a nettement marqué dimanche dernier que la modification de la composition du gouvernement s'insérait dans une vaste opération de restructuration cohérente de l'appareil administratif de la Chine.

L'objectif que s'est fixée l'équipe de M. Deng consiste à mettre à la retraite «les vieux dirigeants» et à supprimer les cumuls de fonctions dans le PCC et dans les organes de l'État.

C'est ainsi que M. Deng lui-même est un de ceux qui renoncent au poste de vice-premier ministre. Il conserve, lui aussi, ses attributions dans le parti dont il est l'un des vice-présidents.

Quatre autres «vieux dirigeants» — MM. Li Xiannian, Chen Yun, Wang Zhen et Xu Xiangqian — ont également démissionné de leurs fonctions de vice-premiers ministres. Cela a été le cas aussi de M. Wang Renzhong, désormais appelé à se consacrer entièrement à son rôle de directeur de la propagande du PCC.

Une autre personnalité, M. Chen Yonggui, une ancienne vedette de la révolution culturelle, disparaît de la liste des vice-premiers ministres, mais cette mesure est généralement interprétée par les observateurs comme une mise à l'écart, voire même un limogeage.

Pour remplacer ces sept hommes, M. Zhao s'est contenté de faire appel à trois nouveaux vice-premiers ministres, MM. Huang Hua, ministre des Affaires étrangères, Zhang Aiping, un des chefs d'état-major adjoints, et Yang Jingren, ministre chargé de la commission des affaires des minorités nationales.

Le caractère technocratique du gouvernement ainsi mis en place s'est manifesté dans les dispositions ratifiées par l'ANP sur les questions économiques et financières.

La Chine va se doter d'un nouveau plan décennal 1981-90 dont les grandes orientations sont largement inspirées, relèvent les observateurs, par le pragmatisme de MM. Deng et Zhao.

Elle adopte aussi, pour la première fois depuis la prise du pouvoir par les communistes en 1949, une fiscalité directe frappant essentiellement les sociétés étrangères et les étrangers.

L'ANP a également approuvé une nouvelle loi sur le mariage incorporant dans la législation chinoise le principe de l'obligation pour les époux de pratiquer la planification familiale, un point qui constitue l'une des préoccupations majeures des dirigeants de ce pays d'un milliard d'habitants.

L'ANP, le parlement et l'organe suprême de l'État chinois, a d'autre part donné force de loi au silence imposé au mouvement contestataire en amputant l'article 45 de la constitution relatif aux libertés individuelles, et en supprimant ainsi notamment le droit à l'affichage publique de «dazibao».

Cet amendement constitutionnel s'est accompagné de la création d'une commission de révision de la constitution, formée de 103 membres chargés de présenter un projet à la prochaine session annuelle de l'ANP.

Plusieurs nouveautés sont apparues au cours des travaux de l'ANP commencés le 30 août. Un ministre, celui de la métallurgie, M. Tang Ke, a été convoqué pour rendre des comptes et de nombreuses critiques se sont élevées contre la bureaucratie.

Pour couronner cette atmosphère de dégel, l'unanimité qui marquait inévitablement jusqu'à présent la clôture des sessions du parlement a été entamée: parmi les 3.221 députés sur 3.497 qui ont pris part aux votes finaux de plusieurs textes du gouvernement, il s'en est trouvé entre un et quatre soit pour s'abstenir, soit pour voter contre.

Par ailleurs, la Chine est désireuse d'élargir le cadre des accords de principe conclus avec Washington sur le transfert de technologie américaine, a indiqué hier un haut fonctionnaire du département de la Défense américain.

M. William Perry, sous-secrétaire américain à la défense chargé de la recherche et de l'ingéniérie, a souligné qu'au cours de discussions qu'il avait eues avec des responsables chinois, ces derniers «avaient réaffirmé leur intérêt» pour des matériels américains ayant potentiellement un caractère «militaire offensif».

Il a souligné également qu'au cours des discussions à Pékin entre sa délégation et des hauts responsables du ministère de la Défense, ceux-ci avaient laissé entendre que la Chine pourrait fournir aux États-Unis des métaux d'intérêt stratégiques nécessaires à la construction des avions.

Il s'agit, a noté M. Perry, de titanium, de vanadium et de tantalum que les États-Unis ne produisent pas en quantité suffisante pour satisfaire à leurs besoins.

M. Perry a souligné qu'aucun contrat n'avait encore été signé sur des exportations de matériels militaires à caractère non offensif en provenance des États-Unis. Il a précisé que «plus de 400 licences à l'exportation» à destination de la Chine avaient été approuvées par les États-Unis, et que «20 à 30» d'entre elles portaient sur des équipements militaires.

M. Perry est arrivé samedi à Pékin, pour un séjour de deux semaines en Chine. Il dirige une délégation de 20 personnes formée d'experts et de spécialistes scientifiques. La délégation, qui doit quitter Pékin aujourd'hui pour un voyage dans l'intérieur du pays, a visité des installations industrielles dans la capitale. Elle fera de même à Xian, Nankin (centre), Hangzhou et Shanghai (est) et rendra visite, selon M. Perry, à quelques unités de l'armée de terre, de l'aviation et de la marine.

Interrogé sur les possibles conséquences de la réduction du budget chinois de la défense sur le transfert de technologie américaine, M. Perry a répondu qu'au cours des entretiens qu'il avait eus à Pékin, rien n'avait donné à penser qu'il y en aurait. «Bien au contraire», a-t-il ajouté.

Les Russes utilisent des balles de type «dum-dum» en Afghanistan

NEW DELHI (AFP) — Les troupes soviétiques utilisent en Afghanistan des balles de 5,54 mm, dont l'effet est comparable à celui de la balle «dum-dum», interdite par les conventions internationales, affirmait-on hier de sources diplomatiques à New Delhi.

Ces projectiles sont tirés par un nouveau fusil d'assaut, le AKS, plus long que le AK-47, jusqu'ici utilisé par l'armée soviétique. Ils ont une tête creuse dotée d'un bouchon en acier, se déforment sous l'impact et provoquent des blessures très importantes, toujours selon ces sources.

La balle dum-dum, dont l'appellation vient du nom d'une localité proche de Calcutta à l'est de l'Inde — où cette balle était fabriquée, — avait été utilisée pour la première fois par l'armée britannique dans ses opérations contre les charges des guerriers afghans, du temps de l'empire colonial en Inde.

Des projectiles du même genre sont, croit-on savoir, utilisés dans les armées occidentales. Le calibre des balles des fusils d'assaut américain M-16 et français Famas est en effet de 5,56 mm.

Des sources diplomatiques occidentales avaient annoncé auparavant que les Soviétiques testaient, à l'occasion de la guerre d'Afghanistan, de nouveaux armements (transports de troupes, lance-roquettes multiples, mortiers automatiques, hélicoptères, etc).

D'autre part, on a confirmé hier à New Delhi, de sources diplomatiques, que les Soviétiques utilisaient également des bombes à billes.

Toujours selon ces sources, de nouveaux véhicules militaires soviétiques ont fait leur entrée en Afghanistan, mais aucun détail n'a été donné ni sur leur nombre ni sur leurs caractéristiques, tandis que les véhicules de l'armée régulière afghane sont immobilisés à Kaboul, pour des raisons inconnues.

Ces sources ont également confirmé de précédentes informations faisant état d'une conscription massive en Afghanistan et ont assuré que les militaires afghans avaient commencé à perquisitionner — en pleine nuit — pour enrôler tous les jeunes gens aptes au combat.

En ce qui concerne la poursuite de la lutte contre la guérilla dans la région de Kaboul, ces sources ont affirmé que l'on avait observé, les 4 et 5 septembre, des mouvements de chars et d'hélicoptères soviétiques en direction du nord.

La route de Kaboul à Charikar (localité située à une centaine de km au nord de la capitale) a été fermée jeudi et vendredi derniers, toujours selon ces sourees. D'importants combats auraient eu lieu à Guldara et Shakadara, deux villages à environ vingt km au nord de Kaboul, tandis que des affrontements se seraient déroulés entre Kalakany et Mir Bacchakot, à 45 km toujours au nord de la capitale.

Toujours de même source, on assure que la cérémonie de mariage d'une personnalité «Parchami» connue a été la cible, vendredi à Galai Wahid (10 km à l'est de Kabou), d'une attaque qui aurait fait plusieurs morts, mais on se refuse à préciser s'il s'agissait d'une opération montée par le Khalq, faction rivale du Parcham du président Babrak Karmal.

Par ailleurs, un «groupe de conseillers civils cubains», fort d'une centaine d'hommes, est arrivé en Afghanistan, affirmait-on hier de source diplomatique occidentale, à New Delhi.

Il s'agirait de la deuxième mission cubaine à se rendre en Afghanistan en quinze jours, selon des informations reçues d'Islamabad, qui indiquent que 35 «conseillers techniques» cubains seraient déjà arrivés à Kaboul.

Ces chiffres sur la présence cubaine en Afghanistan sont très inférieurs à ceux donnés par les leaders rebelles afghans. L'un d'eux avait affirmé cette semaine qu'une division de combat, qui pouvait compter 10,000 Cubains, venait d'arriver dans le pays.

Entre-temps, les observateurs estiment que le nombre de conseillers soviétiques en Afghanistan s'est beaucoup accru depuis l'intervention de décembre dernier. Le personnel militaire soviétique — de 80,000 à 85,000 personnes — comprendrait, selon des sources diplomatiques, quelque 9,000 conseillers, soit 4,000 de plus qu'à la même époque l'an passé.

Enfin, la France se propose d'accorder un crédit d'un million de dollars pour l'approvisionnement en eau des réfugiés afghans installés au nord-ouest du Pakistan, a-t-on appris mardi de sources diplomatiques à Islamabad.

ça bouge dans...
le village St-Denis!

Limite de un par client
Quantité limitée

Jusqu'au 20 septembre

Catherine Lara
Coup d'feel
$2.99

Marie-Claire Séguin
$1.99

STARMANIA

Rég. $12.98
$5.99

Jacques Michel
Le coeur plus chaud
$1.99

Queen
"The Game"

Rég. 9.29
$5.99

Fabienne Thibault
Contrecoeur
$2.99

Pauline Julien
Mes amies de filles
$2.99

Félix Leclerc
Moi mes souliers
$2.99

Isabelle Mayereau
$3.99

YES
Nouveau

Rég. 9.29
$5.99

L'ÉTAGE DU DISQUE
1631 St-Denis
Village St-Denis
Montréal, Qué.

HARMONIUM
en tournée

Rég. 14.98
$8.99

Hugues Aufray
chante Dylan
$2.99

Robert Charlebois
Longue Distance $2.99

Fabienne Thibault
change Vignault
$2.99

Jean Lapointe
Démaquillé
$2.99

Rolling Stones
Emotional Rescue

Rég. 9.29
5.99

Lucien Francoeur

Rég. 9.98
5.99

Robert Charlebois
Solide
$2.99

Julien Clerc
Jaloux
$2.99

La détente subliminale $4.99

Paul Piché
L'escalier $4.99

Stephen Faulkner
$4.99

Bertrand Gosselin
$4.99

Offenbach
TRAVERSION $4.99

Jon Anderson
(Yes) $4.99

Diane Dufresne
à l'Olympia $2.99

Sylvain Lelièvre
Intersections $3.99

Bob James
Three $3.99

Octobre
L'autoroute des rêves $3.99

Les réjouissances
$3.99

Cassonade
3.99

Dionysos
$3.99

Jacques Brel
Disque d'or $3.99

Grand choix d'albums à deux pour le prix d'un

Commandes postales acceptées